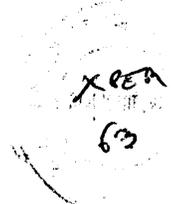


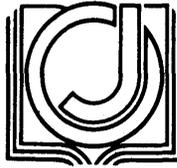
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

COMPTE RENDU INTÉGRAL

36^e SÉANCE

Séance du mercredi 2 décembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 4792).
2. **Loi de finances pour 1988.** - Suite à la discussion d'un projet de loi (p. 4792).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - SERVICES GÉNÉRAUX (p. 4792)

MM. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative ; Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan ; Maurice Couve de Murville, rapporteur spécial de la commission des finances ; François Trucy, René Régnauld, Paul Souffrin, Pierre Lacour.

Vote des crédits réservé.

Article additionnel (p. 4801)

Amendement n° II-63 rectifié de M. René Régnauld. - MM. René Régnauld, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

II. - SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE (p. 4802)

MM. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative ; Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Xavier de Villepin, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Paul Loridant.

Crédits des titres III et V. - Adoption (p. 4806)

3. **Candidatures à une commission mixte paritaire** (p. 4806).

Suspension et reprise de la séance (p. 4806)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

4. **Modification de l'ordre du jour** (p. 4806).
5. **Nomination de membres d'une commission mixte paritaire** (p. 4806).
6. **Loi de finances pour 1988.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4807).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

III. - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (p. 4807)

MM. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme adminis-

trative ; Robert Vizet, en remplacement de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial de la commission des finances ; Marc Bœuf.

Crédits du titre III. - Adoption au scrutin public (p. 4808)

MM. le ministre, Robert Vizet.

IV. - PLAN (p. 4808)

MM. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan ; Gérard Delfau, rapporteur spécial de la commission des finances (Plan) ; Robert Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances (économie sociale) ; Bernard Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, président de la délégation du Sénat pour la planification ; Daniel Percheron.

Sur les crédits du titre III (p. 4817)

M. Gérard Delfau.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV et VI. - Adoption (p. 4817)

Journaux officiels (p. 4817)

MM. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative ; Robert Vizet, en remplacement de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial de la commission des finances.

Adoption des crédits figurant aux articles 37 et 38.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

Affaires étrangères (p. 4819)

MM. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères ; Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes ; Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie ; MM. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme ; Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Alduy, en remplacement de M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles) ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques).

Suspension et reprise de la séance (p. 4837)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes ; Gérard Gaud.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

MM. Jean-Luc Bécart, Xavier de Villepin, Jean-Pierre Cantegrit, Jacques Habert, André Bettencourt, Maurice Couve de Murville, Jean-Pierre Bayle, Louis Jung, Jean-François Pintat, Paul d'Ornano, Jean Francou, Olivier Roux, Alphonse Arzel, le ministre, Bernard Bosson, ministre délégué ; Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat.

Le vote sur les crédits relatifs à la francophonie et aux droits de l'homme est réservé.

Crédits du titre III. - Adoption (p. 4867)

Sur les crédits du titre IV (p. 4867)

M. Charles de Cuttoli.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre V (p. 4867)

M. Charles de Cuttoli.

Adoption des crédits.

Crédits du titre VI. - Adoption (p. 4868)**7. Fait personnel (p. 4868).**

M. Jean-Pierre Cantegrit.

8. Dépôt d'un projet de loi (p. 4868).**9. Transmission de projets de loi (p. 4868).****10. Dépôt d'une proposition de loi (p. 4868).****11. Dépôt de rapports (p. 4868).****12. Dépôt d'un avis (p. 4869).****13. Ordre du jour (p. 4869).**

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1988

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 92 et 93 (1987-1988).]

Services du Premier ministre

I. - SERVICES GÉNÉRAUX

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre :
I. - Services généraux.

La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, dans le cadre de la politique de redressement qu'il poursuit sans relâche depuis vingt mois, le Gouvernement a engagé, comme vous le savez, un effort certainement sans précédent de clarification, d'allègement et de modernisation de l'administration. Cet effort s'est, bien entendu, poursuivi cette année et, comme l'an dernier, a concerné notamment les services du Premier ministre, comme a pu le déceler M. Couve de Murville dans l'excellent rapport qu'il a établi et dont je voudrais le remercier. Compte tenu de la qualité et de l'exhaustivité de ce document, je me bornerai donc à présenter quelques observations de caractère général.

Le Gouvernement s'est tout d'abord attaché à clarifier les compétences entre les différents services ministériels afin de donner à chaque décideur la plénitude de ses responsabilités pour le secteur qui lui incombe.

Cette volonté s'est déjà fortement exprimée dans le budget de 1987. L'an dernier, en effet, à cette même époque, je vous indiquais que plus d'une dizaine d'organismes représentant un peu plus de 600 emplois avaient été transférés des services du Premier ministre vers les ministères intéressés.

Ce mouvement s'est poursuivi, bien sûr, avec une plénitude moindre cette année dans la mesure où le service central et la délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes

d'information, qui dépendaient directement du Premier ministre, ont été rattachés au secrétariat général de la défense nationale, entraînant le transfert de vingt et un emplois.

Il convient également de citer le transfert des moyens dévolus aux services d'études des secrétariats à l'action régionale, qui ont été transférés au ministère de l'intérieur, avec dix-neuf emplois.

Par ailleurs, trente-neuf emplois sont supprimés dans le budget des services généraux du Premier ministre qui vous est présenté : vingt du fait des orientations générales retenues par le Gouvernement au titre de la suppression de 1,5 p. 100 des emplois budgétaires et de la productivité informatique ; dix-neuf au titre de l'allègement des structures.

Ces modifications se répercutent dans le projet de budget qui vous est présenté. En s'établissant pour 1988 à 2 528 600 000 francs en dépenses ordinaires et crédits de paiements, le budget des services généraux du Premier ministre augmente de 157 400 000 francs. La plus grande partie de cette augmentation provient de l'inscription de 150 millions de francs de crédits supplémentaires au chapitre 37-53 « Action sociale éducative et culturelle pour les rapatriés d'origine nord-africaine » dont j'aurai bien entendu l'occasion de vous parler plus longuement, demain.

Excepté cette mesure importante concernant les anciens harkis et supplétifs d'Algérie, et compte tenu des transferts à d'autres budgets, l'évolution à structure constante fait ressortir une augmentation de 0,48 p. 100. C'est une progression encore plus faible que celle qui avait été enregistrée l'an dernier, à savoir 1,4 p. 100, et qui, en tout état de cause, se situe sensiblement en dessous de l'évolution des prix.

Avant de revenir plus précisément sur l'activité du ministère chargé de la réforme administrative, je citerai quelques-unes des mesures les plus marquantes de ce budget : la poursuite de l'effort d'informatisation par l'acquisition d'une unité centrale, la création d'un nouveau centre interministériel de renseignement administratif à Rennes, l'augmentation assez substantielle des crédits d'action du conseil national de la prévention de délinquance, afin de renforcer les moyens des « contrats d'action de prévention » pour la sécurité dans les villes.

L'activité industrielle et commerciale de la documentation française est retracée sur un compte de commerce spécifique, dont le montant évaluatif s'établit à 65 millions de francs, en très légère croissance de 2 p. 100 par rapport à 1987. Cette activité commerciale et industrielle permet la prise en charge de 181 emplois budgétaires, qui sont intégralement remboursés au budget des services du Premier ministre.

Les effectifs budgétaires de la documentation française perdront, en 1988, 8 emplois, établissant l'effectif à 427 postes budgétaires. Les crédits de la documentation française, qui figurent au projet de budget des services du Premier ministre pour 1988, sont stables, passant de 49,26 millions de francs à 49,3 millions de francs.

En 1988, la documentation française poursuivra son action en matière de bases documentaires informatiques. Elle intensifiera également les efforts de diffusion de son fonds documentaire, notamment par l'édition de documents photographiques.

Je rappelle que c'est par l'intermédiaire de la documentation française et du service d'information et de diffusion que vient d'être publié le premier tome des travaux préparatoires de la Constitution du 4 octobre 1958. Compte tenu de l'intérêt de ces travaux, une mesure nouvelle de 500 000 francs interviendra, en 1988, sur le chapitre 37-10 et permettra la publication du deuxième volume.

Avant de terminer, je dirai quelques mots de la réforme administrative.

Pendant l'année écoulée, un certain nombre de réformes de structures ont été décidées : privatisation ou suppression de neuf organismes ; transformation de cinq établissements publics nationaux ; réformes relativement importantes dans plusieurs autres services de l'Etat.

En dehors de la réforme du secrétariat général de la défense nationale, dont nous ferons ultérieurement un sujet spécifique, les mesures de réorganisation ont touché des ministères dans leur ensemble, comme celui de l'agriculture, ou les interventions de l'Etat dans tel secteur bien spécifique comme l'aménagement du territoire, l'aide à la recherche ou les procédures de subvention de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, un effort plus particulièrement significatif a été entrepris dans le sens de la simplification des formalités administratives, notamment celles qui intéressent les entreprises.

Cet effort s'est développé à partir d'une concertation très étroite avec le public lui-même, plus particulièrement avec ceux qu'il est convenu d'appeler « les usagers ». Il s'est appuyé également sur l'important travail accompli par le médiateur et je me plais, en cet instant, à souligner les excellentes relations qui se sont établies entre lui et mon ministère.

Je relèverai également le travail de la commission des simplifications pour les formalités administratives dont la composition a été renouvelée et le rôle renforcé. La présidence en a été confiée à M. Jean Prada, président de chambre à la Cour des comptes. Dans six départements, une expérience de consultation de près d'un millier de chefs d'entreprise a eu lieu au cours du premier semestre de l'année 1987. Cette expérience a permis la formulation d'environ trois cents propositions de simplification, dont beaucoup ont déjà abouti.

Les principaux domaines où des simplifications notables ont été enregistrées concernent : la déclaration annuelle des données sociales, formalité imposée à tous les employeurs de France, soit 1 200 000 entreprises concernées ; les créations d'entreprises, qui ont fait l'objet d'un nouveau train de mesures de simplification et d'allègement ; la déclaration d'intention de commencement des travaux, qui vise tous les travaux effectués sur le domaine public ; enfin, l'harmonisation des assiettes et l'unification des dates de déclaration des contributions assises sur les salaires. Telles sont les têtes de chapitre les plus importantes.

En ce qui concerne les particuliers, les tentatives ont été plus modestes. Toutefois, mon département étudie avec beaucoup de soin et d'application la possibilité, pour les titulaires d'un permis de chasser - je rappelle qu'ils sont environ deux millions en France - de procéder en un lieu unique et en une seule démarche à la validation annuelle de leur permis. Actuellement, cette formalité nécessite, je le rappelle, quatre démarches successives en quatre lieux différents.

Comme vous pouvez le constater, mesdames et messieurs les sénateurs, le budget des services généraux du Premier ministre marque la direction dans laquelle nous nous étions déjà engagés dans le budget de 1987, c'est-à-dire celle d'un allègement très sensible des services généraux du Premier ministre afin de ne laisser à ce dernier que ceux qui sont absolument nécessaires à l'exercice de commandement et de coordination. Sur ce chemin, l'essentiel du résultat que nous devons atteindre est désormais proche de nous. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais profiter de l'examen du budget de la fonction publique - vous connaissez la modicité des crédits qui lui sont affectés - pour faire brièvement devant vous le point de la politique qui a été conduite à l'égard des fonctionnaires de l'Etat pendant l'année écoulée et qui marque les directions que nous comptons suivre également pendant l'année 1988.

La première piste de réflexion sur laquelle nous avons travaillé consiste à faire en sorte que l'Etat continue, année après année, à gagner de la productivité, concept assez nouveau dans l'administration, qui n'a pas toujours été bien reçu et que, pourtant, il faut réaffirmer comme une nécessité absolue.

Nous avons souhaité que, chaque année, soit conduite une politique de maîtrise, voire de réduction des effectifs à la fois modérée mais continue. Au cours de cette période allant du collectif de 1986 au budget de 1988 inclus, nous avons mis en question 54 000 postes de l'Etat, dont 19 900 seront effectivement supprimés dans le budget de 1988 alors que, dans le même temps, nous en aurons créé 14 000, dont 7 000 dans le budget qui vous est soumis.

La réduction moyenne est de l'ordre de 0,8 p. 100 par an ; c'est à la fois beaucoup, si on se réfère aux créations hâtives de postes dans la période 1981-1983, mais c'est en vérité modeste si on la compare à l'importance des effectifs de l'Etat.

Naturellement, cette politique ne doit pas être aveugle. Elle est accompagnée d'une politique active d'équipement en matériel informatique et bureautique et, cette année, près de 4 milliards de francs seront consacrés, dans le budget de l'Etat, à l'équipement des services en moyens techniques. Nous menons parallèlement une politique de développement de la qualité qui, pour la première fois dans le budget de 1987, a disposé de crédits qui seront renouvelés et augmentés en 1988 auprès de la direction générale de l'administration et de la fonction publique, lui permettant de mener des opérations de modernisation. Ces crédits s'élevaient à 35 millions de francs dans le budget de 1987 ; nous vous proposons de les porter à 37 millions de francs dans le budget de 1988.

L'année qui s'écoule aura permis de soutenir des opérations d'envergure dans plusieurs ministères - ministère de la justice, ministère de l'intérieur, ministère des affaires sociales - et de financer vingt-cinq opérations de modernisation dans les préfectures en 1987. Je souhaite que cette politique de réduction des effectifs s'accompagne d'un examen plus approfondi des possibilités de redéploiement entre les services extérieurs et, bien entendu, d'une politique active de déconcentration des missions et des personnels des administrations civiles vers les services extérieurs.

Cette politique s'accompagne d'une amélioration de la gestion de nos ressources humaines. J'ai déjà eu l'occasion de m'étonner devant vous que deux millions et demi d'hommes et de femmes au service de l'Etat soient, en vérité, l'objet d'une si faible politique de gestion des personnels, plus juridique qu'attentive aux situations humaines et moins tournée qu'elle ne le devrait vers les besoins et le service de l'Etat.

Dans ce domaine, nous avons pris un très grand nombre d'initiatives. Je vous rappelle la mission que j'ai confiée à M. Serieux voilà maintenant près d'un an, qui se poursuit par des rencontres régionales qui connaissent un réel succès auprès des cadres de l'administration. C'est qu'en effet la politique de l'encadrement est l'une des dimensions essentielles d'une politique de gestion des hommes. Nous souhaitons la développer et l'encourager, notamment à travers la formation continue. J'indique, en particulier, qu'à la suite de la mission que j'ai confiée au directeur de l'Ecole nationale d'administration, M. Fauroux, il est envisagé de rendre obligatoire une période de formation continue pour l'ensemble des cadres issus de l'Ecole nationale d'administration après sept à dix ans de carrière.

Dans la même période, nous avons veillé à maintenir le dialogue social, en particulier - mais pas seulement - sur le sujet des rémunérations. Vous savez que, en début d'année, nous avons ouvert une négociation qui, si elle n'a pas abouti, a permis néanmoins d'arrêter les dispositions que le Gouvernement entendait prendre et mettre en œuvre à l'égard des personnels de l'Etat. Nous avons procédé à trois augmentations de traitement : 0,6 p. 100 en mars, 0,5 p. 100 en août et 0,6 p. 100 au 1^{er} novembre.

Mais ces dispositions générales se sont accompagnées d'un dispositif applicable à diverses catégories de fonctionnaires en raison de leur situation particulière. Ainsi avons-nous prévu et appliqué un volet concernant les 337 000 agents des catégories C et D, c'est-à-dire les personnels d'exécution, pour lesquels nous avons pris à la fois des mesures indiciaires et des mesures d'amélioration et d'accélération des possibilités de chevronnement, pour un montant de 300 millions de francs, soit une moyenne de près de 1 000 francs par agent et par an.

De même - c'est la première fois depuis quinze ans que cela se produit - j'ai souhaité que des dispositions de même nature soient appliquées aux agents de catégorie B. C'est

ainsi qu'au terme d'une concertation avec les organisations syndicales nous avons prévu un crédit de 100 millions de francs à compter du 1^{er} septembre 1987, soit 300 millions de francs en année pleine, permettant de revaloriser les indices de début de carrière des agents de catégorie B et d'améliorer le rythme de déroulement de ces carrières.

Enfin, au mois d'octobre, nous avons mensualisé 200 000 retraités de l'Etat des régions Poitou-Charentes, Limousin et Languedoc-Roussillon.

Compte tenu de la situation économique du pays et de l'effort qui a été demandé à l'administration et aux personnels de l'Etat pendant ces deux années, nous avons décidé d'appliquer une mesure salariale complémentaire à compter du 1^{er} novembre. La hausse de 0,6 p. 100 prévue au 1^{er} novembre a été portée à 1 p. 100 avec effet rétroactif au 1^{er} mai. Cela signifie que les rémunérations des fonctionnaires sont augmentées de 1 p. 100 à compter du 1^{er} novembre et que ces personnels toucheront sur leur feuille de paie du mois de décembre un rattrapage des six mois allant du 1^{er} mai au 31 octobre. Bien entendu, ces dispositions sont applicables aux retraités de l'Etat et des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

J'ajoute que la mensualisation des pensions a été étendue à la totalité des agents de l'Etat retraités qui n'en bénéficiaient pas encore, de sorte que, au total, ce seront 650 000 retraités de l'Etat qui auront été mensualisés en 1987, à comparer - j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant vous - aux quelque 300 000 retraités qui l'ont été au cours de la période 1981-1986. C'est dire l'ampleur de l'effort qui a été consenti dans ce domaine par l'Etat, pour une somme d'ailleurs élevée puisque cette opération coûte à sa trésorerie 3,2 milliards de francs.

Le dialogue social s'est poursuivi dans le même temps sur d'autres sujets plus techniques, que je n'évoquerai que brièvement devant vous, même si je les juge importants puisqu'ils font suite à la table ronde que j'avais réunie avec les organisations syndicales de fonctionnaires aux mois d'octobre et novembre 1987.

Le groupe Levert, appelé du nom du directeur général de l'administration de la fonction publique qui en est le président, s'est consacré à l'amélioration du déroulement des carrières. Nous avons soumis au conseil des ministres, qui les a adoptés, plusieurs décrets ayant pour objet de neutraliser les effets négatifs de la réduction des effectifs sur le déroulement des carrières.

Il est de fait que le rythme de déroulement des carrières est assez souvent indexé sur le rythme des recrutements. Dès lors que nous souhaitons des recrutements plus modestes dans les services publics, encore faut-il veiller à décrocher le rythme des développements de carrière de telle sorte que les agents en place ne soient pas pénalisés. Ces dispositions ont été discutées avec les organisations syndicales et ont rencontré leur plein accord.

De même, pour la catégorie B, ce groupe de travail a-t-il abouti aux mesures que j'évoquais tout à l'heure et qui sont d'ores et déjà mises en œuvre. Mais il continue ses travaux et devra, bien entendu, approfondir les propositions qu'il doit faire à l'Etat afin que l'amélioration de la catégorie B soit une dimension durable de l'action de l'Etat.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques observations que je voulais faire en vous présentant le budget de la fonction publique.

Je crois que nous sommes dans une période où l'ensemble des fonctionnaires mesurent la nécessité dans laquelle se trouvent les services de l'Etat d'accélérer leur mutation. Je suis frappé, chaque fois que je rencontre des fonctionnaires de l'Etat et que je dialogue avec eux, de constater l'extrême disponibilité d'esprit de la fonction publique française pour toutes les démarches de modernisation, en particulier celles qui visent à une amélioration de la qualité, à laquelle, vous le savez, j'attache une très grande importance. C'est pourquoi, me semble-t-il, on peut regarder l'avenir de la fonction publique française avec un réel optimisme. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Couve de Murville, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après M. le ministre chargé

des rapatriés et de la réforme administrative, après M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan, j'ai à vous présenter le budget des services généraux du Premier ministre, essentiellement un budget de fonctionnement, qui donne traditionnellement l'occasion d'évoquer un problème fondamental, celui de la fonction publique.

Je dirai en préliminaire que le chiffre important, s'agissant de l'évolution générale des crédits à structures constantes, c'est-à-dire défalcation faite des transferts de crédits - dont je parlerai dans un instant - est celui d'une progression de 7,3 p. 100.

Cette augmentation s'explique par la nécessité dans laquelle le Gouvernement s'est trouvé de faire face à un certain nombre d'engagements spécifiques, essentiellement en ce qui concerne les rapatriés et la francophonie.

La gestion des services du Premier ministre s'inspire d'une double volonté : rationalisation de la dépense et maintien de certaines actions prioritaires.

La rationalisation se manifeste tout d'abord, comme l'an dernier, par le transfert de certains services aux ministères qui sont compétents pour les gérer : transfert du service central de la sécurité des systèmes d'information et de la délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information au secrétariat général de la défense nationale, et transfert des services d'études des secrétariats généraux des affaires régionales au ministère de l'intérieur.

Cette rationalisation s'accompagne d'un effort d'économie. Celui-ci est sensible en matière d'effectifs, car les services centraux du Premier ministre n'échappent pas aux suppressions d'emploi qui caractérisent le budget pour 1988.

Cet effort d'économie est également manifeste en matière de fonctionnement, avec notamment la suppression de l'office national à l'action sociale, éducative et culturelle pour les rapatriés.

Le Gouvernement n'a pas négligé pour autant ses engagements ; il n'est pas non plus revenu sur des actions jugées prioritaires.

Il s'agit tout d'abord du médiateur. Tout le monde s'accorde à reconnaître le bien-fondé de cette institution, dont l'activité a pratiquement triplé depuis sa création, sans que les crédits disponibles suivent la même courbe.

Le Gouvernement a entendu les demandes du nouveau médiateur, M. Paul Legatte, en lui accordant, en 1987, un ajustement très sensible de ses crédits. En 1988, cet ajustement est poursuivi, les crédits augmentant de 3,7 p. 100. Ils permettront surtout un raccourcissement des délais de réponse aux requérants, délais qui avaient atteint un niveau alarmant. Je regrette simplement que le médiateur ne dispose pas en 1988 des moyens nécessaires au renouvellement de son matériel informatique devenu démodé.

Parmi les actions prioritaires, nous trouvons aussi les centres interministériels de renseignements administratifs - C.I.R.A. - spécialisés dans l'information du public par téléphone. Les sept centres existants ont fait face à un nombre d'appels croissant, couvrant des domaines aussi variés que la fiscalité, l'emploi, le logement et la justice.

Afin de faire face à leurs besoins, le projet de loi de finances pour 1988 prévoit de renforcer très sensiblement les moyens des C.I.R.A.

La troisième action prioritaire concerne les crédits du commissariat général de la langue française, lesquels augmentent de 36 p. 100.

Enfin, l'informatisation des services centraux sera poursuivie, grâce à un effort supplémentaire.

S'agissant des engagements du Gouvernement, le budget est marqué par une double volonté de continuité et de justice.

La continuité se traduit par l'ajustement des diverses prestations, notamment l'aide ménagère à domicile des personnes âgées.

La justice résulte de la traduction budgétaire des engagements pris en faveur des rapatriés.

Les crédits consentis aux rapatriés ressortissent à deux budgets différents.

L'indemnisation, les aménagements des prêts et les prêts de consolidation sont inscrits au budget du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, section « charges communes ». C'est là que se font sentir les effets de la loi du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés.

Les crédits spécifiques d'intervention du secrétariat d'Etat aux rapatriés apparaissent, eux, au budget des services généraux du Premier ministre. Le décret d'avance du 31 mars 1987 a permis de mettre en place un plan global d'actions en faveur de l'insertion des harkis et de leurs familles dans la communauté nationale, en accroissant les crédits de 150 millions de francs. Cet effort considérable est reconduit pour 1988.

J'en viens maintenant aux problèmes posés par la politique de la fonction publique, dont M. de Charette a traité en détail avec plus de compétence que je ne saurais le faire. •

Tout le monde convient qu'une réforme profonde s'imposait dans la fonction publique, car l'administration a trop longtemps vécu sur un mode extensif, un peu comme une entreprise de main-d'œuvre, les effectifs de la fonction publique doublant en vingt ans.

L'objectif du Gouvernement est, depuis 1986, de mettre un terme à ce processus. Déjà, dans le budget de 1987, une série de mesures ont été prises afin d'alléger et de moderniser les structures administratives.

L'effort - annonce-t-on - sera poursuivi en 1988 ; la réduction nette du nombre des fonctionnaires sera de 12 771.

Ainsi, en trois ans, plus de 36 000 emplois auront été supprimés, ce qui représente une économie de quelque 3,5 milliards de francs par an. La réduction des effectifs permet de diminuer la part des dépenses de personnel dans le budget de l'Etat.

Dans le domaine des rémunérations, un objectif est fixé pour 1988 : celui d'un maintien du pouvoir d'achat en masse des fonctionnaires.

S'il n'est pas encore possible d'évoquer avec précision les orientations qui seront retenues par le Gouvernement pour l'année prochaine, on peut néanmoins estimer que la masse et le niveau des salaires devront augmenter dans les mêmes proportions que les prix, soit 2,5 p. 100, suivant les prévisions actuelles.

Cette augmentation, venant après le rattrapage à effet rétroactif jusqu'en mai 1987, réalisé en novembre et décembre, devrait s'accompagner pour l'administration d'une amélioration de la productivité.

Afin d'y parvenir, ce budget comporte un effort important en faveur de la formation et de la modernisation de l'administration : les crédits augmentent de 153,7 p. 100.

Cette augmentation traduit la nécessaire adaptation des personnels au rattrapage technique dans l'administration. En effet, la modernisation amènera sans aucun doute une modification du statut ou tout au moins une révision des fonctions, des métiers et des modes de rémunération existant dans la fonction publique.

Cet effort d'adaptation sous-tend également le rapport Arthuis, qui répond partiellement aux interrogations que j'évoquais l'année passée et que je rappelais il y a un instant.

Bien sûr, toute réforme ne se fera que lentement ; mais les mesures contenues dans le rapport Arthuis traduisent la volonté d'adaptation de la fonction publique aux réalités actuelles, volonté qui, dans l'ensemble, caractérise le budget des services généraux du Premier ministre. Ce budget montre également que, même en période de rigueur budgétaire, des priorités doivent être maintenues et des engagements tenus.

Compte tenu de ces observations, votre commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de budget des services généraux du Premier ministre pour 1988. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste, 10 minutes ;
 - Groupe socialiste, 16 minutes ;
 - Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 13 minutes ;
 - Groupe communiste, 5 minutes ;
 - Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.
- La parole est à M. Trucy.

M. François Trucy. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je souhaite centrer mon propos sur la politique de la fonction publique.

Celle-ci ne doit-elle pas refléter la place que nous entendons donner à l'Etat dans notre société, un Etat qui conserve ses moyens pour ses missions essentielles ? Cette tâche s'avère complémentaire de la nécessaire et actuelle maîtrise des dépenses publiques. Le regard de ceux qui ont en charge la gestion des autres collectivités publiques est souvent tourné vers l'Etat pour vérifier sa détermination à donner le bon exemple.

On ne peut, en l'occurrence, faire à votre gouvernement de reproche sur ce point.

Il est un fait - M. le rapporteur l'a rappelé dans son propos - que la fonction publique a vécu, pendant le dernier quart de siècle, une période faste de développement de ses effectifs. Il n'y a pas lieu de s'étonner d'une telle tendance au regard de sa raison première : l'accroissement des interventions de l'Etat et donc de ses besoins en personnels. Mais il y a une autre explication, qui vaut davantage pour les quinze dernières années : c'est l'absence d'une gestion prévisionnelle des effectifs.

Les cinq premières années du gouvernement précédent ont plutôt alourdi la charge en procédant à des recrutements massifs - 124 458 emplois créés - et le choix de l'actuel Gouvernement en faveur de la réduction des effectifs a constitué en la matière un coup d'arrêt. Près de 36 039 emplois auront ainsi été supprimés pendant les trois années de votre action, dont 12 771 dans la loi de finances pour 1988. L'Etat pouvait faire cette économie de 0,8 p. 100 par an.

En solde net, l'économie réalisée est très appréciable : 3,5 milliards de francs. Cette évolution est positive car, d'une part, elle aide aux grands équilibres macro-économiques, en particulier à la réduction du déficit budgétaire, et, d'autre part, elle « colle » à la définition plus restrictive du rôle de l'Etat, que nous soutenons.

Une telle politique suppose cependant, pour être efficace, un certain nombre de mesures d'accompagnement touchant au fonctionnement des services et à la motivation des hommes et des femmes.

La réduction des effectifs s'accompagne de leur redéploiement, notamment en faveur des secteurs prioritaires.

C'est le cas, par exemple, en 1988, pour l'éducation nationale - nous le soulignons avec plaisir - avec une nette augmentation du nombre des professeurs. Cette politique différenciée est la bonne. Le cap doit être maintenu : affectons le personnel là où les besoins se font le plus sentir.

La suppression des emplois en surnombre doit être également un but à poursuivre, même s'il est difficile, mais l'Etat et les services administratifs eux-mêmes ont tout à y gagner.

L'amélioration de la productivité de l'administration est un objectif qui a été cité à plusieurs reprises au cours de cette matinée. Elle est présentée souvent comme un moyen, mais nous la considérons comme une fin. Il faut utiliser ce terme de productivité sans les fausses pudeurs dont on l'accompagnait naguère car il doit avoir une signification pour la fonction publique.

La modernisation de notre administration est un impératif auquel il est indispensable d'accorder une attention soutenue. A ce titre, l'augmentation des crédits de modernisation de 36,3 p. 100 prouve que votre action, monsieur le ministre, est résolue dans ce domaine également.

Je relève, dans le cadre des actions mises en œuvre, l'organisation de « rencontres régionales de l'innovation » ayant pour objectif de sensibiliser les fonctionnaires aux nouvelles méthodes de gestion. Ce type d'initiative doit être salué.

L'introduction des nouvelles techniques de l'information doit être poursuivie. Le développement de l'informatique appliquée à la gestion, pour laquelle le ministère de l'éducation nationale est à l'avant-garde, nous semble devoir être favorisé. On peut regretter au passage que l'équipement de chaque ministère soit organisé isolément, ce qui entraîne sûrement des répétitions et des gaspillages dans les travaux d'analyse et de programmation alors que, globalement, les problèmes informatiques que posent ces opérations sont souvent les mêmes dans toutes les administrations.

Il faut consentir des efforts dans le domaine de la formation, en particulier la formation permanente, de nos fonctionnaires. La proposition récente de M. le directeur de l'école nationale d'administration d'assurer un crédit d'heures

annuel à la formation des hauts fonctionnaires pourrait être examinée et faire l'objet d'un élargissement à l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A des administrations.

La formation passe également par un accroissement des mouvements de personnels entre fonction publique et secteur privé. Il serait souhaitable, à nos yeux, qu'une réflexion soit engagée sur ce point.

Nous souhaiterions en outre connaître l'état d'avancement des travaux de M. Hervé Sérieyx, à qui vous avez confié, nous le savons, une mission relative à l'innovation dans la fonction publique. Les « cercles de qualité » n'ont aucune raison d'être réservés au secteur privé.

M. le secrétaire d'Etat à la concurrence et à la consommation a par ailleurs déposé un rapport sur le développement de l'intéressement dans le secteur public et l'administration. Il y fait un certain nombre de propositions pour l'administration concernant la modernisation de la gestion et la valorisation de son potentiel humain. Une suite sera-t-elle donnée à ce projet ?

Monsieur le ministre, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions intéressant l'amélioration des conditions de déroulement de carrière des fonctionnaires. Il faut, en particulier, considérer positivement les mesures tendant à neutraliser les effets négatifs éventuels des baisses d'effectifs sur les possibilités d'avancement des agents. La révision des carrières de catégorie B vient d'aboutir à un plan d'amélioration comportant des mesures de relèvement des indices de traitement et d'accroissement des possibilités d'avancement. L'ancienneté des précédents plans de réorganisation rend ce résultat très appréciable.

Nous noterons également la mise en place des filières supplémentaires de promotion de catégorie D en catégorie C, prouvant votre souci de répondre aux problèmes de carrière de l'ensemble des agents. L'accroissement des possibilités de promotion directe des fonctionnaires dans les corps supérieurs est une mesure saine, concourant tout à fait au maintien dans l'administration de personnels jeunes et de qualité.

Il faut s'attacher à préserver la réflexion d'ensemble menée sur l'avenir de la gestion de la fonction publique, en particulier sur la gestion des rémunérations qui y sont en vigueur.

Concernant ces rémunérations, le Gouvernement a choisi de mener une politique ferme et sage en considération des impératifs économiques actuels. Le refus de faire figurer une clause d'indexation dans le projet d'accord salarial était à cet égard tout à fait justifiable. Le maintien du pouvoir d'achat en masse a été jusqu'à présent assuré, tant aux fonctionnaires qu'aux retraités, sur la base des prévisions de prix pour 1987. La mesure adoptée en conseil des ministres le 10 novembre dernier, sur votre proposition, l'a permis en majorant rétroactivement au 1^{er} mai 1987 les traitements et les pensions.

Un certain nombre de mesures catégorielles sont également intervenues, notamment au profit des instituteurs. Les études concernant la liaison entre les mesures individuelles et le pouvoir d'achat montrent que la majorité des fonctionnaires a obtenu des gains de pouvoir d'achat.

Il y a quelques perdants, mais ils sont peu nombreux. Ce sont les agents qui stagnent au sommet de leur grade. Notons cependant que leur situation devrait être améliorée dans l'avenir, grâce aux mesures de déroulement de carrière récemment arrêtées par le Gouvernement.

La démarche pragmatique de votre ministère dans la politique salariale me semble devoir être poursuivie en 1988.

Il me reste à dire en conclusion, messieurs les ministres, que notre groupe apprécie largement votre action et vous apporte son soutien. C'est donc avec confiance que le groupe de l'union des républicains et des indépendants votera votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le ministre chargé de la fonction publique, en commençant mon propos, je ne puis faire mieux que de me référer au début de votre intervention, dimanche soir, devant les journalistes : « La fonction publique, disiez-vous, représente 522 milliards de francs et correspond à près de 40 p. 100 du budget de l'Etat. » Puis, dans votre développement, vous avez ensuite expliqué qu'il fallait réduire les effectifs et mieux rémunérer les fonctionnaires qui resteraient.

J'ai trouvé vos propos quelque peu contradictoires : en utilisant deux chiffres pour bien montrer que le poids que représente la fonction publique est trop important, vous avez fait la démonstration non de votre volonté de revaloriser la fonction publique, mais de votre souci de la réduire afin qu'elle coûte moins cher à la nation, sans que pour autant soit posé le problème de l'opportunité, de la qualité et de la finalité du service public.

Cette contradiction, monsieur le ministre, me conduit à vous interroger immédiatement sur le plan de modernisation que vous avez évoqué. Constatant qu'au bout de dix-huit mois vous en venez maintenant à une volonté d'ouverture et de dialogue avec les intéressés, je me demande quelle est votre pensée profonde. Ne cherchez-vous pas, vis-à-vis de ces millions de travailleurs qui sont aussi des citoyens à gagner du temps ? La question peut d'autant plus être posée quand on sait que 1988 comportera une échéance politique fort importante.

Fidèle à la politique du « moins d'Etat », qui se traduit, pour l'usager, par moins de service public et par un service public de moins bonne qualité, le Gouvernement poursuit son objectif de réduction des effectifs, but essentiel de sa politique en matière de fonction publique.

Ainsi, pour 1988, le budget de la fonction publique se traduit par la suppression de 19 579 postes et par la création d'environ 7 000 emplois, dont 4 095 à l'éducation nationale, 586 à la justice et 94 à la culture et à la communication.

En ce qui concerne la diminution des effectifs, les départements ministériels les plus touchés sont les P. et T. - 6 400 suppressions - la défense - 5 000 suppressions - l'économie et les finances - 2 500 suppressions - et le ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports - 1 833 suppressions.

Le Gouvernement, il faut le rappeler, s'est engagé à supprimer 100 000 postes en cinq ans au rythme de 20 000 postes par an, soit 1,5 p. 100 des effectifs.

Que penser de la suppression de 6 402 emplois aux P. et T., sinon qu'il s'agit là sans doute de préparer le changement de statut des personnels, et même la privatisation de cet établissement.

Les inquiétudes en matière de réduction des effectifs sont réelles, d'autant plus que cette politique est décidée sans planification ni perspective d'avenir.

Ainsi, je suis frappé par la mesure que le Gouvernement a prise en supprimant la troisième voie d'accès à l'E.N.A. et en réduisant de moitié les effectifs de la promotion de 1987. En effet, cette année, le Gouvernement entreprend la réforme du contentieux administratif et décide de créer des chambres administratives d'appel entre les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat afin de désengorger ce dernier. Pour appliquer cette réforme, il faudra de nouveaux magistrats, issus de l'E.N.A. Or les postes nécessaires sont ceux que le Gouvernement a supprimés à la sortie de cette école, en la renvoyant à son flux des années soixante.

Cet exemple montre que l'approche que fait le Gouvernement de la fonction publique en termes de réduction des effectifs est rétrograde et témoigne pour le moins d'un manque de concertation.

Une telle politique remet en cause l'existence même d'une fonction publique de qualité et conduit très rapidement à la nécessité de recourir massivement à des recrutements parallèles et à des concours exceptionnels, ne respectant pas les procédures normales et habituelles d'accès à la fonction publique.

On ne peut qu'être frappé par l'analyse faite par le Gouvernement et sa majorité de la politique de Mme Thatcher en matière de fonction publique. Celui qui, il y a quelques jours, rapportait devant l'Assemblée nationale le budget de la fonction publique - il s'est rendu célèbre par l'intérêt qu'il porte au droit de grève en général, tout le monde a compris de qui je veux parler - s'exprimait, en effet, ainsi : « Le gouvernement de Mme Thatcher conduit depuis sept ans une politique de productivité de la fonction publique ».

Ce rapporteur a au moins quelques mérites, notamment celui de revenir sur les déclarations et les positions qui étaient les siennes l'an dernier !

M. Lamassoure - il s'agit de lui, cela va de soi - poursuivait alors ainsi : « Mme Thatcher conduit une politique comparable à celle dans laquelle la France s'engage aujourd'hui.

L'exemple britannique peut revêtir un caractère pédagogique incontestable et permet de tirer des leçons d'une expérience qui n'est pas sans défauts ni insuffisances ».

La réduction des effectifs a été obtenue par trois moyens dans ce pays voisin : transfert au secteur privé ou aux collectivités locales, suppression de certaines fonctions dont l'utilité avait disparu, amélioration de la productivité par la mise en œuvre de programmes de formation et de perfectionnement des agents publics.

Mais le rapporteur à l'Assemblée nationale a observé que « les effectifs ont été réduits de manière uniforme sans tenir compte de la situation et des besoins de chaque service. La suppression ou la vacance de nombreux emplois conduit l'administration à ne plus être en mesure de faire face à ses obligations et renforce dans leurs convictions les partisans d'une privatisation de la gestion des services publics ».

En effet, les résultats sont là pour montrer que la fonction publique a été réduite et que, par ce processus, on a bien réussi à l'affaiblir pour mieux la condamner.

Est-il excessif d'affirmer que ce dernier aspect est sans doute le but secret que vous et le gouvernement auquel vous appartenez poursuivez en matière de fonction publique ?

Le rapporteur observe encore qu'« on a pu noter chez les fonctionnaires britanniques une démobilisation qui n'a pas à l'évidence été de nature à améliorer la qualité du service rendu ».

Or, il est incontestable que la politique menée par le gouvernement de la France en matière de fonction publique porte atteinte à la qualité du service public rendu aux usagers. En outre, en désignant les fonctionnaires comme des nantis, le Gouvernement conduit inévitablement ces derniers à la démotivation et à la démobilisation, compte tenu surtout de la politique salariale.

Enfin, le rapporteur conclut : « le gouvernement britannique a pris conscience depuis peu des limites d'une réduction uniforme et "impersonnelle" des effectifs et cherche notamment à adopter un mode de gestion des effectifs plus souple ».

L'exemple n'est pas bon, monsieur le ministre.

Très curieusement, après avoir évoqué tous les dangers, M. Lamassoure, dans son rapport, donne l'impression de ne tirer des conséquences de l'expérience anglaise - ô combien négative pourtant ! - que pour justifier la politique menée par le Gouvernement depuis 1986 en ces termes : « il est apparu que l'adaptation des effectifs aux besoins du service public passait non seulement par une réduction du nombre des agents, mais aussi par un assouplissement des règles de gestion des effectifs » - c'est-à-dire les différentes dispositions statutaires votées depuis 1986.

Qu'a fait le Gouvernement en matière de fonction publique depuis 1986, si ce n'est la déstabiliser, la dévitaliser ?

Rappelons à cet égard la suppression de la troisième voie de l'E.N.A. et la réduction du nombre de postes ouverts au concours. Citons le rétablissement, à l'occasion de la discussion du D.M.O.S. adopté l'été dernier, dans des conditions que chacun a encore en mémoire, du trentième indivisible dans la fonction publique d'Etat. Citons encore la possibilité de recourir plus facilement et donc plus massivement à des agents contractuels pour une durée indéterminée, notamment dans la catégorie A pour laquelle un très large pouvoir d'appréciation est laissé à l'administration.

Une telle politique risque de poser à terme le problème non seulement de la politisation de la fonction publique par rapport à la neutralité qui fait sa réputation par-delà nos frontières, mais aussi de sa cohérence. Elle pose également le problème de la nécessaire et difficile titularisation des contractuels ainsi que celui de la déstabilisation de la fonction publique compte tenu du nombre croissant des contractuels par rapport aux fonctionnaires. Une telle politique renforce la précarisation des emplois. Elle remet en cause l'unité et la valorisation nécessaires à la fonction publique.

En outre, loin d'accroître la souplesse à l'intérieur même de la fonction publique, la loi du 13 juillet 1987 portant modification de la fonction publique territoriale ne permet aucune passerelle, aucune adaptation, ni mobilité ; la comparabilité est pour longtemps remise en cause et la reconcentration de sa gestion assurée. En outre, la suppression des postes budgétaires contrarie l'adaptation du service public aux besoins.

Globalement, seuls la police et, dans un bien moindre mesure, les enseignants tirent un peu leur épingle du jeu, et pourtant l'encadrement dans les lycées et les collèges se dégrade.

Pour pouvoir satisfaire ses objectifs de réduction à tout prix des effectifs, le Gouvernement est donc obligé de faire des coupes claires dans certains secteurs, remettant gravement en cause l'efficacité et l'accueil des usagers. C'est particulièrement le cas dans les P. et T. et les finances.

C'est ainsi que la réduction des effectifs aux impôts oblige à fermer quelques jours par semaine l'accueil au public afin de pouvoir traiter les dossiers. C'est oublier la finalité du service public ! Une façon de répondre à ce problème d'adaptation serait la mobilité. Or, en substituant des cadres d'emplois aux corps dans la fonction publique territoriale et en supprimant la commission mixte paritaire créée pour gérer l'application de la mobilité, la loi Galland porte gravement atteinte au principe de mobilité entre les deux fonctions publiques.

La comparabilité, quant à elle, est devenue impossible à établir, ce qui renvoie en cas de tentative de mobilité, à des procédures compliquées, souvent de caractère précaire, peu encourageantes et plus souvent utilisées pour des raisons d'ordre plus personnel que professionnel.

Les réductions d'emplois avec la suppression de la mobilité bloquent toutes les possibilités d'adaptation et de redéploiement d'une administration dans une autre. La solution ne réside pas dans des suppressions d'emplois mais plutôt dans des adaptations, voire des transferts reposant sur des garanties statutaires.

D'un côté, le Gouvernement casse la mobilité et de l'autre il procède à une vaste campagne d'affichage : « Priorité à 1992 ». J'y vois une contradiction. C'est ainsi que la police de l'air et des frontières et les personnels des douanes, compte tenu de cette politique, sont fondés à avoir des inquiétudes quant à leur avenir dès 1992.

La modernisation de la fonction publique ne se fera pas sans une formation plus large à la base et une mobilité réelle, qui rendront tout son sens au concept de fonctionnaire. En effet, la mobilité ne pourra s'exercer pleinement que si existe une formation adéquate pour tous prenant en compte la mise en œuvre d'une pratique de transfert d'emplois. Les modalités de cette formation seraient bien sûr à définir.

Si tout le monde s'accorde pour dire que l'administration doit se moderniser et que son efficacité doit être renforcée, il ne faudrait pas que cette approche « productiviste » désigne les fonctionnaires aux yeux de l'ensemble des Français comme des « nantis » voire pis, parfois, comme des « faïnéants ».

La qualité, oui ! L'amélioration de la productivité, oui ! Mais avant tout, il faut la formation et la mobilité !

En fait, l'objectif de la modernisation de l'administration ne pourra être atteint que dans un bon climat social avec la volonté d'avoir un service public fort et certainement pas en déréglant, en menaçant de privatisation, en bloquant les négociations sur les salaires, comme vous le faites. Bref, il faut créer un réel contexte de cohésion sociale, reposant sur la confiance et sur la promotion d'un dialogue social sans arrière-pensée, au cours duquel les cartes ne doivent pas être biaisées.

Monsieur le ministre, à ces quelques observations relatives à la fonction publique j'ajouterai que les retraités, ainsi que les personnes intéressées par les pensions de réversion, souhaiteraient que ces dernières et leur taux soient reconsidérés ; en effet, la disparition du conjoint justifie mal la réduction de moitié des pensions de réversion ; par ailleurs, elles sont calées sur un niveau minimum social plutôt que d'être liées à un indice.

Monsieur le ministre, il faut créer une bonne fonction publique, comme le souhaitent les Françaises et les Français ; en effet un sondage récent paru dans la revue *La Vie* montre combien tant nos compatriotes que les fonctionnaires sont parfaitement en phase. Nos compatriotes souhaitent effectivement une bonne fonction publique qui respecte les droits et les garanties, qui les développe, les renforce, qui soit fondée sur la neutralité, la comparabilité, la mobilité, la valorisation et la modernisation ; tout cela implique une bonne formation, qui associe largement les intéressés et qui puisse être dispensée au travers d'un tronc commun éclatant ensuite sur des formations adaptées aux divers besoins de tous les secteurs concernés par la fonction publique au sens le plus large.

Il faut revoir les conditions de la négociation salariale. Il importe, en fait, de revenir à une négociation sur la base de la masse Toutée, c'est-à-dire qui n'inclut pas le G.V.T. - glissement vieillesse technicité.

Je suggère, pour réviser les grilles hiérarchiques, qu'un fonds de compensation alimenté par une partie du G.V.T. solde, c'est-à-dire 0,5 p. 100, soit mis en place.

S'agissant des personnels, je vous demande solennellement, monsieur le ministre, d'arrêter leur compression et de vous inspirer des conclusions du rapporteur de l'Assemblée nationale, qui est allé puiser ses informations dans un pays voisin qui a tenté malheureusement une politique à laquelle vous faites aujourd'hui référence.

Il faut aussi élaborer un plan d'évaluation des besoins tant en personnels qu'en équipements informatiques et en moyens de formation. En raison de l'absence de toutes ces mesures que nous ne trouvons pas dans le projet de budget que vous nous avez présenté, monsieur le ministre, le groupe socialiste sera conduit à ne pouvoir l'adopter.

M. Bernard Barbier. C'est dommage !

M. le président. La parole est à M. Souffrin.

M. Paul Souffrin. Monsieur le ministre, le traitement imposé à la fonction publique par votre projet de budget pour 1988 reflète l'injustice, l'inégalitarisme et l'inefficacité économique et sociale, qui caractérisent votre politique.

Dissimulée derrière le dogme du moins d'Etat, se profile la réalité d'une casse méthodique du service public, au moment même où les citoyens, confrontés à des difficultés croissantes du fait de votre politique, ont de plus en plus besoin du service public et de la solidarité nationale.

Toute votre politique en matière, de fonction publique traduit votre conception de l'Etat, d'un Etat détourné de sa mission qui est de satisfaire les besoins de chacun, détourné de l'intérêt national, au profit de la spéculation, de l'accroissement des grosses fortunes, du déclin économique et de la course aux armements au moment même où des progrès sont réalisés dans ce sens. En quelque sorte cet Etat, instrument de votre stratégie de remodelage de la société, est invivable pour les usagers comme pour les agents publics.

Dès votre arrivée au pouvoir, vous avez proclamé qu'il y avait trop de fonctionnaires en France pour justifier les coupes claires intervenues dans les emplois publics : 4 054 emplois ont été supprimés en 1986, 19 214 en 1987 ; 12 771 suppressions d'emplois sont encore prévues par ce budget, soit un peu plus de 36 000 en trois ans.

Oui, votre politique est cohérente, monsieur le ministre. Mais les fonctionnaires sont-ils trop nombreux en France ? L'affirmer relève, me semble-t-il, de l'invention, voire de la malhonnêteté. Selon des chiffres du F.M.I. on dénombre, en France, 5,73 agents publics pour cent habitants. Ce rapport est de 7,77 aux Etats-Unis et de 9,57 au Royaume-Uni, les deux pays que vous prenez comme modèles ! Votre argumentation ne tient donc pas.

La vérité, c'est que pour assurer le fonctionnement d'un Etat qui préfère verser 60 milliards de francs aux titulaires de l'emprunt Giscard, tout en privant des moyens les plus indispensables l'école ou la santé, par exemple, il n'est pas nécessaire que les agents soient en nombre suffisant, qu'ils soient bien qualifiés et bien rémunérés. Pourtant, alors que la misère et le chômage s'étendent, les Français ont de plus en plus besoin d'intervention publique. Cette contradiction, vous ne la gérez pas vous-même, vous en faites porter la charge soit aux agents publics dont les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles, soit aux collectivités locales, qui sont de plus en plus souvent rançonnées pour pallier le désengagement de l'Etat.

Mais, au-delà, votre budget trahit votre volonté de faire de la fonction publique un laboratoire de régression sociale, ce qui est l'un des aspects du rôle que vous faites jouer à l'Etat dans la marche vers une société à plusieurs vitesses.

Cette attaque en règle contre les droits et les conditions de travail des fonctionnaires est justifiée devant l'opinion publique par une culpabilisation de ceux-ci qui seraient, du fait de la sécurité de l'emploi, des privilégiés. Faut-il vous rappeler que le droit au travail est garanti par la Constitution et que la situation anormale n'est pas d'avoir un emploi stable, mais d'avoir un emploi précaire ou de ne pas en avoir du tout ?

Allons plus loin à propos de la sécurité de l'emploi des fonctionnaires. Faut-il vous rappeler que celle-ci constitue le corollaire du principe de la continuité du service public, principe que vous ne manquez pourtant pas d'invoquer lorsqu'il s'agit de porter des coups, en son nom, à un autre droit constitutionnel : le droit de grève ?

L'intérêt des usagers pas à l'évidence votre préoccupation et ne constitue qu'un prétexte pour porter atteinte aux droits des fonctionnaires, droits qu'ils ont conquis, comme tous les autres travailleurs, par la lutte.

Voilà pourquoi les sénateurs communistes dénoncent avec force votre pratique qui consiste à opposer les agents publics au reste du monde du travail et aux chômeurs. Elle relève de la même logique que celle qui consiste à opposer les travailleurs français aux travailleurs immigrés. Il s'agit dans tous les cas de dresser les victimes d'une même politique les unes contre les autres. Diviser pour régner est une devise que vous appliquez remarquablement bien.

Les agents publics, les travailleurs du secteur privé et les chômeurs ont avant tout un intérêt commun : se rassembler pour changer cette société d'injustice et d'inégalité.

Laboratoire de régression sociale, disais-je tout à l'heure, comme en attestent les problèmes suivants.

Tout d'abord, le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de régresser. En deux ans, les traitements publics n'auront été revalorisés que de 1,7 p. 100 alors que l'inflation et les prélèvements sociaux ont amputé leur pouvoir d'achat de 6,7 p. 100. Une majorité d'entre eux perçoivent moins de 8 500 francs par mois et nombreux sont ceux qui ne perçoivent qu'aux alentours de 5 500 francs. Outre les difficultés grandissantes qui en découlent pour leurs conditions de vie, cette baisse de pouvoir d'achat sert de base de référence pour la politique salariale dans le secteur privé.

Ensuite, la fonction publique sert de banc d'essai à l'offensive généralisée contre les droits des travailleurs. Par exemple, du fait de votre politique d'austérité, le recrutement, l'avancement, les mutations et les garanties statutaires sont sacrifiés.

Mais il y a plus : les agents publics servent désormais de cobayes à une atteinte inadmissible au droit de grève par l'adoption du tristement célèbre amendement Lamassoure, qui permet une retenue sur salaire supérieure au temps non travaillé pour fait de grève, ou par l'apparition d'une jurisprudence qui tend à interdire la grève lorsque les revendications sont jugées « déraisonnables ».

S'y ajoutent, au nom d'une conception quasi militaire de l'obligation de réserve, la multiplication des sanctions de nature politique. Ici aussi, le C.N.P.F. suit avec attention le développement de cette politique qu'il met lui-même en œuvre dans le secteur privé. Suppressions d'emplois, baisse du pouvoir d'achat, difficultés croissantes pour les agents publics, diminution des services rendus aux usagers, atteintes aux droits des travailleurs, telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques-unes des raisons pour lesquelles le groupe communiste votera contre ce budget de casse de la fonction publique. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lacour.

M. Pierre Lacour. L'année 1987 a été l'occasion, pour votre département ministériel, de prendre un certain nombre de décisions concernant l'amélioration effective des carrières des fonctionnaires de l'Etat.

Il est remarquable que ces mesures ont concerné l'ensemble des catégories de fonctionnaires et pas seulement certaines d'entre elles. Il s'agit là d'un effort du Gouvernement qui mérite d'être salué.

Je pense particulièrement à l'amélioration des carrières de la catégorie B ainsi qu'à des aménagements de promotion des catégories D en catégories C, sans ignorer l'augmentation des postes réservés aux fonctionnaires et agents publics dans les concours de recrutement de l'administration.

Je tiens aussi à souligner les efforts en matière de politique salariale, notamment les mesures qui ont été prises tout récemment.

Cependant, je souhaiterais insister, monsieur le ministre, sur quelques problèmes de la fonction publique d'Etat.

Il conviendrait que les efforts de modernisation - c'est-à-dire en fait l'introduction des techniques les plus modernes de la bureautique et de l'informatique, tant dans les adminis-

trations centrales que les services extérieurs de l'Etat - soient accélérés. C'est la seule façon de rendre plausible la déflation d'effectifs poursuivie depuis plusieurs années dans la fonction publique.

C'est aussi à mes yeux la seule façon de faire en sorte que l'administration ne soit pas en retard sur la société. Il y va de l'efficacité même de l'appareil de l'Etat.

Cette modernisation doit s'accompagner aussi d'une formation permanente des fonctionnaires de toute catégorie et, je le répète, non seulement de la catégorie A, mais aussi des fonctionnaires d'encadrement et des fonctionnaires d'exécution.

Il faut multiplier les stages, notamment ceux qui sont destinés à la catégorie C, afin de lui permettre de suivre l'évolution des techniques.

Je pense par ailleurs qu'une autre grande réforme consisterait à développer l'incitation et pas seulement la participation des fonctionnaires de l'administration.

La vie administrative, par sa répétitivité et par les contraintes qui pèsent sur elle, rend nécessaire l'adaptation, la modification de ses agents.

Je n'ignore pas que, pour la plupart d'entre eux, le sens du service public constitue à lui seul une très grande motivation qui honore tout ce corps ; néanmoins, la mise en place des mesures d'accompagnement à une incitation personnalisée me paraît une stimulation importante à ne pas négliger.

Je ne souhaiterais pas achever ma courte intervention sans évoquer le problème de la titularisation des agents contractuels.

Le dispositif de titularisation des agents des catégories C et D est pratiquement achevé aujourd'hui. Une quarantaine de décrets ont été publiés dans ce sens.

Il reste le problème beaucoup plus délicat des titularisations des corps de catégories A et B, qui sont, comme vous le savez, essentiellement des personnels de l'enseignement et de la recherche.

Il faut là aussi, selon moi, accélérer le processus, quelles que soient les difficultés rencontrées. Il est nécessaire que la fonction publique soit homogène, comme il est tout aussi indispensable qu'existent des agents contractuels pour des emplois qui ne peuvent être exercés par des personnels issus des corps de l'administration. C'est une question de proportion.

Ma dernière remarque, monsieur le ministre, concernera l'image de marque des fonctionnaires dans notre pays.

Les stéréotypes traditionnels qui affectent la fonction publique n'ont pas disparu. Au contraire, s'y est ajoutée récemment l'idée que les fonctionnaires étaient des privilégiés, ce qui contraste - c'est le moins que l'on puisse dire - avec l'image que s'est employé à en donner, tout à l'heure, notre collègue M. Souffrin, suivant en cela la logique classique de désinformation du parti communiste ! (*Protestations sur les travées communistes.*)

Je crois, monsieur le ministre, que votre ministère devrait lancer de grandes campagnes d'information auprès de la population, afin de mieux faire connaître l'administration et son rôle particulièrement important dans la vie économique et sociale du pays.

C'est un enjeu important pour le maintien d'une image démocratique et républicaine de l'administration.

Fort de ces remarques, le groupe de l'union centriste et moi-même voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Je remercie tout d'abord M. Trucy de son exposé et du soutien qu'il apporte à la politique que je m'efforce de conduire. Comme vous l'avez dit, monsieur le sénateur, celle-ci a effectivement pour objet d'améliorer la productivité de l'administration.

Je vous remercie particulièrement de m'appuyer dans l'emploi de ce mot : « productivité », car je sais que, s'agissant de l'administration, le mot et le concept lui-même sont nouveaux. En effet, nous ne pouvons pas considérer que l'administration aurait sa logique propre, indépendante des chiffres et que la recherche de la productivité serait incompatible avec le service public. Les contraintes sont ce qu'elles sont et il faut les regarder en face : la qualité du service public

dépend d'ailleurs de la prise en considération des contraintes de notre environnement. C'est parce que nous sommes précisément en face d'obstacles financiers sérieux que le service public est amené à repenser sa façon de travailler, ses méthodes et, finalement, à offrir ainsi un meilleur service aux usagers.

Vous souhaitez qu'une action soit conduite dans le domaine de la formation continue. Vous avez tout à fait raison d'insister sur ce point. Il ne peut y avoir de capacité d'adaptation de l'administration sans une politique plus vigoureuse en matière de formation continue. Mon action consiste à déplacer progressivement l'axe de l'effort de formation initiale, qui est très important - 16 milliards de francs par an - et qui a été très longtemps la priorité de l'Etat, vers la formation continue. Cela ne pourra pas se faire du jour au lendemain, mais cela correspond aux besoins du futur.

Vous êtes attentifs aux échanges que nous pourrions entreprendre entre le secteur public et le secteur privé. Je suis en train d'en organiser un de ce type entre la haute fonction publique et le secteur privé. J'ai demandé à M. Fauroux d'en être le pilote. Pourquoi lui ? En tant que directeur de l'E.N.A., il me semble bien placé pour gérer les échanges que nous pourrions faire dans ce domaine ; ces derniers auront un caractère expérimental au départ, mais ils nous permettront de faire bénéficier l'Etat de l'expérience acquise par le secteur privé dans des domaines où nous n'avons pas une expérience suffisante.

Dans l'équipe que je suis en train de constituer auprès de la direction générale de l'administration de la fonction publique et qui sera compétente pour tout ce qui concerne les techniques modernes de la qualité, je viens de « recruter » - c'est le mot qui convient - un cadre supérieur du secteur privé - il appartient au groupe P.S.A. - dont il est l'un des spécialistes de la qualité dans cette société. C'est un apport très utile pour nous parce que dans les techniques modernes de la qualité il nous faut chercher l'expérience là où elle est. Nous ne pourrions y trouver que des avantages.

Vous souhaitez également savoir ce que nous ferons en matière d'intéressement. Là comme ailleurs, il faut fuir les grandes réformes et s'intéresser préférentiellement à l'expérimentation qui peut nous permettre de faire face aux problèmes. De plus en plus de fonctionnaires sont intéressés par des mesures dans ce domaine. Plus un service est moderne, plus il a incorporé les techniques modernes de la qualité et plus il revendique des mesures d'intéressement. C'est finalement assez logique.

De plus, cette politique d'intéressement doit être détachée de la politique salariale, sinon nous aurions, à juste titre, des protestations des personnels et des organisations syndicales, qui nous accuseraient de vouloir remplacer la politique salariale par un substitut qui serait la politique de l'intéressement. Ce sont deux choses différentes.

En outre, cette politique de l'intéressement doit être le plus possible proche du terrain. Je me méfie beaucoup - je dois vous le dire - des formes globales et centralisées d'intéressement qui ressembleraient à une prime nouvelle. Il faut s'adapter au terrain, car c'est là où l'on peut mesurer les progrès accomplis et où les personnels qui en sont conscients en acceptent la réalité ou l'absence.

En effet, qui dit « intéressement » suppose bien évidemment le caractère aléatoire de celui-ci qui est lié à la réalité de la productivité gagnée. Enfin, il est souhaitable que tout se règle cas par cas. Il faut tenter des expériences là où des services sont, si j'ose dire, intéressés, en tout cas volontaires, puis procéder ensuite par imitation ou par contagion, si d'autres services en manifestent l'intention.

C'est dans cette voie que nous nous engageons. Je suis d'autant plus attaché à cette politique d'intéressement qu'elle est nécessairement associée à une politique de la qualité. Mais en même temps, compte tenu de l'importance du sujet, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prendre trop hâtivement des dispositions.

Monsieur Régnauld, vous avez bien voulu critiquer l'ensemble de l'action du Gouvernement, et je n'en ai pas été outre mesure surpris. Je ne répondrai naturellement pas à toutes les critiques que vous avez adressées à M. Lamassoure, votre collègue de l'Assemblée nationale, car il est assez grand pour se justifier lui-même.

Je vous dirai tout de même que je n'ai pas pris pour référence l'administration de Mme Thatcher. Jamais vous ne m'avez entendu dire un mot à ce sujet ; jamais je ne me suis

référé à un quelconque modèle. Je m'efforce simplement de faire face concrètement et avec le plus de sérieux possible aux problèmes posés.

Puisque vous avez cité des exemples étrangers, je dois dire que nous avons une tendance - c'est vrai - à analyser et à étudier les problèmes de l'administration d'une façon beaucoup trop hexagonale alors que d'autres pays confrontés aux mêmes problèmes ont peut-être trouvé des solutions, des techniques qui pourraient sans doute nous être utiles.

C'est pourquoi j'ai demandé à un éminent spécialiste de la fonction publique, M. Crozier, d'animer une mission qui, au cours de l'année 1988, aura pour tâche d'aller regarder d'un peu plus près ce qui se fait à l'étranger dans divers domaines des techniques administratives.

Les pays que nous avons retenus, dans une première approche, sont la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, la Suède et la Norvège. Pourquoi ceux-là ? Parce que ce sont des pays où il se passe des choses dans le domaine de l'administration, la mission ayant, bien entendu, pour tâche d'étudier, dans chacun de ces pays, non pas l'ensemble des problèmes de l'administration, mais les techniques spécifiques dont nous savons d'ores et déjà qu'elles s'y sont développées.

Je ne voudrais pas m'étendre trop longtemps sur la politisation de la fonction publique dont vous m'avez accusé, monsieur Régnauld. Vraiment, ce n'est pas le groupe socialiste qui peut, à ce sujet, donner des leçons à la majorité ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Bernard Barbier. Bravo !

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Je rappelle que la création d'un tour extérieur pour les corps d'inspection générale de l'administration s'est faite dans des conditions qui, elles, relèvent vraiment de la politisation.

J'aurai d'ailleurs, dans les prochaines semaines, l'occasion d'installer la commission que vous, messieurs les sénateurs, avez instituée, et qui donnera aux nominations au tour extérieur dans ces corps d'inspection une tournure plus conforme à l'intérêt général de l'administration et à nos traditions.

Pour ce qui concerne, enfin, la politique de recrutement des effectifs, vous avez bien voulu dire que notre approche était rétrograde. Je vous en remercie, naturellement ! Chacun porte le jugement qu'il souhaite !

Pour ma part, ce qui m'a paru vraiment rétrograde, c'est de croire que l'on pouvait résoudre le problème de l'emploi par des recrutements massifs dans la fonction publique. En effet, entre juillet 1981 et janvier 1983, la majorité de l'époque a été à l'origine de 185 000 recrutements dans les services de l'Etat.

Au rythme que nous avons adopté de réduction des effectifs, il nous faudra dix ans pour récupérer le retard ainsi accumulé dans une politique moderne de la fonction publique. Cela montre à quel point, dans les affaires de l'Etat, on monte la pente lentement mais on la descend très vite. Ce n'est pas là l'un des moindres problèmes que nous ayons à régler.

Monsieur Souffrin, je ne vais pas être très long. Vous avez été critique du début à la fin. J'ai compris que ce budget était un budget de casse ; je ne peux pas répondre à des arguments aussi excessifs.

Nous tentons de gérer les problèmes de l'Etat. Puis-je me permettre de vous dire qu'en vérité, pour moderniser la fonction publique et pour réformer l'Etat, nous avons besoin d'un peu de sérénité.

M. Paul Souffrin. Et de fonctionnaires !

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Il me semble - je le dis devant l'ensemble des groupes du Sénat ici représentés - qu'il serait très souhaitable que ce qui concerne la gestion de la fonction publique et de l'Etat soit soustrait au débat politique. En effet, l'intrusion d'un débat politique passionné et excessif rend encore plus difficile la solution des problèmes de la fonction publique, qui ne sont pas des problèmes théoriques, comme ceux que vous décrivez, mais des problèmes concrets, simples, pratiques. Laissons donc la fonction publique en dehors de nos débats politiques, voire politiques !

Monsieur Lacour, vous avez évoqué toute une série de problèmes sur lesquels je vais m'efforcer de vous répondre.

D'abord, vous avez tout à fait raison d'insister sur l'importance, à l'avenir, de la formation permanente. Dans cette optique, sans être néanmoins sûr de répondre pleinement à votre question, je vous dirai que les I.R.A. - instituts régionaux d'administration - ont reçu pour instruction de se réorienter résolument vers la formation permanente. Ce sont, en effet, des établissements généralement assez spacieux, disposant de réels moyens et n'accueillant plus qu'une promotion de soixante élèves attachés d'administration.

Il y a donc des moyens, des hommes et de la place disponible ; c'est pourquoi nous voulons faire des I.R.A. des centres de formation continue axés notamment sur le développement des techniques modernes de la qualité. Il s'agit là, je crois, d'un élément de réponse allant dans le sens que vous souhaitez.

Vous vous êtes préoccupé - je le comprends d'ailleurs bien - de la titularisation des agents contractuels. Comme vous le disiez, le cheminement est pratiquement terminé pour les catégories C et D : nous avons titularisé près de 150 000 agents au cours des dix-huit derniers mois et nous arrivons donc au terme du processus.

Restent les catégories A et B, pour lesquelles - il faut bien l'admettre - le problème est autrement difficile à résoudre, en raison des intérêts très contradictoires existant entre les personnels titulaires et les personnels contractuels.

En effet, la titularisation de personnels contractuels dans la catégorie A revient, en réalité, à faire entrer dans l'administration, au sens plein du terme, des agents n'ayant pas affronté les difficultés et les risques du concours qui prévaut normalement pour l'accès à ces corps. Telle est la véritable difficulté.

S'y ajoute le fait qu'il s'agit souvent d'agents contractuels qui sont en service dans nos administrations depuis des temps assez longs et qui revendiquent donc des reclassements à des niveaux correspondant à l'expérience qu'ils ont acquise dans le service public, et cela pose naturellement, à l'égard de leurs collègues titulaires, des problèmes redoutables.

Voilà pourquoi, cette titularisation est plus lente que vous le souhaitez et que le souhaitent tous ceux qui ont à examiner et à traiter ces problèmes. Comptez sur moi, en tout cas, pour aller autant que je le peux dans le sens que vous avez indiqué.

Vous avez souhaité que nous développions le système des récompenses individuelles ou collectives à l'égard des fonctionnaires. Je crois avoir répondu sur ce sujet en répondant à M. Trucy.

Vous me dites, enfin, qu'il faut prendre des initiatives pour faire mieux connaître la qualité du travail accompli par l'administration. Il est vrai que, parmi nos missions, nous avons à valoriser le travail du service public. C'est l'un des objets des rencontres régionales de la qualité et de l'innovation dont j'ai pris l'initiative et qui se développent de façon constante.

Au cours de ce trimestre se seront déroulées dix rencontres régionales de l'innovation et de la qualité. Hier encore, j'étais à Dijon, en compagnie de M. Barbier, où étaient réunis près de 800 cadres de l'Etat. Nous avons parlé avec eux de la qualité des expériences concrètes qui ont été effectuées dans différents services, au cours d'une réunion qui, me semble-t-il, a été tout à fait passionnante pour tout le monde ; pour eux, pour moi-même, qui vais à la rencontre de nos cadres, mais aussi pour les observateurs extérieurs, car, bien entendu, la presse était invitée.

C'est d'ailleurs l'occasion pour le grand public, par l'intermédiaire de la presse, de prendre une meilleure mesure des efforts importants que fait l'Etat, que font les fonctionnaires pour moderniser le service et le rendre toujours plus opérationnel.

Vous pouvez en tout cas compter sur moi pour poursuivre ce processus, sans faire de grandes campagnes télévisées, qui ne seraient sans doute pas adaptées à notre action, mais en travaillant auprès des médias et de l'opinion publique afin non pas de défendre les fonctionnaires - ce serait là une attitude frileuse que je déplorerais - mais, au contraire, de valoriser ce qui marche dans l'administration.

Ne nous refusons pas le droit de dire à l'administration et aux fonctionnaires très clairement, très loyalement et très fermement ce qui ne va pas, mais soyons aussi capables de valoriser ceux qui vont de l'avant, ceux qui accomplissent des performances remarquables à leurs propres yeux, aux yeux de leurs collègues et, avant tout, aux yeux du grand public,

qui a besoin de savoir que l'administration française se trouve actuellement dans une période de transformation rapide que j'ose appeler souvent - vous m'en excuserez, mesdames et messieurs les sénateurs - une véritable révolution culturelle pacifique. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je voudrais faire une très brève intervention pour ne pas laisser sans réponse une observation de M. le rapporteur.

A propos de l'équipement des services du médiateur, vous avez relevé, monsieur Couve de Murville - je vous en remercie - l'effort tout à fait important qui a été consenti dans le budget de l'année dernière et qui se poursuit dans le présent projet de budget en faveur du renforcement des moyens du médiateur.

S'agissant de l'informatique, il est vrai que le médiateur ne dispose que d'un équipement bureautique relativement vétuste qu'il faut certainement renouveler. L'estimation que l'on peut faire de ce renouvellement, dans l'état actuel des choses, est de l'ordre de 400 000 francs, dépense que le médiateur ne peut pas supporter sur ses crédits de fonctionnement actuels. Cependant, on peut peut-être amorcer une phase de développement et de renouvellement étalée sur deux exercices.

L'assurance que je puis vous donner, monsieur le rapporteur, est que mon département ministériel est tout prêt à examiner avec M. Legatte les conditions dans lesquelles cela pourrait se faire.

Enfin, vous avez évoqué rapidement les crédits destinés aux rapatriés. Nous aurons l'occasion, demain, au sein de cette assemblée, de parler plus au fond de ce sujet. Mais je tenais d'ores et déjà à vous remercier d'avoir souligné l'ampleur de l'effort budgétaire du Gouvernement dans ce domaine, ampleur qui, vous le savez, ne traduit que la volonté déterminée de mettre un point final à ce dossier douloureux. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. René Régnauld. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur de Charette, s'agissant de la politisation, reconnaissez que c'est le gouvernement socialiste, qui, dans le cadre de l'organisation de la fonction publique territoriale, a fait reconnaître, pour la première fois dans notre histoire, qu'un élu, quel qu'il soit, avait à la fois besoin de collaborateurs et la responsabilité d'une administration et qu'il était bon de faire la différence entre ses propres besoins, liés à sa responsabilité, et les besoins relatifs à l'administration dont il avait la charge.

M. Paul Loridant. C'est vrai !

M. René Régnauld. C'est pourquoi nous avons introduit, dans la loi du 26 janvier 1984, la reconnaissance, autrement dit la légalisation des emplois de cabinet, de façon à bien marquer la différence entre ces personnels, qui sont des collaborateurs directs, immédiats de l'élu, et les autres personnels qui, eux, appartiennent à la fonction publique, qu'elle soit d'Etat ou territoriale.

Telle est notre façon d'appréhender les choses. Convenez avec moi qu'elle a bien pour but de faire une distinction et donc d'éviter le dérapage de la politisation.

Or, c'est bien à un dérapage que nous assistons, car, au travers de la loi du 13 juillet 1987, de la loi portant D.M.O.S., vous avez ouvert la possibilité de généraliser le système. La fonction publique territoriale, pour plus de sa moitié, est maintenant occupée par des contractuels.

Vous vous êtes offert la possibilité de recruter, pour la catégorie A, en particulier, essentiellement des contractuels. Ainsi, on va vers le recrutement de personnels sans statut et sans protection. On peut dès lors s'interroger sur les motivations réelles qui président à la décision de les recruter.

Qui plus est - je rejoins un point de l'analyse que vous avez faite dans votre réponse à l'un de nos collègues - il y a danger, c'est vrai, à la contractualisation, notamment pour la

catégorie A, car vous interdisez les emplois supérieurs à certains ; autrement dit, vous supprimez la notion même de carrière et, à terme, toute possibilité de promotion, de valorisation et d'encouragement aux plus méritants à l'intérieur de la fonction publique. Ainsi, on affaiblit, on fragilise, on réduit l'efficacité et l'opportunité de la fonction publique et, par là même, on diminue les moyens de développer un service public de qualité.

Enfin, s'agissant des 185 000 recrutements, si j'ai bien compris votre objectif, il consiste à les annuler. Y aurait-il trop de personnel à la poste, à l'éducation nationale pour ne prendre que ces deux exemples ? Pourtant, tout le monde, aujourd'hui, s'accorde à reconnaître que la formation est une préoccupation fondamentale : il faut faire plus, il faut faire mieux. Les enseignants ne sont pas trop nombreux, bien au contraire. Hier, ici même, tout le monde a convenu qu'il fallait encore davantage augmenter et valoriser l'encadrement. Dans ces conditions, ces recrutements, qui avaient été arrêtés dans les années 1982-1983, étaient-ils tellement superflus qu'il faille aujourd'hui les supprimer ou les réduire en nombre comme vous vous y employez ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Je rappelle au Sénat que le vote sur les crédits des services généraux est réservé jusqu'après l'examen des crédits relatifs à la communication et à l'information.

Néanmoins, je dois appeler en discussion un amendement que M. Régnauld a décidé, hier soir, de transférer sur le budget des services généraux.

Article additionnel

M. le président. Par amendement n° II-63 rectifié, M. Régnauld, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent d'insérer après l'article 70, un article additionnel ainsi rédigé :

« Le début de l'article 2 de l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif est rédigé comme suit :

« Jusqu'au 31 décembre 1988, les fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif... »

La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Il s'agit par cet amendement de proroger une disposition qui découle d'une ordonnance de 1982 et qui a déjà fait l'objet de plusieurs prorogations. Cette disposition vise à permettre à des fonctionnaires de l'Etat et, dans un autre domaine, à des fonctionnaires territoriaux de bénéficier de la cessation progressive d'activité alors qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge de soixante ans, et ce dans des conditions de réduction d'activité et de rémunération spécifiques.

Cet amendement tend donc à proroger cette disposition dont le terme est le 31 décembre prochain. D'une part, des fonctionnaires sont encore intéressés par cette possibilité, d'autre part les employeurs sont favorables à cette prorogation.

Cette disposition présente en outre le mérite de répondre aux besoins qui s'expriment sur le terrain ; elle permet ainsi, en dégageant des emplois, d'offrir une activité aux jeunes candidats qui sont intéressés par ces secteurs.

Il y a urgence. Hier soir, le Gouvernement a estimé que cet amendement trouverait mieux sa place lors de l'examen des crédits de la fonction publique et des services généraux du Premier ministre. C'est pourquoi je le présente ce matin en souhaitant que le Gouvernement, le rapporteur spécial et vous-mêmes, mes chers collègues, l'acceptiez.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Couve de Murville, rapporteur spécial. La commission n'ayant pas eu l'occasion de discuter de l'amendement n° II-63 rectifié, je ne suis donc pas en mesure de vous donner son avis.

Il me semble souhaitable de connaître l'avis du Gouvernement que, pour ma part, je suis prêt à suivre, car il est évidemment le mieux informé en la matière pour apprécier les conséquences possibles de cet amendement.

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Le régime de la cessation progressive d'activité permet, dès l'âge de cinquante-cinq ans, aux fonctionnaires de l'Etat n'ayant aucune possibilité de départ à la retraite avant l'âge de soixante ans, d'exercer leurs fonctions à mi-temps tout en percevant, en plus de leur traitement lié au régime du travail à temps partiel, une indemnité exceptionnelle.

La durée d'application de ce dispositif a été prorogée à plusieurs reprises et, en dernier lieu, sur la proposition du Gouvernement, jusqu'au 31 décembre 1987, par la loi n° 87-39 du 22 janvier 1987 portant D.M.O.S.

Le Gouvernement procède actuellement à un examen approfondi de cette modalité particulière de travail à temps partiel et ce n'est que lorsque les conclusions de cette étude auront été tirées qu'il sera possible d'envisager de proposer au Parlement de proroger une nouvelle fois la durée d'application de la cessation progressive d'activité en prévoyant, le cas échéant, d'éventuelles modifications au dispositif actuel.

Je crois pouvoir dire qu'un texte sera probablement déposé par le Gouvernement d'ici à la fin de la présente session, après que les discussions interministérielles seront achevées.

C'est la raison pour laquelle, dans la phase actuelle, je demande au Sénat de repousser l'amendement présenté par M. Régnauld.

M. le président. Monsieur Régnauld, l'amendement n° II-63 rectifié est-il maintenu ?

M. René Régnauld. J'ai prêté la plus grande attention aux propos de M. le ministre, et je comprends tout à fait que le Gouvernement veuille étudier et approfondir cette question. J'ai surtout retenu sa conclusion, selon laquelle il lui semblait probable que cette disposition puisse faire l'objet d'un texte législatif qui viendrait en discussion avant la fin de la présente session. (*M. le ministre fait un signe d'acquiescement.*)

Dans ces conditions, je retire mon amendement tout en attirant votre attention, monsieur le ministre, sur un autre point. A cet amendement en était rattaché un autre, intéressant les fonctionnaires territoriaux et proposant en leur faveur une mesure symétrique. Je souhaite donc que lorsque vous nous présenterez votre nouveau texte, vous pensiez aussi à ce versant de la fonction publique que constituent les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. L'amendement n° II-63 rectifié est retiré.

Je rappelle que le vote sur les crédits concernant les services généraux est réservé.

II. - SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : II. - Secrétariat général de la défense nationale.

La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis plusieurs années, les débats qui ont eu lieu au sein de cette assemblée se sont fait l'écho de l'attente réitérée d'une réforme du secrétariat général de la défense nationale.

A cette même tribune, voilà presque un an jour pour jour, j'avais déclaré que le Gouvernement avait demandé un audit conjoint à l'inspection générale des finances et au contrôle général des armées. J'ai le plaisir aujourd'hui, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous en présenter le résultat qui concrétise non seulement les vœux formulés au sein de cette assemblée, mais aussi la volonté du Gouvernement, qui est allée dans le même sens.

M. Hamel vous présentera son rapport qui, je tiens à le dire, est un remarquable document par la clarté et la précision dont il témoigne et qui m'évitera ainsi d'avoir à revenir sur le contenu de notre réforme. Je me bornerai donc à en rappeler les grandes lignes.

L'ensemble de la structure du secrétariat général de la défense nationale a fait l'objet d'un regroupement en trois directions fonctionnelles et en une direction logistique. Ces

trois directions fonctionnelles sont chargées respectivement de la stratégie, de la défense civile et économique et des problèmes de technologie et d'exportation de matériels sensibles. Un passé récent a montré que les préoccupations qui ont été les nôtres n'étaient pas tout à fait infondées.

Cette restructuration entraîne la suppression de 103 emplois ; l'an dernier, j'avais d'ailleurs avancé à titre indicatif un chiffre de l'ordre de la centaine.

La deuxième innovation, c'est le rattachement au secrétariat général de la défense nationale de l'ensemble formé par la délégation interministérielle et le service central de la sécurité des systèmes d'information, qui faisaient auparavant partie des services du Premier ministre. Cette opération a entraîné le transfert de vingt et un emplois.

La troisième innovation importante, peut-être la plus importante, c'est le remplacement du procédé de mise à disposition de personnel par les ministères par la procédure du détachement, c'est-à-dire le retour au droit commun de la fonction publique.

Il en est ainsi, en particulier, des 441 emplois qui ont été transférés du budget du ministère de la défense au budget du secrétariat général de la défense nationale. Ainsi le titulaire de cette haute fonction publique dispose-t-il d'une plus grande maîtrise dans le choix de ses collaborateurs. En effet, la formule antérieure de la mise à disposition laissait évidemment largement ce choix entre les mains du ministère « fournisseur ».

La quatrième réforme, c'est l'inscription dans la loi de finances de la totalité des crédits du programme civil de défense au budget du secrétariat général de la défense nationale. Je n'insiste pas sur ce point.

La pratique antérieure consistant à n'inscrire au budget du secrétariat général de la défense nationale qu'une faible partie des crédits - on retrouvait alors une grande masse des crédits au budget du ministère de la défense - a été suffisamment critiquée au sein de cette Assemblée pour que je n'aie pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente cette mesure. Elle se traduit par le passage des crédits de paiement de 66,8 millions de francs en 1987 à 237,5 millions de francs en 1988. Bien entendu, il s'agit d'une mesure d'ordre qui ne modifie pas le fond du problème. Ce qui change, en revanche, c'est la notable accélération que cette réforme pourra apporter à la mise à disposition des crédits par les utilisateurs finaux, c'est-à-dire les ministères civils.

En ce qui concerne le personnel, aux 103 suppressions d'emplois consécutives à la restructuration s'ajoutent deux autres suppressions d'emplois au titre des mesures générales de réduction d'effectifs décidées par le Gouvernement.

D'importantes opérations d'équipement sont également prévues.

Il s'agit tout d'abord de l'installation du centre de transmissions gouvernementales dans un bâtiment enterré. Cette opération nécessite un crédit de 68 millions de francs d'autorisations de programme.

C'est ensuite l'achèvement du second plan quinquennal du programme de modernisation et de renouvellement des moyens radiotélégraphiques et cryptographiques nécessaires pour assurer les liaisons gouvernementales.

C'est enfin l'installation du service central de la sécurité des systèmes d'information à Issy-les-Moulineaux, qui nécessitera 13 millions de francs de crédits sur le titre V.

Ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, un an après les engagements que j'avais pris au nom du Gouvernement à cette même tribune, j'ai la satisfaction de pouvoir vous indiquer que la réforme du secrétariat général de la défense nationale, qui a fait l'objet de décisions de principe au mois de juillet 1987, est non seulement très clairement définie dans son contenu et dans ses modalités, mais aussi très largement entrée en application grâce à l'action déterminée du nouveau ou, plus exactement, malheureusement, de l'ancien secrétaire général de la défense nationale, son passage à la tête de cet organisme ayant été très bref. Cela n'a d'ailleurs pas empêché le général Forray d'inscrire dans les faits l'essentiel de cette réforme, ce dont je lui suis personnellement reconnaissant.

Pour conclure, je dirai quelques mots de l'institut des hautes études de défense nationale. Pour la première fois en 1988, il s'ouvrira à une dimension européenne en recevant un certain nombre d'auditeurs en provenance des pays de la Communauté. Ce sera sa contribution à la construction européenne. Il permettra également à nos voisins de la Commu-

nauté de mieux comprendre les impératifs de notre politique de défense. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les moyens financiers mis à la disposition du secrétariat général de la défense nationale pour assurer la défense civile de la nation s'élèveront en 1988 à 237 millions de francs. Mais si l'on ajoute au budget du S.G.D.N. les crédits consacrés à la défense civile par l'ensemble des administrations civiles, l'effort financier pour la défense civile est chiffré à 4 920 millions de francs.

Complémentaire de la défense militaire dont elle conforte la crédibilité et accroît la dissuasion, la défense civile incontestablement devait être reconnue comme une priorité.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le Premier ministre a fait adopter par le conseil des ministres du 22 juillet 1987 les modalités d'une réforme du secrétariat général de la défense nationale. En effet, en 1986, un audit auquel avaient participé, notamment, deux inspecteurs généraux des finances et deux contrôleurs généraux des armées avait analysé les mécanismes de fonctionnement du S.G.D.N. et proposé sa réorganisation afin d'en accroître l'efficacité.

Le projet de budget du S.G.D.N. pour 1988 traduit les mesures prises dans le courant de l'été 1987 après la prise en considération des conclusions de cet audit. Le Premier ministre, en effet, a décidé que l'exécution des missions du secrétariat général de la défense nationale, qui a fondamentalement pour rôle de l'assister dans l'exercice des responsabilités que lui confèrent la Constitution et les lois organiques, sera désormais de la compétence de quatre directions, celles-là mêmes que vous évoquiez, monsieur le ministre : la direction du personnel, des finances et de l'administration ; la direction « Moyens gouvernementaux et Plan » ; la direction « Evaluation et documentation stratégique » ; enfin, la direction « Sciences, transferts, exportations » qui regroupera, notamment, la surveillance scientifique et technique et les affaires liées à l'exportation de matériel sensible.

Ainsi que M. le ministre l'a rappelé - il a eu raison de dire que le Sénat ne peut que s'en satisfaire étant donné que, depuis de longues années, il en exprimait le souhait - le Premier ministre a décidé que, désormais, le budget du secrétariat général de la défense nationale retracera, dès la loi de finances pour 1988, la totalité des moyens de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de la mission de ce secrétariat.

Ainsi, les crédits du programme civil de défense, qui, jusqu'en 1987, étaient inscrits au budget du ministère de la défense, sont-ils désormais directement transférés à celui du S.G.D.N. Cette décision permet de renforcer les pouvoirs de ce dernier, notamment en matière de gestion du personnel et d'utilisation des crédits.

Jusqu'à présent, le S.G.D.N. gère des crédits provenant de deux origines : d'une part, du budget du S.G.D.N. lui-même, d'autre part, du budget de la défense nationale.

Les crédits primitivement attribués par le ministère de la défense devaient faire l'objet, en cours d'année, d'un transfert au budget du S.G.D.N., par un arrêté du ministère chargé du budget. Cet arrêté, habituellement, ne paraissait pas avant la fin du deuxième trimestre ; c'est alors seulement que le secrétariat général de la défense nationale pouvait adresser au ministre chargé du budget un projet d'arrêté de répartition des crédits du programme civil de défense.

Ainsi, l'arrêté de répartition du programme civil de défense n'était-il publié, la plupart du temps, qu'au cours du troisième trimestre. De ce fait, les ministères utilisateurs ne pouvaient « consommer » les crédits mis à leur disposition qu'en fin d'année. Il s'ensuivait un retard de l'ordre de neuf mois environ dans la passation des marchés d'investissements des ministères, ce qui était évidemment contraire aux règles d'une bonne administration qui se doit d'être sérieuse, mais rapide.

C'est donc avec satisfaction que la commission des finances a constaté le regroupement des moyens alloués au S.G.D.N. dans le même fascicule budgétaire. Cela apporte incontestablement davantage de clarté dans la présentation des moyens humains et financiers qui sont ceux du S.G.D.N.

pour accomplir ses missions et on peut penser que cela lui permettra de mieux disposer des moyens nécessaires à l'exécution de son importante mission.

Dans le détail - je serai bref, compte tenu des informations qui figurent dans mon rapport écrit - les crédits alloués au secrétariat général de la défense nationale s'élèvent, pour 1988, à 237 millions de francs, soit une progression de 4,30 p. 100. La hausse est même plus forte - 12 p. 100 - pour les crédits d'investissement. Cependant, il faut convenir, étant donné les changements intervenus dans la structure même du S.G.D.N. et dans la présentation financière de ses crédits et de ses sources de financement, que les comparaisons d'une année à l'autre sont relativement difficiles.

Les seules dépenses ordinaires s'élèvent à 121 millions de francs. Au titre des mesures nouvelles, les crédits supplémentaires sont de 76 millions de francs et comprennent, pour l'essentiel, des mesures d'ordre relatives aux opérations de regroupement des crédits.

Ainsi que M. le ministre l'a rappelé tout à l'heure, la réorganisation du S.G.D.N. va se traduire par une diminution de ses effectifs. Comme vous le savez, la plupart des personnes qui y servaient étaient détachées du ministère de la défense. Désormais, ce seront des fonctionnaires du S.G.D.N., et l'effectif global de ceux qui ont l'honneur de servir dans cette haute instance sera, à partir de 1988, de 585, soit une réduction de 105 emplois par rapport à la période antérieure, avant la réforme, lorsque le ministère de la défense mettait à la disposition du S.G.D.N. plus d'une centaine d'emplois.

On notera, puisqu'elle est financée par ces crédits, l'activité importante de l'Institut des hautes études de la défense nationale, tant dans sa session nationale que dans ses sessions régionales. L'année qui s'achève aura été celle du cinquantenaire de cet institut.

D'ores et déjà se prépare - ce qui est intéressant et représentatif, sans doute, le gage d'une évolution possible en matière de défense européenne - l'organisation d'une première session européenne de défense qui pourrait être la préfiguration d'un futur Institut européen des hautes études de défense. Cette session aura lieu au mois de novembre 1988. Y participeront ceux des hauts responsables militaires et civils qui auront été désignés par les Etats membres de la Communauté européenne.

Après vous avoir rapidement rappelé les données relatives aux dépenses ordinaires, j'en viens aux dépenses en capital. Celles-ci s'élèvent à 170 millions de francs en autorisations de programme et à 116 millions de francs en crédits de paiement.

La commission des finances a relevé avec satisfaction la forte augmentation de l'ensemble des crédits consacrés, en 1988, à l'effort de défense non militaire de la nation. En effet, le programme civil de défense géré par le S.G.D.N. ne représente qu'une partie limitée de l'ensemble de l'effort civil de défense.

Les crédits destinés au programme civil de défense figurant au budget du seul S.G.D.N. atteignent 86 millions de francs, mais l'ensemble des dotations consacrées à l'effort civil de défense dans son entier s'élèvent, selon l'état récapitulatif établi en annexe du fascicule budgétaire, à plus de 4,9 milliards de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 29 p. 100 par rapport à 1987. On ne peut que se satisfaire de l'accroissement sensible de ces crédits.

Pour toutes ces raisons, ainsi que pour celles qui sont détaillées dans le rapport écrit, notamment dans ses pages 3 à 5 qui résument les observations de la commission des finances, je conclus donc, monsieur le président, mes chers collègues, en vous informant que celle-ci a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat l'adoption des crédits du budget des services du Premier ministre consacrés au secrétariat général de la défense nationale. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 28 octobre 1987, la conférence des présidents a fixé à cinq minutes le temps de parole dont chaque groupe dispose pour cette discussion.

La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens à saluer l'action - à nos yeux trop peu connue - du S.G.D.N., et à rappeler ici le rôle unique et éminent qu'il joue dans la défense de la France.

Cette année a été une année importante pour ce grand service, puisqu'il a connu au début de l'été une très profonde réorganisation. Destinée à optimiser ses moyens par rapport à ses missions, elle devrait lui permettre de mieux assurer sa fonction au service du Gouvernement.

Qu'il s'agisse de la protection des populations, de la protection du secret à tous ses niveaux et sous toutes ses formes, ou de l'information de l'Etat, le S.G.D.N. constitue le « cœur nucléaire » de la défense française prise dans le sens large et pas seulement dans le sens militaire. C'est aussi l'ultime rempart contre les agressions souvent insidieuses de l'extérieur.

A cet égard, le budget proposé à la représentation nationale appelle trois remarques.

D'abord, il ne faudrait pas qu'à l'avenir ce budget continue à s'amenuiser de trop, sous peine d'anémier cet élément central de la défense.

Ensuite, la déflation d'effectifs prévue par la réforme devrait, à mes yeux, se dérouler sans précipitation et après s'être assuré que toutes les suppressions de postes sont bien justifiées.

Enfin, je souhaiterais exprimer ici un vœu. Les services du S.G.D.N. élaborent quotidiennement des documents qui permettent au pouvoir d'être informé dans les domaines politique, économique et scientifique des événements, tendances et évolutions des situations.

Ne serait-il pas possible que la représentation nationale puisse avoir accès à ces informations si précieuses pour se forger une opinion ? Bien entendu, j'exclus de ma demande tout ce qui est classifié. Cette meilleure information des parlementaires, sous forme de notes, bulletins ou toutes autres modalités à établir, serait très utile.

Forts de ces trois remarques, mes collègues de l'union centriste et moi-même voterons le budget du S.G.D.N. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le ministre, au nom du groupe communiste et apparenté, je voudrais vous faire part de notre surprise, de notre étonnement, mais aussi de notre protestation contre l'utilisation d'hélicoptères de la défense dans une action brutale de répression d'une grève au magasin de pièces de rechange Renault d'Eragny dans le Val-d'Oise.

Les faits sont connus. Des hélicoptères de l'armée - trois ou quatre appareils - se posent au milieu de la cour de cette entreprise le 26 octobre pour charger, paraît-il, du matériel. Au même moment, dans une opération de diversion, un commando de nervis - je pèse mes mots - armés de matraques, agresse, frappe les travailleurs qui assurent le piquet de grève. La police, présente, protège activement l'opération.

Je dis bien « notre surprise » devant ces faits : nous n'avions encore jamais vu les hélicoptères de l'armée française utilisés dans des entreprises visant des travailleurs en grève !

Etions-nous toujours en France en cette fin d'après-midi d'octobre ou sommes-nous entrés définitivement dans la violence et la brutalité répressive ?

M. Bernard Barbier. En Roumanie !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je dis bien « notre étonnement », car il a fallu à l'évidence un travail coordonné, minuté, exécuté sous une responsabilité qui reste à définir, sans compter de minutieux préparatifs de location des hélicoptères, de recrutement de « nervis » capables de tout pour de l'argent, des autorisations administratives du ministre de l'intérieur, du préfet, pour laisser ces actes de commandos se dérouler sous les yeux bienveillants de la police.

Nous protestons solennellement, monsieur le ministre, et nous vous demandons de vous expliquer.

S'agissait-il bien d'un Dauphin 2 basé à Cherbourg ?

Avez-vous été consulté, comme responsable des armées, et vous a-t-on transmis une demande de location de cet hélicoptère, propriété de la marine nationale, donc de l'Etat ?

Si vous-même ou les responsables de la marine nationale avez donné les autorisations, ce que je pense, vous l'avez fait en vous fondant sur quels motifs ?

Il ne s'agissait ni d'un sauvetage de naufragés, ni d'une évacuation sanitaire, ni d'une surveillance de navires en difficultés, missions civiles parfois confiées à ces hélicoptères.

Si vous-même n'avez pas pris cette responsabilité, qui a monté cette opération ? Qui l'a autorisée ?

Dans ce cas, quelles mesures envisagez-vous pour sanctionner les responsables du « prêt » d'un appareil de la nation pour des utilisations privées - c'est la première faute - sans rapport avec une mission de sécurité - c'est la deuxième faute - et pour se livrer à un acte de violence, je dirai même de brigandage - c'est la troisième faute. ?

M. le président du tribunal de grande instance de Pontoise, juge des référés, avait rejeté la demande d'expulsion des grévistes. Il avait nommé un médiateur - un fonctionnaire compétent, inspecteur du travail - pour trouver une solution au conflit opposant travailleurs et direction pour une augmentation de salaire de 500 francs.

C'est là, à mon avis, la quatrième faute commise : entrave à l'application d'une décision de justice, contre laquelle la force - et quelle force ! la force militaire - a été utilisée.

Monsieur le ministre, les sanctions doivent être exemplaires. En d'autres temps, le ministre aurait démissionné !

Je vous demande, enfin, quelles mesures vous envisagez de prendre pour que telles opérations ne se reproduisent plus.

J'indiquerai pour terminer que le groupe communiste ne votera pas les crédits du secrétariat général de la défense nationale.

M. Paul Souffrin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant sur le budget du secrétariat général de la défense nationale, je voudrais d'abord remercier M. le rapporteur spécial d'avoir rappelé dans son rapport le rôle éminent joué par l'amiral Castex dans la conception et la fondation, en 1936, de ce qui fut à l'origine de l'institut des hautes études de défense nationale, dont nous venons de fêter le cinquantième anniversaire ; le décret portant sa création fut signé par Léon Blum lui-même, le 21 août 1936.

Je ferai toutefois reproche à M. le rapporteur de ne pas avoir également rappelé que c'est sous ce gouvernement du Front populaire qu'a été prise l'initiative de cette création.

Il me plaît de rappeler dans cet hémicycle que Léon Blum - qui n'a pas toujours été particulièrement apprécié par le Sénat - et les socialistes, d'une façon plus générale, ne sont pas étrangers aux réflexions qui touchent à la défense nationale.

L'institut, qui a pour but de promouvoir l'esprit de défense, connaît aujourd'hui un deuxième élan, par la création de sessions européennes, sous l'égide de l'Union de l'Europe occidentale, de l'I.H.E.D.N. et des organismes d'autres pays européens similaires à l'I.H.E.D.N. français, afin de constituer une communauté de réflexion autour d'une doctrine de défense en Europe.

L'I.H.E.D.N. - j'ai l'honneur d'être un de ses anciens auditeurs - pourrait aussi être à l'origine d'une meilleure coordination des centres de recherche en matière de défense européenne et déboucher sur des diplômes d'études supérieures de défense de valeur européenne ; ceux-ci viendraient compléter les diplômes délivrés par diverses universités sur ce sujet de la défense.

Nous relevons avec satisfaction le relèvement de 3,59 p. 100 des crédits affectés à l'I.H.E.D.N.

L'optimisme que j'évoquais précédemment à propos de cet institut et des orientations prises est largement tempéré par un examen plus approfondi du budget du S.G.D.N.

Certes, la réorganisation interne du secrétariat général était probablement nécessaire. J'ai eu l'occasion d'en discuter directement avec le général Forray après son départ de l'état-major de la présidence de la République et avant qu'il soit nommé chef d'état-major de l'armée de terre ; sa mission a été particulièrement courte, mais je crois, efficace, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre.

Il est clair que cette restructuration vise à rapprocher de Maignon les différents centres de décision touchant à la défense.

Il faut également que les autres ministères civils prennent la mesure de leur rôle et de leurs responsabilités en matière de défense.

On ne répétera jamais assez que celle-ci n'est pas l'affaire des seuls militaires. La défense civile est particulièrement importante. Or, dans ce domaine, on relève un désengagement budgétaire tout à fait inquiétant, qui se traduit dans le budget du S.G.D.N.

Les citoyens de ce pays seront d'autant plus convaincus et en quelque sorte « armés » pour parler de la paix et de la nécessité de la paix qu'ils seront en même temps avertis des enjeux et de la nécessité de la défense. Méfions-nous des attitudes béates en ce domaine.

Mais, pour cela, que tous les ministères soient pleinement convaincus de leur rôle en matière de défense.

Le S.G.D.N., ainsi profondément transformé, voit la structure de son budget également modifiée. Les personnels seront désormais pris en charge directement par le S.G.D.N. Cela explique l'augmentation importante de l'ensemble de son budget : de l'ordre de 250 p. 100.

Toutefois, en termes d'action budgétaire, toutes choses comparables par ailleurs, je relève : d'abord, une réduction de 4 millions de francs des crédits affectés au S.G.D.N. pour son fonctionnement ; une réduction de 340 000 francs des crédits affectés au programme civil de défense, enfin, une forte augmentation des crédits affectés à la délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes informatiques, augmentation due, pour l'essentiel, à une nouvelle construction particulièrement adaptée pour recevoir le centre de transmissions gouvernementales.

Outre les 105 suppressions d'emploi programmées pour 1988, une trop grande disproportion entre contractuels et titulaires - deux tiers pour un tiers - affecte les personnels civils, ce qui va à contre-courant de la politique menée jusqu'à présent. Je note là une contradiction avec la grande cohésion que le Gouvernement souhaite donner par ailleurs au secrétariat général de la défense nationale.

Je terminerai en revenant sur le programme civil de défense.

Les prévisions budgétaires de la quasi-totalité des ministères sont en baisse. La seule tonalité remarquable est l'effort incontestable fait par le ministère de l'intérieur - augmentation de 70 p. 100 des crédits de paiement.

Nous prenons acte des intentions du Gouvernement, et spécialement de M. le ministre de l'intérieur - nous l'avons entendu hier soir - pour tout ce qui touche à la sécurité civile.

Pendant, après toutes les catastrophes, notamment celles de Tchernobyl et de Nantes, nous devons exprimer notre inquiétude devant la réduction des crédits de sécurité civile.

Je pense tout spécialement, monsieur le ministre, à ce qui pourrait se passer si, après la mise en service de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, une catastrophe devait survenir - ce que je ne souhaite évidemment pas. Qu'en serait-il si nous devions, sur une grande échelle, évacuer la population, particulièrement nombreuse en Ile-de-France autour de Nogent-sur-Seine, et prendre les premières mesures de sécurité ? Serions-nous, comme l'ont été les Soviétiques, à la hauteur pour évacuer les populations ? L'expérience de Nantes est, certes, intéressante, mais, avouez-le, elle n'est pas à la mesure des enjeux concernant Nogent-sur-Seine.

En conclusion, je dirai que, inquiet devant la nouvelle érosion des crédits affectés au secrétariat général de la défense nationale au titre du programme civil de défense, le groupe socialiste ne pourra que s'abstenir sur ce budget.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerai de répondre aux diverses observations qui ont été formulées.

Je commencerai par rassurer M. de Villepin. Les réductions des moyens du S.G.D.N., qu'il s'agisse de la modeste réduction de crédits ou de la réduction d'effectifs, qui est effectivement beaucoup plus importante, ont été mesurées avec beaucoup de précision. Leur mise en application, qui est actuellement en cours, ne soulève d'ailleurs aucune difficulté.

Il ne s'agit pas, comme on pourrait le penser, de mesures prises au hasard ou sans considération de la réalité. C'est à la suite d'une étude extrêmement minutieuse des conditions de fonctionnement du S.G.D.N. que ce nombre de 103 suppressions d'emploi a été retenu.

S'agissant du problème de la communication des documents, évoqué par M. de Villepin, j'indiquerai que la volonté du précédent titulaire, le général Forray, qui, à ma connaissance n'a pas encore été remplacé, sauf si une décision a été prise ce matin, en conseil des ministres, était de développer la diffusion de l'information non classifiée vers l'extérieur. Vous-même, monsieur de Villepin, avez marqué les limites de cette diffusion ; très vite, en effet, celle-ci se heurte aux notions de confidentialité et de secret défense.

Je dirai à M. Loridant à peu près la même chose : la réduction apparente des moyens ne signifie pas forcément une réduction de la capacité des organismes. Certains organismes administratifs accumulent parfois de la « mauvaise graisse » ; et ce n'est pas parce qu'on élimine celle-ci qu'on entame leur capacité de fonctionnement.

Le S.G.D.N. est un très bel exemple de graisse accumulée, d'embonpoint malsain. La preuve, c'est qu'on a pu réduire ses moyens de fonctionnement sans que, pour l'instant, il s'en porte plus mal.

A propos du rattachement de la D.I.S.S.I., qui permet justement des resserrements de moyens et d'effectifs, je dirai - sans intention de polémiquer - qu'on avait construit là un système tout à fait aberrant.

Il y avait une délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information et un service central à la sécurité des systèmes d'information, dont la mission essentielle était de protéger le secret des communications gouvernementales, alors qu'il existait un centre de transmissions gouvernementales, qui était compétent pour tout ce qui était communications classiques. On a pensé qu'à partir du moment où l'on passait de la communication classique à la télématique et à l'informatique il fallait créer une structure spéciale. Nous avions donc, d'un côté, le S.G.D.N. pour les communications de type classique et, de l'autre, l'ensemble composé de la délégation interministérielle et du service central pour ce qui touchait à la télématique et à l'informatique.

On le voit, le seul fait de rattacher l'ensemble au S.G.D.N. permet des économies substantielles, sans que soit pour autant entamée la capacité d'action de cette administration.

Je ferai une observation similaire en ce qui concerne le programme civil. Votre rapporteur a, du reste, fort bien expliqué les choses.

Pour le programme civil, les crédits étaient, pour l'essentiel, inscrits dans le budget du ministère de la défense. Il fallait donc, en cours d'année - votre rapporteur fait preuve d'optimisme en parlant du deuxième trimestre : il s'agit plutôt de la fin du deuxième trimestre - un arrêté de transfert des crédits du ministère de la défense vers celui du S.G.D.N. ; mais, comme le secrétariat général de la défense nationale n'est pas lui-même l'utilisateur final de ces crédits, il fallait un autre arrêté de transfert du secrétariat général de la défense vers le ministère dépensier. Il en résultait, en règle, générale, que pas un centime inscrit dans le budget d'une année donnée n'était engagé au cours de l'exercice.

Or, grâce aux mesures que nous avons prises, ces crédits seront directement inscrits dans le budget de la défense nationale. Le S.G.D.N. pourra donc opérer dès l'ouverture de l'exercice 1988 les transferts nécessaires au profit des ministères utilisateurs. La somme concernée avoisinant la centaine de millions de francs, monsieur Loridant, vous pourrez calculer l'économie réalisée grâce au gain de temps - neuf mois ou un an - obtenu dans l'utilisation des crédits. En tout cas, ce n'est pas parce que les crédits consacrés aux programmes civils ont été réduits de quelques centaines de milliers de francs que la capacité d'action dans ce domaine a été réduite. En revanche, le fait d'avoir réformé la procédure un peu absurde, il faut bien le dire, qui était utilisée a un effet qualitatif extrêmement important.

A Mme Beaudeau, je dirai que je vois mal le rapport qui existe entre le budget du S.G.D.N. et la question qu'elle a traitée. Certes, elle me dira que le fait qu'il y ait ou non un rapport lui importe peu.

Je pourrais, madame, traiter votre question par l'ironie...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Parce que vous trouvez cela amusant !

M. Camille Cabana, ministre délégué. ... et il me faudra en tout cas me contenir quelque peu pour ne pas la traiter par l'indignation. En effet, vous venez de porter gratuitement des accusations extrêmement graves.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Tout à fait, c'est très grave !

M. Camille Cabana. Oui, mais je crois que le faire de la sorte est un peu irresponsable !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Pas du tout !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Ces hélicoptères ne dépendaient ni de près ni de loin de l'autorité militaire. Je crois que c'est à une véritable affabulation que vous venez de vous livrer devant le Sénat.

Mme Marie-Claude Beaudeau. La télévision les a montrés ! Nous avons pu voir leur immatriculation.

M. Camille Cabana, ministre délégué. N'étant pas ministre de la défense, je ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour vous répondre sur ce point. Mais j'ai en tout cas une certitude : les appareils dont vous avez fait état n'avaient en l'occurrence rien à voir, ni de près ni de loin, avec la défense nationale ; je trouve donc assez scandaleux - je ne vous le cache pas - que vous ayez pu vous livrer à cette tribune à une telle agression contre l'autorité du ministère de la défense et contre notre armée. *(Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

Mme Marie-Claude Beaudeau. Cela vous permet de ne pas répondre à mes questions !

M. Camille Cabana, ministre délégué. Quelles questions ?

M. Jean Francou. M. le ministre vous a dit qu'il ne s'agissait pas d'hélicoptères militaires. Cela ne vous suffit pas ?

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Il vous a dit non, madame !

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote par titre des crédits concernant le secrétariat général de la défense nationale et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 76 931 312 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Paul Loridant. Le groupe socialiste s'abstient, comme il le fera sur les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 170 750 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 100 162 000 francs. » - *(Adopté.)*

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le secrétariat général de la défense nationale.

3

CANDIDATURES A UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES CHIRAC »

J'informe le Sénat que la commission des affaires économiques et du Plan m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à cette commission mixte paritaire.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

Le Sénat voudra sans doute maintenant interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre des dispositions de l'article 39 du règlement du Sénat, M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, donnera lecture au Sénat le jeudi 3 décembre 1987 à quinze heures de la déclaration de politique générale du Gouvernement sur laquelle le Premier ministre demandera à l'Assemblée nationale de se prononcer en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution le même jour.

« Je vous prie de recevoir, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : ANDRÉ ROSSINOT »

Acte est donné de cette communication et l'ordre du jour de la séance de demain jeudi 3 décembre se trouve ainsi complété.

5

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme.

La liste des candidats établie par la commission des affaires économiques a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Jean François-Poncet, Alain Pluchet, Charles Jolibois, Philippe François, Jacques Bellanger, Georges Dessaigne et André Bohl ;

Suppléants : MM. Richard Pouille, Louis Minetti, Robert Laucournet, Charles-Edmond Lenglet, Désiré Debave-laere, Jean Huchon et André Rouvière.

LOI DE FINANCES POUR 1988

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale.

Services du Premier ministre

III. - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : III. - Conseil économique et social.

La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget du Conseil économique et social a participé lui aussi bien sûr à l'effort de rigueur et de clarification entrepris par le Gouvernement.

En effet, son budget croît faiblement de 125 300 000 francs en 1987 à 126 400 000 francs en 1988, et l'effectif des agents du Conseil économique et social sera ramené, en 1988, de 149 à 147, en raison de la suppression de deux emplois effectués dans le cadre de la réduction des effectifs de l'ensemble des services administratifs de l'Etat.

Les dotations du chapitre sur lequel sont imputées les indemnités des conseillers se sont révélées, au cours des dernières années, excédentaires. En revanche, le chapitre où sont réglées les dépenses de matériel était quant à lui chaque année déficitaire. Tous les ans, il devait en conséquence être complété en fin d'année à partir des crédits d'indemnités des conseillers non dépensés.

Cette situation n'a échappé ni au Gouvernement ni à la Cour des comptes. Pour cette raison, en dehors de la mesure générale d'augmentation de 1 p. 100 et d'une mesure nouvelle de 125 000 francs liée à la sécurité du palais d'Iéna, figure une augmentation des crédits de matériel de un million de francs en faveur du Conseil économique et social. Cette augmentation est partiellement gagée par une réduction de 450 000 francs de la dotation du chapitre retraçant les indemnités des conseillers économiques et sociaux.

Je sais par ailleurs, mesdames et messieurs les sénateurs, que vous êtes très nombreux à vous intéresser au projet de reconstruction de l'ancien bâtiment des phares et balises, qui permettrait d'achever l'œuvre d'Auguste Perret par la construction de la troisième aile du palais d'Iéna.

Jusqu'à présent, le Conseil économique et social ne disposait que d'une étude de faisabilité réalisée par les services techniques du ministère des finances. J'ai le plaisir de vous confirmer qu'à la suite de diverses conversations que j'ai pu avoir moi-même avec M. le président du Conseil économique et social, un crédit de un million de francs a été dégagé sur le budget du ministère de la culture, service constructeur du Conseil économique et social, afin de réaliser un avant-projet en bonne et due forme de cette reconstruction de l'aile des phares et balises.

Enfin, le Gouvernement est également sensible aux difficultés de diffusion qu'ont pu parfois connaître les travaux du Conseil économique et social. Une mesure nouvelle de 600 000 francs inscrite sur le chapitre 34-01 permettra de mener une étude sur l'impact des travaux du Conseil.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Vizet, en remplacement de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, effectivement, je suis chargé par Mme Paulette Fost de rapporter, en son nom, les crédits du Conseil économique et social. J'interviendrai aussi brièvement que possible ; vous trouverez dans le rapport écrit tous les éléments chiffrés nécessaires à la compréhension de ce budget.

Je rappellerai simplement qu'avec une contraction de 1,6 p. 100 de ses crédits en francs constants par rapport à 1987, le budget du Conseil économique et social traduira, en 1988, un plafonnement de ses moyens.

Pour compléter l'examen détaillé des crédits, je dirai que, concernant les dépenses de personnel et les rémunérations d'activité, l'évolution des crédits afférents aux indemnités des membres du Conseil est liée : d'une part, à l'incidence, à concurrence de 1 395 049 francs en année pleine, de la revalorisation des rémunérations publiques réalisée en 1987 et prévue en 1988 sur les crédits d'indemnité, de cotisations et de prestations obligatoires et, d'autre part, mais en sens inverse, à l'inscription d'une diminution des crédits de ce chapitre de 374 356 francs, cette contraction résultant de la volonté du Conseil économique et social de clarifier une situation déplorée par la Cour des comptes.

Les dépenses de personnel, quant à elles, atteindront 32 300 000 francs en 1988, soit une augmentation de 0,87 p. 100 en francs courants, par rapport au budget voté en 1987.

Cette évolution est liée, d'une part, à l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1987 et prévues en 1988 - soit une augmentation de 311 651 francs - et, d'autre part, en sens inverse, à la suppression de deux emplois au titre des économies budgétaires, ce qui représente une économie de 225 564 francs, partiellement compensée par l'augmentation des crédits résultant des mesures d'ajustement aux besoins dues à l'évolution de la pyramide des âges et aux promotions des agents, soit 193 017 francs.

Les dépenses afférentes au matériel et au fonctionnement des services - chapitre 34-01 - atteindront, en 1988, 6 655 206 francs, soit une diminution de 30,9 p. 100 en francs courants par rapport aux crédits votés en 1987.

Toutefois, un amendement adopté en deuxième délibération par l'Assemblée nationale a majoré de 600 000 francs les crédits de ce chapitre.

Cela permettra de financer une étude visant à promouvoir une meilleure diffusion des travaux du Conseil économique et social dans l'opinion, les médias et les organismes professionnels spécialisés.

Cette deuxième délibération me fournit une transition pour vous parler de deux difficultés majeures que rencontre actuellement le Conseil.

Tout d'abord, la dispersion des locaux du Conseil entre trois bâtiments est source de difficultés techniques. Elle nuit par ailleurs au bon accomplissement de ses fonctions car elle impose des trajets extérieurs.

D'autre part, une étude d'ensemble des besoins en locaux du Conseil, effectuée déjà il y a plusieurs années, a chiffré ceux-ci à une surface utile de plus de 4 000 mètres carrés. La seule solution véritable à cette insuffisance des locaux réside dans la construction de la troisième aile du palais d'Iéna, prévue dès l'origine et dont le coût avait été estimé par le ministère de l'économie et des finances à 74 800 000 francs en 1980.

Nos collègues de l'Assemblée nationale s'étant légitimement émus de cette situation, un amendement est venu majorer en deuxième délibération les crédits du chapitre 56-91 du budget de la culture afin de financer une étude de construction de cette troisième aile. Nous ne pouvons, je crois, que nous réjouir de cette décision.

En revanche, je serai moins optimiste concernant le personnel du Conseil. En effet, l'effectif qui n'apparaît pas dans le fascicule budgétaire qui lui est propre se compose actuellement de 149 agents titulaires, dont 34 de catégorie A et d'un agent contractuel en voie de titularisation, ainsi que de 24 agents vacataires, qui participent notamment au service de la séance.

La réforme de 1984 du Conseil, qui a porté le nombre de ses membres de 200 à 230, s'était traduite, en 1985, par la création de quatre emplois. En 1986, deux emplois ont été supprimés et trois en 1987. En 1988, deux emplois seront à nouveau supprimés - un emploi d'agent de service et un emploi d'infirmière - au titre des économies budgétaires. L'effectif du personnel atteindra donc 147 agents titulaires. Je tiens à souligner qu'il s'agit là d'un seuil minimal.

Toute nouvelle restriction apportée à l'effectif se traduirait par l'abandon de certaines tâches indispensables au bon fonctionnement du Conseil, alors que la cohabitation avec l'Union de l'Europe occidentale et la proximité de l'ambassade d'un Etat avec lequel la France n'entretient pas des relations des plus cordiales imposent au conseil de consacrer de lourds moyens à la sécurité des personnes et des biens.

Sous réserve de ces observations, votre commission vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits du Conseil économique et social pour 1988.

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat, décidée le 28 octobre 1987, la conférence des présidents a fixé à cinq minutes le temps de parole dont chaque groupe dispose pour cette discussion.

La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. La discussion du budget de la nation est un moment privilégié pour aborder les problèmes qui concernent les différents départements ministériels.

Avant de vous présenter l'objet de mon intervention, à savoir la place des retraités au sein du Conseil économique et social, je voudrais toutefois me réjouir de voir que la deuxième délibération de l'Assemblée nationale a permis de mettre en lumière deux problèmes importants et de débloquent certains crédits afin de commencer à les résoudre. Il était bon, en effet, de se préoccuper de mieux diffuser les travaux si fructueux et si riches du Conseil économique et social dans l'opinion, auprès des médias et des organismes professionnels et spécialisés. Il était bon aussi de majorer les crédits concernant l'étude de la construction de la troisième aile du Palais d'Iéna, qui paraît vraiment trop exigü pour les travaux du Conseil.

Aujourd'hui, c'est la représentation des retraités au Conseil économique et social que je voudrais évoquer. Au cours des cinquième et sixième législatures, plusieurs propositions de loi ont été déposées.

La proposition de loi n° 342, relative au Conseil économique et social, a déjà fait l'objet d'un examen par les membres de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, les sénateurs socialistes rappellent leur attachement à cette proposition de loi.

Sans oublier que le Conseil économique et social comprend de nombreux retraités, et tout en accordant beaucoup d'attention à l'équilibre entre actifs et inactifs en son sein, il apparaît certain que l'abaissement de l'âge de la retraite et l'allongement croissant de la durée de vie donnent, au sein de la société, une place importante aux retraités, tant par leur nombre que par leurs activités économiques et sociales.

Il est donc nécessaire de traduire cette donnée démographique et sociale dans les organismes au sein desquels les organisations de retraités peuvent jouer un rôle important, tel le Conseil économique et social ou les caisses de sécurité sociale. C'est tout le sens de mon intervention, et j'espère que la proposition de loi que j'ai citée tout à l'heure sera étudiée et enfin votée. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le Conseil économique et social et figurant à l'état B.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 1 360 574 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U.R.E.I.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 44 :

Nombre des votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue des suffrages exprimés	159

Pour l'adoption 317

Le Sénat a adopté. *(Rires.)*

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le Conseil économique et social.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué. Pardonnez-moi de prendre maintenant la parole, ce qui peut paraître quelque peu insolite à ce stade de notre débat, mais j'y suis contraint

par une intervention qui a eu lieu ici même, ce matin, à l'occasion de l'examen des crédits affectés au secrétariat général de la défense nationale.

Votre assemblée a entendu un orateur du groupe communiste faire des déclarations que je considère comme étant d'une extrême gravité et qui nécessitent en tout cas une intervention ferme et vigoureuse de la part du Gouvernement.

Mme Beaudeau a délibérément et de manière quelque peu provoquante mis en cause le Gouvernement en l'accusant d'avoir permis l'utilisation d'un appareil militaire contre des grévistes à l'occasion d'une opération organisée par les responsables d'une grande entreprise industrielle française.

J'ai répondu ce matin sur ce sujet - qui n'avait, bien sûr, rien à voir avec le débat - avec les éléments dont je disposais, et je me suis élevé contre la vérocité des déclarations de Mme Beaudeau. J'ai tenu à vérifier les informations qui m'avaient été données. Je suis maintenant en mesure de confirmer devant votre Haute Assemblée les propos que j'ai tenus ce matin.

Trois hélicoptères ont en effet été utilisés dans l'opération décrite par Mme Beaudeau. Ils sont exploités par une société privée, possèdent des immatriculations civiles et sont servis par des personnels navigants civils. Enfin, ces appareils ont accompli une mission de caractère commercial à l'occasion d'une prestation de service assurée par une entreprise commerciale totalement indépendante de l'Etat et à la demande d'une autre entreprise qui, pour être une entreprise nationale, ne saurait néanmoins mettre en cause la responsabilité du Gouvernement par ses actes de gestion. Je le répète, aucun personnel militaire ne s'est trouvé à un moment ou à un autre à bord de l'un de ces appareils.

Il est choquant qu'un parlementaire se soit cru autorisé, dans cette enceinte, à tenir des propos tels que ceux qu'a tenus Mme Beaudeau, propos mettant en cause à la fois l'appareil militaire et l'autorité gouvernementale française dans une affaire qui n'est qu'une affaire commerciale privée et qui ne met pas en cause la responsabilité du Gouvernement. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

M. Robert Vizet. Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Je m'étonne que M. le ministre soit amené à compléter son intervention de ce matin...

M. Camille Cabana, ministre délégué. Non, à confirmer !

M. Robert Vizet. Cela signifie donc que, ce matin, il ne disposait pas de tous les éléments, alors que ceux dont disposait ma collègue, Mme Beaudeau, étaient publics ! La presse en a parlé à l'époque, des accusations précises ont été portées.

Ce qui m'étonne maintenant, c'est que M. le ministre ait attendu cet après-midi pour faire cette rectification, en l'absence de Mme Beaudeau, alors que ce matin elle était sur les bancs du groupe communiste.

Il n'en reste pas moins que des accusations graves ont été portées et, sur le fond, il subsiste une atteinte au droit de grève. Or celui-ci était permis par la justice, puisque le médiateur avait été désigné par la justice pour régler ce conflit grave qui s'est terminé par les incidents que chacun connaît.

IV. - PLAN

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : IV. - Plan.

La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je suis très heureux, à l'occasion de l'examen des crédits du Plan, de faire devant vous le point des réflexions et des travaux qui ont été conduits pendant l'année 1987 à ce sujet.

Les crédits du commissariat général du Plan s'élèvent à 150 millions de francs. Ils sont en légère diminution par rapport à l'année 1987, mais en réalité cette diminution n'est qu'apparente puisque, compte tenu de la fermeture du centre mondial informatique et de certaines opérations annexes, la

vérité est que les crédits dont disposera le commissariat en 1988 seront égaux ou supérieurs à ceux dont il disposait en 1987.

Nous avons conduit, cette année, une réflexion et un débat sur la question de fond, qui peut se résumer de la façon suivante : à quoi le commissariat général du Plan peut-il être utile, aujourd'hui, aux uns et aux autres ?

Je vous indiquerai d'entrée de jeu qu'à cette question, que j'avais posée devant vous l'année dernière à pareille époque, à l'occasion de la discussion budgétaire, nous avons souhaité obtenir la réponse de l'ensemble des partenaires intéressés.

Ce débat, que je souhaitais, et qui a été ouvert devant vous, a été conduit en deux étapes. La première étape a consisté pour moi à demander à une personnalité extérieure et qualifiée d'établir un rapport. Ce rapport, qui a été confié à M. Jean-Pierre Ruault, a été rendu public à la fin de l'année 1986. Il a, me semble-t-il, permis d'éclairer l'ensemble des partenaires dans ce débat.

La seconde étape a conduit le Gouvernement à solliciter le point de vue du Conseil économique et social. Le rapport de cette institution a été rendu public au mois de mars 1987.

Pendant toute cette période, j'ai, naturellement, associé à nos réflexions les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, en particulier la délégation à la planification du Sénat, présidée par M. Barbier, qui peut témoigner que nous avons eu plusieurs réunions de travail à ce sujet.

Je voudrais d'ailleurs saluer l'excellent travail qui a été fourni par la délégation sénatoriale à cette occasion.

Je tiens à remercier également, au passage, M. le sénateur Braconnier pour son rapport qui, pour ne porter que sur une partie du débat, c'est-à-dire l'avenir des contrats entre l'Etat et les régions, n'en a pas moins constitué une contribution importante à nos réflexions.

Au terme de ces discussions, il m'est apparu qu'un consensus général se dégagait sur trois points.

En premier lieu, j'observe que les uns et les autres ont jugé que l'exercice de la planification centrale, tel qu'il avait été appliqué précédemment, tel qu'il résultait, en particulier, de la loi du 29 juillet 1982, avait été marqué par un excès de lourdeur et qu'une nécessaire simplification des procédures et des méthodes s'imposait à tous.

Le deuxième point d'accord quasi unanime, c'est que la vocation principale du commissariat général du Plan, aujourd'hui, devrait être moins de planifier, de décider de ce qui va se passer dans les années à venir, de prévoir, que d'essayer d'améliorer les moyens de connaissance et d'analyse de la situation économique générale ou des situations spécifiques de l'ensemble des secteurs de l'activité économique et sociale du pays.

Enfin, troisième point sur lequel l'ensemble de ceux avec lesquels j'ai eu l'occasion de débattre de ce sujet m'ont paru d'accord : la nécessité d'une association très vigoureuse, sans doute plus vigoureuse que dans les années passées, de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, en particulier des organisations syndicales, eu égard au rôle qu'elles doivent jouer dans la vie et dans les travaux du commissariat général du Plan.

C'est sur la base de ces trois points d'accord que le Gouvernement a fait les choix qui lui incombent en ce qui concerne l'avenir à la fois du commissariat général du Plan et des missions qui lui sont dévolues.

En premier lieu, le Gouvernement souhaite que, désormais, la tâche première du commissariat général du Plan soit de se consacrer à être en quelque sorte la vigie, dans l'ordre économique et social, dont l'ensemble des partenaires, aussi bien les pouvoirs publics que les partenaires professionnels et sociaux, ont besoin pour affiner et compléter leurs moyens d'information sur les faits et les évolutions de caractère économique et social.

Dès 1987, le commissariat général du Plan a réalisé un effort particulier dans ce domaine. Je n'en veux pour preuve que trois rapports qui ont fait quelque bruit : le rapport sur les perspectives du financement de l'économie française ; celui sur l'avenir du logement social et les difficultés - vous les connaissez - qui sont celles de ce secteur très important du développement économique et social de notre pays ; enfin, le rapport sur la formation professionnelle des jeunes,

qui n'est pas encore rendu public, mais dont vous avez pu connaître certains des éléments par des indiscretions parues récemment dans la presse.

En 1988, le commissariat général du Plan développera l'essentiel de son activité à cet égard autour de la préparation de l'échéance de l'Acte unique européen.

C'est pourquoi le Premier ministre, sur ma proposition, a confié au commissaire général au Plan la mission de mettre en place - ce sera fait dans les prochaines semaines - et de présider un groupe de travail sur la mise en œuvre de l'Acte unique européen.

Ce groupe de travail ne fera pas double emploi avec d'autres groupes existant dans d'autres ministères - je pense, en particulier, à la commission Boiteux ou aux groupes créés au ministère de l'industrie. Il aura, en vérité, pour domaine ce qui relève précisément de la mission du Plan, c'est-à-dire une vocation de synthèse de l'ensemble des travaux conduits dans la perspective de l'Acte unique européen.

Sa première mission sera de dresser la liste des opérations et des initiatives à conduire pour que la France soit prête pour cette échéance.

Puisque j'ai l'occasion de parler de la préparation de la mise en œuvre de l'Acte unique européen, laissez-moi vous dire qu'il me paraît très prématuré d'affirmer aujourd'hui ce qu'il sera possible de faire à l'échéance du 31 décembre 1992, dans quelque secteur que ce soit. Aujourd'hui, ce n'est pas à repousser l'échéance qu'il faut travailler, c'est à être prêts pour cette échéance qu'il faut nous efforcer.

Le commissariat général du Plan, dans le même temps, aura à poursuivre les travaux qui ont été engagés dans les groupes de stratégie industrielle mis en place voilà quelques années. Ces groupes ont été reconstitués dans un certain nombre de secteurs à la demande même des professionnels. C'est en effet une méthode de travail qui a été reconnue par les uns et les autres comme extrêmement efficace et productive.

Dans la même période, nous mettrons en place, avec le ministère de l'industrie, des groupes de compétitivité industrielle qui auront, à la différence des groupes de stratégie, un caractère horizontal, en ce qu'ils ne traiteront pas telle ou telle profession, mais plutôt tel ou tel aspect de la vie des entreprises, de façon à faciliter la réflexion sur la modernisation nécessaire de notre appareil économique.

Enfin, nous mettrons en place, avec mon collègue le ministre de l'agriculture, dans les toutes prochaines semaines, un groupe d'étude sur l'avenir de l'agriculture française.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Plan). Très bonne idée !

M. William Chervy. Encore !

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Oui, encore ! Si le groupe socialiste juge inutile de s'intéresser à l'agriculture, c'est son affaire, mais la majorité et le Gouvernement estiment que les difficultés d'adaptation que connaît l'agriculture française, secteur important de notre économie, justifient que tous les efforts soient mis en œuvre pour les résoudre. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

Le second aspect des activités du Plan concerne l'exercice de planification centrale.

A cet égard, de profondes transformations seront prévues, conformément, d'ailleurs, pour l'essentiel, aux propositions qui ont été faites par le Conseil économique et social.

Alors que la loi du 29 juillet 1982 prévoyait deux lois de Plan, il n'y en aura désormais plus qu'une. A la différence du 9^e Plan, qui prévoyait, je vous le rappelle, six grandes orientations, dix priorités et soixante sous-priorités, le Plan de la période à venir, à partir du 1^{er} janvier 1989, se bornera - c'est là le point déterminant - à être l'exposé clair et précis de la stratégie économique et sociale du Gouvernement pour les années à venir.

Mieux vaut, en effet, déterminer avec clarté et netteté nos choix, notre stratégie que d'afficher des chiffres et d'« aligner » de longs paragraphes sur des réalisations que l'on n'est pas, ensuite, en mesure d'accomplir.

Ce Plan sera entièrement concentré autour de l'échéance européenne. Sa vocation sera de définir quelles stratégies économique et sociale sont susceptibles de permettre à la France d'aborder avec succès l'échéance du 31 décembre 1992.

C'est pourquoi, à la différence des Plans précédents, celui-ci aura une durée non pas de cinq ans, mais de quatre ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 1989 au 31 décembre 1992.

Il ne comportera pas d'engagement financier, même si les engagements financiers de l'Etat, dans le domaine des investissements, notamment, font partie des exercices entrepris par chaque ministère. Dois-je vous rappeler, à cet égard, les travaux décidés et conduits en matière de routes et d'autoroutes ou les travaux en cours dans le domaine de l'éducation nationale, qui entrent dans l'effort de préparation pluriannuelle des différents ministères ?

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais évoquer brièvement les contrats entre l'Etat et les régions, car je sais combien le Sénat, dans son ensemble, est attaché à cette procédure, qui a, en effet, donné satisfaction à l'ensemble des partenaires intéressés.

J'ai eu l'occasion, l'an dernier, dans les mêmes circonstances, de vous dire que nous maintiendrions les contrats entre l'Etat et les régions. Le fait nouveau est que ces contrats ne seront pas considérés comme un élément de l'exercice central de planification. Leur durée restera de cinq ans, même si l'exercice central de planification sera, lui, de quatre ans.

La préparation de la nouvelle génération de contrats entre l'Etat et les régions a d'ores et déjà commencé. Les régions ont été consultées, ainsi que les préfets de région, et nous allons entrer prochainement dans la phase au cours de laquelle il appartiendra à l'Etat de fixer l'enveloppe globale qu'il entend consacrer aux contrats quinquennaux avec les régions puis de déterminer les priorités qu'il entend retenir, pour sa part, éclairé qu'il est désormais par les opinions et jugements des préfets de région et des présidents de conseils régionaux.

A partir du mois de juin, nous entrerons dans la phase de négociation proprement dite. Ces négociations seront conduites par les préfets de région, du côté de l'Etat, par les présidents des assemblées régionales, du côté des régions. Elles devront se dérouler entre le mois de juillet et le mois de décembre 1988, de sorte que l'Etat soit en mesure de signer les contrats avec les régions avant le 31 décembre 1988.

Cela nous permettrait d'accomplir un réel progrès par rapport à la procédure précédente, puisque les contrats entre l'Etat et les régions avaient été signés avec plusieurs mois, parfois avec plus d'une année de retard par rapport à la date de leur mise en œuvre.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les activités et les perspectives du commissariat général du Plan. J'en tire la conclusion qu'il est désormais en charge d'une mission claire.

Ses missions ont été recentrées sur ce qui est important et jugé utile non seulement par les pouvoirs publics, dont il est un expert très précieux, mais aussi par l'ensemble des partenaires sociaux.

Les grandes lignes de la réforme que je vous ai indiquées me semblent correspondre aux vœux de tous ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans la période de débat qui est désormais achevée. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Delfau, rapporteur spécial.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Plan.) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues : « Le Plan, petit budget, mais grande question » ; lors de l'examen des crédits du Plan par la commission des finances, les commissaires se sont mis d'accord sur cette formule resserrée mais qu'ils ont jugée pertinente.

En effet, peut-on se passer de prévisions d'orientation, alors que l'on prépare 1992 ? Poser la question, c'est déjà y répondre partiellement, et vous venez, monsieur le ministre, d'y répondre un peu plus longuement.

Pourtant, avec 160 millions de francs, le budget du Plan ne représente que 0,016 p. 100 du budget de l'Etat, et les questions liées à la planification n'ont pas toujours fait l'objet d'une orientation claire de la part du Gouvernement. Ce débat devrait permettre - il le permet déjà, nous venons de

l'entendre - d'avancer sur cette importante question, et s'agissant d'un sujet qui intéresse beaucoup tous les décideurs économiques, il devrait permettre également de savoir exactement où nous allons.

J'articulerai mon intervention autour de trois thèmes : quelques observations directement liées aux questions budgétaires, les questions relatives aux contrats de plan Etat-région et une interrogation plus générale sur la planification.

Mes chers collègues, je vous renvoie à mon rapport écrit pour l'ensemble des données chiffrées, me contentant de rappeler seulement que, avec 160 millions de francs, le budget est en baisse de 7,4 p. 100 par rapport à 1987, soit près de 10 p. 100 en francs constants.

Cette baisse traduit un souci de rigueur et n'entraîne pas, pour l'instant, une baisse de la qualité des travaux du Plan, qui se maintient à un bon niveau, ainsi que j'ai pu en juger en tant que rapporteur. Toutefois, si la même politique de rigueur devait se poursuivre, des craintes pourraient alors être exprimées.

Ce souci de rigueur se traduit par un important effort d'économie qui touche le personnel - moins cinq emplois - l'achèvement de la suppression du centre mondial informatique, mais, plus grave, qui affecte aussi - de façon significative cette fois - les interventions d'économie sociale qui diminuent de près de 13 p. 100.

Je n'aborderai que très brièvement ce sujet puisque M. Vizet, rapporteur spécial, exposera au fond ce budget. Que l'on me permette toutefois de dire que cette baisse sera d'autant plus ressentie qu'elle porte sur des montants modiques d'un point de vue budgétaire et que les destinataires - le secteur associatif, mutualiste et coopératif - sont souvent confrontés à de grandes difficultés.

Certes, monsieur le ministre, vous m'avez apporté, lors d'un récent entretien, quelques apaisements. Vous avez estimé qu'il n'y avait pas de rapport entre le montant sans doute dérisoire de ces dotations et le rôle essentiel de l'économie sociale que vous avez tenu à souligner. Il fallait à tout prix, avez-vous dit, éviter un émiettement des crédits et resserrer les interventions. Cette philosophie a sa cohérence, mais il n'empêche que la question de la modestie de l'enveloppe se trouve, à mon sens, posée.

Les crédits de recherche pour le financement d'études par appels d'offres diminuent également sensiblement. En revanche, les crédits d'enquêtes et de travaux propres au Plan et aux organismes rattachés évoluent favorablement. Il faut souligner cet élément positif pour la pérennité du Commissariat général du Plan. Somme toute, c'est la traduction budgétaire des orientations que vous venez d'indiquer, monsieur le ministre.

Concernant les organismes rattachés, mon attention a été attirée sur le Credoc, le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, dont la situation et l'avenir sont incertains. Qu'en est-il, monsieur le ministre ?

En revanche, vous m'avez rassuré sur l'I.R.E.S., l'institut de recherche économique et sociale, qui est un outil de travail très utile pour les organisations syndicales et l'une des pièces du dispositif si nécessaire au dialogue social. Là encore, les crédits me semblent conformes aux positions que vous venez de prendre à l'instant à cette tribune.

Cet effort d'économie qui se prolonge déjà depuis quelques années n'a pas encore atteint le centre nerveux du Commissariat mais la marge de manœuvre est désormais de plus en plus restreinte. Je relève l'augmentation spectaculaire des loyers de 86 p. 100 qui, paraît-il, monsieur le ministre, si mes informations sont exactes, devrait se poursuivre. Elle sera source de difficultés pour l'avenir, car ce loyer qui croît de façon considérable entraîne des redéploiements de crédits qui auraient été si utiles au Commissariat pour son secteur de recherche.

En dépit de ces difficultés et de quelques incertitudes, l'essentiel des travaux du Plan continue d'être d'une grande qualité. Ils sont d'ailleurs reconnus comme tels par la communauté internationale. Au reste, j'y insiste car le Sénat s'en est souvent inquiété, un effort a été fait ces dernières années pour vulgariser ces travaux. De ce point de vue, la réussite de l'ouvrage *Prospective 2005*, réalisé en collaboration avec le C.N.R.S. - je pourrais citer d'autres exemples - augure bien de la capacité du Commissariat à valoriser ses travaux et surtout à devenir non seulement un instrument de la politique

de la planification nationale qui est, bien sûr, l'essentiel de sa mission, mais aussi - c'est nécessaire - un instrument de rayonnement intellectuel international.

Si ce budget est un budget de rigueur, c'est-à-dire sans surprise, il est parfois également un budget sans réponse, quoique, monsieur le ministre, vous ayez commencé à nous éclairer. En tous les cas il n'apporte pas de réponse suffisante à deux questions fondamentales : que seront les contrats de plan Etat-région ? Que sera la planification demain ?

A la première question, la réponse est apparemment claire : les contrats de plan sont, dans l'ensemble, perçus par les élus comme une heureuse innovation - à cet égard, l'excellent rapport de notre éminent collègue M. Braconnier a montré ici même à quel point nous y étions tous unanimement attachés. Ils seront donc renouvelés à compter du 1^{er} janvier 1989. Voilà une bonne nouvelle, monsieur le ministre, pour la Haute Assemblée.

Vous avez souhaité, par ailleurs, en resserrer le dispositif : ces contrats de plan seront « ramassés » sur des objectifs plus limités et sur des opérations à caractère structurant, conformément d'ailleurs aux objectifs de la politique d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, ces contrats de plan porteront sur des opérations pluriannuelles et sur des actions lourdes : il vous est apparu que la multiplication d'opérations ponctuelles et la juxtaposition de trop nombreuses orientations affaiblissaient finalement plutôt qu'elles ne renforçaient la philosophie et l'efficacité des contrats de plan.

Mais, monsieur le ministre - c'est là que le bât blesse et vous-même, dans votre intervention liminaire, y avez fait allusion d'une certaine façon - dans quelle mesure y aura-t-il engagement de financement ? C'est sur ce point, à mon avis, que nous devons, dans ce débat, avoir tous apaisements.

Il me faut aussi exprimer quelques inquiétudes concernant le calendrier : si les nouveaux contrats de plan doivent démarrer au 1^{er} janvier 1989, il reste une année, une année seulement pour faire coïncider les objectifs de l'Etat avec ceux des régions et pour dégager les financements.

Je rappelle que la part de l'Etat est de l'ordre de 10 milliards de francs par an, soit l'équivalent du budget des affaires étrangères. L'Etat a ainsi à négocier pour cinq ans l'équivalent d'un budget dont, de fait, sinon de droit, il n'aura plus la maîtrise pendant cinq ans. Il reste un an pour réfléchir, préparer, négocier, arbitrer et conclure ces contrats au cours d'une année chargée s'il en est !

La deuxième inquiétude concerne l'adaptation des demandes des régions aux objectifs de l'Etat. L'idée, en 1983, des contrats de plan Etat-région était claire, puisqu'il y avait un Plan. Mais là, comment négocier des contrats de plan régionaux s'il n'existe ni plan national, ni engagement financier pour le Plan national ?

Je m'explique. Il faut se féliciter de la reconduction des contrats de plan. Toutefois, les régions qui ont été priées de définir leurs priorités pourront-elles y procéder en disposant de tous les éléments nécessaires, notamment ceux de la planification nationale, qu'il s'agisse d'ailleurs d'interventions sectorielles ou qu'il s'agisse d'interventions géographiques ? Chacun sait que la crise industrielle et la crise agricole à laquelle on se prépare - vous en avez fait état - ont donné beaucoup d'importance à cet aménagement du territoire.

En outre, monsieur le ministre, certaines régions sont en avance. Elles disposent de cellules d'études et de prévisions. Ainsi, toutes ne sont pas au même niveau. Par ailleurs, l'Etat lui-même se prépare-t-il à être en mesure, par le commissariat, de fournir tous les éléments nécessaires à la préparation de ces contrats ?

Enfin, la dernière inquiétude ou crainte partagée et le plus lourdement ressentie par l'ensemble des membres de la Haute Assemblée est que ces contrats de plan ne limitent l'engagement de l'Etat à des infrastructures lourdes - routes et autoroutes par exemple - qui sont du ressort exclusif de l'Etat.

Monsieur le ministre, si tel était le cas, nous assisterions, sous prétexte de contrat de plan, à une forme de transfert de charges vers les collectivités locales et non plus à une dynamique Etat-région. Les élus locaux que nous sommes sont évidemment très sensibles à cette question.

Le second problème que je veux rapidement évoquer est celui de la planification pour demain, et je me bornerai à quelques observations très rapides.

M. le président. Monsieur Delfau, compte tenu de votre temps de parole qui est de dix minutes, dépêchez-vous, s'il vous plaît !

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Monsieur le président, j'avais compté sur les vingt minutes habituelles, je vais donc conclure mon propos.

M. Emmanuel Hamel. Mauvaise prévision ! (Sourires.)

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Cela peut arriver. Je résume mon propos, monsieur le ministre, d'autant que vous avez déjà évoqué ce sujet.

Le financement pluriannuel était l'innovation du 9^e Plan ; y renoncer, monsieur le ministre, nous inquiète. De ce point de vue, la juxtaposition de lois de programme ou la juxtaposition de vingt-deux plans régionaux ne peuvent tenir lieu de planification centrale au sens où, personnellement, je l'entends.

Nombre de vos collègues du Gouvernement parlent de lois de programme : M. Monory parle d'un plan prospectif de l'éducation ; j'ai cru entendre le ministre des finances, M. Balladur, évoquer un engagement budgétaire triennal ; le président de la commission des finances du Sénat lui-même a expliqué qu'il fallait étaler sur plusieurs années - en la prévoyant à l'avance - la réduction du déficit budgétaire. Toutes ces orientations supposent, monsieur le ministre, un financement, donc une planification qui permette dès maintenant de prendre des engagements.

Je conclurai en citant simplement ces quelques mots de Simon Nora, bon guide, me semble-t-il, en la matière. (M. le ministre manifeste sa réserve.) Il disait, au cours d'un colloque : « Est-il utile d'inscrire la prospective dans un plan ? Oui, à condition de ne pas se tromper de plan. ». Il ajoutait : « Ce n'est plus le plan de démarrage des premières années ou bien le plan des grands équilibres des années suivantes. Il faut maintenant un plan de déblocage. » Expliquant ce qu'il entendait par là, il ajoutait : « Un plan de déblocage des esprits et aussi, bien sûr, une programmation des technologies. »

Sous réserve des observations et des interrogations que je viens de formuler, la commission des finances propose au Sénat l'adoption du projet de budget du Plan. (Applaudissements sur les travées socialistes, de l'union centriste et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Vizet, rapporteur spécial.

M. Robert Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Economie sociale). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an dernier, j'avais eu l'occasion de faire part des craintes que m'inspirait la réduction drastique des crédits de l'économie sociale.

Cette année, ces craintes se sont transformées en certitude quant au désengagement du Gouvernement en l'égard de l'économie sociale et sont confirmées, s'il en était besoin, par le fait, monsieur le ministre, que vous n'avez même pas évoqué le sujet dans la présentation du budget tout à l'heure. Est-ce un oubli ? (M. le ministre fait un signe de dénégation.) Si oui, c'est révélateur de vos intentions.

En effet, les moyens de fonctionnement de la délégation à l'économie sociale ne bénéficient pas de mesures nouvelles. Les crédits progressent de 1,44 p. 100 sous l'effet des mesures acquises.

Les effectifs demeurent stables, soit sept personnes : le délégué, cinq chargés de mission et un agent contractuel. Autant dire que ces moyens se situent à un niveau symbolique.

Quant aux crédits d'intervention, ils connaissent une évolution beaucoup plus inquiétante : de 33,8 millions de francs dans le budget initial de 1986, ils sont tombés à 15,1 millions de francs en 1987 et n'atteignent plus que 12,7 millions de francs en 1988 ; ils ont diminué de près de 15 p. 100 en un an et de 70 p. 100 sur deux ans.

Je voudrais, par ailleurs, manifester certaines inquiétudes concernant la situation du secteur associatif. Au 1^{er} octobre, trois millions de francs avaient été affectés, sur le budget général de 1987, au développement de ce secteur, soit trois

fois moins qu'en 1985 et deux fois et demie moins qu'en 1986. L'inquiétude que nous avons éprouvée l'année dernière à propos de l'abandon du secteur associatif se trouve malheureusement confirmée.

Vous vous souvenez certainement, monsieur le ministre, que je vous avais fait part, à l'époque, des préoccupations de notre commission des finances concernant la suppression des mises à disposition au profit des organismes périscolaires remplacées par des subventions. En dépit de vos propos rassurants, les subventions effectivement accordées n'ont pas couvert en totalité les dépenses de personnel engagées par les associations, et ce en raison du mode de calcul utilisé par le ministère, c'est-à-dire à partir du coût moyen de la valeur d'un poste.

Ce mode de calcul est désavantageux pour nombre d'associations qui sont aujourd'hui obligées d'engager des frais de gestion de ces personnels et d'acquitter la taxe sur les salaires. D'après les indications que j'ai pu recueillir, le manque à gagner serait, en moyenne, de 10 p. 100. Je ne pense pas que la loi sur le mécénat permettra de résorber cette différence.

Je sais que vous avez sollicité une étude sur les questions de financement des associations auprès du conseil national de la vie associative, mais quel que soit le résultat de cette étude, il ne semble pas possible, et encore moins souhaitable, que le Gouvernement se désengage totalement de l'aide financière publique accordée au mouvement associatif qui joue un si grand rôle dans notre pays dans les domaines de la vie sportive, culturelle et sociale.

Mais l'économie sociale, ce sont aussi 1 400 000 salariés et 30 millions de personnes qui profitent des services de mutuelles en matière sanitaire et sociale. Il faut savoir que l'économie sociale regroupe 35 p. 100 du marché de l'assurance, 40 p. 100 de celui de l'épargne, 50 p. 100 de celui de la pêche artisanale et industrielle. Les assurances perçoivent 35 milliards de francs de primes et la mutualité sociale agricole 16 milliards de francs de cotisations ; 600 000 associations emploient 776 000 salariés.

C'est dire que l'économie sociale a encore sa place dans notre pays, en dépit des conséquences de la crise qu'elle subit et qui se concrétise par la diminution des effectifs salariés des sociétés coopératives de production.

Je voudrais conclure par quelques propositions en faveur de l'économie sociale.

J'ai déjà évoqué l'aide publique financière, indispensable au fonctionnement normal des associations.

Par ailleurs, des mesures devraient être prises pour améliorer la fiscalité et la comptabilité des associations. De même serait-il grand temps d'aller vers un statut du bénévolat.

Enfin, il faudrait résoudre la difficulté que provoque l'insuffisance des fonds propres de l'économie sociale en sollicitant davantage les moyens que doivent pouvoir offrir la société financière d'innovation de l'économie sociale et l'institut de développement de l'économie sociale.

Sous réserve de ces observations, votre commission des finances, à la majorité, vous propose d'adopter les crédits de l'économie sociale. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Bernard Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, président de la délégation du Sénat pour la planification. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du Plan pour 1988 s'élèvent à 160 millions de francs - ce chiffre a été rappelé - et représentent 0,01 p. 100 du budget de l'Etat.

Le montant infime de ce budget, dont l'évolution générale, malgré une certaine rigueur, n'appelle pas de longs commentaires, ne mesure en rien l'importance des enjeux.

En effet, 1988 est la dernière année d'exécution du 9^e plan. C'est donc dès aujourd'hui qu'il convient de préparer l'avenir et de décider de la forme que prendront les engagements de l'Etat pour les prochaines années.

A la question de savoir si le Gouvernement présentera un 10^e plan, vous avez apporté récemment à la commission des affaires économiques et du Plan, monsieur le ministre, une réponse positive. Mais nous y reviendrons tout à l'heure un peu plus en détail.

Voyons, tout d'abord, le projet de budget pour l'exercice 1988 du Commissariat général du Plan. Il voit ses crédits diminuer de plus de 9 p. 100.

Il est vrai que la suppression du centre mondial informatique et ressources humaines explique pour une large part cette réduction importante du budget du Commissariat, mais il convient de constater que les économies portent avant tout sur les dépenses de personnel, cinq postes devant être supprimés. L'effectif total du Commissariat sera de 169 personnes en 1988.

Seuls échappent à ce contexte rigoureux les crédits d'études et de diffusion qui, comme en 1987, approchent les neuf millions de francs.

Rattachée depuis l'an dernier au Commissariat, la délégation à l'économie sociale voit ses crédits de fonctionnement augmenter de 1,3 p. 100, tandis que les subventions destinées à la création d'activités chutent de 16 p. 100. Toutefois, cette mesure d'économie ne paraît pas de nature à remettre en cause l'exécution du contrat de plan conclu pour quatre ans entre l'Etat et la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production.

Examinons maintenant les budgets des organismes rattachés.

Le budget du C.E.R.C. - le centre d'étude des revenus et des coûts - est reconduit en francs constants pour l'exercice 1988, mais cela recouvre en réalité deux évolutions divergentes : d'une part, une économie de 658 000 francs, en raison de la suppression de la mission juridique du centre pour l'homologation des accords de participation financière des salariés, par l'ordonnance du 21 octobre 1986 ; d'autre part, l'inscription de mesures nouvelles pour un montant de 371 000 francs au titre des crédits de fonctionnement, qui permettront de poursuivre l'équipement informatique, de financer le programme d'enquêtes et d'études nouvelles, et de combler le déficit relatif aux dépenses de téléphone du centre.

Je note avec satisfaction la poursuite de l'effort entrepris l'année dernière en faveur des crédits d'études et d'enquêtes, tout en souhaitant que les travaux de cet organisme bénéficient de meilleures conditions de diffusion. Je crois vous l'avoir déjà dit l'an dernier, mais peut-être ne l'avais-je pas fait avec suffisamment d'insistance.

Le budget du C.E.P.I.I. - le centre d'études prospectives et d'informations internationales - progresse de près de 4 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1987.

S'il convient de souligner une mesure nouvelle de 300 000 francs destinée à la poursuite du programme d'équipement informatique du C.E.P.I.I., on peut regretter toutefois que les crédits de travaux et enquêtes du centre ne fassent l'objet que d'une simple reconduction en francs courants ; en cinq ans, ces crédits ont tout de même baissé de plus de 27 p. 100.

S'agissant des organismes subventionnés, la loi de finances pour 1987 a globalisé les subventions accordées par le budget du Plan à divers instituts et centres de recherche, pour permettre une répartition plus efficace de celles-ci. Je crois que c'est une bonne chose.

Vous nous avez informé, lors de votre audition en commission, monsieur le ministre, de l'existence d'importants crédits de report, ce qui explique que la baisse du montant global des subventions pour 1987, que j'avais constatée et sur laquelle je vous avais demandé quelques explications, soit plus apparente que réelle.

Au total, dans le projet de budget pour 1988, les subventions sont reconduites en francs courants, compte tenu de la disparition du centre mondial informatique et ressources humaines, qu'il convient tout de même de rappeler.

La commission des affaires économiques et du Plan avait d'abord émis un avis favorable, assorti de réserves. Or, celles-ci sont tombées après votre audition. C'est donc, monsieur le ministre, un avis tout à fait favorable que la commission donne sur votre projet de budget.

Je ne voudrais pas terminer cet examen des crédits du budget du Plan sans remarquer que les contributions de l'Etat au financement des contrats de plan sont fixées, dans le projet de budget pour 1988, à un niveau conforme aux engagements, leur répartition faisant apparaître de fortes progressions dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des transports.

Comme le souligne dans son rapport d'information mon collègue M. Braconnier, qui aura été souvent cité aujourd'hui, l'un des principaux mérites des contrats de plan Etat-régions est d'avoir facilité l'émergence de priorités régionales assez nettement affirmées et relativement diversifiées, même si les taux d'exécution apparemment satisfaisants - 59,4 p. 100 pour l'Etat et 61,1 p. 100 pour les régions - varient, selon les régions, de 46 p. 100 à 74 p. 100.

Accroître la sélectivité des contrats, limiter le plus possible le recours aux cofinancements sont au nombre des réformes que le rapport de la délégation pour la planification suggère, afin d'éviter la prolifération des contrats particuliers et le décalage entre l'entrée en vigueur du Plan national et le début de l'exécution des contrats Etat-régions.

La question mérite d'être posée dans la perspective de la conclusion des nouveaux contrats de plan que le Gouvernement a décidé de reconduire pour cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1989, le terme du 9^e Plan étant fixé au 31 décembre 1988.

Mais cette question ne peut être abordée sans que soit menée une réflexion plus large sur l'avenir de la planification en France.

Vous avez bien voulu le rappeler, monsieur le ministre, la délégation du Sénat pour la planification que j'ai l'honneur de présider a participé, dès l'automne 1986, à la large concertation que vous avez ouverte sur les orientations d'une réforme de la planification, et a réfléchi notamment sur les propositions faites dans le rapport de M. Jean-Pierre Ruault.

Aux yeux de la délégation, la planification doit conserver quatre fonctions principales : réflexion et prospective à moyen terme ; concertation entre partenaires sociaux ; conseil auprès du Gouvernement ; programmation des grands équipements.

Par ailleurs, il lui apparaît indispensable que les contrats pluriannuels Etat-régions soient maintenus sous bénéfice de certaines améliorations.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que « les contrats de plan seront négociés par l'Etat et chacune des régions sur la base, d'une part, d'un document d'orientation de l'Etat fixant les priorités de l'Etat à moyen terme et, d'autre part, des priorités des différentes régions.

« Le document d'orientation sera élaboré par un groupe de travail interministériel présidé par le commissaire au Plan ». Je suis heureux de le saluer, puisqu'il nous a fait sa toute première visite lors de votre audition en commission.

M. Emmanuel Hamel. C'est un homme éminent !

M. Gérard Delfau, *rapporteur spécial.* Absolument !

M. Bernard Barbier, *rapporteur pour avis.* Vous indiquez encore, monsieur le ministre, que ce document d'orientation « fixera le cadre dans lequel les préfets seront autorisés à préparer avec les présidents des conseils régionaux un avant-projet de contrat de plan. »

Votre rapporteur s'étonne, toutefois, qu'il ne soit fait aucune allusion à une intervention quelconque du Parlement dans la définition de ce document qui vise pourtant à fixer les priorités de l'Etat à moyen terme, et cela d'autant plus que les membres de la délégation ont manifesté, depuis 1982, leur attachement à la présentation au Parlement des orientations à moyen terme suivant la procédure législative, qui permet aux assemblées d'émettre un vote, et non pas seulement suivant la procédure de « la déclaration du Gouvernement », que suggère le rapport Ruault.

Au terme de dix-huit mois de travaux et de concertation, et sous le bénéfice des précisions que vous avez bien voulu nous apporter, monsieur le ministre, nous connaissons maintenant les grandes orientations de la réforme de la planification.

Le Commissariat général du Plan se consacrera en priorité aux travaux de prospective ; il sera chargé d'une mission sur la préparation de l'échéance de 1992 et l'établissement du marché unique européen. Il devra s'ouvrir davantage sur les entreprises et les organisations similaires existant à l'étranger.

L'exercice de planification sera modernisé et simplifié. Le Plan doit définir une stratégie économique et sociale à moyen terme, mais limiter le nombre de ses objectifs. La réforme aboutira à l'élaboration d'un document unique de nature

législative. La procédure de préparation sera considérablement simplifiée et comportera notamment la suppression de la commission nationale de planification.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que le nouveau Plan serait celui de l'Etat et non pas de la nation tout entière, les liens existants entre le Plan et les contrats Etat-entreprises et Etat-régions devant être supprimés.

La durée d'application du Plan sera variable en fonction des circonstances et des contraintes. Sur ce point, vous rejoignez ma position en tant que rapporteur du projet de loi en 1982 : une certaine souplesse.

Le premier plan rénové porterait sur la période 1989-1992, en raison de l'échéance européenne, et vous avez souhaité, monsieur le ministre, que les travaux de préparation débutent dès mars 1988, le projet de réforme de la planification devant être rapidement discuté devant le Parlement.

Voilà à ma, à notre connaissance, l'état, certes brièvement rappelé, des réflexions sur la réforme de la planification mais, dans l'attente de propositions concrètes - autrement dit, d'un projet de loi - le débat reste ouvert.

Je tiens à rappeler qu'il paraît indispensable, quelle que soit la procédure proposée, que le Parlement conserve le droit de sanctionner par un vote les orientations à moyen terme de la politique de l'Etat.

Vous avez tenu à préciser, monsieur le ministre, devant la commission des affaires économiques et du Plan que le rôle des délégations parlementaires pour la planification serait confirmé. Mes collègues membres de la délégation du Sénat et moi-même, nous nous en réjouissons.

Les modifications apportées cette année à la discussion du projet de loi de finances me conduisent à m'exprimer maintenant en ma qualité de président de la délégation du Sénat pour la planification.

Dès sa création, la délégation a organisé la mission d'information que la loi lui a confiée autour de deux axes.

Le premier est les contrats de plan Etat-régions. Sur ce point, notre collègue M. Braconnier nous a présenté un travail remarquable, après l'excellent rapport rédigé par M. Louvot l'année dernière.

Le second est l'exploration des perspectives macro-économiques à moyen terme. Tel est l'objet du rapport dont je voudrais maintenant vous présenter l'essentiel, aussi schématiquement que possible.

Ce rapport, qui porte le numéro 84 - je le rappelle à nos collègues qui souhaiteraient s'y reporter - pose quatre questions qui veulent s'affranchir de la « dictature du court terme » : comment prendre en compte l'Europe dans le raisonnement économique ? Comment sortir de l'austérité salariale ? Quelles perspectives pour les finances publiques ? Quels impôts alléger ?

Trois problèmes techniques sont évoqués dans mon rapport sur la première question : le financement de la Communauté, la mise en conformité de l'assiette de la T.V.A. avec les normes européennes et le rapprochement des taux en vigueur dans les différents pays.

Sur ce dernier point, la projection des finances publiques présentée dans mon rapport montre que, sans perte de recettes fiscales, il nous serait possible de parvenir en quatre étapes à un système de T.V.A. fondé sur deux taux : un taux normal, aux alentours de 19 p. 100, et un taux réduit, compris entre 7 et 8 p. 100.

Cependant, il faudrait que nos partenaires, notamment les plus importants d'entre eux, fassent, eux aussi, quelques pas sur la voie de l'harmonisation. Y sont-ils décidés ? Grand point d'interrogation !

Par ailleurs, le système de compensation budgétaire envisagé pour les ventes intracommunautaires me paraît d'une extrême complexité.

J'en viens ainsi à me demander si la disparition des douaniers aux frontières intracommunautaires nécessite réellement une harmonisation des fiscalités indirectes.

Toutefois, la principale question que je veux poser est la suivante : « Comment raisonner en Européen ? » Composée de douze Etats, la Communauté européenne se caractérise par une pluralité de centres de décision en matière de politique économique et par l'absence d'un centre de régulation de l'ensemble du système. Ce polycentrisme empêche de conduire en Europe une politique économique autonome.

La tendance de chaque pays est de croire qu'il peut faire mieux que ses voisins en mettant en œuvre telle ou telle politique. Mais que se passe-t-il en réalité quand on regarde simultanément l'ensemble des pays de la Communauté ?

Si un pays veut relancer sa croissance économique, une part importante des effets favorables de sa politique apparaîtra non pas chez lui, mais chez ses voisins.

Inversement, quand un pays met en œuvre une politique de rigueur, il fait supporter une partie de son coût par ses partenaires.

Cela pourrait donner à chacun l'illusion que les politiques restrictives sont plus avantageuses que les politiques de relance, puisque chacun ne prend en compte que son propre intérêt national. C'est d'ailleurs tout à fait légitime, mais vous voyez bien que, collectivement, c'est un leurre car, si tous les pays pratiquent une politique restrictive, ils en supportent tous le coût.

Or la résorption des déséquilibres mondiaux exige que l'Europe, prise dans son ensemble - tout comme le Japon - mène une politique de soutien de la croissance, sinon les efforts des Etats-Unis pour réduire leur déficit extérieur précipiteront l'économie mondiale dans la récession.

En résumé, il me semble que le cadre national est devenu inadapté pour la définition d'une politique économique autonome, mais qu'il n'existe pas encore un cadre communautaire.

Prendre conscience de ce problème est déjà un progrès. Je crois qu'il nous faut œuvrer pour que cette prise de conscience se développe dans notre pays et aussi chez nos partenaires.

A ce sujet, je me réjouis de ce que les autorités du Sénat - je tiens d'ailleurs à en remercier tout particulièrement le président, le bureau et les questeurs - aient décidé d'appuyer les initiatives prises au sein du centre européen de recherche et de documentation parlementaires dans le but de constituer un réseau d'échanges d'informations et d'études économiques avec les assemblées de nos partenaires. Cela pourrait renforcer la prise de conscience par les hommes politiques des différents pays de l'interdépendance de nos économies et de la nécessité de raisonner « en Européen ».

Deuxième question : comment sortir de l'austérité salariale sans retomber dans la « spirale prix-salaires » ?

Certes, cette question n'est pas d'une actualité immédiate, mais elle ne peut être éludée dans une réflexion sur le moyen terme, car elle conditionne le retour de notre économie sur un « sentier de croissance équilibrée ».

Nous devons, d'ores et déjà, réfléchir à la façon dont pourrait être régulée la progression du pouvoir d'achat des salaires.

En ce domaine, tout est à inventer puisque l'observation du passé révèle qu'aucun lien n'a jamais existé en France entre salaires et productivité. Au demeurant, le concept de productivité est ambigu.

Il semble, en effet, que les progrès de la productivité apparente du travail observés en France aient pour contrepartie une baisse de la productivité du capital. Cela pourrait expliquer que, malgré cinq années de rigueur salariale, le redressement du taux de profit de nos entreprises puisse encore être insuffisant.

Une nouvelle fois, j'insiste sur la nécessité de mieux utiliser nos facteurs de production : le facteur « capital » doit être économisé, c'est-à-dire utilisé de manière plus efficace et plus intensive - cela implique notamment un allongement de la durée d'utilisation des équipements - tandis que le facteur « travail », devenu abondant, doit être employé de manière plus extensive. Il faut distendre le lien entre durée du travail et durée d'utilisation des équipements.

C'est la prise en compte simultanée des progrès de la productivité du travail et de la productivité du capital qui peut servir à déterminer l'évolution adéquate de la rémunération des salariés. La délégation pense que, pour ce faire, il serait utile de développer l'intéressement des salariés aux résultats des entreprises.

Je reconnais cependant que de telles procédures sont difficiles à adapter aux petites entreprises et, plus encore, aux administrations.

Or, pour les collectivités locales comme pour l'Etat, la politique salariale est un enjeu décisif à la fois par son impact sur les finances publiques et par ses conséquences sur la qualité du recrutement et la motivation des agents.

Songeons à l'effort que chacun prône pour la formation. Cet effort n'est sûrement pas compatible avec une dévalorisation de la situation matérielle des enseignants.

Ces questions sont difficiles mais il faut s'appliquer à y trouver des réponses avant que l'urgence de quelque circonstance imprévue ne menace de réactiver la fameuse « spirale prix-salaires » dont toute notre économie n'a que trop souffert.

Troisième question : quelles perspectives pour les finances publiques ?

Je m'arrêterai un instant sur le concept de taux de prélèvements obligatoires. Dans mon rapport de l'année dernière, j'avais montré que le taux global de prélèvements obligatoires dont on parle habituellement n'était pas un bon instrument pour l'analyse économique et qu'il ne fallait donc pas le prendre pour une « variable stratégique ».

Je confirme mes réserves. Ainsi, en 1988, l'extension de la T.V.A. aux communications téléphoniques entraînera une augmentation de cet indicateur de l'ordre de 0,1 point de P.I.B., alors que, en réalité, la mesure réduira sensiblement d'autant les charges des entreprises.

Il existe une « différence de nature » entre les prélèvements destinés aux différents régimes et les prélèvements fiscaux proprement dits.

En effet, à partir du moment où, comme on le suppose dans la projection jointe à mon rapport, les prélèvements sociaux sur les entreprises ne sont pas aggravés, l'augmentation du coût de la protection sociale est à peu près neutre du point de vue macroéconomique, puisque ce sont les ménages qui fournissent le supplément de ressources nécessaire au financement des prestations.

La question qui demeure est celle du degré souhaitable et supportable de redistribution des revenus.

Pour toutes ces raisons, mon rapport distingue nettement le financement des transferts sociaux et la politique budgétaire et fiscale de l'Etat.

S'agissant tout d'abord du financement des transferts sociaux, je limiterai mon propos au diagnostic d'ensemble qui se fonde sur deux expertises : d'une part, la projection annexée à mon rapport, d'autre part, le travail analogue réalisé par l'observatoire français des conjonctures économiques, à la demande de la commission des finances et de la commission des affaires sociales et publié en annexe au rapport spécial de notre collègue, M. Oudin.

A l'horizon de 1992, les mesures de rééquilibrage de l'ensemble des régimes sociaux devraient vraisemblablement être comprises entre 100 et 160 milliards de francs 1986.

Selon la projection annexée à mon rapport, les prélèvements obligatoires affectés aux régimes sociaux s'élèveraient de 1,8 point de P.I.B. entre 1986 et 1992, avec une baisse de 0,2 point des prélèvements sur les entreprises et une hausse de 2 points des prélèvements sur les ménages.

S'agissant maintenant des finances de l'Etat, la projection étudiée dans mon rapport a un caractère exploratoire : elle ne cherche pas à illustrer la politique dont le Gouvernement esquisse les orientations dans le projet de loi de finances pour 1988, mais constitue une base de référence pour mesurer l'importance des inflexions proposées.

Hors charges de la dette, la principale question qui se pose en matière de dépenses est celle des rémunérations de fonctionnaires, qui déterminent elles-mêmes l'évolution des pensions des fonctionnaires et des anciens combattants : dans l'hypothèse où les salariés du secteur privé bénéficieraient d'une certaine progression de leur pouvoir d'achat, en irait-il ou non de même dans la fonction publique ? La différence entre une réponse affirmative et une réponse négative « pèse » 45 à 50 milliards de francs en 1992.

D'autres aléas affectent les prévisions. Je me borne à les énumérer : le traitement social du chômage - rappelons-le -, les concours de l'Etat aux régimes sociaux, les subventions aux collectivités locales, le financement de la Communauté économique européenne.

J'en viens à la quatrième et dernière question : quels impôts alléger ?

Dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances pour 1988, le Gouvernement exprime le souhait de réduire les impôts sur les ménages et sur les entreprises de quinze milliards de francs par an.

Il a donc semblé utile à la délégation pour la planification de rassembler des éléments permettant de comparer, du point de vue macroéconomique, les avantages et les inconvénients de quatre types d'allègements fiscaux : d'une part, deux allègements en faveur des ménages : impôt sur le revenu et T.V.A. ; d'autre part, deux allègements en faveur des entreprises : impôts sur les sociétés et cotisations sociales.

Les calculs ont été effectués sur deux modèles et, dans le souci de « prendre en compte l'Europe dans le raisonnement économique », deux hypothèses de taux de change ont été étudiées.

Je ne chercherai pas à résumer ici la démonstration proposée et illustrée par une douzaine de graphiques. La méthodologie employée a consisté à rechercher quelles étaient les mesures les plus efficaces en termes d'emplois tout en étant les moins coûteuses en termes de déficit extérieur.

Les conclusions sont les suivantes : il vaut mieux réduire la T.V.A. qu'alléger l'impôt sur le revenu ; il est plus avantageux de réduire les cotisations sociales des entreprises que d'alléger l'impôt sur les sociétés.

Cette seconde conclusion conforte les recommandations déjà présentées par la délégation en faveur d'une prise en charge partielle par l'Etat du financement des prestations familiales. Cela irait dans le sens d'une meilleure combinaison des facteurs de production, capital et travail.

En effet, par leur niveau très élevé, les cotisations sociales constituent une « surtaxation » du travail, ce qui, dans la période actuelle, est économiquement irrationnel, puisque ce facteur de production est surabondant.

D'après l'étude de l'O.F.C.E. que j'ai citée tout à l'heure, le coût attribué par l'entreprise au facteur travail est trois fois supérieur à son coût pour la nation. Dans ces conditions, il serait rentable de subventionner jusqu'à 66 p. 100 un emploi marginal sauvé ou créé.

Le système des prélèvements obligatoires fausse ainsi la comparaison des coûts des facteurs de production en créant ce que l'on pourrait appeler une « illusion fiscale », qui peut inciter certaines entreprises à faire des choix de techniques de production qui ne soient pas les plus rationnels.

Réduire les cotisations sociales des entreprises assises sur les salaires serait un moyen de rendre notre système de prélèvements obligatoires un peu plus neutre à l'égard des choix des agents économiques, ce qui est précisément l'un des objectifs du Gouvernement.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis cinq ans, et quels que soient les gouvernements, la délégation pour la planification s'est attachée à mettre à la disposition du Sénat des travaux de projection d'une bonne qualité technique et d'une parfaite objectivité, conformément aux grandes traditions de notre assemblée.

Pour ce faire, elle s'est appuyée sur les capacités d'expertise que nos services d'études ont pu développer sous l'impulsion de M. le président et de MM. les questeurs du Sénat et avec le concours de différents instituts. Vous me permettez de les remercier tous chaleureusement.

Il me semble qu'au-delà de leur utilité pour le Sénat ces études intéressent de nombreux ministères et qu'elles contribuent à éclairer l'opinion publique. Je dirai - pour reprendre un mot devenu à la mode - que ces travaux augmentent la « transparence » d'exercices dont nous avons souvent regretté, dans le passé, le caractère opaque et confidentiel.

Je pense qu'à l'heure où notre système de planification doit être réformé, il faut tenir compte de cette expérience réussie.

Pour ma part, je souhaite continuer à vous offrir de temps en temps l'occasion de vous affranchir de la dictature du court terme en réfléchissant à des problèmes dont les données ne changent pas du jour au lendemain.

Tenir le cap de la technicité et de l'objectivité dans les turbulences du quotidien est difficile. Pour le Bourguignon que je suis, cela est plus qu'un art, c'est une ascèse ! J'espère que vous êtes nombreux dans cette assemblée à l'apprécier.

(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Delfau applaudit également.)

M. le président. J'indique au Sénat que seul le groupe socialiste a inscrit un orateur dans la discussion. Compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, celui-ci dispose d'un temps de parole de sept minutes.

La parole est à M. Percheron.

M. Daniel Percheron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ce débat budgétaire relatif au Plan, sur lequel plane une relative incertitude quant à l'avenir de la planification française et à l'occasion duquel on doit relever la réussite incontestée des contrats de plan-Etat-région, je voudrais intervenir sur deux ou trois points précis de la planification concernant la région Nord-Pas-de-Calais, qui, à mes yeux, ont valeur d'exemple, notamment dans la perspective européenne, à laquelle vous avez fait référence en conclusion, monsieur le ministre.

Les grandes régions industrielles peuvent mourir. Sans un effort exceptionnel de l'Etat, sans une planification ambitieuse, sans un nouveau contrat de plan Etat-région, le Nord-Pas-de-Calais ne s'en tirera pas, parce que c'est la région de toutes les crises, de toutes les mutations, et parce que les années 1989-1993 seront décisives pour son renouveau ou pour son déclin irréversible.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, les trois grands événements, uniques, qui vont jouer en 1993 pour la région Nord-Pas-de-Calais, deuxième région industrielle de France : l'ouverture du tunnel sous la Manche, la mise en service du T.G.V. nord-européen, le marché unique européen. Autant de chances autant de risques ! D'où la nécessité de donner tout son sens à une planification ambitieuse et réaliste.

Je prendrai trois exemples, sans équivalents en France par leur importance.

Je parlerai d'abord du tunnel sous la Manche et de l'avenir du littoral.

Le tunnel est une infrastructure unique au monde, sans précédent, sans référence, véritable charnière entre l'Europe du Nord-Ouest et ce grand pays industrialisé qu'est la Grande-Bretagne. Son ouverture va bouleverser les flux de passagers et les échanges de marchandises, et influencer considérablement les fonctions de nos trois grands ports : Dunkerque pour l'industrie et le commerce, Boulogne pour la pêche et Calais pour les voyageurs.

Le contrat de plan particulier transmanche, signé en février 1986, prévoit la création du fonds de développement du littoral, pour, précisément, favoriser la conversion et le développement de notre littoral. Tunnel ou non, vous savez à quel point nous sommes loin de la force d'Anvers et du rayonnement de Rotterdam. Or, à ce jour, le Gouvernement n'a toujours pas mis en place le fond de développement du littoral.

Il est urgent, monsieur le ministre, si la planification a un sens, notamment celui de la conversion et de l'adaptation, que l'Etat respecte ses engagements.

Le T.G.V. nord-européen Paris-Lille-Londres et Paris-Lille-Bruxelles doit être un facteur déterminant d'aménagement du territoire, en irriguant harmonieusement une région de 4 millions d'habitants et en faisant de Lille une capitale régionale de dimension européenne.

Or, pour la première fois non seulement dans l'histoire du T.G.V., mais aussi, tout au moins aussi nettement, dans l'histoire de l'aménagement du territoire, à ces perspectives que je viens de décrire le Gouvernement oppose la notion de « surcoût » financier à payer par les collectivités locales.

Le passage et le croisement des T.G.V. dans Lille, dont tous les aménageurs, tous les économistes et tous les élus soulignent l'importance, sont soumis à un « surcoût », payable, je le répète, par les collectivités locales, de 100 milliards de centimes. Nous ne les avons pas !

Si la planification a un sens, celui d'un véritable aménagement du territoire, le futur contrat de plan que nous souhaitons signer avec l'Etat et avec la S.N.C.F. nous dispensera, monsieur le ministre, de l'essentiel de ce « surcoût » dérisoire et injuste.

Connaissez-vous, monsieur le ministre, le rapport Lacaze ? Il s'agit d'un document exceptionnel, qui fera date dans l'histoire urbaine de notre pays.

Remis il y a peu au Gouvernement, il parle du bassin minier, de cette nébuleuse urbaine, où vivent un million d'habitants, que nous appelons le bassin minier.

Que dit ce rapport ? Il relève d'abord que, nées de l'extraction du charbon, les villes minières ne sont pas des villes comme les autres ; elles n'en ont ni le passé, ni les fonctions. Elles ne survivront pas à la disparition des houillères et à la fin de l'extraction du charbon, pas plus que les villes minières américaines n'ont survécu à la ruée vers l'or.

Il nous faut donc, dit M. Lacaze, inventer un nouvel urbanisme, un « urbanisme du resserrement », c'est-à-dire un urbanisme de la destruction. Nous savons construire des villes, notamment en période de croissance, nous ne savons pas les détruire. M. Lacaze propose d'apprendre cet urbanisme de la destruction dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Comment ? Notamment en subventionnant à 100 p. 100 la destruction des cités minières - les cités sont les villes dans le bassin minier - en faisant voter une loi spéciale par le Parlement, qui, à la place des élus, désignera les zones à raser.

Sur le terrain, les houillères, habituées au malheur et à la retraite, ont publié la liste des 45 000 logements - 45 000 sur 93 000 - qu'elles s'appêtent à faire disparaître définitivement.

Nous, nous pensons qu'à l'occasion du marché unique européen, dont vous avez souligné l'importance, monsieur le ministre, notre révolution des transports - tunnel sous la Manche, T.G.V. notamment - peut permettre au bassin minier de garder ou de retrouver sa fonction industrielle. Encore faut-il qu'il ne devienne pas un ghetto.

L'avenir du patrimoine des houillères, l'avenir du cadre de vie de un million de personnes, relèvent d'une vision à moyen terme de l'aménagement du territoire, d'une volonté de conversion industrielle, en un mot d'une véritable planification.

Dans la perspective du futur contrat de plan, monsieur le ministre, pourquoi ne pas utiliser l'argent des privatisations pour doter en capital les Houillères, grande entreprise publique, d'une somme équivalente à l'actif immobilier ? Cela permettrait de transférer, pour le franc symbolique, le patrimoine à un établissement public chargé de rénover et de restructurer cette nébuleuse, si caractéristique dans notre pays, qui est aussi le cœur industriel et urbain du nord de la France.

Tunnel sous la Manche, T.G.V., rapport Lacaze, aménagement du territoire, conversion, grandes infrastructures : si la planification a un sens, monsieur le ministre du Plan, celui de vouloir maîtriser raisonnablement une partie de l'avenir et de mettre en œuvre une solidarité nationale, je suis sûr que le Gouvernement nous entendra et nous répondra. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Barbier applaudit également.*)

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hervé de Charette, ministre délégué. Je souhaite répondre aux observations qui ont été présentées par MM. les rapporteurs et qui constituent des contributions importantes à notre débat.

S'agissant des contrats entre l'Etat et les régions, vous m'avez demandé, monsieur Delfau, s'il y aurait des engagements financiers de l'Etat. La réponse est évidemment positive. Les procédures seront identiques à celles de la première génération de ces contrats.

Quel en sera le montant ? L'Etat a engagé 42 milliards de francs de 1983 à 1988. Quelle sera l'enveloppe pour la période de 1989 à 1993 ? Il est un peu tôt pour pouvoir le dire, mais la décision devra être prise au printemps de 1988. Vous avez évoqué d'autres éléments du calendrier de cette année 1988, qui, naturellement, pourront modifier la date de cette décision ; quoi qu'il en soit, celle-ci devra être prise, c'est bien clair, avant l'ouverture de la négociation avec les régions, c'est-à-dire avant le mois de juillet 1988.

Vous m'avez interrogé ensuite, monsieur Delfau, sur le calendrier de préparation. Dans mon exposé liminaire, je crois avoir été suffisamment précis à ce sujet.

La préparation des contrats de plan Etat-région de la deuxième génération est déjà engagée. Les présidents de conseils régionaux et les préfets de région ont été saisis ; la plupart d'entre eux nous ont répondu.

Je vous indique tout de suite, pour répondre à une autre de vos questions, que le commissariat général du Plan prépare actuellement un document d'orientation qui servira de base à la réflexion conduite tant par les régions que par l'Etat sur les priorités à définir ; ce document aidera les régions à réaliser le travail de prévision et de choix qui est le leur.

Vous m'avez paru inquiet quant à l'évolution de nos crédits.

Pour ce qui est le plus important, c'est-à-dire les crédits pour la recherche, non seulement il n'y a pas baisse mais il y a bien augmentation si l'on tient compte des crédits de report de l'année 1987 sur 1988. Les autorisations de programme seront, certes, de 8 millions de francs, contre 10 millions l'année dernière ; mais les crédits de report s'élèveront à 5,9 millions de francs, ce qui laisse, vous le voyez, un surcroît d'argent disponible pour les travaux de recherche du commissariat général du Plan. Quant aux crédits de paiement, compte tenu des crédits de report, ils seront identiques à ceux de 1987. Il n'y a donc aucune dégradation des moyens dont disposera en 1988 le commissariat.

Vous vous êtes étonné de l'augmentation du loyer. Ce sont des choses qui arrivent, aux particuliers certes, mais aussi quelquefois aux administrations, surtout lorsqu'elles ont un banquier comme bailleur et que celui-ci constate, à juste titre, que les loyers perçus sont très éloignés de la réalité du marché ; alors, par petites étapes, il les réajuste. Cela étant, le commissariat général du Plan paie encore un loyer qui est très largement sous-évalué, ce dont il profite.

M. Vizet m'a demandé si c'était par oubli ou par erreur que je n'avais pas parlé des crédits concernant l'économie sociale dans mon exposé liminaire. Si je n'en ai pas parlé, ce n'est ni par oubli, ni par erreur, c'est simplement parce que l'enveloppe dont nous disposons ne justifiait pas devant vous un long exposé.

Certes, ces crédits étaient plus importants dans le passé, monsieur le sénateur.

Ils ont été en 1985 - année pré-électorale, je le souligne - de 33 millions de francs et ont permis de faire plaisir à de nombreux départements. Ils sont revenus en 1986 à leur niveau de 1984. Ces crédits ont diminué en 1987 et diminueront encore en 1988.

Mais soyons sérieux : les enjeux de l'économie sociale ne sauraient reposer sur une simple enveloppe de 15 millions de francs cette année et de 12 millions de francs l'année prochaine. Ce n'est pas avec une telle enveloppe qu'on détermine le sort du mouvement associatif en France. Je rappellerai les subventions qui sont distribuées par les ministères concernés, notamment le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, le ministère des affaires sociales et de l'emploi, ainsi que les efforts qui sont faits de divers côtés pour dégager de nouvelles sources de financement au profit de la vie associative.

Le Gouvernement et le Parlement ont pris des initiatives importantes cette année pour développer le mécénat. Comme vous le savez, le Premier ministre vient de demander au conseil national de la vie associative de mener une réflexion complémentaire sur le financement des associations. Il s'agit d'un sujet d'une grande ampleur qui intéresse très fortement le mouvement associatif.

Le secteur associatif n'est pas menacé d'abandon, bien au contraire. Le problème, c'est la capacité du mouvement associatif lui-même, des pouvoirs publics, des collectivités locales et de notre tissu social à trouver de nouvelles méthodes pour que les manifestations de solidarité qui se déploient dans notre pays si riche de potentialités puissent s'organiser.

Monsieur Barbier, vous avez évoqué un certain nombre de sujets importants. Votre étude des problèmes économiques à moyen terme de notre pays constitue, à n'en pas douter, une très importante et utile contribution aux travaux que nous menons les uns et les autres. Je me félicite d'ailleurs qu'entre la délégation parlementaire pour la planification et le Commissariat général du Plan existent des liens de travail très étroits, que je souhaite voir se développer et se renforcer encore.

Nous partageons, me semble-t-il, monsieur le sénateur, un même intérêt - il me paraît d'ailleurs unanime au sein de cette assemblée - pour les contrats pluriannuels entre l'Etat et les régions.

J'ai noté que vous étiez assez réservé sur la multiplication des contrats particuliers. Le Gouvernement partage votre sentiment car ces contrats ont abouti à un éparpillement des procédures et des deniers public et ont finalement plutôt nui à la qualité de la procédure et du contenu des contrats Etat-régions.

Vous vous êtes, par ailleurs, inquiété du fait que le Parlement ne soit pas directement appelé à décider des enveloppes et du contenu des contrats entre l'Etat et les régions. Il est vrai que ni la procédure ancienne, qui prévalait en 1983, ni la procédure actuelle ne prévoit une intervention du Parlement.

Il s'agit d'un contrat entre l'exécutif régional et l'exécutif central, qui fait l'objet de crédits budgétaires, votés chaque année par le Parlement et pouvant faire l'objet de contestations.

A l'heure actuelle, l'enveloppe est de 10 milliards de francs par an. Ainsi, en 1988, entre autres choses, 3,2 milliards de francs seront consacrés aux transports et aux routes, 1,7 milliard de francs à l'agriculture, 1,3 milliard de francs à l'urbanisme, enfin 1,2 milliard de francs à l'aménagement du territoire.

Cette répartition indique les priorités qui ont été retenues d'un commun accord entre l'Etat et les régions.

Nous sommes en présence d'une procédure d'une très grande richesse et d'une très grande utilité qui nous permet d'affiner nos choix politiques.

Je terminerai en vous précisant que le Gouvernement déposera un projet de loi modifiant et simplifiant la loi du 29 juillet 1982. Ce texte supprimera les procédures extrêmement lourdes que la loi avait prévues, mais il maintiendra l'idée d'une loi de Plan, monsieur le sénateur, qui sera par conséquent soumise au Parlement. Il n'est pas question que l'exercice de la planification centrale soit soustrait à votre appréciation.

Par ailleurs, ce projet de loi confirmera l'existence et le rôle des délégations parlementaires pour la planification. Je sais que les deux assemblées y sont attachées. Le Gouvernement lui-même n'y voit que des avantages.

Monsieur Percheron, les priorités et les ambitions de la région Nord-Pas-de-Calais que vous avez évoquées nous ont vivement intéressés. Je ne doute pas que les objectifs que vous vous êtes fixés pour la région feront l'objet d'un débat le jour venu, que ce soit au sein des instances régionales ou au sein des instances centrales. Nous aurons à en délibérer à ce moment-là. Je ne crois pas pouvoir aujourd'hui aller au-delà de ces indications.

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le Plan et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 124 625 francs. »

La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le ministre, les observations que je vais faire ne sont sans doute pas en décalage avec le sentiment de la commission des finances sur ce sujet. Mais comme celle-ci n'en a pas délibéré, il m'a semblé qu'il était déontologiquement nécessaire et normal que je m'exprime à mon banc, c'est-à-dire à titre personnel au nom de mon groupe.

S'agissant des contrats de plan pluriannuels Etat-régions, je voudrais, monsieur le ministre, revenir sur deux faits. Le premier concerne le problème du calendrier. Le décrochage entre le 10^e Plan, si le Parlement vous suit dans vos propositions, et les contrats Etat-régions créera une situation qui, à mon sens, enlève une grande partie de sa signification à la notion de planification décentralisée.

En ce qui concerne le contenu de ces contrats de plan, je comprends, monsieur le ministre, votre souci de resserrer les objectifs, d'éviter l'éparpillement - c'est le terme que vous avez employé - mais il ne faudrait pas que, pour cette raison qui me paraît justifié, le balancier revienne trop loin et que,

finalement, soit presque toujours exclu tout ce qui n'est pas infrastructure. Je crains, monsieur le ministre, que les contrats de plan Etat-Régions ne permettent à l'Etat de faire payer aux régions une quote-part pour les infrastructures routières et autoroutières qui sont du ressort de l'Etat.

Monsieur le ministre, je tenais à mettre l'accent sur un problème auquel les élus locaux seront confrontés ; car, sans ce type de question, le débat pourrait garder un caractère formel. Or, je sais, comme j'ai eu l'occasion de le constater personnellement, que vous souhaitez toujours approfondir les sujets.

S'agissant du contenu, j'indiquerai que, dans les grands choix effectués, on constate - cela risque de s'accroître - que tout ce qui a trait à l'infrastructure et à l'aménagement du territoire est privilégié.

Non seulement il ne faudrait pas que les interventions économiques, qui, selon la loi, sont du ressort des régions, ne trouvent pas leur place, mais je pense, monsieur le ministre, - peut-être votre sentiment sera-t-il différent - que l'Etat devrait faire plus confiance au dynamisme micro-économique.

Chaque fois qu'il y a, à l'échelle d'un bassin d'emploi, un ensemble de responsables autour du représentant de l'Etat, le sous-préfet, autour des élus, des décideurs économiques et de leur union patronale, par exemple, chaque fois que des projets économiques sont élaborés, certes petits au regard de l'Etat, mais parfaitement enracinés, je crois que l'Etat et la région devraient accepter de mener un peu plus loin la déconcentration pour l'un et la décentralisation pour l'autre et de financer pour partie des projets précis, bien répertoriés.

Monsieur le ministre, je profite de l'occasion pour poser une question encore plus vaste. Je suis persuadé que, quels que soient les gouvernements futurs, la gestion d'un certain nombre d'actions sectorielles nationales - je pense notamment à la formation professionnelle, plus précisément aux sommes considérables affectées aux stages pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans - deviendra d'une telle lourdeur, risquera d'être tellement peu transparente qu'il y aura nécessité de rapprocher du terrain la gestion.

Ainsi, grâce à une décision du préfet de région dans mon arrondissement, nous avons créé un comité de gestion de ces stages de formation professionnelle autour du sous-préfet. Monsieur le ministre, ces stages, qui sont organisés pour les jeunes de l'arrondissement, en fonction des besoins de celui-ci, sont confiés à des associations ou à des organismes qui sont au-dessus de tout soupçon parce que nous les connaissons et que nous pouvons contrôler leur efficacité et leur sérieux.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions et suggestions que je voulais vous faire. Vous savez que, dans cette assemblée, derrière le sénateur, qui parle, se cache toujours l'élu local. Je tenais donc, pour enrichir le débat, à vous faire part, à titre personnel, de mon expérience sur le terrain.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, moins 12 426 613 francs. » - (Adopté.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre VI : autorisations de programme, 8 millions de francs. » - (Adopté.)

« Crédits de paiement, 3 665 000 francs. » - (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le Plan.

Budget annexe des Journaux officiels

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget des Journaux officiels.

La parole est à M. le ministre.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, comme l'an dernier, le budget des Journaux officiels individualise le Centre national d'informatique juridique et, comme l'an dernier, j'ai la satisfaction de vous présenter un budget équilibré en ce qui concerne les Journaux officiels proprement dit.

Le total du budget des Journaux officiels - toujours hors Centre national d'informatique juridique - sera de 493 600 000 francs, soit une progression de 1,9 p. 100 par rapport à 1987.

Les efforts de gestion qui ont été entamés et que j'ai eu l'occasion de présenter à cette même tribune, l'an dernier, ont été poursuivis.

Tout d'abord, l'effort de productivité se traduit cette année par la suppression des postes de seize agents.

Ensuite, l'effort de réduction des frais généraux se concrétise plus particulièrement par la diminution du recours à la sous-traitance, lequel ne sera plus que de 24 millions de francs en 1988 après avoir été de 32 millions de francs en 1987 et de 48 millions de francs en 1986.

Enfin, une politique commerciale offensive est actuellement mise en application. Elle entraîne en particulier la mise en place de crédits spécifiques pour la participation à des foires et à des salons - 100 000 francs - et une croissance des dépenses de publicité - 300 000 francs.

Ces efforts permettent que l'équilibre soit assuré malgré des tarifs maintenus depuis trois ans en ce qui concerne les annonces et en hausse moyenne de 1 p. 100 pour les autres produits.

Cette bonne gestion permettra, en particulier, une dépense nouvelle qui alimentera les recettes du budget général de l'Etat à hauteur de 22 300 000 francs. En effet, les prestations de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels - S.A.C.I.J.O. - qui imprime les publications de la direction des Journaux officiels, voient le taux de T.V.A. qui leur est applicable passer, à compter du 1^{er} avril 1988, de 2,10 p. 100 - taux applicable aux entreprises de presse - à 18,60 p. 100 - taux de droit commun des entreprises de prestations de services - et ce, afin de tenir compte d'observations consécutives à une vérification des services fiscaux.

Cette mesure se traduira par une dépense supplémentaire pour le budget des Journaux officiels qui est donc de 22 300 000 francs à compter du 1^{er} avril 1988, c'est-à-dire pour huit mois de l'année 1988.

En ce qui concerne le budget du Centre national d'informatique juridique, il s'établira, en 1988, à 12 400 000 francs contre 11 900 000 francs en 1987.

Je rappelle que cet organisme, créé par un décret du 24 octobre 1984, a pour ambition de regrouper les trois principaux producteurs de banques de données juridiques informatisées en les dotant d'un organisme serveur unique et d'une structure de vente commune.

La croissance annuelle du nombre des interrogations dépasse les prévisions les plus optimistes et atteint un rythme d'environ 20 p. 100 alors que nous avions tablé sur une croissance de l'ordre de 15 p. 100. Bien qu'elle soit en diminution et passe de 7 millions de francs en 1987 à 6 200 000 francs en 1988, une subvention d'équilibre est malheureusement toujours nécessaire. Elle est pour l'instant partagée également entre le ministère de la justice et le ministère des postes et télécommunications.

L'équilibre financier du Centre national d'informatique juridique était prévu pour l'exercice 1989. J'avais longuement développé ce thème l'an dernier.

Si l'évolution semble effectivement aller dans le sens de la réduction de la subvention d'équilibre, voire de sa suppression, je ne pense pas que la prévision initiale puisse être parfaitement respectée. J'ai donc proposé à M. le Premier ministre, qui a bien voulu l'accepter, qu'une mission d'audit puisse examiner les conditions dans lesquelles le Centre national d'informatique juridique pourrait parvenir à établir l'équilibre de ses comptes, compte tenu de la progression, plus forte que prévue, des interrogations.

Nous devons atteindre cet objectif de rentabilité commerciale auquel nous sommes attachés. Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les caractéristiques du projet de budget annexe des Journaux officiels que j'ai l'honneur de vous présenter. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Vizet, en remplacement de Mme Fost, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président,

monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous présente le budget annexe des Journaux officiels, en remplacement de notre collègue Mme Paulette Fost qui est impérativement retenue.

J'indique d'emblée que le projet de loi de finances ne contient pas d'innovations particulières sur ce sujet ; il présente des caractéristiques similaires à celui de 1987. Les tendances de fond, les motifs de satisfaction et les sujets d'inquiétude seront les mêmes en 1988 que cette année.

En premier lieu, je présenterai les grandes masses de ce budget, avant d'insister plus particulièrement sur trois points : les causes pour lesquelles ce budget a retrouvé l'équilibre financier ; l'état du processus de modernisation et de redéploiement des activités du service et, enfin, la préoccupation que représente, pour moi, l'emploi de ceux qui y travaillent.

S'agissant des masses budgétaires, je constate que le total des dépenses et des recettes s'élève à 506 millions de francs dans les prévisions pour 1988, contre 484 millions en 1987, soit une augmentation de 4,4 p. 100.

Pour les recettes, je distinguerai les Journaux officiels proprement dits et le Centre national d'informatique juridique. Le budget est, en effet, comme l'année précédente, présenté en deux actions distinctes ; le Centre national d'informatique juridique, qui n'a pas la personnalité morale et dépend du directeur des Journaux officiels, dispose en effet de crédits distincts. Les recettes de l'action des Journaux officiels sont caractérisées par deux traits principaux.

Tout d'abord, les recettes liées aux publications devraient, cette année encore, diminuer. Une évolution peut toutefois être décelée. Alors que, en 1987, la régression provenait à la fois des ventes au numéro et des abonnements, en 1988, elle ne serait imputable qu'aux abonnements. Il semble que les administrations et les entreprises aient décidé de limiter durablement leurs abonnements. Il faut aussi noter que l'évolution des tarifs des publications sera très faible : 1 p. 100 de hausse.

Deuxième aspect important de l'évolution des recettes, la progression des recettes liées aux annonces : 6,7 p. 100. Pourtant, les tarifs ne seront pas augmentés en 1988. Il s'agit donc d'une progression exclusivement imputable au volume des annonces insérées. J'estime ce point satisfaisant.

Nous avons en effet atteint un point d'équilibre entre deux impératifs contradictoires. Premier impératif : ne pas vendre les publications au prix coûtant pour un motif de service public ; le numéro revient à 10,84 francs pour les *Lois et décrets* et il est vendu 3 francs pour le tarif le plus élevé. Deuxième impératif : ne pas avoir des tarifs d'annonces trop élevés, même si, bien sûr, les annonces doivent permettre de couvrir le déficit des publications. En effet, les annonces, ce sont surtout le *Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales*, le *B.O.D.A.C.C.*, qui fait 78 p. 100 des recettes d'annonces et 60 p. 100 des recettes totales. Or les annonces au *Bulletin officiel* représentent une charge infime pour les grosses entreprises, mais plus importantes pour les petites qui se créent.

Je traiterai plus brièvement des recettes du Centre national d'informatique juridique : les subventions venant du budget des P. et T. et de celui de la justice diminuent et les recettes propres progressent.

Les dépenses ne connaissent pas d'évolution majeure.

L'un des postes, celui des « achats », qui retrace les dépenses non seulement de fournitures mais aussi de sous-traitance, augmente de 16 p. 100. Mais cette augmentation est due à une meilleure estimation *a priori* de la sous-traitance. En 1987, l'estimation initiale était trop faible dans le budget voté et le chapitre a dû être abondé en cours d'année.

Un autre poste, celui des impôts et taxes, diminue fortement. Mais il avait anormalement augmenté, parce que les Journaux officiels avaient dû acquitter le versement représentatif du dépassement du plafond légal de densité pour une opération d'extension réalisée à Paris.

Ayant décrit les principales évolutions financières, je m'attacherai maintenant à quelques observations sur ce budget.

En premier lieu, le budget annexe des Journaux officiels semble avoir désormais atteint durablement l'équilibre financier. Lorsque ce budget a été érigé en budget annexe en 1979, il était plutôt mal géré. Depuis lors, la subvention d'équilibre a été constamment réduite et, désormais, il n'y en a plus, ni dans les prévisions ni après exécution du budget.

Second point important : où en est la modernisation des techniques et le redéploiement des activités des Journaux officiels ?

S'agissant des équipements de saisie et d'impression, le plomb est désormais définitivement abandonné. L'ensemble des investissements liés à la photocomposition est donc effectué. C'est d'ailleurs pourquoi le volume des crédits de paiement sera faible en 1988.

Toutefois, une seconde génération de matériels sera bientôt implantée : pour 1988, 1 500 000 francs de crédits d'études sont d'ailleurs prévus à ce titre. Les logiciels seront également redéfinis. J'émet, à ce propos, le vœu que le matériel choisi soit, autant que faire se peut, français.

Quant aux nouvelles activités des Journaux officiels, elles connaissent un développement satisfaisant : le *J.O.E.L.*, c'est-à-dire l'édition du *Journal officiel*, *Lois et décrets* consultable sur Minitel a presque doublé son volume d'interrogation au 1^{er} semestre de 1987 par rapport au 1^{er} semestre de 1986. S'agissant de la base des données *B.O.D.A.C.C.*, qui permet notamment une consultation sélective des annonces, les résultats sont également en progression.

Dans ces conditions marquées par l'équilibre financier et un développement satisfaisant de nouvelles techniques et de nouvelles activités, un point noir subsiste : l'emploi.

A court terme, tout d'abord, l'emploi d'un certain nombre de « suiveurs », comme on dit dans le jargon de l'imprimerie, a d'ores et déjà, été supprimé. Ces « suiveurs » sont des personnels temporaires qui restaient en service sur le matériel au plomb, en attendant que la photocomposition soit définitivement au point.

A moyen terme, ensuite, le nombre d'employés titulaires devrait également encore diminuer. Certes, en 1988, la diminution ne devrait pas être aussi sensible que les années précédentes. En effet, une vingtaine de postes seulement seraient supprimés par le non-remplacement des personnels partis en retraite.

C'est surtout à long terme que l'évolution de l'emploi pourrait être préoccupante.

En effet, le système de saisie directe dans les ministères, le système « Sicté », c'est-à-dire le système informatique de transmission de l'écrit, est en voie de devenir opérationnel.

Dès lors, l'emploi des agents affectés à la saisie, qui sont au nombre de 220, pourrait être partiellement menacé.

Face à cette perspective, je rappelle les solutions qui avaient déjà été évoquées l'an passé, à savoir la reconversion, autant que faire se peut, des agents aux nouvelles activités des Journaux officiels, la mise à disposition des agents affectés à la saisie - il pourraient être employés à la saisie directe dans les ministères - et, à tout le moins, la mise en place d'un système de préretraite qui permette les départs dans des conditions socialement satisfaisantes.

Sous la réserve de ces observations, votre commission des finances vous recommande l'adoption du projet de budget annexe des Journaux officiels.

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des Journaux officiels et figurant aux articles 37 et 38.

Services votés

M. le président. « Crédits, 474 569 928 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 37.

(Ces crédits sont adoptés.)

Mesures nouvelles

M. le président. « I. - Autorisations de programme, 9 millions de francs. »

« II. - Crédits, 31 427 111 francs. »

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant à l'article 38.

(Ces autorisations de programme et ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des Journaux officiels.

(**M. Alain Poher remplace M. Michel Dreyfus-Schmidt au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

Affaires étrangères

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères, le secrétariat d'Etat chargé de la francophonie et le secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, le projet de budget que je soumetts à votre approbation s'élève à 10 519 millions de francs, soit un taux de progression supérieur à 1,7 p. 100. J'aurais souhaité un taux de croissance plus élevé. Je constate toutefois que plusieurs autres ministères ont vu leurs dotations réduites.

Les moyens affectés en 1988 à notre instrument diplomatique résultent de deux évolutions inverses : d'une part, des économies, notamment en matière d'effectifs, ont dû être consenties, conformément aux instructions de M. le Premier ministre ; d'autre part, des mesures nouvelles me permettent de poursuivre les actions prioritaires que j'ai engagées dès 1987 : modernisation des moyens de fonctionnement du Quai d'Orsay, relance des actions culturelles et de coopération, aides à nos compatriotes expatriés.

Au même titre que l'ensemble des administrations, le ministère des affaires étrangères devra supporter, en 1988 encore, une réduction de 1,5 p. 100 de ses effectifs - soit 85 emplois - à laquelle s'ajoute la suppression de 50 emplois en compensation de l'effort de modernisation informatique. Ainsi, depuis 1984, mon département a dû accepter 486 suppressions d'emplois qui ont affecté tous les corps de fonctionnaires de cette administration.

La question des moyens en personnels de ce ministère, dont la mission de souveraineté est incontestable et qui doit assurer l'expression permanente des intérêts de la France, est désormais devenue cruciale. Le ministre délégué chargé du budget, que j'avais sensibilisé aux risques que comporterait la poursuite de ces réductions d'effectifs, a accepté d'exonérer ce ministère des gels au cours du deuxième semestre de 1987. Grâce à cette décision, dont je lui suis reconnaissant, mon ministère a pu recruter trente secrétaires sténo-dactylographes dont nous manquons cruellement.

Pour l'avenir, les effectifs du ministère des affaires étrangères devront être maintenus si nous voulons que nos 150 ambassades et 135 consulats disposent des moyens indispensables à leur fonctionnement. Dans le tiers de nos ambassades, en effet, un seul collaborateur de catégorie A assiste l'ambassadeur. C'est dire qu'en matière de réduction de personnel, mon département peut difficilement aller plus loin sans remettre en cause l'universalité de notre présence diplomatique.

Outre le problème des effectifs, nous allons nous heurter dans les années à venir à des difficultés de recrutement. La perspective du départ massif des agents issus de la France d'outre-mer et du contrôle civil, qui ont constitué pendant longtemps un apport précieux pour le département, doit nous amener à aménager les conditions de recrutement des diplomates.

Qu'il s'agisse de la formation dispensée à l'E.N.A., où les langues et les enseignements sur les questions internationales devraient être renforcées, ou du recrutement par le concours du cadre d'Orient, qui devrait être élargi, ou enfin de l'amélioration des perspectives de carrière des secrétaires adjoints, qui sont assimilés à tort aux attachés d'administration centrale alors même que les missions de responsabilités qui leur sont souvent confiées m'apparaissent tout à fait spécifiques, sur tous ces points, j'ai l'intention de saisir prochainement M. le Premier ministre et mes collègues concernés de propo-

sitions s'appuyant sur les conclusions du rapport Viot, qui, si elles sont retenues, permettront d'assurer l'avenir dans un domaine essentiel, celui de la qualité et de la motivation des hommes et des femmes qui mettent en œuvre notre politique étrangère.

S'agissant de la modernisation des moyens de fonctionnement de ce ministère, je suis satisfait de vous présenter un budget dont les moyens informatiques sont en nette croissance : après avoir plus que doublé en 1987, notre budget informatique croît de 12,5 p. 100, ce qui nous permettra d'informatiser vingt nouveaux consulats. L'informatisation du service central de l'état civil et de la D.G.R.C.S.T. - direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques - sera poursuivie.

Nous procédons actuellement à l'acquisition des équipements de la banque centrale des visas de Nantes, qui sera reliée à nos consulats ainsi qu'aux fichiers du ministère de l'intérieur, afin de rendre plus sûre et plus rapide la délivrance des titres d'entrée en France.

Dans le même ordre d'idées, pour permettre une instruction à la fois rapide et fiable des demandes de statut de réfugié, les moyens budgétaires et les effectifs de l'office français de protection des réfugiés et apatrides seront, l'an prochain, augmentés dans des proportions significatives, de l'ordre de 8 millions de francs en crédits de fonctionnement.

Au total, les moyens de fonctionnement des ambassades et de l'administration centrale marqueront une croissance de 3,9 p. 100. J'ajoute qu'un crédit supplémentaire de 4 millions de francs permettra d'améliorer la desserte aérienne de Strasbourg afin de conforter son statut de capitale européenne.

Ce budget permet également de poursuivre la relance de nos actions culturelles et de coopération, relance que j'ai engagée après quinze années de dégradation. Les crédits de la direction générale représentent 36,07 p. 100 de l'ensemble du budget, au lieu de 35,37 p. 100 en 1987 et 33,4 p. 100 en 1986.

Ses crédits d'intervention marquent une progression de 5,4 p. 100 grâce à deux mesures nouvelles importantes.

Tout d'abord, l'accroissement de l'aide publique au développement, conformément à la priorité retenue par M. le Premier ministre en faveur de l'aide au tiers monde. Une mesure nouvelle de 173,7 millions de francs nous permettra de renforcer nos actions dans des régions prioritaires. Je pense en particulier au Mozambique et à l'Angola, où je me rendrai au mois de janvier prochain. Dans ces deux pays, notre objectif est de conforter la francophonie et de favoriser le rapprochement avec le monde occidental. De même, nous accentuerons notre aide aux petits Etats du Pacifique Sud, sans que cela remette en cause, bien entendu, nos priorités plus traditionnelles, principalement au Maghreb.

D'une manière générale, notre coopération devra mieux accompagner nos exportations, grâce à une association plus étroite de notre assistance technique et de notre soutien à la formation et aux projets qui intéressent les entreprises françaises. Alors que la concurrence internationale s'intensifie, il est en effet indispensable que tous nos moyens, publics et privés, contribuent à la promotion de notre présence économique et technologique dans le monde.

En France même, nous pourrions mieux accueillir les boursiers de haut niveau en leur offrant des allocations revalorisées, comparables désormais à celles que proposent les grands pays occidentaux. A l'étranger, nous renforcerons notre présence dans l'enseignement supérieur par la mise en place de filières francophones particulièrement destinées aux élèves sortant de nos établissements d'enseignement secondaire.

Le second domaine sur lequel ont porté nos efforts est l'audiovisuel, qui bénéficie d'une mesure supplémentaire de 23,3 millions de francs parce qu'il représente, à l'évidence, un secteur de plus en plus important pour l'avenir de notre présence à l'étranger. C'est, en effet, par les nouvelles techniques de la communication que sera préservé non seulement notre rang de puissance culturelle dans le monde, mais également l'avenir de notre langue. Nous l'avons bien perçu au récent sommet francophone de Québec où, parmi les principales propositions qui ont fait l'unanimité, celles qui concernent l'audiovisuel, l'extension de TV 5 au Canada et la création d'un centre d'échanges multilatéral d'actualités francophones ont été jugées prioritaires.

L'effort consenti portera sur la télévision - avant tout sur les deux projets que je viens de citer - mais également sur la radio. Nous contribuerons à l'amélioration de l'audience de R.F.I. d'abord en lui donnant dès 1988, en liaison avec le ministère de la culture et de la communication, des moyens pour assurer un service en arabe, ensuite en favorisant l'extension des zones de diffusion. Il s'agit, avant que soit installé un émetteur permettant de couvrir l'Asie et l'Extrême-Orient, pour lequel des moyens ont été dégagés, de procéder à des échanges ou à des locations de fréquences.

Alors que l'univers audiovisuel extérieur connaît actuellement une véritable mutation, la mission confiée par M. le Premier ministre à M. Michel Péricard est tout à fait opportune. Elle permettra de définir une stratégie globale et de déterminer, à travers un plan pluriannuel, les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Une mesure que j'ai eu déjà l'occasion d'exposer devant vos commissions des affaires étrangères et des affaires culturelles mérite d'être rappelée : il s'agit de la mise en place d'un plan visant à l'amélioration des conditions de rémunération des recrutés locaux.

Je m'étais engagé, l'an dernier, à faire progresser ce dossier sur lequel existe un consensus : de trop fortes inégalités de traitement entre enseignants exerçant dans un même établissement rendaient urgente l'adoption de mesures concrètes. Le système sur lequel nous avons obtenu l'accord du ministre délégué chargé du budget répond à plusieurs des objectifs que nous nous étions fixés : réduire les inégalités, préserver, pour l'essentiel, les moyens du ministère, garantir la qualité de l'enseignement en maintenant un nombre important de postes budgétaires et en assurant la formation et le recyclage des recrutés locaux, tenir compte, enfin, par une approche pragmatique, des données locales.

Dès cette année, ce plan sera mis en place dans quatre pays - Espagne, Portugal, Grèce et Mexique - choisis en liaison avec nos postes et les chefs d'établissements ; l'évaluation qui sera faite à l'issue de cette première étape permettra de mener, sur trois ans, l'application du plan dans les conditions les plus favorables.

Compte tenu des contraintes budgétaires qui nous étaient fixées, nous avons obtenu que, sur cette période de trois ans, 300 postes budgétaires seulement soient rendus, dans des conditions telles que les crédits ainsi dégagés seront dans leur quasi-totalité réaffectés à l'amélioration des salaires de près de 1 500 recrutés locaux. J'ajoute que tous ceux qui, au cours de ce processus, ne seront pas touchés par la réforme continueront à percevoir l'allocation exceptionnelle.

L'accueil que les organisations syndicales et professionnelles ont réservé à ce plan a été encourageant. Il devrait permettre sa mise en œuvre dans un environnement favorable. L'appui que j'ai reçu tout au long de cette négociation, tant de votre Haute Assemblée que du conseil supérieur des Français de l'étranger et du ministre délégué chargé du budget, a été déterminant pour aboutir à une solution réaliste qui, je le crois, apportera des améliorations sensibles à notre réseau d'enseignement à l'étranger.

Dans cette Haute Assemblée, où siègent des sénateurs représentant les Français de l'étranger, je veux souligner l'effort particulier qui est proposé par le Gouvernement pour accroître le montant des aides qui seront consacrées, en 1988, à nos compatriotes établis hors de France. C'est en effet sur leur présence et leur action que repose une grande partie du rayonnement de notre pays.

Les crédits alloués aux Français de l'étranger s'élèveront à 12 millions de francs en mesures nouvelles, soit une augmentation de 9 p. 100 par rapport aux crédits consentis cette année. Nous pourrions ainsi accorder environ 800 bourses supplémentaires, notamment aux enfants des sections moyennes des écoles maternelles.

M. Paul d'Ornano. Très bien !

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Nous pourrions aider davantage les personnes âgées et nécessiteuses par la distribution de différentes formes d'aide sociale. Nous pourrions élargir et renforcer, partout où de telles mesures s'avèrent nécessaires, les dispositions visant à garantir une meilleure sécurité des communautés françaises de l'étranger, notamment par la fourniture et l'installation d'équipements radio.

Enfin, dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle à l'étranger, les comités consulaires, créés auprès des consulats les plus importants, pourront désormais disposer d'un budget qui leur permettra de répondre concrètement à des demandes d'information ou d'aide à la formation.

Une attention particulière a été portée au fonctionnement du conseil supérieur des Français de l'étranger. L'augmentation de ses moyens devrait permettre d'envisager un assouplissement de la procédure de remboursement des frais engagés par les délégués lors de leurs déplacements, notamment à l'intérieur des circonscriptions électorales parfois fort étendues dont ils sont les élus.

Je voudrais rappeler ici, car ce sont des actions qui intéressent directement les Français de l'étranger, les mesures décidées pour poursuivre l'informatisation de nos postes consulaires.

A la fin de 1988, c'est près d'une soixantaine de consulats qui auront été informatisés, ce qui permettra à nos compatriotes expatriés de recevoir sur place un service plus efficace, plus sûr et plus rapide. Dans le domaine audiovisuel, les mesures destinées à mieux assurer la présence de Radio France Internationale dans le monde, notamment en Asie, permettront de mieux recevoir hors de nos frontières des programmes d'information d'origine française.

La scolarité des enfants français constitue un autre axe majeur de la politique du Gouvernement en faveur de nos compatriotes résidant hors de France. Le réseau d'établissements dont nous disposons demeure un instrument incomparable dont les moyens doivent être sauvegardés, la qualité préservée et les conditions de fonctionnement améliorées. La progression des crédits sera, pour ce dispositif, d'environ 3,5 p. 100.

D'une façon plus générale, le Gouvernement, vous le savez, a le souci d'encourager et de soutenir activement l'expatriation à l'étranger. Je salue à cet égard l'action que mène, à mes côtés, le secrétaire d'Etat M. Bariani, qui a mis tout son talent et toute son ardeur dans la défense de cette cause. Les mesures nouvelles qui vous sont présentées dans ce domaine permettront d'améliorer la situation de nos compatriotes à l'étranger dans tous les cas où une telle amélioration est apparue nécessaire : la scolarisation des enfants, la sécurité des personnes, la solidarité avec les plus démunis.

Enfin, je veux mentionner une mesure prise à l'égard de nos compatriotes résidant en France même et qui, en nombre croissant, aspirent à adopter des enfants étrangers. Dans les prochaines semaines, sera mise en place une cellule interministérielle de l'adoption internationale. Celle-ci sera notamment chargée de centraliser l'information sur l'adoption dans les Etats étrangers, d'engager dans ce domaine le dialogue avec les autorités de ces Etats, et de répondre aux nombreux problèmes posés.

J'en arrive, à présent, à l'exposé des grandes lignes de notre politique étrangère proprement dite, et je commencerai, mesdames, messieurs les sénateurs, par une région, l'Afrique du Nord et le Proche-Orient, dont l'importance est essentielle, non seulement pour la France, mais aussi pour la paix du monde.

La France entretient, traditionnellement, des relations étroites avec ses voisins méditerranéens et proche-orientaux. Elle a, dans l'ensemble de la région, des attaches anciennes, des amitiés solides, des intérêts essentiels. Elle y assume ses responsabilités.

Avec les pays du Maghreb, le Gouvernement a voulu établir des relations mieux assurées, en cherchant à éliminer les contentieux issus de l'époque des indépendances et qui hypothéquaient encore la situation des personnes et des biens. Cela a été l'objet d'une série de négociations économiques, financières et sociales avec chacun des trois pays. Tout n'a pas été réglé, mais des résultats substantiels ont été obtenus.

C'est là un encouragement à poursuivre nos efforts et à nous tourner vers l'avenir, non seulement dans le cadre de notre pays, mais aussi dans celui de la Communauté européenne, qui doit prendre conscience de la communauté d'intérêts existant entre les deux rives de la Méditerranée.

Les pays d'Afrique du Nord sont confrontés à des difficultés sérieuses que la France connaît bien et pour lesquelles elle n'a pas ménagé son aide. Il nous appartient, aux uns et aux autres, de trouver des solutions équilibrées aux problèmes qui subsistent - je pense en particulier à celui de l'approvisionnement énergétique.

Les pays du Maghreb sont attachés de longue date, en dépit des difficultés de l'entreprise, à la construction de leur unité. La France, qui est leur amie, apporte son appui à tout ce qui peut favoriser leur rapprochement. C'est pourquoi elle forme des vœux particuliers pour le règlement du conflit du Sahara occidental, principal obstacle à l'établissement de la stabilité dans cette région. C'est pourquoi aussi elle ne doute pas que les peuples et les dirigeants du Maghreb sauront, peut-être à terme plus proche qu'on ne pense, développer entre eux, et tous ensemble avec la France, une relation dense et dynamique.

C'est dans cet esprit que la France a accueilli l'accession aux responsabilités les plus élevées, en Tunisie, d'une nouvelle génération de dirigeants tournés vers l'avenir, alors que s'achevait l'action de celui qui restera dans l'histoire l'artisan de l'indépendance et du renouveau de son pays.

Au Proche-Orient, l'attention de la France est d'abord tournée vers le drame du Liban. Un pays, un Etat qui, à travers les pires épreuves, s'acharne à vivre et à affirmer son indépendance et sa souveraineté, ne peut pas être abandonné.

Dans l'immédiat, la France aide le Liban à résister aux effets d'une crise économique exceptionnellement grave, en lui dispensant une aide accrue et en agissant pour mobiliser la communauté internationale. Mais, au-delà de ce préalable nécessaire, il faut sans relâche aider les Libanais à retrouver eux-mêmes les chemins de l'entente et de la concorde nationale, sans lesquelles ce pays ne pourra recouvrer pleinement sa souveraineté et son indépendance. C'est à quoi nous nous employons auprès des diverses communautés libanaises, dont j'ai rencontré les dirigeants.

L'année 1988 sera celle de l'élection présidentielle ; la France souhaite que le processus démocratique s'accomplisse de telle sorte que le Liban soit conforté dans ses structures et puisse établir des relations stables avec les autres Etats de la région.

Au delà du Liban, c'est sur l'ensemble du Proche-Orient que l'absence de solution israëlo-arabe continue de peser. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, la France propose, depuis des années, des principes d'un règlement qui respecte le droit et la justice : droit d'Israël et des Etats de la région à la sécurité, droit du peuple palestinien à choisir son destin.

C'est ce langage que le Premier ministre a tenu durant sa visite en Israël. C'est le langage que je tiens à tous les dirigeants arabes que j'ai rencontrés, qu'il s'agisse des Jordaniens, des Saoudiens ou des Syriens, auprès desquels je me suis rendu encore récemment. C'est, au fond, également l'idée qui sous-tend le projet d'une conférence internationale qui réunirait les parties concernées et les membres permanents du conseil de sécurité.

La France se félicite du soutien que les chefs d'Etat arabes, réunis à Amman, viennent d'apporter à ce projet. Elle note aussi avec satisfaction le rétablissement des relations diplomatiques entre quatorze pays arabes et l'Egypte, qui a su donner l'exemple d'une volonté de paix.

C'est, en fait, au conflit entre l'Irak et l'Iran que le sommet d'Amman a consacré l'essentiel de ses délibérations. Il est vrai que ce conflit n'est plus limité à ces deux Etats mais qu'il menace directement les pays riverains du Golfe et met en cause, par l'extension du champ des opérations, les principes essentiels de la liberté et de la sécurité de la navigation.

Depuis l'adoption par le conseil de sécurité, le 20 juillet, d'une résolution qui définit les termes d'un règlement équilibré, la France n'a cessé de préconiser la mise en œuvre sans délai des dispositions de ce texte. Cela signifie en premier lieu, puisque c'est le premier objectif de la résolution 598, un cessez-le-feu accompagné d'un retrait des forces sur les frontières internationales. Mais il va de soi que toutes les autres dispositions de la résolution doivent être appliquées, notamment celles qui prévoient la constitution d'un organe chargé de déterminer les responsabilités dans la guerre.

Alors que l'Irak a aussitôt fait connaître sa disponibilité à mettre en œuvre la résolution, l'Iran cherche à imposer sa propre lecture du texte. Le sommet d'Amman vient, comme le fait la France, de demander l'application de cette résolution, dans l'ordre de ses dispositions et dans son intégralité. Cette demande est une incitation supplémentaire à la mise en œuvre sans délai des premières mesures prévues - cessez-le-feu et retrait. Faute de cela, il faudrait enfin passer à l'examen des mesures destinées à faire respecter la résolution.

Parallèlement à l'action internationale, nous avons, à titre individuel et sur un plan strictement national, pris les dispositions qui s'imposaient pour protéger nos intérêts, en tenant compte des préoccupations des pays arabes riverains. Nous avons dépêché en mer d'Oman un groupe aéronaval et plusieurs navires démineurs qui remplissent leur tâche de manière efficace et - je peux le dire car j'en ai recueilli la confirmation auprès de mes visiteurs - à la satisfaction des pays arabes du Golfe.

Ces dispositions n'ont pas été prises dans un esprit d'hostilité à l'égard de l'Iran. Les difficultés que nous avons rencontrées avec ce pays se situaient sur un autre plan. Nous souhaitons - nous souhaitons toujours - avoir, dans la mesure du possible, des relations normales avec l'Iran. C'est, dans cet esprit, sur la base d'une politique claire et ferme, dont les bases avaient été acceptées de part et d'autre, que nous avons engagé, dès avril 1986, un processus de normalisation de nos relations. Cette politique, qui a donné des résultats, s'est faite dans le respect le plus strict de nos principes et de nos engagements.

En face de tentatives d'intimidation inacceptables, la France, en maintenant sa ligne de fermeté, a été conduite, il y a cinq mois, à rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran. La situation a évolué depuis lors, dans la mesure où les considérations qui dictaient notre position ont commencé d'être prises en compte.

C'est dans ce contexte que se situe la libération, le 27 novembre dernier, de deux otages, Jean-Louis Normandin et Roger Auque. Cette libération a été, pour notre pays tout entier, une grande joie et, pour le Gouvernement, qui a consacré beaucoup de temps et d'énergie à ce dossier, un grand sujet de satisfaction. Elle a porté à sept le nombre des otages dont nous avons pu obtenir le retour à la liberté depuis mars 1986. Le Gouvernement poursuivra bien entendu tous ses efforts pour obtenir la libération la plus rapide possible de nos compatriotes encore détenus au Liban.

C'est également ce contexte qui a amené M. Gordji, agent de l'ambassade d'Iran que le juge d'instruction souhaitait entendre comme témoin, à déférer à sa convocation. Le juge, après avoir procédé à son audition, a considéré qu'il n'y avait pas de charge devant entraîner son inculpation. Le dénouement de cette procédure a entraîné la levée des mesures restrictives prises à l'encontre des deux ambassades, permettant le retour en France de nos diplomates de Téhéran, cloîtrés depuis près de cinq mois dans les locaux de notre ambassade.

L'Afrique au sud du Sahara demeure également une des priorités de notre politique étrangère. La qualité des relations que nous avons su développer avec les pays de ce continent implique que nous remplissions nos obligations dans tous les domaines où doit se manifester notre solidarité, qu'il s'agisse de la sécurité et de la paix auxquelles ces pays ont droit, mais aussi du développement économique et de l'aide que nous pouvons leur apporter.

Sans entrer dans les divers aspects de notre action vis-à-vis des pays et des problèmes de cette région, j'évoquerai deux questions qui ont dominé la période récente, celle du Tchad et celle de l'Afrique australe.

Le problème du Tchad a connu, ces derniers mois, une évolution spectaculaire, mais la paix n'est malheureusement pas encore assurée. Le courage et la détermination des autorités tchadiennes, la qualité de leurs troupes, qui ont pu s'appuyer sur une aide militaire française conséquente, ont permis la libération de la quasi-totalité des territoires occupés. Mais il reste encore à régler le problème de la bande d'Aouzou, dont l'appartenance au Tchad n'est pas acceptée par la Libye, qui y maintient sa présence.

Pour notre part, nous soutenons - et nous en avons communiqué les preuves à tous ceux qui nous l'ont demandé - que ce territoire appartient bien au Tchad. La position du Gouvernement est claire : nous souhaitons que ce différend dont est saisi le comité *ad hoc* de l'O.U.A., fasse l'objet d'un règlement selon le droit, c'est-à-dire pacifique et définitif. Aussi longtemps qu'existera une menace extérieure contre le Tchad, la France, fidèle à ses engagements, maintiendra sur place un dispositif dissuasif.

En Afrique australe, la France mène une politique constante : elle condamne l'apartheid comme elle condamne les actions de force de Pretoria envers ses voisins ; elle prend, avec ses partenaires européens, les mesures restrictives

qui lui paraissent nécessaires ; mais, dans le même temps, elle agit en faveur d'une évolution de l'Afrique du Sud et d'une normalisation des relations entre tous les Etats d'Afrique australe.

Cette politique de dialogue a eu notamment pour effet le spectaculaire échange de prisonniers intervenu, sous notre égide, en septembre dernier. Nous souhaitons que la libération du plus ancien des prisonniers politiques sud-africains, Govan M'Beki, soit suivie d'autres et permette enfin que s'engagent des discussions sur l'avenir de leur pays entre toutes les composantes de la société sud-africaine.

Notre politique a été clairement exprimée lors des récentes visites à Paris des présidents de l'Angola et du Mozambique et du ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine. Je crois pouvoir dire qu'elle est bien comprise par tous.

En Asie, deux conflits dominent toujours l'actualité, ceux de l'Afghanistan et du Cambodge. La situation y demeure inchangée, même si des mouvements, dont la réalité reste à apprécier, sont esquissés.

De la tribune des Nations unies, M. Jacques Chirac, en 1986, et moi-même, cette année, avons condamné de la façon la plus ferme l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques. A Islamabad, en mai dernier, j'ai été le premier ministre des affaires étrangères occidental à rencontrer l'ensemble des chefs de la résistance, pour leur exprimer la sympathie et le soutien de la France, et leur annoncer un accroissement sensible de l'aide humanitaire française aux réfugiés et, à travers nos organisations non gouvernementales, aux populations de l'intérieur.

Le Gouvernement suit avec beaucoup de vigilance l'évolution de la situation en Afghanistan. Les Soviétiques affirment, depuis quelques mois, vouloir trouver une solution politique, en s'engageant dans la voie d'un règlement négocié. Ces déclarations n'ont malheureusement pas encore été suivies de gestes concrets.

La France souhaite que les nouveaux dirigeants soviétiques comprennent qu'il n'y a pas de solution qui ne passe par la libre détermination du peuple afghan de choisir son avenir. Si les conditions d'un règlement ont déjà été largement définies grâce aux efforts persévérants de M. Cordovez, représentant personnel du secrétaire général des Nations unies, il reste que les conversations indirectes de Genève sur le calendrier de retrait des troupes soviétiques marquent le pas. Au-delà de la question essentielle du retrait, il faudra obtenir l'installation à Kaboul d'un gouvernement de transition authentiquement neutre et composé de personnalités dont l'indépendance ne pourra être contestée. En effet, seul un tel gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, pourra permettre au peuple afghan de se prononcer librement sur son avenir.

Aux Nations unies, la résolution condamnant l'intervention soviétique vient de recueillir, en dépit de l'active campagne diplomatique menée par Moscou et Kaboul, une majorité jamais atteinte. Ce résultat indique clairement - nous ne pouvons que nous en féliciter - que la crédibilité de la politique d'ouverture de M. Gorbatchev sera aussi jugée en Afghanistan. Pour nous, dans l'immédiat, un test de cette crédibilité sera l'influence que les Soviétiques exerceront pour obtenir la libération du journaliste Alain Guillo, emprisonné à Kaboul. Les autorités françaises ne ménagent aucun effort pour parvenir à une solution rapide de cette affaire.

Les Nations unies viennent également de réaffirmer, à une majorité écrasante, supérieure à celle de l'an dernier, le droit du Cambodge à recouvrer l'indépendance et la souveraineté. La France n'a cessé de condamner l'agression vietnamienne qui, en se prolongeant, s'apparente toujours plus à une colonisation. Elle est prête, le moment venu, si toutes les parties concernées le lui demandent, à apporter sa contribution à l'élaboration d'un règlement qui assure au peuple cambodgien la paix et la liberté. C'est dans cet esprit qu'elle facilite les rencontres qui se déroulent actuellement sur le territoire français, à l'initiative du prince Sihanouk, qui incarne la légitimité du peuple khmer.

L'aide au développement figure au premier rang des priorités budgétaires du Gouvernement pour 1988. Notre volonté de renforcer notre coopération avec les pays du Sud, notamment d'Afrique, répond à l'aggravation de leur situation économique qui affecte le niveau de vie des populations et menace la stabilité de nombreux Etats.

Il ne faudrait pas que les difficultés monétaires et boursières que l'Occident traverse nous amènent à oublier la persistance de la crise économique de nombreux pays du tiers monde. Le maintien de taux d'intérêt élevés, les perspectives maussades de la croissance de l'économie mondiale, la pression du protectionnisme sont durement ressenties par les Etats les plus endettés, en Amérique latine notamment. Il n'est pas certain que leurs populations accepteraient longtemps encore de supporter le poids de politiques d'ajustement courageuses, si ne s'ouvraient pas rapidement des perspectives économiques plus favorables.

La situation est plus grave encore en Afrique, où nombre de pays parmi les plus démunis ne peuvent plus faire face au fardeau d'une dette dont le montant, s'il reste limité en valeur absolue, est très élevé au regard des capacités de remboursement modestes de ces Etats. Les échéances sont d'autant plus lourdes que leurs recettes d'exportations sont durement frappées par la baisse continue des cours de certaines matières premières, aujourd'hui inférieurs, en termes réels, aux niveaux atteints avant la Seconde Guerre mondiale.

Comment ne pas comprendre le découragement des gouvernements africains qui ont, dans le passé, largement investi dans certains produits de base, auxquels les pays industrialisés ont aujourd'hui trouvé des substituts ? Les responsables africains pourront-ils faire face aux conséquences sociales de cette situation ? L'enjeu, pour notre politique africaine, est capital.

La solution du problème de la dette, comme celle de la crise monétaire internationale, passe par le renforcement de la concertation et de la coopération économique. La France, en sa qualité de président du Club de Paris, a obtenu de ses partenaires occidentaux leur accord pour rééchelonner de manière plus généreuse la dette des pays les plus démunis : la Mauritanie, l'Ouganda, la Somalie, le Mozambique, le Zaïre en ont déjà bénéficié. Nous sommes également en faveur de taux d'intérêt réduits appliqués aux crédits d'aide rééchelonnés au bénéfice des pays les plus déshérités. Mais il faut aussi que ces pays reçoivent des ressources accrues permettant la relance de leurs économies. C'est pourquoi nous avons soutenu la proposition du directeur général du F.M.I., M. Camdessus, d'accroître considérablement les ressources de la facilité d'ajustement structurel en faveur des pays les plus pauvres. Le projet de budget de 1988 prévoit une contribution française de 500 millions de dollars à ce titre. Il nous reste à convaincre nos partenaires, qui sont malheureusement encore hésitants, en dépit du caractère urgent des mesures à prendre. L'annonce par les Etats-Unis, lors de la dernière réunion financière de Washington, de meilleures dispositions en faveur de l'indispensable relèvement du capital de la Banque mondiale est un signe prometteur.

Sur le plan bilatéral, notre aide au développement - par le canal du F.A.C. notamment - sera nettement renforcée. Notre aide aux pays les plus pauvres prendra principalement la forme de dons, et non pas de prêts, afin de ne pas alourdir leur endettement. Je rappelle que le taux de notre aide publique au développement, rapporté au P.N.B., sera de 0,54 p. 100. Il sera le plus élevé jamais atteint et situera la France au premier rang des grands pays industrialisés.

Telle est la politique de la France, dont le Président de la République a rappelé les grandes lignes lors de la dernière C.N.U.C.E.D. - conférence des Nations unies pour le commerce et le développement - au mois de juillet. Mais nous ne pouvons agir seuls : les donateurs, les institutions internationales, les banques, les pays endettés doivent se concerter, définir ensemble les solutions, et d'abord éviter que ne s'instaure une confrontation qui serait préjudiciable à tous. Les rééchelonnements de dette, de même que les formules imaginatives que suggèrent certains financiers, resteront des remèdes partiels aussi longtemps que l'économie mondiale n'aura pas retrouvé une croissance à la fois plus soutenue et plus saine, fondée sur une remise en ordre monétaire et des taux d'intérêt moins élevés. La coopération, là encore, doit l'emporter sur les égoïsmes nationaux. Il y va de la prospérité des pays occidentaux et, par voie de conséquence, du rétablissement économique et de la stabilité politique des pays en voie de développement.

J'en viens à présent aux questions européennes. Je tenterai tout d'abord de vous exposer les grandes lignes de l'action gouvernementale en ce qui concerne aussi bien la construc-

tion européenne que nos relations bilatérales. Ensuite, M. Bernard Bosson répondra à vos questions relatives aux problèmes communautaires.

Dans deux jours, le conseil européen se réunira à Copenhague. Sa tâche est difficile : il devra résoudre des problèmes complexes, très liés entre eux, et dont la solution conditionne le fonctionnement de la communauté européenne d'ici à 1992 et même au-delà. Cette réunion des chefs d'Etat et de gouvernement a été préparée par plusieurs rencontres des ministres des affaires étrangères et, tout dernièrement, par un conclave réunissant ces ministres à Bruxelles les 29 et 30 novembre.

Les Douze, comme cela s'est produit fréquemment dans l'histoire récente, sont en effet engagés dans une grande négociation sur le financement futur de la Communauté. Le point de départ de cette négociation a été, au mois de janvier dernier, la présentation de propositions de la commission. M. Delors, à l'occasion d'une réflexion sur le thème « Réussir l'acte unique », a en effet proposé aux Etats membres un programme d'ensemble d'ici à 1992, qui est bien connu de cette Haute Assemblée.

Après plusieurs discussions au niveau ministériel, cet ensemble de mesures a été évoqué par les chefs d'Etat et de gouvernement à Bruxelles les 29 et 30 juin. Tout en réglant, à notre demande, certains problèmes immédiats - prix agricoles, budget 1987 - le conseil européen de Bruxelles a fixé des orientations pour ses travaux à Copenhague, où des décisions doivent être prises sur l'ensemble des sujets sur la table.

A deux jours de ce grand rendez-vous, je crois utile de faire le point des différentes questions qui seront soumises aux chefs d'Etat et de Gouvernement.

Il y a d'abord, bien sûr, le problème des stabilisateurs agricoles. La commission propose que, pour chaque organisation de marché, soient instituées des quantités maximales garanties, dont le dépassement serait sanctionné automatiquement par différentes mesures, comme la baisse des prix ou la mise en œuvre de prélèvements de coresponsabilité.

Cette proposition a été longuement étudiée par les ministres de l'agriculture et des affaires étrangères qui n'ont pu entièrement aboutir pour l'instant : les Britanniques et les Néerlandais soutiennent la proposition de la commission ; la plupart des autres délégations, telles que la République fédérale d'Allemagne et la France, estiment que la commission va trop loin. Pour notre part, nous avons présenté des propositions alternatives qui recueillent l'assentiment de plusieurs pays.

Il doit être clair que nos producteurs, qui ont déjà consenti des efforts considérables, ne doivent pas être les seuls à contribuer à l'adaptation de la politique agricole commune.

Ensuite, il y a la question de la discipline budgétaire, très liée à la précédente dans la mesure où cette discipline porte avant tout sur l'agriculture. Nous ne sommes pas hostiles au renforcement des mécanismes institués en 1984 - consistant à fixer un cadre de référence pour les dépenses agricoles, dont la croissance ne peut dépasser une certaine norme.

Notre accord est toutefois subordonné à plusieurs conditions : le choix d'une base de départ réaliste, fondée sur les besoins réels de l'exercice 1987, l'adoption d'une norme d'évolution satisfaisante, la prise en compte de circonstances exceptionnelles pouvant entraîner des dépenses supplémentaires telles que les facteurs monétaires ou les programmes exceptionnels de soutien à l'agriculture adoptés par certains pays tiers et le traitement satisfaisant de l'écoulement des stocks.

Bien entendu, une discipline aussi contraignante doit exister pour les dépenses non obligatoires.

La question des fonds structurels revêt également, dans cette négociation, une grande importance, car elle se rattache, pour partie, à la réalisation de la cohésion prévue par l'Acte unique.

J'insisterai sur trois points : un très large accord est d'ores et déjà dégagé sur les propositions de la commission relatives aux objectifs et au fonctionnement de ces fonds. En revanche, de nombreux pays, dont la France, jugent excessif le doublement de ces fonds, en termes réels, préconisé par la commission et soutenu par les pays du sud et l'Irlande. Plusieurs pays, dont la République fédérale d'Allemagne et la France, estiment que l'essentiel de l'effort additionnel qui

sera réalisé doit se faire au bénéfice des pays dont le P.I.B. par habitant est fortement inférieur à la moyenne communautaire, dont les deux nouveaux adhérents, qui n'ont pas encore bénéficié de la cohésion.

Le dernier volet de cette réforme d'ensemble est le volet financier qui comporte trois aspects.

Le premier concerne le niveau de ressources propres proposé par la commission, qui est de 1,4 p. 100 du produit national brut en 1992. Pour plusieurs pays, dont la France, un tel relèvement paraît excessif. Il supposerait que la contribution de notre pays passe, en termes absolus, d'environ 50 milliards de francs en 1987 à environ 80 milliards de francs en 1992, ce qui n'est pas compatible avec la politique de réduction de la pression fiscale et du déficit budgétaire.

Il n'est cependant pas possible, malgré la proximité de l'échéance, de déterminer avec précision le chiffre qui pourrait finalement être retenu. Ce chiffre sera fixé par les chefs d'Etat et de Gouvernement en fonction des autres paramètres de la négociation.

Le deuxième aspect est celui de la structure du financement communautaire. Pour notre part, nous soutenons la proposition de la commission, consistant à créer, à côté des trois ressources propres « traditionnelles » - droits de douane, prélèvements agricoles, ressource T.V.A. - une « quatrième ressource », assise sur la différence entre le P.N.B. et la T.V.A. Cette réforme irait dans le sens des conclusions du Conseil européen de Bruxelles selon lesquelles le financement communautaire doit mieux tenir compte de la prospérité relative des Etats membres. Cette proposition recueillie à présent l'assentiment d'une majorité de pays.

Le troisième aspect est relatif à la compensation britannique. Dans notre esprit, cette compensation ne doit plus, à terme, avoir de raison d'être. Dans l'état actuel des choses, elle ne peut être supprimée immédiatement. Nous estimons cependant qu'elle doit être dégressive et approuvons le système proposé par la commission, c'est-à-dire le remboursement au Royaume-Uni de 50 p. 100 de son déficit agricole. Cependant, aucun Etat membre ne doit être exonéré du financement de cette compensation. En cela, les propositions de la commission sont inacceptables, dans la mesure où elles conduisent à exempter plusieurs Etats membres de cette charge.

Je dirai enfin, à propos du conseil européen de Copenhague, que la France souhaite vivement parvenir à un succès. Un échec risquerait, en effet, de perturber pour un certain temps la vie communautaire. C'est pourquoi le Gouvernement, sans rien céder de la fermeté de ses positions, est décidé à tout mettre en œuvre pour contribuer au succès de cette réunion.

C'est dans cet esprit qu'il a négocié avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne un très large accord sur les propositions soumises aux Etats membres.

Un succès à Copenhague permettrait à la Communauté de se consacrer à l'autre dossier essentiel de la période : la réalisation, d'ici à 1992, d'un grand espace économique unifié. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, dont M. Bernard Bosson, qui représente la France au conseil « marché intérieur », pourra vous parler plus en détail juste après mon intervention.

Je suis frappé de la prise de conscience qui s'est opérée depuis quelques mois, en Europe et spécialement en France, de l'importance de l'enjeu que représente la réalisation du marché unique. C'est peut-être la première fois - si l'on met à part le cas des agriculteurs - que l'idée européenne rencontre dans l'opinion un aussi large écho. Il nous appartient de saisir cette opportunité en ne décevant pas les espoirs qu'a fait naître dans notre pays la perspective de 1992 et en apaisant les inquiétudes que cette échéance provoque par ailleurs.

Répondre à cette attente européenne, c'est d'abord utiliser les possibilités offertes par l'Acte unique, enfin en vigueur depuis le 1^{er} juillet dernier, et donc apporter un peu de souplesse dans une mécanique communautaire encore alourdie par l'adhésion de deux nouveaux membres. C'est, ensuite, continuer sur la lancée des mois derniers, qui a permis de progresser sur un bon nombre de dossiers : circulation des capitaux, normes, marchés publics, propriété intellectuelle, transports. C'est, enfin, donner une réalité à cette Europe des citoyens, qui suppose des contacts plus fréquents et plus nourris entre les jeunes de nos pays, comme le propose le « livre bleu » que le Gouvernement français a adressé à ses partenaires en mars dernier.

Mais il faut aussi rassurer ceux qui sont inquiets, c'est-à-dire expliquer aux chefs d'entreprises, aux professionnels, aux prestataires de services, que le marché intérieur ne se fera pas à leur détriment et que sa réalisation leur ouvre au contraire de nouvelles perspectives. C'est aussi les persuader que le Gouvernement agit pour la défense de leurs intérêts. C'est dans cet esprit qu'il souhaite un renforcement de l'identité européenne et qu'il estime indispensable, parallèlement à l'approfondissement du marché intérieur, un renforcement de la cohésion extérieure de la Communauté.

Sur cette question - celle de notre action pour réussir l'échéance de 1992 - le Gouvernement compte sur l'appui des membres de votre Haute Assemblée pour informer les Français et leur expliquer l'importance des enjeux.

Je souhaiterais maintenant évoquer brièvement nos relations bilatérales avec les pays d'Europe.

Il est inutile d'insister sur la spécificité des rapports que nous entretenons avec la République fédérale d'Allemagne. Dans quelques semaines, nous célébrerons, à Paris, le 22 janvier 1988, le vingt-cinquième anniversaire du traité de l'Elysée. En signant cette charte de la coopération franco-allemande, le chancelier Adenauer et le général de Gaulle n'ont pas seulement consacré de manière éclatante la réconciliation entre nos deux peuples, ils ont aussi donné naissance à une collaboration sans précédent.

Après la visite d'Etat du Président de la République en République fédérale d'Allemagne du 19 au 22 octobre dernier, le cinquantième sommet franco-allemand, qui s'est tenu à Karlsruhe, les 12 et 13 novembre, a été le point d'aboutissement d'une réflexion de longue date sur l'approfondissement de notre coopération.

Des décisions concrètes de coopération bilatérale ont ainsi été prises : signature d'un accord sur l'hélicoptère de combat ; lancement d'un programme de missiles qui équiperont cet hélicoptère ; concrétisation de plusieurs projets en matière de télécommunications.

La R.F.A. et la France ont exprimé leur solidarité en matière économique et monétaire et leur attachement au système monétaire européen, dont le fonctionnement a d'ailleurs été amélioré par diverses décisions prises à Nyborg, en octobre dernier, sur proposition de la France.

Le principe de la création d'une commission de coordination franco-allemande dans le domaine économique et financier a été adopté ; cette commission devrait être officiellement créée le 22 janvier 1988.

La coopération franco-allemande en matière de sécurité, qui a désormais atteint l'âge de la maturité, s'effectue dans des conditions satisfaisantes. La célébration du vingt-cinquième anniversaire du traité de l'Elysée devrait permettre de décider formellement la création de la brigade mixte franco-allemande, proposée par le Chancelier Kohl en juin dernier, et celle du conseil de défense et de sécurité franco-allemand qui viendra, sur le plan politique, couronner le dispositif institutionnel créé voilà cinq ans.

Toutes ces décisions portent à son plus haut niveau la coopération franco-allemande et montrent bien, quelles que puissent être nos divergences dans l'avenir, que la R.F.A. et la France forment une communauté au service de l'Europe et de la paix.

Le caractère exceptionnel de nos relations avec l'Allemagne n'enlève rien à la qualité de nos rapports avec nos autres partenaires.

Le prochain sommet franco-britannique aura lieu en janvier prochain. L'année qui vient de s'écouler aura illustré de nouveau l'existence d'une réelle solidarité franco-britannique, qu'il s'agisse des négociations en matière d'armement, à propos desquelles nous faisons valoir nos intérêts communs de puissances nucléaires, de notre approche très voisine sur de nombreux problèmes internationaux, que facilite notre qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, ou de nos relations bilatérales, marquées par l'échange des instruments de ratification, en juillet dernier, du traité instituant une liaison fixe transmanche.

La période de contentieux brûlants avec l'Espagne semble bien lointaine. L'année 1987 a vu se dérouler, à Madrid, les 11 et 12 mars, le premier sommet franco-espagnol, qui a réuni le Président de la République, le Premier ministre et le Président du gouvernement espagnol, M. Gonzalez. Ce der-

nier est venu en France le 9 novembre dernier, à l'invitation de M. Jacques Chirac, pour faire le bilan du séminaire franco-espagnol qui s'est tenu à Annecy, les 17 et 18 octobre.

L'entrée de l'Espagne dans la Communauté s'est faite de manière harmonieuse et sans poser de problème avec la France. Notre coopération bilatérale se développe de manière encourageante, notamment sur le plan des échanges commerciaux et dans le domaine culturel. Notre réflexion commune sur les questions méditerranéennes s'organise et s'approfondit. Notre lutte contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre de la solidarité entre deux démocraties.

Enfin, le sommet franco-italien, qui s'est déroulé à Naples, le 26 novembre, a permis de rapprocher nos points de vue dans la perspective du conseil européen de Copenhague et de constater le très bon niveau de la coopération bilatérale, notamment en matière de défense. Je saisis cette occasion pour dire à quel point nous sommes reconnaissants à l'Italie de l'appui qu'elle nous a apporté en acceptant de représenter les intérêts français en Iran.

Je ne peux, dans le cadre de cet exposé, évoquer nos relations avec tous nos partenaires européens. Mais chacun d'entre eux occupe une place à part dans la politique de la France. Les relations avec ces partenaires sont partie intégrante de la construction européenne ; elles évoluent dans son sillage et à la mesure de ses progrès.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je voudrais achever ce tour d'horizon en évoquant les questions Est-Ouest et de désarmement, dont l'actualité est soulignée par la rencontre prévue, à Washington, dans moins d'une semaine, entre MM. Reagan et Gorbatchev.

Il s'agit - chacun en est convaincu - d'un événement d'importance, puisqu'il consacre le retour à une phase active de la relation soviéto-américaine et qu'il sera marqué par la signature de l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires - F.N.I. Il doit être, pour les Européens, l'occasion d'une réflexion approfondie sur leur sécurité.

On a beaucoup déploré que l'Europe, en cette circonstance, apparaisse davantage comme un objet d'une négociation qui la dépasserait plutôt que comme un acteur de son propre destin. Aussi est-il important de rappeler ce qu'est le message des Européens à la veille de cette rencontre.

Nous souhaitons, tout d'abord, comme, me semble-t-il, nos amis et alliés américains, que le sommet de Washington ne soit pas uniquement un sommet sur le désarmement.

Le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, des progrès sur les droits de l'homme, notamment dans le cadre des négociations actuellement en cours à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Vienne, ne sont pas moins importants que les F.N.I.

Au moment où l'on parle d'une « nouvelle détente », il ne faut pas renouveler l'erreur qui consisterait à subordonner la totalité des relations Est-Ouest aux péripéties des négociations américano-soviétiques sur la maîtrise des armements. Le débat stratégique ne peut, en effet, ignorer les interrogations que suscite l'évolution actuelle des pays de l'Est.

Devons-nous attendre de M. Gorbatchev une modification de la stratégie internationale de l'U.R.S.S., notamment vis-à-vis de l'Europe ? Les réformes envisagées peuvent-elles, à terme, modifier durablement le régime et la société soviétiques ? Les dirigeants actuels pourront-ils, avant le milieu des années 1990, procéder à des choix décisifs et les mettre effectivement en œuvre ? Quelles implications peuvent en découler pour les pays de l'« autre Europe » ? Autant de questions auxquelles nous devons apporter des réponses, en liaison avec nos partenaires européens.

En second lieu, et puisque le succès d'une politique doit s'apprécier dans la durée, il convient d'évaluer la portée de l'accord F.N.I. par rapport aux progrès qui pourront être effectués dans d'autres domaines de la maîtrise des armements, particulièrement dans le contexte des négociations bilatérales sur les armements nucléaires stratégiques.

Sur l'accord lui-même, tout ou à peu près tout a été dit, d'autant que ses grandes lignes avaient déjà été convenues entre le printemps et l'été. Ce qui compte désormais, c'est moins le traité que ce qui peut en découler.

Peut-être plus de sécurité, s'il marque une nouvelle étape dans les relations Est-Ouest, s'il permet de faire progresser réellement la négociation Start et si nos partenaires euro-

péens de l'organisation intégrée et les Etats-Unis sont en mesure de procéder à l'ajustement, qu'ils estiment aujourd'hui nécessaire, de leur posture nucléaire en Europe !

Mais l'accord peut aussi, chez certains, susciter la tentation de céder à l'illusion que le désarmement pourrait être un substitut à une amélioration en profondeur des relations politiques entre pays de l'Est et de l'Ouest et à l'effort de défense sans lesquels il ne saurait y avoir de dialogue Est-Ouest équilibré.

Le traité F.N.I. a été recherché avec constance par les Etats-Unis, en coopération avec les pays qui ont souscrit à la double décision de 1979. La France, elle-même, sans être partie à cette décision, a marqué à différentes étapes de la négociation sa solidarité avec ses alliés.

Ce traité répond aux objectifs poursuivis par les négociateurs américains : il ne concerne que les armes soviétiques et américaines, s'applique à l'Europe comme à l'Asie, prévoit des réductions asymétriques qui peuvent constituer un précédent pour les futures négociations conventionnelles en Europe.

Enfin, les dispositions de vérification sont d'une portée et d'une nature jusqu'ici inconnues dans le domaine du désarmement. Les inspections prévues sur place confirmeront la percée accomplie l'an dernier à l'occasion de l'accord de Stockholm sur les mesures de confiance qui, pour la première fois depuis quarante ans, prévoyait une telle possibilité.

Bien plus, le stationnement permanent d'inspecteurs des deux pays, sur certains sites préalablement déterminés, constitue une innovation majeure dont les implications ne se limiteront pas au seul domaine du contrôle des armements.

Comme l'a souligné le Président de la République, la France, favorable au désarmement, ne peut qu'accueillir avec satisfaction des progrès réels et vérifiables dans ce domaine. De ce point de vue, l'accord F.N.I. représente incontestablement une étape importante, même s'il demeure nécessaire de conserver à l'esprit que plus de désarmement n'est pas nécessairement synonyme de davantage de sécurité.

C'est pourquoi la solidarité que nous entendons exprimer à l'égard de nos alliés ne doit pas nous conduire à abandonner la lucidité avec laquelle tout ce qui touche aux problèmes de défense et de sécurité doit être examiné.

L'accord F.N.I. représente une avancée incontestable dans le processus du désarmement ; il n'en constitue pas, et de loin, l'aboutissement. En effet, il n'existe pas de commune mesure entre le démantèlement des quelque 2 000 ogives soviétiques et américaines concernées par l'accord F.N.I., dont les matières fissiles pourront être réutilisées par ailleurs, et les 12 000 têtes nucléaires qui subsistent de part et d'autre sur les lanceurs stratégiques.

Or, ces derniers peuvent atteindre aussi bien l'Europe occidentale que les Etats-Unis. Cela justifie pleinement, en dehors de toute autre considération, l'importance que nous attachons à voir les Etats-Unis et l'Union soviétique aboutir à des réductions substantielles de leurs arsenaux stratégiques. A défaut, le traité sur les F.N.I. risquerait d'être progressivement contourné par le haut.

Parce que l'accord F.N.I. concerne au premier chef les intérêts de sécurité de l'Europe, il a suscité un débat qui se prolongera en Europe comme aux Etats-Unis, à l'occasion du débat de ratification devant le Sénat américain, début 1988.

C'est la raison pour laquelle il était important que les pays européens prennent date et rappellent eux-mêmes les principes sur lesquels continuera de reposer la sécurité de l'Europe occidentale. Tel est le sens de la déclaration des ministres des affaires étrangères et de la défense des pays de l'U.E.O., le 27 octobre dernier à La Haye.

A cette occasion, les sept pays européens concernés ont estimé souhaitable de souligner, tout d'abord, qu'il ne saurait exister de dissuasion purement conventionnelle qui puisse être crédible et efficace en Europe. La défense conventionnelle n'a jamais fonctionné, dans le passé, sur notre continent. Il est illusoire de penser qu'à l'avenir la technologie permette de se dispenser de la combinaison de moyens nucléaires et classiques, qui assure la défense de nos pays.

Ils ont souligné, ensuite, que ce n'est pas seulement parce qu'il existe des déséquilibres au niveau des armes classiques et chimiques que des armes nucléaires américaines doivent être maintenues en Europe ; c'est aussi parce que, à vue humaine, l'U.R.S.S. demeurera une puissance nucléaire sur notre continent.

Cette chartre de l'U.E.O., dont le Premier ministre, M. Jacques Chirac, avait pris l'initiative en décembre 1986, au lendemain des résultats controversés du sommet de Reykjavik, débouche sur des engagements précis et une doctrine cohérente. C'est un succès pour l'Europe. Permettez-moi d'ajouter que c'est aussi un succès pour notre pays.

L'effort entrepris ne doit évidemment pas rester sans lendemain, qu'il s'agisse du développement de la coopération entre pays européens ou du rééquilibrage souhaitable de l'Alliance atlantique.

En même temps qu'ils soulignaient leur attachement à une relation transatlantique équilibrée et au maintien des forces américaines en Europe, les sept pays de l'U.E.O. ont marqué leur détermination à renforcer leur coopération. Ils s'engagent à se consulter et à se coordonner plus étroitement sur toutes les questions de sécurité.

De la sorte, l'identité européenne en matière de défense pourra s'affirmer progressivement dans le cadre d'une approche qui repose sur le développement des coopérations bilatérales ou régionales déjà entreprises et sur l'approfondissement de la concertation entre les sept pays de l'U.E.O. concernés.

Notre ambition est donc à la fois volontaire et pragmatique : elle a pour objet d'utiliser toutes les possibilités qui permettent d'avancer concrètement dans cette voie.

La France se veut ainsi présente dans tous les domaines qui concernent la sécurité de notre continent. Elle est active et vigilante dans le domaine du désarmement. Elle multiplie les initiatives en vue de renforcer l'identité européenne en matière de défense. Elle est ouverte au dialogue avec l'U.R.S.S. et l'ensemble des pays de l'« autre Europe ».

Une telle démarche procède de la double conviction qui est celle du Gouvernement.

Tout d'abord, la certitude que la partie qui s'engage affectera, dans les prochains mois et les prochaines années, de manière déterminante, la sécurité de l'Europe et l'orientation de l'Alliance à laquelle appartient sans équivoque notre pays.

Il s'agit donc de faire face aux défis, mais aussi de saisir les occasions qu'offrira à nos pays l'évolution des relations Est-Ouest au cours des années 1990. Nous souhaitons non seulement maintenir notre concertation sur ce point avec nos partenaires européens et au sein de l'Alliance atlantique, mais développer aussi notre dialogue avec l'U.R.S.S. et chacun des pays de l'« autre Europe ».

Nous avons, ensuite, la conviction que la volonté de la France de jouer le rôle qui est le sien en Europe doit s'affirmer dans tous les domaines, y compris celui de la sécurité, car, comme le souligne la chartre de l'U.E.O., la construction de l'Europe demeurera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Si le général de Gaulle voulait une France forte, s'il a forgé la réconciliation franco-allemande et fait entendre le message de la France sur les cinq continents, c'était d'abord pour permettre à l'Europe de continuer à occuper la place qui doit demeurer la sienne dans les affaires du monde. Cette ambition est toujours celle de la France d'aujourd'hui. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, M. Jean-Bernard Raimond vient de vous présenter la position du Gouvernement français dans les négociations en cours pour préparer le prochain conseil européen.

A la veille de cette échéance capitale, je souhaiterais replacer l'enjeu de la réunion de Copenhague dans le contexte général de la construction européenne à laquelle nous sommes très nombreux à être si profondément attachés.

La gravité de cette échéance ne doit pas nous masquer l'importance des avancées accomplies depuis un an ni le fait que nous sommes aujourd'hui bien engagés dans la réalisation du grand objectif de 1992.

A Copenhague, les difficultés porteront sur quatre points. La principale est l'adaptation de la politique agricole commune.

La deuxième est la recherche d'une meilleure cohésion entre les Etats membres au moyen d'une définition plus juste, plus précise des instruments de cohésion - les fonds structurels - et d'une augmentation raisonnable de ces fonds.

La troisième est la mise au point de solutions durables aux problèmes financiers chroniques de la Communauté : il s'agit de trouver des bases financières qui tiennent davantage compte de la richesse relative des Etats membres, qui fixent un volume de recettes suffisant pour la Communauté et supportable pour les budgets nationaux.

Enfin, la quatrième et dernière difficulté est le problème de la compensation britannique que la plupart des Etats souhaitent voir progressivement réduire. La quatrième ressource, si elle est fondée, comme nous le désirons et comme le propose la Commission, sur la différence entre le P.N.B. et la T.V.A., permet d'amorcer cette dégressivité.

A travers le débat sur la politique agricole revient une question essentielle : comment concilier la nécessaire rigueur budgétaire et les impératifs d'une agriculture européenne qui veut vivre pour l'essentiel de son travail et de ses productions ?

Il est à nos yeux indispensable que nous parvenions à une conception équilibrée entre une agriculture efficace, compétitive et exportatrice - ce qui suppose qu'un rôle directeur soit reconnu aux mécanismes de prix et de marché - et la nécessité de maintenir vivant le monde rural, d'éviter la désertification de régions entières qu'engendrerait la concentration des activités agricoles sur les zones les plus rentables.

Nous devons parvenir à ce double objectif en sauvegardant la politique agricole commune, ses principes, et en maintenant le revenu des agriculteurs.

La France, mesdames, messieurs les sénateurs, veut, à Copenhague, parvenir à un accord, mais elle ne saurait l'accepter à n'importe quel prix.

C'est la raison pour laquelle elle a multiplié, au cours des dernières semaines, les contacts au plus haut niveau avec ses partenaires. En dehors des réunions que M. Jean-Bernard Raimond vient de rappeler, des rencontres ont eu lieu successivement avec les dirigeants allemands, espagnols, portugais, luxembourgeois, britanniques, danois et italiens. Pour ma part, je reviens d'une tournée en Belgique, aux Pays-Bas et en Irlande qui m'a donné l'occasion de rencontrer le chef de gouvernement de chacun de ces pays et de leur remettre un message personnel du Premier ministre.

A tous nos interlocuteurs, nous avons tenu le même langage et rappelé nos préoccupations, notamment en matière agricole.

La France refusera toute réforme qui aurait pour effet d'étouffer l'activité agricole, par une rigueur budgétaire ignorant ses spécificités. Il ne peut être question de limiter la discipline aux seules dépenses agricoles ou, au sein de la politique agricole commune, de ne prendre en considération qu'une partie des productions.

La base à partir de laquelle pourront croître les dépenses agricoles doit être fixée de manière réaliste, c'est-à-dire en tenant compte effectivement des dépenses consenties en 1987. Il ne s'agit pas de plafonner, ni, *a fortiori*, de diminuer les crédits consacrés à l'agriculture, mais de fixer pour l'avenir une norme de progression à ces dépenses qui, pour la France, doit être proche de la croissance de la richesse nationale. En effet, il n'y a pas lieu de dissocier l'agriculture du reste de notre économie.

Les mesures de correction qui pourront intervenir en cours de campagne, si les objectifs de production étaient dépassés, ne doivent pas être calculés de manière artificielle et aveugle, mais tenir compte des conditions réelles de production, notamment des progrès réalisés en matière de productivité.

Enfin, ne perdons pas de vue que les dépenses agricoles européennes sont influencées pour une part essentielle par l'évolution des cours sur les marchés mondiaux, sur lesquels la Communauté n'a aucune influence particulière. Il n'y a pas de raison que nos exportateurs en soient pénalisés. La gestion doit donc rester suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux nécessités d'une politique commerciale agricole dynamique.

Si ces conditions sont respectées et si l'agriculture européenne se voit garantir des financements stables et réguliers pour les cinq années qui viennent, nous pourrions alors envisager les adaptations qui seront certes difficiles à supporter pour nos agriculteurs, mais nécessaires pour sauvegarder leur avenir.

Ces problèmes sont un élément primordial du « paquet » d'ensemble de Copenhague, lequel comprend également la question essentielle de l'effort financier que doivent consentir les Etats les plus riches pour les pays les plus pauvres, et, d'une manière générale, l'enveloppe financière de la Communauté.

L'enjeu de Copenhague est de donner à la Communauté pour cinq ans la capacité budgétaire nécessaire pour réaliser l'ensemble des objectifs de l'Acte unique, même si tous ces objectifs ne nécessitent pas, comme nous le verrons, un effort financier.

Un échec à Copenhague serait donc grave.

Chacun en mesure le retentissement en cette année du trentième anniversaire du Traité de Rome, qui est aussi la première année de la mise en œuvre de l'Acte unique. Au moment où les Américains et Soviétiques, à la veille de la rencontre consacrée au désarmement, s'appêtent à donner un tour nouveau aux relations Est-Ouest, tandis que de grands ensembles économiques se dessinent de par le monde, que ce soit en Amérique du Nord avec l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Canada, ou dans le Pacifique Sud, avec le rapprochement entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les difficultés monétaires et boursières actuelles marquent plus que jamais la nécessité pour l'Europe d'exister davantage afin de préserver les possibilités de la croissance économique.

Nous avons donc tout mis en œuvre pour que ce sommet qui a, on peut le dire, une chance sur deux d'aboutir, soit une réussite.

Je veux souligner que nous avons trouvé chez nombre de nos partenaires une volonté très forte d'aboutir et que nous avons mis au point au cours des réunions dont parlait M. le ministre des affaires étrangères la liste précise, et finalement réduite, des points essentiels qui doivent être tranchés au plus haut niveau politique, c'est-à-dire par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Si nous ne parvenons pas à recueillir l'unanimité des Etats membres vendredi et samedi, sur ces thèses, il me paraît en revanche tout à fait possible de réunir la plupart de nos partenaires autour d'un texte qui fixerait les grandes lignes directrices d'un accord. Ceux qui ne pourraient y souscrire dans l'immédiat seraient alors conduits à nous rejoindre par la suite.

Quelle que soit l'issue du sommet de Copenhague, que nous espérons, je le répète, heureuse, nous ne devons pas perdre de vue les importantes avancées réalisées au cours des douze derniers mois.

L'effort de recherche européen a reçu une impulsion décisive.

Grâce aux actions conjuguées de la France et de la République fédérale d'Allemagne, le Conseil a adopté, le 28 septembre dernier, un programme-cadre de recherche et de développement technologique qui couvre les années 1987-1991.

Ce programme est doté d'un budget de 6 480 millions d'ECU, ce qui représente une augmentation de l'effort annuel de 50 p. 100 par rapport au programme précédent.

Dans un cadre non communautaire de coopération entre les Etats et les firmes européennes, l'année 1987 a également été marquée par des progrès considérables dans le domaine de la recherche et de la technologie.

Le Gouvernement a doublé les crédits français d'aide publique à Euréka. Cela a contribué à permettre, le 15 septembre dernier, à Madrid, l'adoption de 58 projets nouveaux, portant ainsi à 165 le nombre de projets approuvés dont 82 à participation française.

Les Gouvernements français et allemand ont donné leur accord au lancement des deux nouveaux programmes Airbus A330 et A340.

Enfin, les ministres des pays membres de l'agence spatiale européenne, réunis à La Haye les 9 et 10 novembre dernier, ont adopté les trois programmes proposés par la France.

Grâce au lanceur Ariane 5, à la station orbitale Columbus et à la navette Hermès, l'Europe est désormais en mesure d'acquiescer la maîtrise des vols spatiaux habités.

La France a ensuite donné son accord à trois projets importants qui nous font passer de la communauté économique à une communauté des hommes.

Le premier de ces projets, adopté définitivement par les Douze en mai dernier, est « Erasmus ».

Grâce à une dotation de 85 millions d'ECU, dans les trois années à venir, plus de 40 000 étudiants européens pourront accomplir une partie de leurs études dans un autre Etat membre de la Communauté et voir les enseignements reçus validés dans leur université d'origine.

Pour les jeunes qui n'entrent pas à l'Université, le Gouvernement français soutient le projet « Jeunesse pour l'Europe ».

Ce programme prévoit de favoriser les échanges entre les jeunes de 15 à 25 ans, en apprentissage ou entrés précocement dans la vie active, voire chômeurs ; 80 000 d'entre eux auront ainsi en trois ans la possibilité d'effectuer un séjour dans un autre pays de la Communauté.

Le troisième projet soutenu par le Gouvernement français permettra la libre installation des jeunes, des conjoints et des retraités dans chacun des douze pays d'Europe, un seul Etat, le Danemark, réserve encore son accord, je ne doute pas que, d'ici à la fin de l'année, nous aurons su le convaincre de nous rejoindre.

Je voudrais souligner, mesdames, messieurs les sénateurs, que, grâce à ces dispositions, le Traité de Rome, pour la première fois depuis trente ans, ne s'applique plus seulement aux agents économiques, mais bénéficie à l'ensemble des habitants de la Communauté, créant ainsi pour la première fois une véritable citoyenneté européenne.

A travers ces projets concrets, nous voulons donner une âme à l'Europe.

Seule, à nos yeux, la prise de conscience d'une même base culturelle à défendre et à promouvoir peut être la clé de voûte d'une véritable union européenne.

C'est pourquoi, à l'occasion du trentième anniversaire du Traité de Rome et à mon initiative, le Premier ministre a adressé à nos onze partenaires et à la Commission, un ensemble de propositions visant à une relance de la coopération européenne en matière de culture, d'éducation et d'échanges de jeunes.

Ces propositions ont été regroupées dans un livre bleu et font actuellement l'objet d'un examen entre les Douze. Deux d'entre elles sont déjà entrées en application.

Enfin, nous avons tout mis en œuvre pour que l'échéance de 1992 soit tenue.

La Commission, comme vous le savez, a dressé dans le livre blanc présenté en juin 1985 au conseil européen de Milan la liste des 300 règlements ou directives à prendre pour parvenir au marché intérieur d'ici au 31 décembre 1992.

Au conseil des ministres du marché intérieur, où j'ai l'honneur de représenter le Gouvernement français, nous avons été capables - même si l'on peut dire qu'il faudrait aller plus vite - d'adopter en moins de deux ans 70 de ces 300 mesures.

Je précise que ce résultat a été obtenu avant même la mise en application de l'Acte unique, c'est-à-dire avant le recours à la majorité qualifiée, qui remplace depuis l'entrée en vigueur du nouveau traité la règle de l'unanimité, pour l'essentiel du domaine du marché intérieur, hormis la fiscalité. Cette nouvelle règle devrait nous permettre d'aller plus vite.

La volonté politique des gouvernements est donc bien réelle.

Le conseil européen de Bruxelles de juin dernier a fixé un certain nombre de priorités pour respecter l'échéance de 1992 : l'ouverture des marchés publics ; le rapprochement des normes ; la mise en place d'un grand marché financier européen destiné à mobiliser les sources de financement disponibles, afin de favoriser l'investissement en Europe ; les assurances, au sujet desquelles je rappellerai que le conseil « marché intérieur » qui s'est réuni avant-hier à Bruxelles a permis un large échange de vues et je ne désespère pas de faire progresser un accord de principe, le 18 décembre ; la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Outre les secteurs déjà évoqués, le programme que s'est fixé la Communauté pour le premier semestre de 1988 vise à étendre les actions « marché intérieur » aux domaines de l'énergie et des industries agro-alimentaires, et à mieux définir nos rapports avec les pays de l'A.E.L.E. (association européenne de libre-échange).

J'ai acquis la certitude, depuis un an que je participe à ce conseil « marché intérieur », qu'avant le 1^{er} janvier 1993, il est parfaitement possible d'atteindre les objectifs que je viens de définir. Il s'agit déjà d'une réalité quotidienne pour de nombreux secteurs économiques.

Je remarque notamment, s'agissant de la liberté d'installation, que pour 91 p. 100 des professions, hors le secteur public, il est possible de s'installer librement en Europe et que nombre de nos concitoyens ne le savent pas.

Mais l'Acte unique impose aussi un rapprochement de la fiscalité et des charges pesant sur les entreprises. Ce point m'apparaît capital.

Certains critiquent les propositions de la Commission en matière de T.V.A. Ils soutiennent qu'un rapprochement des taux n'est pas nécessaire, puisque la T.V.A. est neutre à l'exportation et frappe les importations.

Je crois pourtant que l'objectif de 1992 ne sera jamais atteint si chaque pays cherche à s'en protéger par une sorte de « ligne Maginot » de la T.V.A., d'une T.V.A. prétendument neutre que chacun pourrait moduler à sa convenance.

Seul un effort de rapprochement des taux conduira à un véritable marché unique où, pour tous les Européens, un même produit aura sensiblement le même prix, seul ce rapprochement constituera le premier pas qui nous conduira ensuite à rapprocher nos politiques fiscales et nos charges, et deviendra un levier d'un véritable marché unique ; seul ce rapprochement permettra la suppression effective des contrôles aux frontières internes.

Le Gouvernement français s'est engagé dans cette voie ; nous devons continuer. C'est pourquoi l'harmonisation fiscale figure au programme des travaux de la Communauté du premier semestre de 1988. Elle est un élément capital dans la perspective de 1992.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Bernard Bosson, ministre délégué. L'année 1987 a vu la construction européenne progresser dans de nombreux et importants domaines, mais nous n'entendons pas en rester là.

Il nous faut de nouvelles avancées pour doter l'Europe de tous les instruments lui permettant d'assurer sa présence sur la scène internationale, car la puissance ne se divise pas : elle forme un tout et ne saurait se concevoir sans une monnaie, une défense ni un début de diplomatie qui soient véritablement européens.

La clé de voûte de cette construction doit être la coopération et le dialogue franco-allemands qui, comme nous l'avons rappelé au sommet de Karlsruhe, ont été et restent le moteur de l'union européenne.

Tout d'abord, il n'y aura pas d'espace économique unifié sans organisation monétaire commune.

Il nous faut poursuivre dans la voie des récents succès de Nyborg où, sur la base des propositions de M. le ministre d'Etat et grâce à son action tenace des mois durant, des améliorations très importantes ont pu être apportées au fonctionnement du système monétaire européen et aux capacités d'intervention des banques centrales qui y participent sur les marchés.

Il nous faut encore persévérer et travailler à l'union monétaire progressive de l'Europe. La tourmente financière actuelle nous en rappelle la nécessité. Deux directions, qui ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une et l'autre, m'apparaissent devoir être explorées.

On pourrait envisager, sur la base de banques centrales nationales assez autonomes, la création d'une organisation monétaire européenne chargée, notamment, de gérer et de défendre l'ECU.

On pourrait également concevoir une instance plus politique, rassemblant en particulier les ministres de l'économie et des finances des Etats concernés, qui aurait pour rôle de

veiller à la coordination des politiques économiques, à la surveillance des taux d'intérêt et à l'évolution des masses monétaires des Etats membres.

Dans le domaine de la défense, ensuite, l'Europe doit cesser d'être la « grande muette ».

A l'U.E.O., il a été reconnu par tous que nos nations constituaient désormais une communauté de destin, comme l'a rappelé avec force M. Lecanuet à cette tribune, lors du débat sur le budget de la défense. Il nous faut encore progresser dans le dialogue franco-allemand, sur la voie d'une défense européenne. Cette démarche, approfondie et élargie à nos autres partenaires dans le cadre de l'U.E.O., nous conduira vers la réalisation d'une communauté de sécurité constituant le pilier européen de l'Alliance atlantique.

C'est ainsi renforcée que l'Europe prendra sa dimension politique lui permettant de jeter les bases d'une vraie diplomatie commune.

Notre Communauté pourra alors jouer pleinement son rôle dans la liberté et l'indépendance, sans effacer les visages de nos patries, mais en nous enrichissant de nos différences, ce qui nous permettra de remplir notre devoir dans le monde en faisant rayonner pacifiquement mais avec force nos valeurs.

L'Europe économique n'est, pour nous, qu'un moyen au service d'une fin qui est la construction d'une communauté humaine au plein sens du terme. C'est en progressant dans cette voie que nous y parviendrons. Nous pouvons écrire une nouvelle page de notre histoire commune. Nous en sommes convaincus et tous nos efforts y tendent. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président, La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, pour la première fois l'an passé, j'ai eu l'honneur de présenter au Sénat le budget du secrétariat d'Etat dont j'ai la charge.

J'avais alors souligné que les moyens financiers propres dont je disposais étaient limités et qu'en revanche je devais pouvoir déployer mon action en m'appuyant sur ceux dont disposent les autres ministères concernés par la francophonie. C'est dire combien est importante, pour que je puisse mener à bien ma mission, la collaboration de l'administration.

C'est pourquoi je vous remercie d'avoir voté l'amendement visant à l'identification des crédits relatifs à la francophonie dans les différentes administrations, qui sera un atout précieux de notre action et de son financement dont je souhaite vous exposer maintenant les priorités.

Il s'agit d'abord, bien entendu, du suivi de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui s'est tenue à Québec les 2, 3 et 4 septembre derniers. Sans entrer ici dans le détail des mesures arrêtées, il est clair que la France attache une importance particulière au succès de cette entreprise exemplaire tant sur le plan du travail interministériel que sur celui du financement. En effet, la plupart des actions décidées, à l'unanimité, à Québec doivent être réalisées et financées d'ici au troisième sommet, prévu à Dakar dans dix-huit mois, en mars 1989. Il me paraît indispensable de rappeler à ce sujet le niveau exceptionnel de l'effort que notre pays entend y consacrer durant l'exercice 1988.

Il faut noter que, lors de l'exécution du premier sommet, la France, déjà, avait été largement au-delà des engagements pris à Paris, puisque, pour 75 millions de francs de promesses inscrites, ce sont plus de 130 millions de francs qui ont été engagés réellement sur les deux exercices budgétaires de 1986 et 1987.

En ce qui concerne maintenant l'exécution du sommet de Québec, et pour la seule année 1988, la France prévoit d'engager une somme totale de 202 millions de francs, ce qui représente plus que le doublement des crédits multilatéraux en faveur de la francophonie, chiffre nettement supérieur au montant des engagements canadiens évalués à environ 115 millions de francs, soit 25 millions de dollars canadiens.

Cet effort multilatéral de la France, qui vient s'ajouter à son action bilatérale francophone, est donc tout à fait considérable, contrairement à ce qu'un certain nombre de commentateurs mal informés ont pu laisser croire ; je tenais à le souligner devant vous.

Il s'agit, ensuite, du développement des actions déjà engagées au cours de l'exercice 1986, en particulier le renforcement des programmes de la fondation internationale des espaces francophones, dans la région Midi-Pyrénées ; la mise en place du théâtre international de la langue française au sein de l'établissement public de La Villette ; la deuxième édition du festival du cinéma francophone dont la première vient de se tenir en Martinique.

La troisième priorité concerne la création d'une unité de recherche linguistique décidée en 1987 dans le cadre de l'institut national de la langue française, dépendant du centre national de la recherche scientifique, qui dotera la France d'une cellule publique de terminologie. Cette cellule, qui a démarré le 1^{er} octobre de cette année, sera pleinement opérationnelle en 1988.

Enfin, la quatrième priorité vise à l'aménagement d'un statut de la langue française qui ne soit pas minoré, à l'échelon européen, par l'échéance de 1992, mais qui, au contraire, soit largement valorisé. Cela suppose que ce statut soit défini sur le plan législatif intérieur et que soit renforcé le rôle du français à l'extérieur, notamment dans le domaine des relations internationales, de l'enseignement et de la communication.

Pour mener à bien ces différentes opérations, le secrétariat d'Etat chargé de la francophonie poursuivra son rôle de coordination et d'impulsion interministérielles, en faisant notamment appel aux services et aux moyens des autres ministères concernés, en particulier le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération.

En effet, son budget propre prévoit un maintien de sa dotation de fonctionnement au niveau de trois millions de francs, déjà atteint en 1987, conformément à la politique générale du Gouvernement en la matière. Quant au budget d'intervention, s'il passe de trois millions de francs en 1987 à cinq millions de francs en 1988, son amélioration relative ne permettra pas pour autant de promouvoir des opérations lourdes requérant des moyens matériels et financiers importants.

C'est pourquoi le budget de la francophonie dans son ensemble doit être apprécié en fonction des sommes qu'y consacrent au total les différents ministères intéressés par l'action culturelle extérieure et qui font l'objet, depuis cette année, d'une annexe spéciale, dite « L bis », au projet de loi de finances.

A cet égard, je rappelle que, au titre de l'action culturelle extérieure, ce sont des crédits d'environ cinq milliards de francs, soit 0,5 p. 100 du budget de l'Etat, qui sont dégagés au profit de la francophonie, ce qui montre assez l'importance qu'y attache notre pays et la priorité qui en résulte dans les préoccupations des principaux ministères compétents. C'est là un acquis tout à fait indéniable dont nous devons nous féliciter tout en souhaitant qu'un tel mouvement puisse se développer encore davantage.

Nous allons démontrer que la Francophonie est sortie des tiroirs poussiéreux pour devenir, en matière de technologie de la communication et de la recherche médicale, un instrument performant. En effet, demain soir, une intervention chirurgicale sera retransmise en direct par satellite entre la France qui en a pris l'initiative, le Canada et l'Afrique. Voilà une opération concrète qui illustre l'action multilatérale que nous entendons mener dans le cadre de la Francophonie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, après plus d'un an et demi d'existence du secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme, l'heure me semble venue de dresser un premier bilan et je vais l'évoquer devant vous.

Je m'abstiendrai de l'apprécier - c'est un exercice qui vous revient - mais je voudrais indiquer que cette première expérience me semble avoir montré l'utilité d'une telle structure que je souhaite voir perdurer au-delà des vicissitudes de l'organisation gouvernementale.

L'action du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme s'est organisée et ordonnée autour de quatre grands axes : le travail quotidien fait de contacts, d'interventions, de soutiens ;

la participation à la politique gouvernementale devant certains défis de notre temps tels que le terrorisme, la drogue, la pauvreté ; la promotion des droits de l'homme en France ; enfin, les initiatives internationales.

L'action quotidienne consiste d'abord à demeurer constamment informé des problèmes existants par une liaison étroite avec les milieux de défense des droits de l'homme. Mais elle ne se limite pas à la collecte d'informations ; elle consiste aussi à venir en aide par l'intervention administrative ou par l'octroi de soutiens, notamment financiers. Chaque jour sont soumises de nombreuses demandes d'intervention en faveur de situations individuelles ou collectives qui justifient une assistance. Il s'agit, soit de personnes qui ont à faire face à une situation particulièrement critique, soit de demandeurs d'asile, soit de Français détenus à l'étranger, par exemple.

A ce jour, près de 5 000 dossiers ont déjà été traités par le secrétariat d'Etat, avec le concours très actif des ministères de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur ou des affaires sociales. Dans nombre de cas, des solutions ont pu être apportées à des situations particulièrement douloureuses. Ce rôle est probablement le moins connu de ceux du secrétariat d'Etat. Il est pourtant en train de s'affirmer comme l'un des plus originaux, celui d'une structure de médiation et de conciliation.

A l'intervention administrative, s'ajoute le soutien à des initiatives menées en faveur des droits de l'homme qui répondent à des objets très divers : encouragement à la création et au développement de centres d'enseignement, aides à des associations humanitaires, soutien à des actions d'insertion des immigrants, sans compter les multiples efforts consentis à ceux qui militent et qui agissent pour davantage de liberté dans le monde.

Le deuxième volet de cette action concerne la participation à la définition de la politique gouvernementale dans un certain nombre de domaines. J'ai ainsi été étroitement associé à l'élaboration de la réponse faite par le Gouvernement à certains défis de notre temps qui mettent en cause la sécurité, la santé, ou la dignité de nos concitoyens.

Au nombre de ces défis figure le terrorisme qui porte atteinte au premier des droits de l'homme, le droit à la vie et à la sécurité. J'avais participé à la mise au point de la loi contre le terrorisme qui a - dans le strict respect de notre tradition démocratique - renforcé les moyens de réprimer les actes de terrorisme. Je suis, depuis, intervenu plusieurs fois publiquement pour manifester mon engagement dans ce combat.

D'autres défis sont à relever, celui de la toxicomanie, par exemple. Le fléau de la drogue touche la liberté, la santé et même la vie de ceux qu'il frappe. Il demande, de toute évidence, à être enrayé. C'est dans cette perspective que j'ai été associé à la préparation de la loi contre le trafic de drogue qui a renforcé l'arsenal législatif de la lutte contre les trafiquants. J'ai par ailleurs contribué à la définition de la politique menée à l'égard des usagers qui vise, dans le maintien de la législation existante, à intensifier les actions de prévention et à développer les moyens de traitement.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai enfin souhaité qu'un effort significatif soit entrepris pour soulager la pauvreté, qui est profondément contraire à la dignité de ceux qui la subissent. En dehors du rôle évidemment fondamental des pouvoirs publics, notamment du ministère des affaires sociales, il est essentiel d'appuyer et d'amplifier les efforts irremplaçables des associations d'entraide.

C'est pourquoi j'ai souhaité que le Gouvernement prenne l'initiative de nouvelles dispositions fiscales, aujourd'hui adoptées, qui encouragent les dons faits par des entreprises ou des particuliers aux associations humanitaires. En outre, et afin de multiplier les soutiens à ces organisations, j'ai suscité la création par de grands chefs d'entreprise de la fondation du mécénat humanitaire destinée à mettre en contact militants des causes humanitaires et dirigeants d'entreprise.

En outre, la promotion des droits de l'homme en France a fait l'objet d'une double orientation : consolider l'acquis des libertés, affronter les problèmes de société. Pour rendre plus présente encore la cause des droits de l'homme et permettre ainsi un maintien et un enrichissement du débat sur les libertés, j'ai pris deux initiatives : la création de la commission consultative des droits de l'homme, le renouveau de l'éducation civique et aux droits de l'homme dans les lycées.

La commission nationale consultative des droits de l'homme constitue une institution inédite dans l'histoire de notre pays. Sa composition et son domaine de compétence, son mode de fonctionnement et le bilan qu'elle peut déjà présenter attestent qu'elle est appelée à devenir un instrument privilégié de la promotion des droits de l'homme. Travaillant en pleine indépendance, cette commission peut aussi travailler efficacement. Elle dispose de moyens d'information étendus puisqu'elle peut procéder à toutes les auditions qu'elle estime utiles et demander aux ministères concernés la rédaction d'études et de rapports.

Le bilan de cette nouvelle institution se révèle déjà substantiel. D'ores et déjà, une quarantaine de sujets ont été abordés. Les débats qui ont eu lieu à leur propos ont permis une meilleure information réciproque des pouvoirs publics et des milieux de défense des droits de l'homme. Nombre d'entre eux ont débouché ou déboucheront sur des avis publics de la commission.

De plus, frappé par le relatif déclin de l'instruction civique, j'ai souhaité que l'enseignement des droits de l'homme et de l'instruction civique soit développé, renouvelé et adapté.

Il m'a, en particulier, semblé nécessaire qu'un effort en ce sens soit fait auprès des élèves du secondaire qui seront bientôt à l'âge de l'accession à la citoyenneté.

Les propositions dont j'avais fait état auprès du ministère de l'éducation nationale ont, après un travail mené en commun par nos deux départements, débouché sur un train de mesures que j'ai publiquement annoncé lors d'une conférence de presse le 26 mai dernier.

Ces mesures concernent tout d'abord les programmes. A l'ancienne dénomination d'instruction civique se substituera celle d'éducation civique et aux droits de l'homme. Ce changement de dénomination correspondra à un développement très sensible de programmes qui, pour les classes de première et de terminale, représenteront une part importante des programmes d'histoire et de géographie.

Parallèlement à la réforme des programmes, sera instituée, pour la première fois dans notre histoire, une sanction spécifique au baccalauréat de l'enseignement d'éducation civique et aux droits de l'homme.

Mais ma tâche ne pouvait se borner à consolider l'acquis de notre tradition démocratique. Il est en effet des problèmes de société - ceux qui sont posés par l'évolution rapide des mœurs et des techniques - qui ne s'inscrivent pas directement dans ce cadre et sur lesquels il était nécessaire de se pencher. L'évolution de la structure familiale, la réalité de l'immigration, le développement de l'informatique ou de la procréation artificielle conduisent, entre autres éléments, à repenser le statut, la place ou le droit des personnes.

Au sujet des enfants, par exemple, l'augmentation du nombre de divorces et le développement de la famille naturelle conduisent à un accroissement très sensible des familles monoparentales. Or, de l'avis de tous les spécialistes, un enfant a besoin de ses deux parents et seule une éducation menée en commun par ceux-ci lui permet d'atteindre au mieux son épanouissement.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai pris l'initiative d'une loi visant à favoriser l'exercice conjoint de l'autorité parentale. Cette loi, adoptée par le Parlement le 22 juillet 1987, concerne à la fois les enfants du divorce et les enfants naturels.

Au nombre des problèmes auxquels est confrontée notre société figure malheureusement la question du racisme. Dès mon entrée en fonctions, j'ai fait de la lutte contre le racisme une de mes priorités et j'ai par la suite, à de nombreuses reprises, exprimé publiquement ma condamnation sans réserve de tout comportement discriminatoire. A la parole, je me suis aussi efforcé de joindre l'action.

J'ai d'abord tenu à ce que la loi du 1^{er} juillet 1972 contre le racisme fasse l'objet d'une mise en œuvre systématique. A mon initiative, la chancellerie a adressé le 11 mai 1987 une circulaire demandant au parquet une application stricte de la loi du 1^{er} juillet 1972. Il y est notamment demandé une mise en mouvement systématique de l'action publique, dès lors qu'une infraction raciste paraît constituée, et une grande fermeté des réquisitions prises dans ce genre d'affaire.

Mieux appliquer la loi existante, mais aussi réfléchir à son amélioration. C'est la raison pour laquelle j'ai animé une réflexion interministérielle ayant pour objet l'examen des

compléments et améliorations susceptibles d'être apportés au dispositif législatif et réglementaire de lutte contre le racisme. Engagé dans cette orientation, le Gouvernement a tout naturellement accepté, lors de la session de printemps 1987, trois amendements parlementaires élargissant le champ d'application de certaines dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1972.

Enfin, sur un plan plus général, j'ai confié le 30 juin dernier à M. Hannoun, député de l'Isère, une mission d'étude et de proposition sur les phénomènes actuels d'exclusion et les comportements discriminatoires. La tâche de M. Hannoun a consisté à établir un bilan de ces pratiques et à proposer des mesures susceptibles de favoriser les activités de tolérance et l'amélioration des relations entre les diverses composantes de la communauté nationale.

En matière internationale, les violations des droits de l'homme étant le fait d'un très grand nombre d'Etats dans le monde, j'ai dû me fixer, en liaison avec le ministère des affaires étrangères, un certain nombre de priorités. S'occuper de tout aurait été inmanquablement n'arriver à rien.

En ce qui concerne les pays de l'Europe de l'Est tout d'abord, je me suis attaché à ce que l'opinion publique française soit le plus précisément informée de la situation qui y prévaut et à ce que notre diplomatie y défende les droits de l'homme avec la plus grande vigilance.

Cette action a été menée tant au sein de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qu'auprès de la commission des droits de l'homme de l'organisation des Nations unies. Elle s'est doublée d'initiatives dans le domaine humanitaire.

Le deuxième axe de l'action en matière internationale est la lutte contre le racisme institutionnel établi en Afrique du Sud.

Dès mon entrée en fonctions j'ai, à plusieurs reprises, condamné de la façon la plus absolue le système de l'apartheid. Je l'ai fait notamment à la conférence des Nations unies sur les sanctions en Afrique du Sud. Parallèlement, j'ai agi en faveur du maintien et du renforcement des mesures prises dans le cadre communautaire et bilatéral.

La troisième question qui a retenu mon attention concerne les réfugiés qui sont, à l'heure actuelle, plus de 12 millions dans le monde.

J'ai, à cet égard, réaffirmé très nettement la tradition française de terre d'asile, une tradition que ne doit ni compromettre, ni remettre en cause l'augmentation sensible du nombre des demandeurs d'asile. Face à cette augmentation, j'ai plaidé pour un renforcement des moyens de la commission des recours et de l'O.F.P.R.A. - office français pour la protection des réfugiés et apatrides.

Quant à la situation des réfugiés dans le monde, elle requiert bien évidemment - comme je l'ai indiqué au comité exécutif du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés - une attention toute particulière et des soutiens accrus.

Dans cette optique, le secrétaire d'Etat a accordé plusieurs subventions au haut commissariat aux réfugiés destinées, notamment, à l'amélioration de la situation des réfugiés en Somalie et au Pakistan. Ces subventions seront reconduites cette année dans d'autres zones géographiques.

Le combat de la France pour les droits de l'homme ne peut être un combat solitaire. Il doit se conjuguer avec celui des autres nations d'Europe.

C'est dans cet esprit que j'ai pris une part active à la décision française de signer un projet de convention européenne sur la prévention de la torture et autres traitements inhumains et dégradants.

Je viens de me rendre à Strasbourg pour signer cette convention, au nom du Gouvernement français, à l'occasion de la quatre-vingt-unième session du comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre communautaire, le secrétariat d'Etat a entrepris, en liaison, là aussi, avec le ministère des affaires étrangères, une action de sensibilisation sur les problèmes posés par l'aide communautaire aux pays du tiers monde. Menée tant auprès des partenaires européens de la France au sein de la C.E.E. qu'auprès de la commission européenne, cette action vise, en premier lieu, à mieux s'assurer du non-détournement de l'aide alimentaire apportée par la C.E.E. à divers pays du tiers monde.

Elle tend, en second lieu, à ce que l'aide au développement prévue par les accords de Lomé, qui est octroyée dans le cadre du fonds européen du développement, ne conduise pas en pratique à financer des projets qui entraînent des mesures contraires aux droits de l'homme : collectivisation forcée des terres, déportations de population, par exemple.

Enfin, le secrétariat d'Etat est intervenu dans des situations humanitaires d'urgence en accordant, soit une aide directe aux populations concernées, soit un soutien aux actions menées par des associations humanitaires.

L'existence de ces différentes priorités n'exclut évidemment pas d'autres actions ou prises de position concernant la défense des droits de l'homme partout dans le monde, au Chili, au Cambodge ou en Afghanistan, par exemple.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, quelques éléments du bilan de cette institution nouvelle qu'est le secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme. Bien évidemment, son travail se poursuit.

Indépendamment d'actions déjà mentionnées, qui s'inscrivent dans la durée et continuent de mobiliser nos efforts, d'autres dossiers sont également à l'étude au secrétariat d'Etat, qui concernent principalement les conséquences des évolutions sociologiques ou scientifiques sur le statut, les droits ou la dignité des personnes. Nombre de ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une réflexion interministérielle. Certains concernent la jeunesse, d'autres sont liés au développement des techniques nouvelles.

L'action en faveur de la jeunesse doit aujourd'hui s'assigner un double objectif : assurer une meilleure protection de l'enfance et offrir une autonomie accrue aux adolescents, de façon à mieux préparer leur accession à l'âge adulte. Dans cet esprit, diverses orientations sont à l'étude : lutter contre l'influence néfaste de certaines sectes ; agir en faveur de l'enfance martyrisée ; accroître les possibilités de participation à la vie associative des mineurs de plus de seize ans.

Le secrétariat d'Etat réfléchit, par ailleurs, en liaison avec d'autres ministères, aux moyens permettant de maîtriser certaines conséquences du développement de nouvelles technologies telles que la télématique ou la procréation artificielle.

En vous présentant les grandes lignes de mon action passée et de mon action à venir, j'ai voulu mettre en lumière l'intérêt et l'utilité d'une structure ministérielle spécifiquement chargée des droits de l'homme.

Il est bon et sain que les droits de l'homme fassent l'objet d'une réflexion particulière, qu'ils soient pris en compte et défendus par un membre du Gouvernement dont c'est la tâche exclusive et que les conciliations inévitables avec d'autres considérations fassent l'objet d'arbitrages, non au sein d'un même département ministériel, mais à l'échelle gouvernementale.

En acceptant la mission qui m'avait été proposée, j'avais le sentiment de relever un défi. Ce défi, j'ai tenté de le relever par une action qui a nécessairement impliqué la prise en compte simultanée des objectifs à atteindre et des contraintes inhérentes à toute action gouvernementale, par une action qui a été souvent discrète, toujours multiforme. En conscience, je crois pouvoir dire que cette action a fait progresser la cause des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Josy Molnet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. « Comment aborder les années qui nous séparent du tout prochain XXI^e siècle ? Comment se préparer aux enjeux politiques, économiques et stratégiques de demain ? Quel doit être le rôle du ministère ? Il faut, pour répondre à ces questions, savoir ce que l'Etat attend de lui. »

C'est en ces termes que la commission de réforme et de modernisation, présidée par M. l'ambassadeur Viot, commence le rapport que vous lui avez confié, monsieur le ministre, par lettre missive en date du 1^{er} septembre 1986 et qui vous a été remis en juin 1987.

Si l'on voulait juger de ce que l'Etat attend du ministère des affaires étrangères à l'aune des crédits inscrits à son budget, il y aurait lieu, monsieur le ministre, pour le rapporteur, d'exprimer à cette tribune les plus vives inquiétudes.

D'année en année, la commission des finances ne cesse d'appeler l'attention des gouvernements successifs sur la dégradation des moyens mis à la disposition du ministère des affaires étrangères, pourtant chargé d'exercer ses compétences dans un domaine éminemment sensible et, par essence, d'ordre régalien : l'action internationale de la France.

Après avoir procédé à une brève analyse des crédits - vous les avez vous-même, monsieur le ministre, analysés dans le détail - j'évoquerai quelques-uns des principaux problèmes qui se posent à votre ministère, avant de traiter quelques questions particulières qui ont retenu l'attention de notre commission.

Le budget du ministère des affaires étrangères pour 1988 s'élève à quelque 10 520 millions de francs, en progression de 1,76 p. 100 par rapport à 1987. Si l'on exclut les transferts en provenance d'autres ministères, liés à des transferts de compétence, d'une part, et l'effet « change » résultant de l'évolution des parités monétaires, d'autre part, la majoration des crédits pour 1988 par rapport à 1987 s'établit à 1,38 p. 100, soit une diminution de 1 p. 100 en francs constants.

Le recul est faible, mais il est réel, d'où une première observation : le budget de 1988 ne confirme pas, comme votre commission l'aurait souhaité, la tendance favorable esquissée par le budget de 1987, qui avait marqué un coup d'arrêt à la lente dégradation des crédits alloués au ministère des affaires étrangères depuis plusieurs années.

La répartition des crédits fait apparaître une progression des crédits d'intervention et une stagnation des moyens de fonctionnement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il y a lieu de relever une contraction des dépenses de personnel et une forte majoration des dépenses de matériel.

Ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, 115 emplois budgétaires sont supprimés. Je reviendrai plus en détail sur les conséquences de ces suppressions d'emploi lorsque j'examinerai les problèmes internes au ministère.

L'augmentation de quelque 12 p. 100 des crédits consacrés à l'informatisation des consulats et des ambassades prolonge, dans des proportions plus faibles, le bond en avant très net constaté dans le budget de 1987.

Les dépenses d'intervention, qui représentent 49 p. 100 du budget, progressent de 5,3 p. 100. Cette augmentation intéresse, à titre principal, la direction générale.

Il convient de relever l'augmentation sensible - si on la compare à d'autres - de quelque 7,7 p. 100 des dépenses d'assistance et de solidarité en faveur des Français de l'étranger, notamment au bénéfice de nos compatriotes les plus défavorisés et des enfants scolarisés en écoles maternelles.

A la vérité, l'augmentation des crédits de soutien aux Français de l'étranger constitue plus un rattrapage, encore partiel, qui devra être prolongé et amplifié dans les années à venir, qu'une franche inversion de la tendance constatée au cours des années passées.

Les orientations retenues pour 1988 en faveur du développement de l'audiovisuel, détaillées dans mon rapport écrit, ne comportent pas de novations particulièrement remarquables.

De même, l'effort de modernisations, notamment l'informatisation des postes se trouve confirmé. Cela va dans le bon sens.

Notons, enfin, une stagnation des dépenses en capital consacrées à l'amélioration de nos postes diplomatiques ; l'état de certaines de nos ambassades aurait pourtant rendu nécessaire l'attribution de crédits plus importants.

Bref, il s'agit d'un budget de pénurie, dont vous vous êtes attaché à minimiser les effets sur l'action culturelle extérieure en privilégiant les crédits de la direction générale, dont la part dans l'ensemble des crédits du ministère des affaires étrangères retrouve - vous l'avez signalé dans votre intervention, monsieur le ministre - son niveau de 1984, soit quelque 36 p. 100.

L'observation des crédits alloués au ministère des affaires étrangères depuis de nombreuses années, dont le montant demeure inférieur à 1 p. 100 du budget total de l'Etat, fait apparaître à l'évidence qu'au fil des ans le ministère est contraint de gérer une pénurie devenue endémique, dont il convient maintenant d'analyser les effets actuels et prévisibles sur les missions, les structures et les hommes.

La vocation universelle du ministère pour ce qui concerne l'action extérieure de la France est contestée et son rôle éminent battu en brèche, comme l'atteste la prolifération des représentations et des actions à l'étranger relevant directement d'autres ministères, notamment pour ce qui concerne l'action économique, dont chacun sait l'importance de nos jours.

M. Maurice Faure. Très bien !

M. Josy Moinet, rapporteur spécial. La place de la France dans le monde, son passé et son rayonnement culturel ont conduit à une présence diplomatique nettement plus importante que celle qui est assurée par des pays européens voisins, tels que la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne.

Si la nécessité d'entretenir un lien étroit avec nos compatriotes résidant à l'étranger peut justifier le maintien d'un réseau diplomatique aussi dense, encore convient-il que nos postes soient dotés de moyens humains et matériels en rapport avec nos ambitions internationales. Vous le savez, monsieur le ministre, nous en sommes loin !

Faut-il rappeler ici - cela a presque valeur de symbole - que le ministère des affaires étrangères est le seul département ministériel - avec le secrétariat d'Etat aux anciens combattants - dont les effectifs ont décliné depuis 1977 ? Cinq cent cinquante-six postes ont été supprimés au ministère des affaires étrangères depuis 1984, soit près de 5 p. 100 de ses effectifs.

L'action de la commission des finances du Sénat a contribué à atténuer, pour 1987 - vous l'avez d'ailleurs rappelé dans votre intervention, monsieur le ministre - les conséquences des mesures décidées par le Gouvernement visant à « geler » des emplois.

En effet, M. le ministre délégué chargé du budget a bien voulu accepter d'exempter « à titre provisoire » le ministère des affaires étrangères des gels d'emplois. Le ministère - vous l'avez également rappelé - a ainsi pu recruter trente sténo-dactylographes et soixante-dix agents. Ces chiffres pourraient paraître dérisoires ; mais il faut savoir que l'instauration des visas a placé le ministère des affaires étrangères dans des situations telles en matière de personnel que le recrutement de trente sténo-dactylographes n'est pas négligeable.

S'il convient d'apprécier la mesure de faveur - conjoncturelle - dont a bénéficié le ministère des affaires étrangères, il y a lieu de souligner avec force que le niveau des effectifs et la situation des personnels doivent faire l'objet de mesures permanentes d'une autre ampleur, comme le montre bien le rapport Viot.

A la vérité, votre commission considère, compte tenu de la spécificité de ses missions et de ses besoins en personnel, que le ministère des affaires étrangères doit bénéficier pour l'avenir d'une exemption définitive des gels d'emplois.

Au-delà de l'approche strictement budgétaire et en raison même de leur extrême acuité, les problèmes de personnels doivent être traités en fonction de ce que l'Etat attend de votre ministère.

Au point où nous en sommes, l'alternative paraît simple : ou bien la marginalisation du ministère des affaires étrangères se poursuit, et celui-ci sera non seulement hors d'état de remplir ses missions actuelles - notamment dans le domaine de l'action culturelle, pourtant essentielle - mais plus encore de retrouver sa vocation de coordonnateur de l'action extérieure de la France ; ou bien une politique active et ouverte de recrutement et d'avancement et une réforme du statut de certaines catégories de personnel, mises en œuvre dans le cadre d'un plan de redressement pluriannuel, permettront de doter le département de moyens humains adéquats - en nombre et en qualité - à ses missions.

Il paraît, à cet égard, opportun de rappeler les recommandations du rapport Viot.

D'abord, le nombre d'élèves de l'E.N.A. affecté au ministère des affaires étrangères devrait rester inchangé. Les enseignements linguistiques et les questions internationales devraient être renforcés à l'E.N.A. Ensuite, le concours d'« Orient » devrait être « modernisé », de manière à attribuer un plus grand nombre de candidats, parmi les meilleurs.

Enfin, la carrière et les possibilités de promotion des secrétaires-adjoints devraient être améliorées.

Sans doute l'action extérieure de la France est-elle globale et diversifiée. Mais la diffusion de notre langue et de notre culture, sous toutes les formes que mettent à notre disposition les technologies et les moyens de communication nouveaux, doit y occuper une place privilégiée.

A cet égard, l'enseignement du français à l'étranger exige que soit stoppée la diminution des emplois d'enseignant, qui atteint cette année 3,5 p. 100 des effectifs.

Il y a quelque contradiction à vouloir poursuivre une politique visant à valoriser la francophonie et, dans le même temps, à diminuer les postes d'enseignant à l'étranger.

La poursuite du plan d'informatisation de nos postes à l'étranger va dans le bon sens, je l'ai déjà dit. Encore faudrait-il qu'elle ne s'accompagne pas de la suppression d'emplois, mais bien plutôt d'une vigoureuse action de formation professionnelle destinée à faciliter la reconversion des agents concernés par l'informatisation de leur service. Le ministère trouverait ainsi des possibilités de redéploiement interne de ses personnels, qui permettrait de dégager des solutions - certes partielles, mais opportunes - aux graves problèmes d'effectifs auxquels il est confronté.

La modernisation des services, qui passe sans nul doute par leur informatisation, est une condition nécessaire mais non suffisante pour redonner à notre outil diplomatique efficacité et dynamisme. Les problèmes de personnel abordés sur le double plan quantitatif et qualitatif revêtent un aspect prioritaire que votre commission tient à souligner avec beaucoup de force. Ces problèmes appellent des solutions qui, pour être efficaces, doivent échapper aux aléas des arbitrages budgétaires annuels.

Votre commission a également longuement débattu de l'affaiblissement du ministère et de la nécessité de renforcer son rôle de coordination, notamment à l'égard de ce que le rapport Viot appelle les « mini Quai d'Orsay ».

Pour la première fois en 1988, la part des crédits consacrés à l'action extérieure gérée par le ministère tombera en dessous de 20 p. 100.

Au-delà de ce constat chiffré, qui atteste l'insuffisance des moyens mis à la disposition du ministère des affaires étrangères, il y a lieu, me semble-t-il, de relever les raisons institutionnelles qui concourent à l'amoindrissement de sa place et de son rôle.

L'interprétation extensive et communément admise de la théorie du domaine réservé, telle qu'elle s'est élaborée et a été appliquée à partir des années soixante, a en fait affecté la place prééminente du ministère des affaires étrangères dans l'exercice de cette compétence régaliennne que constitue, par essence, la politique étrangère.

Dans le même temps, pour des raisons historiques dont il est permis de se demander si elles demeurent toujours fondées aujourd'hui, la création d'un ministère de la coopération a soustrait à la compétence du ministère des affaires étrangères des pays francophones avec lesquels la France entretient des relations privilégiées.

Plus récemment, les actions en faveur de la protection et de l'expansion de la langue française à l'étranger ont été confiées à un secrétariat d'Etat à la francophonie, comme si cette mission ne faisait pas naturellement partie intégrante et indissociable de la mission du ministère des affaires étrangères.

Une telle dérive ne saurait être corrigée par le seul moyen de l'affectation de crédits supplémentaires, nécessairement limités en période de rigueur budgétaire.

Le ministère des affaires étrangères a certainement laissé se développer ce courant sans réaction suffisante et ne fait pas toujours preuve d'un dynamisme suffisant pour redresser telle ou telle situation. Il importe maintenant d'arrêter un mouvement qui ne peut être que défavorable à la qualité de l'action extérieure de la France et de redonner au ministère le rôle de coordination qu'il n'aurait jamais dû cesser d'exercer à l'étranger.

Comme l'ont bien montré les rapports Belin-Gisserot et Viot, le remède passe par une réflexion approfondie et prospective sur la vocation et les missions du ministère des affaires étrangères dans le cadre de nos institutions politiques dans un monde unifié et « médiatisé ».

Quelques questions ponctuelles ont retenu l'attention de la commission.

L'instauration des visas imposés aux ressortissants des pays non membres de la Communauté économique européenne, plus la Suisse, qui devait avoir un caractère temporaire lié aux circonstances exceptionnelles ayant justifié cette mesure, paraît revêtir un caractère définitif.

La commission estime que les ressortissants des pays de l'Europe du Nord, non membres de la Communauté économique européenne pourraient, semble-t-il, sans inconvénient majeur se voir dispenser de cette obligation.

L'Institut du monde arabe, qui vient d'être inauguré, retient depuis plusieurs années l'attention de la commission, en raison même des incertitudes qui ne sont pas dissipées et qui donc continuent de peser sur les conditions définitives du financement de sa construction et plus encore de son fonctionnement.

Les retards constatés dans les versements de certains pays arabes partenaires de la France dans cette opération sont d'autant plus préoccupants que le budget de fonctionnement est en augmentation rapide. Son montant a triplé entre 1985 et 1987.

La commission appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences financières d'une telle situation qui pourrait conduire la France à accroître considérablement sa participation pour assurer la pérennité de l'Institut.

La situation des enseignants français à l'étranger a été longuement débattue tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat lors de la discussion du budget de 1987.

Les contraintes budgétaires n'ont pas permis de dégager des solutions visant à atténuer les disparités et les inégalités de traitement entre les différentes catégories d'enseignants remplissant des fonctions analogues. Vous nous avez donné sur ce point, monsieur le ministre, des informations très encourageantes.

La commission se félicite de l'aboutissement positif des discussions qui se sont déroulées entre le ministère du budget et le ministère des affaires étrangères, en vue d'harmoniser les conditions de rémunération des enseignants exerçant à l'étranger, tout en préservant, voire en améliorant, la qualité de l'enseignement dispensé.

L'action économique et culturelle de la France à l'étranger pourrait être utilement relayée et accompagnée par les entreprises du secteur privé, particulièrement par les établissements bancaires qui disposent d'un réseau de filiales ou de succursales fort bien réparties dans le monde entier.

Des formes de coopération originales entre le secteur privé et le secteur public pourraient être recherchées pour développer des actions de mécénat de nature à amplifier notre culture.

La commission souhaite qu'une adaptation de la récente loi sur le mécénat prenne en compte la dimension internationale et ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour une coopération nouvelle et originale entre l'action publique et l'initiative privée.

Enfin, le financement des organisations internationales, dont la situation actuelle de l'U.N.E.S.C.O. offre l'exemple le plus connu, soulève des problèmes qui, faute de solutions acceptées par tous les pays membres, pourraient remettre en cause les mécanismes d'aide multilatérale, à laquelle la France demeure attachée.

La commission souhaite que, par une gestion plus rigoureuse, la France s'attache à obtenir de tous les pays membres des grandes organisations internationales le respect de leurs engagements financiers, seul capable de garantir la poursuite et le développement de l'aide multilatérale en faveur des pays les plus défavorisés.

A l'heure où l'Etat cherche à se recentrer sur ses tâches régaliennes, il devrait tout naturellement en résulter, pour le ministère des affaires étrangères, une revalorisation de son rôle et, par suite, un renforcement de ses moyens.

Mes chers collègues, j'ai longuement retenu votre attention sur les problèmes de personnel car, aujourd'hui, l'action diplomatique s'exerce, dans certaines régions troubles du monde, dans un climat d'insécurité et de violence qui exige de nos diplomates, outre une réelle qualification professionnelle, de solides qualités humaines et personnelles.

Le ministère des affaires étrangères ne saurait bien remplir ses missions si le recrutement, l'avancement, la formation professionnelle, en un mot, la carrière de ses agents, ne sont abordés que dans une optique strictement budgétaire.

A la vérité, le devenir du ministère des affaires étrangères, donc des moyens dont il convient de le doter, interpelle le Gouvernement bien au-delà des aspects purement financiers.

Il y va, en fait, de la qualité de l'outil diplomatique dont la France souhaite disposer pour servir ses intérêts et ses ambitions légitimes dans le monde.

Sous réserve de ces observations, votre commission des finances vous propose d'adopter le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1988. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Alduy, rapporteur pour avis.

M. Paul Alduy, en remplacement de M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai deux rapports à présenter, celui de M. Mont et le mien. Le premier concerne la politique générale financière du ministère des affaires étrangères.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez tout à l'heure indiqué à quel point vous étiez troublé par l'insuffisance des effectifs dont vous disposez et par les mesures qui risquent encore de les diminuer. Je vais donc attirer l'attention sur deux problèmes généraux, puis sur trois actions ponctuelles.

Le premier problème essentiel, à mes yeux, concerne les personnels.

Depuis 1984, 486 postes d'agents ont été supprimés ou risquent de l'être puisqu'un certain nombre d'entre eux sont gelés. Je dois dire qu'après en avoir discuté la commission des affaires étrangères a été très frappée par ces diminutions permanentes d'effectifs extérieurs du ministère des affaires étrangères. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans certains pays, seuls un ambassadeur et un agent du cadre A représentent la France, alors que des relations nombreuses et importantes peuvent exister entre ces pays et le nôtre. N'est-il pas possible de remédier à cette situation ? J'avoue que nous ne comprenons pas.

Par conséquent, si la commission des affaires étrangères invite le Sénat à voter votre budget, je dois dire qu'elle le fait tout de même à contre-cœur, car elle souhaiterait obtenir un minimum d'assurances dans ce domaine. En effet, à l'allure où nous allons, le ministère des affaires étrangères n'existera plus dans quelques années. Cela n'est pas possible ! Peut-être est-ce parce que j'appartiens à la même administration que vous que j'ai cette réaction.

On ne peut pas parler sans cesse du commerce extérieur, de ses incidences sur la politique générale de la France si, dans le même temps, on oublie de donner à votre département ministériel les moyens dont il a besoin.

En relation avec cette idée - j'en viens au deuxième problème - je voudrais demander au Gouvernement, comme l'a fait tout à l'heure M. Moinet au nom de la commission des finances, s'il n'est pas possible de coordonner quelque peu les moyens de la politique étrangère de la France. En effet, lorsqu'on se livre à quelques recoupements, on a l'impression que 20 p. 100 à peine des crédits consacrés à l'action extérieure de la France sont dépensés par votre département ministériel. Oui, 20 p. 100 seulement ! Tout le reste est éparpillé entre la coopération et différents autres ministères.

J'ai moi-même, un jour, voilà une dizaine d'années, proposé un regroupement de la coopération et des affaires étrangères. Cela m'a valu toutes sortes d'inimitiés et d'ennuis. Je réitère néanmoins cette proposition aujourd'hui en espérant ne pas soulever de tempête. En tout cas, c'est, selon moi, un problème essentiel.

Peu importe, d'ailleurs, qu'il existe tel ou tel ministère des affaires européennes ou de la francophonie, du moment que ceux-ci sont rattachés au ministère des affaires étrangères, que leurs actions sont coordonnées avec celui-ci, qu'elles vont dans le même sens.

Telles sont les deux observations essentielles dont je voulais vous faire part, aujourd'hui, au nom de M. Claude Mont.

Maintenant, comme il me l'a demandé, je vous poserai trois questions. Tout d'abord, quelle est la politique actuelle de la France dans le domaine des relations Est-Ouest ou,

plus exactement, dans le domaine de la politique européenne ? M. Bosson en a parlé tout à l'heure très clairement. M. le ministre des affaires étrangères a évoqué la déclaration de La Haye du 27 octobre dernier et donc la charte de l'U.E.O.

Nous voudrions savoir si, face au désengagement des Etats-Unis en Europe, la France entend mener une politique de coordination dans le domaine de la défense, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre des affaires européennes, non seulement avec la R.F.A. et la Grande-Bretagne, mais aussi avec l'Europe des Douze et même avec la Turquie. Il ne faut pas oublier que la Turquie est l'un des pivots essentiels de la défense en Occident, comme elle l'a d'ailleurs été lors du dernier conflit mondial.

En outre, quelles sont les mesures que vous entendez prendre en ce qui concerne la réalisation du marché intérieur de 1993 ?

Vous avez parlé de l'unification des fiscalités européennes. Mais, au-delà de cette unification, il convient d'adopter toute une série de mesures pour parvenir à une certaine harmonisation des salaires et des méthodes, quand certains pays de la C.E.E. recourent au travail au noir - officiel ou quasi officiel - et que des salaires sont très bas dans d'autres pays. Comment pouvons-nous accepter la suppression des frontières en 1992 si nous ne prenons pas un certain nombre de précautions importantes, notamment en ce qui concerne les salaires, la fiscalité et les charges sociales ?

Enfin - mais vous y avez déjà répondu en grande partie, monsieur le ministre, aussi je n'insisterai pas sur ce point - où en est la France dans le conflit avec l'Iran ?

De plus, par qui est dirigée la politique étrangère de la France ? Par le ministère de l'intérieur ? Le ministère chargé de la sécurité ? Le ministère des affaires étrangères ? Le Premier ministre ? Le président de la République ?

Il s'agit là, me direz-vous, de questions trop rationnelles ou irrationnelles auxquelles il est très difficile de répondre. Mais j'avais pour mission de vous les poser.

M. le président. La parole est à nouveau à M. Alduy, à titre de rapporteur pour avis en ce qui concerne les relations culturelles.

M. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Relations culturelles). Ma tâche est particulièrement délicate car il m'appartient de résumer un travail considérable qui est composé de cinq chapitres.

Le premier concerne les données financières et administratives. La dégradation qui le caractérisait semble quelque peu enrayée. Le deuxième traite de la francophonie. Le troisième est consacré aux relais traditionnels de la France à l'étranger. Le quatrième est relatif à l'action radiophonique et audiovisuelle extérieure. Le cinquième, enfin, vise les actions classiques importantes, notamment en faveur des Français à l'étranger. Je ne vous accablerai pas de chiffres car vous en avez déjà entendu beaucoup. M. Moinet, notamment, en a cité quelques-uns.

Je rappellerai simplement un certain nombre de faits en espérant que les médias les retiendront. Peut-être s'intéresseront-ils - on ne sait jamais ! - à la vocation de la France, à savoir son action à l'étranger.

Il est des faits positifs. La direction du Français va bénéficier de 41 millions de francs, ce qui est quand même important. La direction de la communication verra ses crédits augmentés de 19 millions de francs. La direction des identités et des échanges culturels bénéficiera, pour sa part, de 26 millions de francs. Enfin, 99 millions de francs de mesures nouvelles seront affectés à la seule direction de la coopération scientifique et technique concernant le Pacifique Sud, l'amélioration des conditions d'accueil des boursiers, la création de filières d'enseignement supérieur, la revalorisation des allocations scientifiques de haut niveau.

Toutes ces décisions positives, il faudrait si possible les mettre en exergue. Je rappelle également que des actions ponctuelles ont été engagées dans un certain nombre de domaines, tels la réinstallation de l'institut de Milan, les travaux pour les instituts de Budapest et d'Athènes ainsi que pour les centres culturels d'Alger, de Casablanca et la rénovation du lycée de Rabat.

Je souligne aussi, au titre de l'aide technique dans le domaine de la communication, la création d'un émetteur de R.F.I. en Thaïlande, au titre de l'Alliance française, l'aménagement des locaux des différentes alliances, l'achat d'un bâtiment pour le lycée d'Ottawa et le remboursement d'un prêt pour le lycée de Valence, ainsi que, au titre de l'aide à des projets de développement, la construction de nouveaux locaux à l'institut de biologie de La Paz et la réalisation de l'hôpital Saint-Paul à Hanoï.

J'ai cité des faits précis car je pense, monsieur le ministre, que les grands discours et les grandes envolées n'ont pas de sens s'ils ne s'appuient par sur le concret.

J'en arrive à la francophonie. Nous constatons des réalisations précises dont il convient de vous remercier, madame le ministre.

Le sommet d'Ottawa a été un grand succès puisqu'il a réuni trente-huit chefs d'Etat et de gouvernement. Il a débouché sur une centaine de projets concrets qui seront examinés à Dakar, ainsi que sur une charte de la francophonie que vous avez évoquée tout à l'heure.

Simplement, et j'y insiste, nous voudrions que les sommets de la francophonie ne se banalisent pas, ne deviennent pas une sorte d'habitude, des conférences s'ajoutant à celles qui existent déjà et qui sont bien nombreuses.

Tous les dix-huit mois, la conférence de la francophonie devrait réaliser une avancée positive dans un certain nombre de domaines. C'est très important.

Elle ne doit pas être une simple assemblée de parloles, comme nous en voyons tous les jours et dans tous les domaines, surtout dans le domaine de la politique. Je vous prie de m'en excuser, mais je n'aime pas la politique ! (*Soupires.*)

J'ajouterais enfin que je me réjouis de l'action déterminée conduite par le Gouvernement, non seulement dans le domaine de la francophonie, mais aussi dans le domaine financier, puisque 136 millions de francs ont été consacrés, en 1987, aux objectifs que vous avez poursuivis, et que la dotation s'éleva à 202 millions de francs, en 1988.

J'examinerai maintenant rapidement les relais traditionnels de la francophonie à l'étranger. Sans insister sur ce point, fidèle à ce que j'ai dit tout à l'heure, je citerai néanmoins ce qui a été réalisé pratiquement : l'ouverture de l'école de Wellington, en Nouvelle-Zélande, et de l'école de Dacca, au Bangladesh ; la fermeture, malheureusement, de quelques écoles qui n'étaient plus fréquentées, notamment à Benghazi et à Denver ; enfin, la fusion de l'école française et de l'école franco-allemande de Hambourg.

S'agissant de la situation des enseignants dans les établissements scolaires français à l'étranger, l'ensemble du réseau emploie, en dehors des enseignants détachés, près de 6 000 enseignants recrutés et rémunérés localement, parmi lesquels plus de 3 500 Français et près de 2 500 étrangers.

Le problème, dans ce domaine, est lié à la disparité entre les rémunérations des enseignants. Monsieur le ministre, devant la commission des affaires étrangères, vous avez indiqué à cet égard que l'une de vos préoccupations était d'essayer de ramener à des taux voisins les uns des autres les rémunérations des enseignants à l'étranger.

En ce qui concerne les instituts et centres culturels français, je rappelle que le ministère gère un réseau de 115 instituts et centres culturels français à l'étranger.

A l'heure actuelle, les alliances françaises représentent plus de 1 000 comités répartis dans 102 pays, à savoir plus de 1 500 points d'implantation et de 250 000 à 300 000 élèves, selon les statistiques.

Ces chiffres sont très importants et montrent combien il est nécessaire que le ministère des affaires étrangères dispose de moyens considérables pour poursuivre la politique que mène la France depuis si longtemps dans les pays étrangers.

Je traiterai brièvement de l'action radiophonique. Peu à peu, vous allez rebudgétiser le financement de Radio France Internationale, comme vous vous l'avez dit devant la commission, monsieur le ministre.

Je rappelle tout de même que Radio France Internationale est la huitième radio internationale mondiale ; ce huitième rang n'est peut-être pas digne de la France, étant donné la politique qu'elle poursuit dans le monde, et ce, quels que soient les gouvernements qui la dirigent.

Qu'en est-il de la télédiffusion internationale ? Nous allons mettre en place les programmes T.D.F. 1 et T.D.F. 2. Cela suppose un choix entre un certain nombre d'options, à savoir un satellite de diffusion directe de forte puissance capté par des antennes individuelles de petite dimension, ou un satellite de petite et moyenne puissance utilisant des stations de réception reliées à des réseaux câblés, ou encore, peut être, des satellites de petite et moyenne puissance captés par des antennes de moyenne dimension ou diffusés par réseau hertzien.

La vérité nous oblige à dire que ces questions ne sont pas encore tranchées car, dans toutes les villes et dans toutes les provinces de France, le câblage est loin d'être mis en place d'une manière rationnelle.

De plus le ministère s'est appliqué à augmenter les crédits consacrés aux bourses des enfants des français résidant à l'étranger.

Je tiens à souligner l'importance d'une question essentielle - et non résolue - pour ces Français : celle des modalités de réouverture des délais de rachat des cotisations d'assurance vieillesse. Monsieur le ministre, il conviendrait que vous nous apportiez une réponse à cette question ponctuelle.

Un autre effort porte sur les actions d'assistance et de solidarité envers les Français de l'étranger. Les dispositions qui ont été prises leur donneront satisfaction. Il s'agit du rapatriement des Français à l'étranger pour raison sanitaire ou pour raison d'indigence, de l'allocation aux nécessiteux et aux personnes âgées, de l'aide aux handicapés de l'étranger, de l'aide aux Français de passage en difficulté et du secours aux Français victimes d'événements politiques. Ainsi les crédits d'assistance ont été très largement augmentés.

Monsieur le ministre, je vais maintenant vous poser quelques questions. D'abord, en matière d'effectifs - j'en reviens à mon premier propos - pouvons-nous envisager, pour les prochains exercices budgétaires, qu'il n'y ait plus de suppressions d'emplois ? Nous insistons sur ce point qui recueille l'unanimité des membres du Sénat.

Ensuite, en matière de coordination de l'action culturelle extérieure, le C.I.R.C.E. - comité interministériel pour les relations culturelles extérieures - sera-t-il, oui ou non, remis en action, revitalisé en quelque sorte ?

Ma troisième question concerne la situation des enseignants qui sont recrutés localement. Quelles sont les perspectives de généralisation des dispositions qui, pour l'instant, seront limitées, en 1988, à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce ?

Ma quatrième question portera sur Radio France Internationale. Disposera-t-elle des moyens nécessaires pour mettre en œuvre son plan de développement à moyen terme ? Je pense que vous en êtes d'accord, monsieur le ministre, mais nous aimerions que vous nous le confirmiez à cette tribune.

Enfin, ma dernière question porte sur la politique française de télédiffusion internationale. Monsieur le ministre, pouvez-vous faire le point des décisions que vous comptez prendre pour lever des incertitudes qui demeurent quant à la mise en œuvre des programmes T.D.F. 1 et T.D.F. 2 ?

Cela étant et compte tenu de la priorité relativement importante qui a été accordée aux affaires culturelles, la commission engage le Sénat à voter votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier, rapporteur pour avis.

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Relations culturelles, scientifiques et techniques.) Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne reviendrai pas en détail sur le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques que M. le ministre et les rapporteurs qui m'ont précédé ont longuement développé. Je dirai simplement que ce budget n'est pas celui que la commission des affaires culturelles aurait souhaité vous présenter, mes chers collègues. Il progresse de 2,23 p. 100 en francs courants ; il s'agit donc d'un budget stationnaire en volume.

En dépit de cette évolution que je qualifierai de médiocre, certains aspects de ce projet de budget sont positifs.

En effet, l'année 1988 confirme la tendance à l'accroissement de la part relative des dépenses d'intervention dans le budget de la direction générale qui a été amorcée l'an der-

nier. L'ensemble des crédits inscrits au titre IV progressent de 5,4 p. 100 par rapport à 1987. Les dotations d'intervention représentent désormais 58,8 p. 100 du budget de la direction générale - hors crédits de recherche - contre 57,09 p. 100 en 1987.

Cette évolution me paraît aller dans le bon sens, car elle permet de rendre un peu de souplesse à la conduite des relations culturelles extérieures, laquelle se caractérise traditionnellement par une rigidité excessive, liée à l'importance des dépenses de personnel et de fonctionnement.

Les 197 millions de francs de mesures nouvelles permettront tout à la fois de renforcer les moyens alloués à certains projets en cours - par exemple, le fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique - ou d'entreprendre des actions nouvelles comme la création d'une force internationale pour le développement, par l'accroissement du contingent des volontaires du service national actif affectés auprès des organisations non gouvernementales, la contribution de la France au fonds Africa créé en 1986, ou la participation de notre pays à la lutte internationale contre le SIDA, fléau si préoccupant.

Enfin, deux mesures me sont apparues particulièrement dignes d'intérêt : la revalorisation des bourses accordées aux étrangers en France et l'édification d'un émetteur de Radio France Internationale en Asie.

Les bourses accordées par le Gouvernement français aux étudiants étrangers en France ont bénéficié, en octobre 1987, d'une revalorisation substantielle : le montant de l'allocation d'entretien de base, considérée comme le minimum absolu de ressources dont doit pouvoir disposer en France un étudiant qui bénéficie, par ailleurs, d'un hébergement et de la restauration universitaire, a été majoré de 10,7 p. 100. Cette mesure achève de reconstituer le pouvoir d'achat de cette allocation à son niveau de 1978, après une dégradation constante de 1979 à 1984.

Cette revalorisation me paraît essentielle pour permettre à la France d'exercer un pouvoir attractif sur les meilleurs éléments que drainent encore trop souvent nos partenaires américains, anglais, allemands ou japonais.

L'objectif recherché, qui me paraît être le bon, est de privilégier en France la formation de futurs formateurs ou de futurs cadres ou décideurs - même si leur nombre doit rester réduit en raison des contraintes budgétaires - plutôt que d'offrir une formation à un plus grand nombre de candidats dont le rayonnement scientifique, industriel, économique ou culturel serait moindre dans leur pays.

C'est pourquoi la formation ou la spécialisation doit nécessairement intervenir au plus haut niveau. En ce sens, la création de bourses d'un montant important, bourses d'études « recherche » ou bourses « de séjour scientifique de haut niveau », constitue un élément positif de cette politique. De même, le projet de « bourses d'excellence » qui seraient attribuées aux meilleurs élèves des établissements français à l'étranger pour leur permettre d'effectuer en France les classes préparatoires aux grandes écoles répond au même objectif.

La deuxième intervention qui me semble devoir être soulignée cette année réside dans l'octroi d'une subvention de 11,3 millions de francs à Radio France Internationale pour la construction d'un nouveau centre émetteur en Thaïlande. Cette nouvelle décision, qui permettra enfin à Radio France Internationale de desservir correctement l'Asie du Sud-Est, se substitue au projet d'implantation au Sri-Lanka, envisagé dès 1982 et dont la réalisation s'est révélée impossible.

Nous aurions d'ailleurs rencontré des difficultés si cette implantation avait été réalisée !

Je voudrais insister, au nom de la commission des affaires culturelles, sur l'enjeu que représente le choix du pays d'implantation : celui-ci doit faire l'objet d'une étude très sérieuse, tant du point de vue politique que du point de vue technique. Je pense, notamment, à la main-d'œuvre que nécessitera la maintenance de ce centre. Ce choix ne doit être effectué qu'au terme d'études préalables extrêmement détaillées.

Sans m'étendre davantage sur le budget pour 1988 ni sur la présence culturelle française à l'étranger, dont j'ai analysé plusieurs aspects dans mon rapport écrit, je voudrais aborder un sujet cher au Sénat tout entier : la francophonie.

Je voudrais souligner, pour m'en féliciter, le caractère extrêmement concret des décisions arrêtées et mises en œuvre par les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement francophones. Les conférences de Paris et de Québec ont su éviter l'écueil de ces réunions qui ne laissent aucune autre trace que de grandes envolées lyriques.

La relance de la francophonie se traduit, au contraire, par l'addition d'une série importante - j'allais dire imposante - d'actions ponctuelles et concrètes dans des domaines d'intervention très variés.

La participation financière de la France à la réalisation des décisions arrêtées au sommet de Paris s'est élevée, pour 1986 et 1987, à 165 millions de francs.

La volonté affirmée par la France à Québec d'accroître encore son effort financier en faveur des nouveaux programmes de coopération multilatérale la conduira, en 1988, à porter sa contribution à 202 millions de francs, dont 63,5 millions de francs seront affectés à des fonds multilatéraux.

Sans vouloir ternir en quoi que ce soit cette image positive de la francophonie, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur un état de fait qui me paraît particulièrement regrettable : l'enchevêtrement des structures compétentes pour la francophonie. Cette multiplication des intervenants me semble dommageable à la cohérence et à l'efficacité.

Les organismes et services chargés en France de la francophonie se caractérisent par leur nombre et leur diversité. L'enthousiasme suscité par la relance de la francophonie s'est traduit, chez les différents participants du sommet de Paris, par la mise en place d'équipes ou d'organismes chargés au plan national d'assurer la conduite des actions arrêtées par cette conférence.

La France a choisi, à cet effet, de recourir à une solution particulièrement spectaculaire : la création d'un secrétariat d'Etat à la francophonie, placé auprès du Premier ministre. Cette décision a manifestement une valeur symbolique, tout particulièrement avec le choix de Mme Michaux-Chevry comme titulaire de ce poste, ce qui montre clairement la volonté gouvernementale en faveur de la francophonie. Mais cela conduit à superposer une structure à toutes celles qui, déjà, se concurrençaient dans la défense et l'illustration de la francophonie.

Le secrétariat d'Etat se superpose ainsi au commissariat général de la langue française, service du Premier ministre, au haut conseil de la francophonie, placé auprès du Président de la République, et au haut comité consultatif de la langue française, rattaché au Premier ministre. Cette juxtaposition, qui résulte souvent d'une sédimentation historique, n'épargne pas les instances chargées de la coordination intérieure des actions en faveur de la francophonie, puisque coexistent le service des affaires francophones, le comité interministériel pour les relations culturelles extérieures et le comité national du suivi, comité *ad hoc* créé en 1986 pour la coordination des actions arrêtées par les sommets francophones.

Le même phénomène a atteint la coordination internationale puisque, plutôt que de recourir à l'agence de coopération culturelle et technique ou, dans les différents secteurs, aux conférences ministérielles francophones - je pense, par exemple, à la conférence des ministres de l'éducation - on a préféré créer un comité international du suivi et constituer cinq réseaux d'experts internationaux pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires arrêtées dans leurs domaines de compétences respectifs.

Cette prolifération d'organismes compétents pour la francophonie ne me semble pas constituer un facteur d'émulation, ce qui était pourtant le but recherché. Cet enchevêtrement paraît, au contraire, singulièrement propice à une dilution générale des responsabilités et au découragement des initiatives.

Je souhaite, au nom de la commission des affaires culturelles, qu'une réflexion soit engagée sur une réorganisation des structures compétentes en France dans le domaine de la francophonie, afin de promouvoir la clarté et l'efficacité des actions entreprises.

La solution pourrait être celle qu'a évoquée le président Maurice Schumann devant notre commission et qui consisterait à regrouper l'ensemble des intervenants au sein d'un ministère délégué chargé de la francophonie, rattaché au ministère des affaires étrangères.

J'en viens enfin à mon dernier sujet de préoccupation : la régression du français dans les organisations internationales.

Un colloque sur le français dans les organisations internationales, dont le principe avait été arrêté par le sommet de Paris, s'est tenu en France du 29 juin au 1^{er} juillet dernier.

Cette réunion était organisée et financée par le ministère des affaires étrangères, avec une participation de l'agence de coopération culturelle et technique. Elle était présidée par M. Siméon Aké, ministre des affaires étrangères de Côte-d'Ivoire.

Les conclusions de ce colloque se sont accordées sur le constat suivant : l'usage du français dans les organisations internationales est de plus en plus menacé.

Prépondérant à Bruxelles, minoritaire à New York, le français, langue de travail dans les organisations internationales, connaît des difficultés croissantes non seulement pour s'imposer, mais aussi tout simplement pour exister.

Au siège de l'Organisation des Nations unies, à New York, malgré les mises en garde répétées du secrétaire général, M. Perez de Cuellar, le français est en passe de disparaître. La résolution n° 2 de la première assemblée générale de l'O.N.U. en février 1946 a pourtant imposé le français au même titre que l'anglais comme langue de travail.

Un constat, dressé en 1987, démontre que cette résolution tend à devenir lettre morte. Elle comporte une lacune importante qui contribue à la dégradation de la situation : si elle exige que les deux langues soient pratiquées couramment dans l'ensemble du système des Nations unies, elle laisse le choix aux fonctionnaires de n'en posséder réellement qu'une. Ainsi, l'ignorance totale de notre langue ne constitue plus un frein pour la carrière d'un fonctionnaire international. C'est très grave !

Dans ces conditions, la position du français au siège de l'O.N.U. devient précaire. La plupart des communications officielles, même lorsqu'elles sont établies par des francophones, le sont en anglais, ce qui est un comble. Le porte-parole du secrétaire général, pourtant Français d'origine, tient ses conférences de presse quotidiennes en anglais ! Les rapports officiels sont rédigés en premier lieu en anglais, même lorsqu'ils émanent de fonctionnaires dont la langue maternelle est le français, de crainte de n'être lus ou compris par l'ensemble des supérieurs hiérarchiques.

Le dépôt d'une proposition en faveur de l'adoption de l'anglais comme unique langue de travail au début d'une réunion est de plus en plus fréquent et une telle proposition risque chaque jour davantage d'être adoptée. Plus grave encore, le retard important constaté dans la traduction des rapports officiels en français, et surtout dans la constitution des bases de données informatiques de l'O.N.U. en français.

Quels sont les principaux fondements qui militent en faveur de la disparition du français au siège de l'O.N.U. ?

La raison la plus évidente tient à la supériorité numérique indéniable des anglophones. Mais le nouvel ennemi de la francophonie aux Nations unies est issu des restrictions budgétaires.

Une tentative de suppression de certaines prestations en français, notamment des comptes rendus de séance destinés à la presse, a échoué de justesse au début de l'année.

Ces restrictions sont également à l'origine de la difficulté que rencontrent les services français à recruter des fonctionnaires, en raison des salaires médiocres proposés et du coût de la vie particulièrement élevé à New York.

Des résolutions tendant à garantir l'utilisation du français dans les organisations internationales ont été adoptées à l'issue du colloque et approuvées en septembre à Québec.

Ne serait-il pas nécessaire qu'au-delà de ces orientations la France contribue de manière encore plus décisive à sauver le français dans ces organisations, en octroyant, par exemple, des compléments de traitement aux fonctionnaires français expatriés à New York ? En tout état de cause, il convient de veiller à ce que nos compatriotes s'emploient, chacun à leur niveau, à promouvoir notre langue à l'étranger.

En conclusion, sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable aux crédits inscrits pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques dans le projet de loi de finances pour 1988. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur celles de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.*)

**PRÉSIDENCE
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères, le secrétariat d'Etat chargé de la francophonie et le secrétariat d'Etat chargé des droits de l'homme.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le ministre des affaires étrangères, j'ai vivement apprécié votre discours - je sais d'ailleurs que je n'ai pas été le seul - qui a retracé d'une manière, à mon avis, très claire l'action diplomatique conduite par le Gouvernement. J'ai écouté votre intervention avec d'autant plus d'attention que notre rendez-vous budgétaire intervient à un moment qui, sans forcer le ton, me paraît tout de même crucial quant aux relations - pour aller vite et à l'essentiel - entre l'Est et l'Ouest.

L'avenir de l'Europe libre se dessinera à Copenhague, au sommet de la Communauté européenne dans deux jours.

Copenhague, juste avant Washington, quel défi pour l'Europe ! Puissent nos partenaires de la Communauté européenne aider le Gouvernement français à relever ce défi puisqu'il se produira à quelques jours du sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev.

Nous délibérons donc, comme souvent en France, alors que l'attention de l'opinion publique se porte plutôt vers d'autres sujets que celui de notre entretien en un moment que je crois important, et je ne suis pas le seul, pour notre histoire internationale.

Même si je resserre mon propos autour de ce moment, comme je vous en demande la permission, mes chers collègues, ainsi qu'à vous-même, monsieur le ministre, je ne perds naturellement pas de vue les problèmes qui relèvent tous de votre département, que vous avez d'ailleurs évoqués et dont plusieurs de mes collègues, je crois, vous entretiendront : l'évolution du conflit tchadien plutôt heureuse, les initiatives tendant à rétablir la paix en Amérique centrale, les critères - je ne sais pas si la question mérite d'être évoquée, mais je ne le fais pas par malice - de nos ventes d'armes à l'étranger, la situation au Liban, dans le golfe Arabo-Persique, en Afghanistan, au Cambodge - dont la tragédie reprend un peu d'actualité, peut-être d'espérance avec la visite du prince Sihanouk à Paris - et enfin - je le gardais pour la fin, sans que mon énumération ait la prétention d'être exhaustive - nos relations avec l'Iran.

Les circonstances de ce que vous appelez la « normalisation » de nos relations avec ce pays suscitent, à tort ou à raison, l'indignation de nos alliés britanniques, qui semblent se trouver en droit de reprocher au Gouvernement français de manquer à la solidarité occidentale face au terrorisme. Que faut-il penser de ces critiques, de ces opinions amplifiées - nous en avons l'habitude, en France ! - par les interprétations des commentateurs ? La vivacité du propos, cependant, m'incline à souhaiter que vous apportiez - si vous le jugez opportun - des éclaircissements de nature à restaurer la qualité des relations d'amitié confiante entre la France et la Grande-Bretagne, qui me paraissent plus indispensables que jamais à la veille de la rencontre de Copenhague qui s'annonce très difficile - l'expression est de vous-même.

M. Bosson, ministre chargé des affaires européennes, a montré les chances et les risques d'une telle rencontre avec une vigueur et une rigueur auxquelles je me plais à rendre hommage, mais qui faisaient apparaître combien l'ambiance, l'atmosphère et le climat qui doivent régner à Copenhague pour que les chances l'emportent sur les risques sont une réalité importante.

Cela me place dans l'obligation de solliciter votre réponse, monsieur le ministre des affaires étrangères, sur cet étonnant climat qu'il importe de dissiper dans les deux jours qui nous restent, au moment où toutes les énergies doivent être mobilisées en vue de la réalisation effective du grand marché unifié d'ici à cinq ans.

Toutefois, sans mésestimer la gravité du différend franco-britannique et en espérant qu'il sera éphémère et rapidement apaisé, je préfère consacrer mon propos aux interrogations et aux initiatives liées à la sécurité de notre continent, qui va se trouver un peu comme un enjeu à travers les échanges de vues et les conclusions qui s'établiront au terme des conversations entre MM. Reagan et Gorbatchev.

La conclusion d'un accord soviéto-américain sur l'élimination complète des missiles nucléaires de 500 à 5 000 kilomètres de portée implantés en Europe est désormais acquise. Devant ce fait, il ne s'agit ni de larmoyer - je reprends une expression que j'ai très récemment entendue - ni d'escamoter ou d'ironiser sur un thème dans le genre : une fusée de moins, c'est toujours bon à prendre !

La France est donc placée devant un accord qui a déjà inspiré un vaste débat et bien des commentaires, parfois satisfait, parfois résignés, parfois - j'ai peut-être eu ce penchant - très critiques. Je me garderai ce soir de conclusions hâtives, m'essayant à ne verser ni dans la résignation irresponsable ni dans un catastrophisme apeuré, tentant de rester clairvoyant avec votre aide - et j'ai écouté vos propos sur ce point avec une particulière vigilance - pour apprécier au plus juste les répercussions de cet accord qui s'annonce entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Ses répercussions seront, selon moi, considérables sur l'évolution de la sécurité européenne. Il me semble qu'il convient de tenter d'en dessiner les enseignements et de faire face, dans les meilleures conditions qui soient à notre portée, aux défis de l'avenir.

Rappelons d'abord que la France n'a pas à recevoir de leçon sur la cause d'un désarmement général, simultané et contrôlé, vous l'avez d'ailleurs rappelé avec votre vocabulaire, je le dis avec le mien. La France s'est toujours placée à l'avant-garde des négociations relatives au contrôle des armements. Le désarmement répond à l'attachement de notre pays aux principes mêmes qui fondent les démocraties de liberté. C'est bien cette politique qui doit être poursuivie, de même que le dialogue avec les nouveaux responsables de l'Union soviétique, comme nous l'avions engagé, autrefois, avec ceux qui ont dirigé ce grand empire.

Mais il est aussi de notre devoir de responsables politiques de rappeler fermement qu'une mesure de désarmement bonne en soi n'est bénéfique que si elle accroît la sécurité et fait reculer les risques de conflit. Je n'arrive pas à effacer de ma mémoire le lâche soulagement de Munich !

Telle est bien, à mes yeux du moins, la question centrale qui peut être ainsi formulée : « L'accord sur les forces nucléaires intermédiaires et les missiles à courte portée renforce-t-il la sécurité de la France et celle de l'Europe libre ? »

Cette interrogation, centrale encore une fois, doit conduire à faire une évaluation aussi claire que possible.

Pour vous livrer une opinion qui n'est pas nouvelle mais qui se confirme avec le cheminement de la réflexion, je ne crois pas que la sécurité de notre Europe libre sorte renforcée des options zéro successives. Les inquiétudes - vous vous en souvenez peut-être, monsieur le ministre des affaires étrangères - que je m'étais permis de formuler, à cette tribune, le 4 juin dernier, lorsque nous avions eu un échange de vues sur la situation internationale, n'ont pas été dissipées.

Nombreux, d'ailleurs - je l'ai relevé - sont les Européens qui partagent les mêmes inquiétudes. La réunion des ministres de la défense de l'O.T.A.N. - nous n'en faisons pas partie, mais il est permis de prêter attention à leurs méditations - le 2 novembre dernier, à Monterey, en Californie, a révélé ce malaise. Permettez-moi donc, très brièvement, d'en rappeler les motifs.

Les retraits projetés auront pour conséquence d'ôter d'Europe tous les engins nucléaires américains basés à terre et capables d'atteindre le territoire soviétique à partir du sol européen. Dans le même temps, en retirant moins du douzième de son potentiel nucléaire, l'Union soviétique conser-

vera - on peut discuter sur les chiffres - près de 14 000 têtes nucléaires, toutes capables d'atteindre notre Europe occidentale !

Ainsi se trouvera engagé un processus de dénucléarisation de l'Europe qui la laissera gravement exposée à la supériorité militaire écrasante de l'Union soviétique dans les domaines des forces conventionnelles et des armements chimiques, dont la réduction aurait dû constituer le premier volet d'un processus de désarmement authentique. Tel est, à mes yeux, le premier risque que nous courons.

Ainsi seront créées, en pratique, par une sorte de contrat de sanctuarisation mutuelle passé entre les deux superpuissances, les conditions d'un découplage pur et simple entre les deux rives de l'Atlantique. C'est le deuxième grand risque auquel nous sommes exposés.

Il y a plus grave encore. L'accord qui nous occupe fait désormais reposer sur la seule République fédérale d'Allemagne l'essentiel du risque nucléaire. Le retrait des missiles de 500 à 5 000 kilomètres de portée signifie que l'emploi éventuel des armes nucléaires circonscrirait la bataille, si elle se produisait, au territoire allemand.

Si le choix, pour l'Allemagne fédérale, se situe entre son impossible nucléarisation et une dénucléarisation totale, vite synonyme de neutralisation, je crains qu'elle ne soit tôt ou tard exposée à une dérive neutraliste.

On me conseille généralement de ne pas tenir le propos que je viens d'avancer pour ne pas porter atteinte à la résolution des responsables actuels de la politique allemande. Oui, c'est vrai, les dirigeants actuels de la République fédérale d'Allemagne sont fidèles à l'Alliance et fidèles à l'Europe qui commence à s'organiser, avec difficulté, mais qui progresse dans le domaine de l'union économique et monétaire.

Mais, malgré leur fidélité, les Allemands pourront-ils durablement conjurer la tentation que présente cette dérive neutraliste ? C'est le troisième risque que nous courons et qui, très probablement, entre dans le calcul de l'action diplomatique conduite avec vigueur, intelligence et imagination par les nouveaux dirigeants soviétiques.

Si ces craintes ont quelque fondement, notre première préoccupation doit être de conjurer le danger de voir la République fédérale d'Allemagne se laisser aller un jour à un tel sentiment d'abandon de la part de ses alliés.

Dès lors, et pour ne pas toujours parler du devoir des Américains à l'égard de l'Europe, plus de quarante ans après la guerre, les Européens doivent se préparer au plus vite à une nouvelle offensive soviétique sur le thème du « troisième zéro », c'est-à-dire de l'élimination des armes nucléaires tactiques terrestres et aéroportées. Faute d'une active concertation sur cette éventualité, le monde libre se trouvera une nouvelle fois manœuvré, sans réponse cohérente ni réplique unitaire face au jeu conduit par l'Union soviétique.

La France doit aussi se préparer à une accentuation de la pression soviétique pour la prise en compte des forces nucléaires qu'on appelle tierces, c'est-à-dire la nôtre et celle de la Grande-Bretagne, accentuation qui s'inscrira, je le crains, de manière inéluctable, dans la perspective de l'objectif poursuivi par l'Union soviétique, qui est de dénucléariser totalement l'espace européen situé entre l'Union soviétique et nous.

J'ajouterai, à la suite de quelques observations que j'ai pu faire, déjà, sur les comportements politiques en France, que nous devons nous préparer l'esprit à une vague pacifiste qui dénoncera notre bouclier nucléaire, qui est un bouclier de dissuasion, comme une arme de terreur.

Nous devons penser à cette offensive dans le domaine de la politique intérieure française, en sachant qu'il nous faudra faire preuve d'une très forte résolution et mener une vigoureuse campagne d'explication auprès de l'opinion populaire française, qui sera tout naturellement entraînée à considérer que tout fléchissement dans le domaine de la dissuasion va dans le bon sens.

A cet égard, la France et la Grande-Bretagne - pour parler de nouveau de ce pays - ont d'ailleurs, me semble-t-il, un intérêt commun à préserver leur potentiel nucléaire de défense aussi longtemps que l'Union soviétique n'aura pas réduit, de façon équilibrée et, naturellement, contrôlée, sa formidable puissance militaire.

La rencontre entre MM. Reagan et Gorbatchev, qui vont régler leurs comptes entre eux, sans trop se préoccuper de nos affaires, devrait être l'occasion de déclencher une volonté politique capable de mettre en action une coopération militaire entre tous les pays concernés au sein de la Communauté, particulièrement entre la France, la R.F.A. et la Grande-Bretagne.

De manière générale, les pays européens doivent impérativement cesser de subir les événements et s'efforcer de sortir de la logique dans laquelle la politique soviétique essaie de nous enfermer.

Les démocraties de l'Europe libre se sont laissées prendre un peu au dépourvu. Elles sont restées sur une position constamment défensive face au nouveau cours de la diplomatie soviétique. M. Gorbatchev a su multiplier les propositions sans jamais rien changer aux objectifs à long terme de la politique extérieure de l'Union soviétique.

Bref, à mes yeux, l'Europe et l'Occident devraient prendre à leur tour l'initiative, alors que les uns se laissent glisser dans l'attente - nous sommes dans ce camp, si l'on excepte les efforts de la France, dont je parlerai dans quelques instants - et que les autres, les Américains, prennent la pleine liberté de leur démarche.

Mais l'Europe et l'Occident ne reprendront l'initiative que s'ils cessent de s'abandonner à la dispersion, qui ne peut être que synonyme d'incohérence. Ils n'y réussiront que dans la concertation et l'unité.

S'il en était ainsi, de la menace qui plane sur nous, malgré certains discours euphoriques, pourrait surgir une chance de renouveau pour les pays occidentaux et, d'abord, pour l'Europe. Tout - nous le savons bien, depuis le sursaut du 18 juin - est affaire de volonté politique.

J'observe, toutefois, que les dangers qui menacent aujourd'hui notre vieux continent ont provoqué un réflexe salutaire et mis à nouveau à l'ordre du jour cette idée d'une Europe capable de se défendre en restant, bien entendu, fidèle à l'Alliance atlantique.

Les propositions et les initiatives se sont succédé tout au long de l'année qui va s'achever ; les colloques et les réunions se sont multipliés ; les premiers gestes politiques concrets apparaissent.

Je me réjouis, monsieur le ministre des affaires étrangères, de ce foisonnement d'idées qui est peut-être la marque que l'occasion historique que j'évoquais est perçue et qu'elle l'est même comme nécessaire à l'émergence d'une Europe debout et fière, capable, pour préserver la paix et nos valeurs de liberté, d'assurer elle-même sa défense en restant l'alliée des Etats-Unis d'Amérique.

Ce bouillonnement d'idées, dont je me félicite, pour ma part, cette réflexion collective opportune ont cependant besoin d'être canalisés. Construire l'Europe de la défense n'est certainement pas une chose aisée. Il y faudra au moins le respect de trois impératifs. J'ai cru les déceler dans les propos de M. Bosson, qui développait l'introduction que vous avez faite en ce domaine, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Le premier de ces impératifs est qu'il faut la construire au sein même de l'Alliance atlantique.

Coopération européenne et coopération inter-atlantique ne sont naturellement pas exclusives l'une de l'autre. Elles sont, au contraire, étroitement complémentaires et contribuent l'une et l'autre à l'efficacité de l'Alliance, comme les deux piliers d'un même édifice. La défense de l'Amérique passe par la défense de l'Europe libre et la présence des forces américaines en Europe joue un rôle déterminant et indispensable dans la défense de l'Europe, mais aussi dans la défense de l'Amérique.

Le deuxième impératif est de ne pas perdre de vue que la sécurité européenne ne peut aujourd'hui reposer que sur la conjonction - vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, je m'en suis félicité - de forces classiques et de la dissuasion nucléaire. Seule cette combinaison, qui va être mise en cause par les débats politiques en France et dans d'autres pays de l'Europe libre, peut continuer à interdire l'usage de la force en Europe parce qu'il ferait courir à l'agresseur des risques d'attaque disproportionnés au-delà de toute raison. C'est la notion même de dissuasion.

Une défense purement conventionnelle ne saurait naturellement assurer la sécurité de l'Europe tant est profond le déséquilibre actuel en matière d'armements classiques, à l'avan-

tage d'un pays, l'Union soviétique, qui consacre - il faut toujours le rappeler, mes chers collègues - plus de 15 p. 100 de ses ressources nationales à sa défense, soit trois ou quatre fois plus que nos démocraties occidentales rassemblées !

C'est dans ce contexte que les forces nucléaires françaises et britanniques contribuent à la dissuasion globale et participent à la sécurité commune.

Une dernière exigence consiste naturellement à choisir - ce n'est d'ailleurs pas le plus facile - le cadre le plus approprié pour développer cette indispensable coopération européenne en matière de défense. Le forum - vous me permettez de l'appeler encore de ce nom - de l'union de l'Europe occidentale, si imparfait qu'il soit, a au moins le mérite d'exister, d'être compétent, au moins en doctrine et en intention, dans le domaine de la sécurité et de rassembler les principaux pays sur lesquels reposerait nécessairement une défense européenne.

De surcroît - il me paraît utile de le rappeler une fois encore - le traité qui a fondé l'U.E.O. oblige les Etats membres - c'est d'ailleurs l'objet de l'article IV des accords de Paris de 1954 - à une assistance militaire automatique en cas d'agression contre l'un d'eux. C'est pourquoi cette organisation paraît disposer des atouts nécessaires pour servir de catalyseur aux efforts actuels en faveur d'une union européenne qui s'étende à la sécurité et à la défense.

Mon sentiment est toutefois que l'élargissement progressif de l'U.E.O. est seul de nature à éviter l'apparition de deux catégories de membres de la Communauté européenne, dans une matière aussi indissociablement liée à la construction d'une union européenne digne de ce nom, dont la défense fait partie intégrante.

Cette enceinte de l'U.E.O. a été le théâtre d'un premier événement positif, le 28 octobre dernier à La Haye, lorsque fut adopté par les sept pays membres un document, dont l'importance mérite d'être soulignée, sur les intérêts européens en matière de sécurité. Bien qu'elle se limite à énoncer de grands principes, cette « plate-forme » existe et, de ce fait, est précieuse en ce qu'elle constitue, sinon un corps de doctrine, du moins le premier texte définissant formellement une identité européenne en matière de sécurité et de défense.

Je me réjouis que la France, par le projet de « charte sur la sécurité européenne » présenté par M. Jacques Chirac le 2 décembre 1986, ait été à l'origine de ce premier pas significatif qui, il n'y a pas si longtemps, eût vraisemblablement été voué à l'échec et qui, sans la France, n'eût sans doute pas encore été accompli, si modeste, mais si important qu'il soit.

Il me semble cependant qu'il faudrait, aujourd'hui, aller plus loin, beaucoup plus loin, sans éluder les réponses aux questions fondamentales qui conditionnent l'élaboration d'une véritable défense européenne.

L'axe d'action principal consiste naturellement pour la France à développer et à approfondir sa coopération militaire avec la République fédérale d'Allemagne. Notre premier souci doit être de partager les préoccupations de nos partenaires allemands en matière de sécurité. Une réelle coordination franco-allemande, qui permettrait d'écarter les sombres perspectives que j'évoquais voilà quelques minutes, constitue tout à la fois la condition et le ferment de cette défense européenne à laquelle nous aspirons. Un chemin non négligeable a, certes, été accompli dans la période récente, mais beaucoup de questions demeurent encore sans réponse et je veux espérer, monsieur le ministre, que notre débat de ce soir contribuera, si peu que ce soit, à commencer d'éclairer ces zones d'ombres.

Ainsi, dans le domaine conventionnel, les programmes d'échanges d'officiers, la réalisation d'exercices et de manœuvres en commun, l'amélioration de l'interopérabilité des armées, l'étude des modalités de mise en place d'une brigade mixte franco-allemande ne porteront leurs fruits, nous le savons, que dans plusieurs années. Leur efficacité ne s'inscrira dans la durée que si la France poursuit son action dans cette direction dans les années futures.

Quant au projet de création d'un « conseil de défense franco-allemand », récemment annoncé par M. le président de la République, il mérite réflexion et intérêt.

J'y préfère toutefois la proposition du ministre de la défense qui évoquait, le 16 octobre dernier, la constitution d'un échelon nucléaire intermédiaire propre à l'Europe. En

effet, telle est bien, selon moi, la principale question posée par l'accord entre les Américains et les Soviétiques conduisant à démanteler les seules armes dont disposait l'Alliance atlantique pour exercer ce niveau de réponse au-delà du territoire allemand.

Pour répondre à ce risque politique et militaire majeur, pour garder sa valeur à la doctrine de la riposte graduée, je pense avec bon nombre de mes collègues qu'il faut faire définitivement litte des tabous qui paralysent, trop souvent, notre réflexion. Que l'on ne se méprenne pas sur notre opinion. Il n'est pas question, de notre point de vue, d'un quelconque retour au sein de l'organisation militaire intégrée. Toutefois le sentiment de beaucoup d'entre nous est que la France doit participer pleinement aux travaux de l'Alliance relatifs à l'évaluation de la menace et aux choix des moyens propres à y faire face, en prenant en particulier sa place au comité des plans de l'O.T.A.N.

Mon sentiment est que, seule en Europe, la France est en position - si elle le veut - de prendre l'initiative et de lancer l'idée du développement, dans un cadre européen, d'un échelon intermédiaire de sécurité, convaincant pour la République fédérale d'Allemagne, et fondé sur des armes préstratégiques dont disposeraient les Européens.

Mon sentiment - j'y insiste - est que la relance opportune de la coopération militaire franco-britannique devrait s'étendre et s'approfondir, par-delà la coopération dans le domaine des armements classiques, par un véritable dialogue bilatéral dans le domaine nucléaire. Sans doute serait-ce aller bien trop vite en besogne que d'imaginer dès maintenant que la France et la Grande-Bretagne puissent d'un seul mouvement harmoniser leurs concepts et leurs systèmes de dissuasion aussi éloignés qu'ils le sont encore aujourd'hui. Mais il faut prendre conscience, de part et d'autre de la Manche, des responsabilités particulières qui incombent aux deux seules puissances nucléaires d'Europe. Les objets de consultations approfondies ne manquent pas, à commencer par une véritable coordination de nos forces océaniques stratégiques et par la mise en perspective des études nécessaires à la mise au point d'un missile commun.

J'arrêterai, sur ce point, mon propos, ne voulant pas abuser du temps de parole qui m'a été imparti. Je ne multiplierai donc pas les exemples pouvant s'ajouter à ceux que je viens d'indiquer et qui concernent les possibilités d'accords, au plan atomique, entre la France et la Grande-Bretagne.

Je me permettrai toutefois de rappeler à cette tribune les propos tenus au Sénat, dans l'une de nos salles de réunion, le 15 octobre dernier, par l'ancien chancelier allemand M. Helmut Schmidt : « Je peux vous assurer qu'une force franco-britannique dissuaderait les Soviétiques de toute velléité d'agression contre l'Europe occidentale. »

Les menaces sont grandes, également, sur le flanc sud de l'Europe, principalement en Méditerranée. La France y est directement impliquée. Là aussi, nous devrions commencer à réfléchir à nos possibilités de propositions, à nos voisins espagnols et italiens, de resserrer davantage nos liens et organiser concrètement, par touches successives, les moyens d'une défense européenne collective.

Mes chers collègues, en vous remerciant de votre patience, j'arrêterai là ma réflexion de ce soir. Cependant, avant de quitter cette tribune, je voudrais vous faire part de ma conviction que les événements considérables qui se déroulent, presque en dehors de l'attention publique des Français préoccupés par les problèmes de l'emploi, de niveau de vie, nous font pourtant un devoir de réfléchir à la gravité de cette situation et, pour la plupart d'entre nous, d'écarter les malentendus pour construire ensemble, aujourd'hui, dans un cadre européen, propice à de grands accomplissements, la force de la sécurité pour nos peuples.

La réflexion sur la défense européenne ne peut naturellement pas être séparée des autres volets de la construction communautaire. Elle répond à la même prise en compte de la communauté d'idéaux et d'intérêts communs qui lient de manière indissociable les nations européennes attachées aux mêmes valeurs de civilisation.

Il est donc de notre responsabilité de ne pas laisser échapper une telle occasion. Je souhaite, quelles que soient les préférences des uns et des autres, que la prochaine élection présidentielle donne à la France la durée dont doit se nourrir le grand dessein de la défense de notre civilisation. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. Je me dois d'exposer au Sénat la perplexité dans laquelle je suis et dans laquelle sera tout à l'heure M. le président Poher, lorsqu'il reprendra le fauteuil de la présidence.

En effet, le groupe de l'union centriste disposait, au total, d'un temps de parole de cinquante et une minutes. Or, après l'intervention de M. le président Lecanuet, dont le temps doit être pris sur celui de son groupe - comme ce sera le cas pour M. Genton -, il ne reste plus que dix minutes à l'union centriste !

Cela dit, la parole est à M. le président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes.

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Le débat budgétaire, qui nous permet habituellement - fût-ce sommairement - d'évoquer la politique européenne de la France dans le cadre de la politique étrangère, vient à point à l'avant-veille du prochain conseil européen de Copenhague - vous l'avez rappelé, monsieur le ministre des affaires étrangères, et comment ne pas le rappeler !

Ce conseil est une nouvelle fois un grand rendez-vous ! Une chance sur deux de réussite, pensez-vous, monsieur le ministre. La France veut parvenir à un accord, mais pas à n'importe quel prix, nous avez-vous dit cet après-midi.

Dans son rapport semestriel d'information qu'elle rendra public incessamment, la délégation du Sénat pour les Communautés européennes manifeste un scepticisme équivalent quant aux possibilités pour les douze Etats membres de trouver les solutions propres à relancer efficacement la Communauté.

Les conditions dans lesquelles se déroulent nos débats font que les questions que nous avons à soulever ont souvent déjà reçu réponse. Je vais essayer de les répéter sous une autre forme aussi brièvement que possible et en pensant à mes collègues qui doivent intervenir après moi. Je compte beaucoup sur votre indulgence et sur votre sens de la liberté, monsieur le président.

Malgré la stimulation intense quasi inattendue - particulièrement en France - provoquée par l'Acte unique et l'objectif d'achèvement du marché intérieur fin 1992, la Communauté reste en butte à des désaccords intérieurs profonds sur des sujets principaux qui ternissent son image et rendent fragile son action extérieure.

Je n'en retiendrai que deux qui constituent sans aucun doute les causes du blocage. Si je fais allusion à la situation de la Communauté à l'égard des pays tiers après 1992 c'est parce qu'il nous semble que cette question mérite d'être considérée attentivement, et sans trop tarder.

Le premier désaccord porte sur le financement du budget communautaire. Le second concerne la poursuite de la réforme de la politique agricole commune.

La Communauté a encore offert, ces derniers mois, le spectacle affligeant de ses problèmes budgétaires. Des artifices ont permis de couvrir le déficit de l'exercice en cours.

La préparation du budget de 1988 s'est engagée dans les pires conditions puisque le conseil n'a pas été en mesure de transmettre un projet avant la date limite fixée par le traité !

La procédure budgétaire est interrompue et l'atmosphère est à ce point empoisonnée que le Parlement européen a décidé de saisir la cour de justice des Communautés pour faire constater la carence du conseil. Etonnante procédure qui permet d'exprimer la défiance à l'égard du conseil de ministres par la haute instance judiciaire ! Je me demande quelquefois ce que représenterait l'application de telles procédures sur le plan national.

C'est dire que le conseil européen de Copenhague - et vous avez bien raison - doit trouver une solution même provisoire pour financer le budget communautaire de 1988.

A Fontainebleau, un autre conseil européen avait prévu qu'une nouvelle décision commune porterait le plafond de T.V.A. à 1,6 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1988. Cette décision qui ne préjugerait pas la réforme plus fondamentale que la Communauté doit engager pour régler durablement ses problèmes de financement vous paraît-elle possible, messieurs

les ministres, ne serait-ce que pour l'an prochain ? Elle nécessiterait - je dois le souligner - l'approbation des parlements nationaux, ce qui exigerait sans doute un délai assez long.

Il est vrai qu'au-delà de ses problèmes budgétaires immédiats, la Communauté doit trouver un nouveau régime lui assurant « des ressources suffisantes, stables et garanties » comme le demande à juste raison la Commission européenne.

La proposition d'asseoir le prélèvement de 1,4 p. 100 qui resterait un plafond sur le produit national brut et non plus sur la T.V.A. peut être judicieuse à condition qu'elle soit accompagnée d'une exigence de rigueur dans la gestion et d'une discipline budgétaire bien comprise.

Les implications de cette nouvelle règle pour la France devraient être appréciées avec la plus grande exactitude possible. Je crois avoir compris que vous avez exprimé cette opinion, monsieur le ministre des affaires étrangères, cet après-midi.

Le conseil de Fontainebleau avait, semble-t-il, décidé que la compensation budgétaire au profit du Royaume-Uni serait transitoire ; nous en parlons chaque année. Ne tend-elle pas à être institutionnalisée ? Qu'en sera-t-il dans le nouveau régime de ressources propres recherché ? Le problème budgétaire britannique ne devrait plus être considéré comme un sujet tabou. Par respect pour l'indispensable solidarité entre les Etats membres, certains d'entre eux ne devraient pas être totalement exemptés de leur participation.

En raison des avantages commerciaux sans doute non chiffrables, mais non moins évidents, et des avantages que lui apportent les nouvelles politiques, le Royaume-Uni devrait participer à l'effort commun plus qu'il ne le fait. Ce serait le comportement digne d'un grand partenaire occupant des situations importantes dans les institutions !

La grave situation budgétaire de la Communauté - que j'ai tenu à rappeler brièvement - qui, pour la quatrième année consécutive, risque d'aborder sans budget les premiers mois de 1988 et de vivre sous le régime des douzièmes provisoires, ne laisse pas bien augurer des solutions susceptibles d'être apportées à l'autre grand dossier en suspens : la poursuite de la réforme de la politique agricole commune, à laquelle je voudrais rapidement consacrer quelques réflexions.

En refusant, à la fin de la semaine dernière, à Bruxelles, de placer « la charrue avant les bœufs » - si je puis me permettre cette expression rustique - et la réforme de la politique agricole commune à la traîne de la discipline budgétaire, vous avez, messieurs les ministres, manifesté votre exacte compréhension des problèmes de l'agriculture.

Vous avez reconnu, avec raison, la nécessité d'incliner vers une plus grande rigueur le fonctionnement de la politique agricole commune. Vous avez affirmé, aussi, qu'il convenait au préalable de garantir un niveau adéquat de dépenses.

Vous avez ainsi clairement rejeté une réforme exclusive-financière selon une démarche que le Conseil a trop souvent entérinée dans les dernières années, une démarche qui infléchirait le fonctionnement de la politique agricole commune dans la parfaite ignorance des intérêts spécifiques de l'économie agricole.

Car c'est là l'argument des prophètes, parfois inattendus, de la relance communautaire. « Economisez, disent-ils, ensuite nous relancerons. » Il s'agit, en somme, de prendre à la politique agricole commune pour donner au Feder - fonds européen de développement régional. Or il ne suffit pas de baptiser cette opération « relance », en la parant des atours de la cohésion communautaire, pour que relance et cohésion il y ait ! Bien au contraire, nous doutons que l'avenir de la Communauté naisse de la déshérence de sa seule politique intégrée. Nous doutons que revête une valeur supérieure une communauté réduite à la redistribution Nord-Sud et à la compensation transmanche, qui ne serait acceptée que sous bénéfice d'inventaire et au nom du juste retour.

Je ne soupçonne certes pas la commission des Communautés de souhaiter « achever » la politique agricole commune - achever au sens figuré - au lieu d'achever - au sens littéral - sa réforme. La lecture du document-bilan publié le 29 juillet dernier démontre, au contraire, que la commission souhaite inscrire ses récentes propositions dans une logique dynamique de développement agricole. Le bilan s'appesantit naturellement sur la batterie de mesures restrictives déjà en œuvre ou à prévoir. Il consacre cependant des passages

importants à la préservation du modèle européen traditionnel d'agriculture et au rééquilibrage de la protection extérieure de la Communauté.

En sacrifiant à sa fâcheuse habitude de présenter isolément un « paquet » restrictif à la finalité manifestement financière, la Commission s'expose aux critiques des défenseurs de la politique agricole commune. Le parrainage britannique sur ce dossier ne peut que renforcer nos appréhensions.

J'aborde maintenant le second préalable que je crois utile de distinguer pour la négociation des « stabilisateurs » agricoles.

Il serait de mauvaise tactique que la Communauté se soumette à des disciplines plus sévères sans que ses concurrents extérieurs en fassent de même. Rien ne justifie que soient ainsi perdus des marchés extérieurs, comme ce fut le cas pour les produits laitiers.

Plus encore, il serait légitime - pour ne pas dire indispensable - que l'effort qui sera consenti par nos agriculteurs soit équilibré par des perspectives de reconquête du marché intérieur. Je pense, en particulier, à l'alimentation du bétail qu'une meilleure protection douanière permettrait de rendre à nos céréaliers.

On sait que la consolidation au G.A.T.T. des régimes préférentiels d'importation des différents produits de substitution fait obstacle à ce rééquilibrage. Or, la négociation, dont l'un des principaux volets est agricole, fournit un cadre approprié au réexamen du dossier. La Commission des communautés a d'ailleurs reçu du conseil des ministres un mandat qui l'incite à obtenir des Etats-Unis des concessions en échange d'une modération de notre politique d'exportation céréalière.

Il ne conviendrait pas de mettre en œuvre, même provisoirement, des stabilisateurs agrobudgétaires sans que des perspectives apparaissent sur ce point.

Dans un autre ordre d'idées, et pour apporter un éclairage favorable sur ce tableau plutôt austère, je voudrais relever après vous, monsieur le ministre des affaires étrangères et monsieur le ministre délégué, les améliorations apportées au fonctionnement du système monétaire européen à Nyborg au mois de septembre.

Nous savons que l'accord a été pris sur la base du mémorandum déposé par la France au mois de février de cette année. Il comporte des dispositions propres à intensifier la coopération monétaire au sein du S.M.E. et à accroître l'efficacité de l'intervention des banques centrales dans la défense des parités existantes.

Il y a lieu également de noter que le S.M.E. a, pour l'instant, affronté avec succès l'épreuve de la crise des marchés financiers.

Avant de conclure, je voudrais évoquer un aspect particulier mais essentiel de l'achèvement du marché intérieur : je veux parler de l'indispensable politique commerciale commune dont la Communauté doit se doter à l'égard des pays tiers. Cet aspect de « l'échéance 92 » reste à ce jour encore trop peu avancé alors qu'il appelle à la fois vigilance et imagination.

La Communauté doit avoir conscience des conséquences de l'ouverture du grand marché vis-à-vis de l'extérieur et prendre les dispositions qu'implique cette situation nouvelle.

Il n'est pas douteux que la frontière externe présente, selon les Etats, des points de plus ou moins grande résistance dont certains producteurs extérieurs sauront évidemment - et savent sans doute déjà - tirer profit.

Je m'avance ici sur des terrains délicats, mais je ne citerai aucun Etat et ne ferai aucune précision géographique car nous savons les uns et les autres de qui et de quoi nous voulons parler. (Sourires.)

Dès lors, une réflexion s'impose pour définir la dimension extérieure du marché unique européen. Il serait désastreux que le décloisonnement du marché européen intérieur profite davantage aux partenaires extérieurs de la Communauté qu'aux entreprises de ses Etats membres. L'objectif du marché intérieur est de stimuler la modernisation et l'expansion de l'économie européenne. Il ne doit pas pénaliser les entreprises communautaires par rapport à leurs concurrentes des pays tiers. Je pense notamment aux filiales d'entreprises qui, par certains camouflages juridiques, ont les apparences d'entreprises internes à la Communauté.

Comment empêcher que « l'objectif 92 » n'ait cet effet pervers qu'il défavorise, en fin de compte, l'économie de la Communauté dans le commerce mondial ?

Plusieurs voies, qui doivent en même temps se plier aux principes de libre-échange du G.A.T.T., doivent être explorées. Elles ont été rappelées récemment avec perspicacité par le président de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen devant notre délégation et devant l'assemblée de Strasbourg.

La Communauté, assurément, ne doit pas offrir sans contrepartie le libre accès à son marché intérieur aux pays tiers. C'est là que les négociations du G.A.T.T. prennent toute leur importance. Je ne suis pas certain que tous nos partenaires aient une conception aussi prudente que celle à laquelle je pense aujourd'hui ! Je pourrais même dire que certains de nos partenaires ont une opinion plus périlleuse en fonction des craintes que j'expose.

La Communauté doit également se doter d'instruments de défense commerciale plus efficaces et comparables à ceux de ses grands partenaires extérieurs. On pense, notamment, au dispositif anti-dumping. Elle doit aussi compenser par des mesures appropriées la suppression des protections nationales par des incitations aux regroupements en entreprises de dimension européenne. Les éléments constitutifs d'une politique commerciale extérieure doivent être analysés et approfondis.

La Communauté doit engager maintenant cette réflexion et entreprendre une action sur le « volet externe » du marché intérieur avant qu'il ne soit trop tard !

Pour le reste - je pense aux deux sujets fondamentaux déjà évoqués, à savoir le financement futur et l'adaptation de la politique agricole commune - les propositions et les analyses ne manquent pas pour engager les réformes dont la Communauté a besoin. Mais il faut une nouvelle fois obtenir l'essentiel : la volonté politique de tous les Etats membres, sans laquelle rien ne pourra être fait. C'est aux conseils européens que cette volonté doit se manifester. C'est, si j'ose dire, leur raison d'être. Alors, oui, que pouvons-nous attendre du conseil de Copenhague ?

Il doit être compris, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le ministre délégué chargé des affaires européennes, que je n'ai voulu qu'exprimer des inquiétudes très justifiées et provoquer des réponses susceptibles d'informer le Sénat. C'est le rôle de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. C'est le rôle de son président ! (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 24 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 51 minutes, mais, après les interventions de MM. Lecanuet et Genton, nous en sommes maintenant à moins quatre minutes (*Murmures sur les travées de l'union centriste*) ;

Groupe socialiste, 22 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 44 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 31 minutes ;

Groupe communiste, 17 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 15 minutes.

M. Genton a fait tout à l'heure appel à ma « liberté ». Je pense qu'il voulait parler de ma « liberté d'appréciation ». J'ai cru qu'il allait faire appel à mon « libéralisme » ; mais le mot n'est pas sorti de sa bouche. (Sourires.)

M. Jacques Genton. J'ai eu peur de vous froisser ! (Nouveaux sourires.)

M. le président. Le mot « libéralisme » a effectivement deux sens. Mais, en l'occurrence, c'était bien de libéralisme, au bon sens du terme, qu'il s'agissait.

Pour ma part, je répugne, je l'avoue, à interdire l'accès de la tribune à quelque sénateur que ce soit. J'accorderai donc cinq minutes à chacun des orateurs encore inscrits du groupe de l'union centriste. Mais je demande aux bénéficiaires de cette « libéralité » de ne pas les dépasser.

La parole est à M. Gaud.

M. Gérard Gaud. Puis-je, monsieur le ministre des affaires étrangères, commencer mon propos en citant les paroles que vous avez prononcées lors de votre audition par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, le 29 octobre dernier ?

Vous avez dit que ce projet de budget pour 1988 était « moins satisfaisant » que celui de 1987, qu'il était marqué du sceau de la « rigueur » et qu'il avait « atteint ses limites », notamment en matière de suppressions d'emploi.

En le commentant ainsi devant notre commission, vous avez parfaitement résumé mon propre sentiment, ainsi que celui de mes amis du groupe socialiste, à l'égard de ce budget que vous présentez sans enthousiasme délirant et avec beaucoup moins de verve et d'autosatisfaction que le budget de 1987.

Oui, monsieur le ministre, votre budget est pauvre et n'est satisfaisant ni pour le présent, ni, *a fortiori*, pour l'avenir, qu'il hypothèque sérieusement, compte tenu de l'insuffisance des crédits qu'il comporte pour faire face à des besoins que vous aviez vous-même définis, à l'origine, à un niveau très largement supérieur.

Une augmentation de 1,38 p. 100 seulement, c'est-à-dire une diminution réelle de 1 à 2 points en francs constants, 0,97 p. 100 du budget de l'Etat : ce sont des chiffres vraiment peu satisfaisants, même si vous estimez que les crédits qui vous sont alloués permettront d'assurer la plupart des fonctions, interventions et aides de votre ministère, et la continuité des actions principales de votre département.

Les conséquences les plus directes et les plus marquées de cette diminution de vos ressources budgétaires concernent, en premier lieu, les effectifs dont vous avez la gestion.

Le titre III est touché de plein fouet. Pourtant, vous aviez déjà supporté, les années précédentes, les effets d'une politique de rigueur, puisque, en quatre ans, ce sont 480 emplois qui ont été supprimés - j'ai même entendu notre rapporteur M. Moinet avancer un chiffre supérieur à 500. Pour l'année en cours et pour 1988, les coupes ont été sévères ; en 1988, 161 emplois devraient être supprimés.

Vous avez fait état de votre satisfaction d'avoir obtenu de M. Juppé le gel des suppressions d'emploi en 1987, mais entre juin et décembre seulement. Pouvez-vous me dire si cette attitude sera maintenue et comment, alors, le mandatement des postes concernés pourra-t-il se concilier avec la rigueur de la ligne budgétaire prévue pour les salaires et les rémunérations ?

En réalité, c'est bien là que se situe le drame de votre ministère. Au moment où toutes les grandes nations déploient une intense activité diplomatique, avec des moyens sans cesse accrus, vous êtes contraint - je pense, honnêtement, que c'est à votre corps défendant - de réduire le nombre des diplomates français en poste et donc de voir décroître les possibilités d'intervention hors de l'Hexagone avec, comme conséquence directe, une diminution de l'influence de la France dans un certain nombre de pays ou dans un certain nombre de directions.

Une cinquantaine d'ambassades ne fonctionnent plus qu'avec un « service minimum » - j'use là d'un terme que l'on emploie plutôt en cas de grève dans les services publics. Ce n'est même pas un squelette, c'est une caricature, une illusion de présence française dans ces pays, un abandon de ce que représentent notre civilisation et notre culture dans des Etats qui, pour n'être pas de première grandeur, sont parfois d'une importance qui va au-delà de ce qu'expriment le nombre de leurs habitants, leur superficie ou leur richesse théorique.

Plus grave est peut-être la crise au niveau des recrutements de l'avenir ; vous y avez vous-même fait allusion au début de votre intervention, ainsi que les différents rapporteurs. Avec la réduction des effectifs des anciens élèves de l'E.N.A., le quota d'attribution au Quai d'une dizaine de diplômés va être forcément réduit. Par quoi cette perte de substance sera-t-elle compensée ?

Les résultats du concours d'« Orient » sont particulièrement décevants depuis plusieurs années et n'apportent pas de solution satisfaisante au problème du recrutement d'agents du cadre A.

La situation des secrétaires adjoints, qui sont souvent recrutés parmi les candidats qui ont échoué à l'E.N.A., pose aussi problème, avec leur carrière bloquée très rapidement. Ils prennent en moyenne dix ans de retard.

L'intégration autrefois possible des administrateurs de la France d'outre-mer est maintenant terminée, vous l'avez souligné. Elle a donné dans le passé des résultats très intéressants, mais n'a finalement constitué qu'un palliatif pour résoudre un problème de cadres qui n'a pas encore trouvé de solution quant au fond. Le rapport de l'ambassadeur Viot énumère à ce sujet, durant dix pages, les options possibles ; mais ces propositions ne constituent en aucun cas des solutions idéales et réalistes. Du moins pourraient-elles, à terme, apporter une amélioration partielle si le Gouvernement et les divers ministres intéressés les prenaient en compte. Or, chacun sait combien, dans chaque ministère, l'on se cramponne à ses secteurs d'intervention.

Puisque je viens de citer le rapport Viot, je voudrais vous dire combien il a déçu bon nombre de personnes et de personnalités qui s'intéressent à votre ministère - et à l'intérieur même de votre ministère - qui auraient souhaité voir proposer des solutions plus concrètes, plus précises, voire novatrices, pour redonner à votre département, monsieur le ministre, tout le lustre et l'autorité qu'il a progressivement perdus.

Or, ce rapport se borne à une énumération de mesures possibles, sans choix véritable, en actualisant simplement un fonctionnement et un conservatisme dépassés.

Volumineux et triste rapport de deux cent trente pages, il manifeste une volonté revancharde, une attitude de dénigrement de la gestion des années 1981 à 1986, comme si les maux dont souffre votre ministère étaient nés, avaient crû et s'étaient développés seulement durant ces cinq années.

La moitié de ce rapport est consacrée à un constat de ce qui existe, un constat souvent très critique.

Les solutions proposées relèvent davantage du rapiéçage des revendications de vos services, avec parfois d'étranges contradictions et des incohérences. C'est un bon « catalogue maison », établi par quelqu'un de sérail, qui, dans son énumération, ignore souvent bizarrement la réalité quotidienne et le détail du fonctionnement de certains services, qui propose beaucoup de réunions, de commissions, qui suggère la diffusion d'instructions, de circulaires, d'argumentaires... une meilleure utilisation des fonctionnaires, l'élimination des doubles emplois, un meilleur suivi des rapports d'inspection... A croire, monsieur le ministre, que votre ministère est vraiment géré avec cinquante ans de retard, qu'il s'est tenu à l'écart de tout modernisme et de tout progrès !

Quant aux solutions, elles sont toutes contenues finalement dans le souhait d'une augmentation significative des crédits budgétaires, avec des créations d'emplois et des saupoudrages de crédits.

Si, par miracle, toutes les propositions Viot étaient retenues, vous auriez, monsieur le ministre, un ministère alourdi en hommes, en crédits et en circulaires diverses, mais fort peu réformé, hormis sur des points, hélas ! de détail, même si c'est heureux et souhaitable. Les structures de votre département n'en demeureraient pas moins lourdes et jacobines.

Mais revenons à votre projet de budget pour 1988.

Comment, dans ces conditions, ne pas remarquer que vos explications de l'an dernier, quand vous étiez heureux de souligner que plus de professionnalisme - mais est-ce vraiment le problème ? - et une augmentation du budget supérieure à celui de l'Etat, valaient promesse pour l'avenir, avec une prolongation budgétaire nécessaire et harmonieuse en 1988 ?

Comment ne pas remarquer combien cette argumentation tombe à plat cette année et que, malgré une semi-satisfaction de façade, vous défendez un budget de crise - il est même écrit, dans le rapport de la commission des finances, un « budget de pénurie ». Il a tellement été ressenti comme tel qu'il a été vivement critiqué à l'Assemblée nationale par des intervenants de votre majorité et qu'il a été repoussé par la commission des affaires étrangères. Il a fallu des remon-

trances individuelles et toute la discipline de vote - avec quelques « bémols » de langage des rapporteurs ! - pour qu'il soit finalement adopté.

En vérité, au-delà de ce budget, se pose le problème de la réalité des compétences de votre ministère, de son rôle présent et de celui qu'il devrait assumer à l'avenir.

Deux constatations doivent être faites à ce sujet.

La première, c'est que la part de votre ministère dans l'action extérieure de la France décroît, le rapporteur M. Josy Moinet l'a dit. Elle se situe maintenant à 19,9 p. 100. C'est un signe qui ne peut tromper un observateur averti. On peut penser que, au-delà de ce signe, c'est une volonté politique négative qui s'exprime quant à un retour à un ministère des affaires étrangères classique, fort et prioritaire s'agissant de l'action extérieure de la France.

La deuxième constatation, c'est que votre ministère perd chaque jour un peu plus de terrain dans la représentation des intérêts de la France à l'étranger, dans la transmission de l'image et du message de la France dans le monde. Le retour de l'information collectée dans les autres pays et leur analyse vous échappent partiellement aussi, prenant parfois des itinéraires surprenants.

Le rapport Viot indique qu'il « est banal de dire que le département traverse une crise ». Il parle d'un « inévitable vieillissement » et de l'« érosion de ses moyens ». Tout cela se retrouve dans la stagnation de votre budget.

C'est vrai qu'il y a entre le chef de l'Etat, le Premier ministre et les autres ministères une nouvelle répartition des prérogatives et des interventions. En particulier, au sommet de notre exécutif, les hommes responsables s'attachent de plus en plus à prendre eux-mêmes en main la politique extérieure de notre pays - on a déjà évoqué « le domaine réservé ». Votre ministère agit alors pour préparer, suivre et accompagner et non pas en pilote, comme autrefois.

Les ministères techniques ont leur propre démarche et leurs interventions directes : agriculture, commerce extérieur, défense, sécurité, etc.

Les organismes internationaux prennent le pas parfois sur les initiatives nationales. Les aides ne sont plus entièrement bilatérales, mais multiformes et multilatérales.

Around de votre ministère gravitent des départements indépendants ou semi-indépendants : les affaires européennes, la francophonie, les droits de l'homme, la coopération, etc. Tout cela ne contribue pas à l'unité de gestion ni à l'unicité de pensée dans la conduite des affaires extérieures de la France.

Au-delà de la philosophie même de cette politique et de son expression budgétaire, nous devons bien constater l'appauvrissement de votre ministère et, conséquence de cet appauvrissement, le manque de soutien et le découragement des diplomates, et, en extrapolant encore, la situation tout juste acceptable des Français de l'étranger, de ces expatriés qui contribuent tant au rayonnement et au dynamisme de la présence de la France dans le monde.

Monsieur le ministre, j'arrive au terme de mon intervention.

J'ai naturellement critiqué la faiblesse de l'augmentation de votre projet de budget pour 1988. D'autres que moi l'avaient déjà fait, y compris parmi vos amis politiques. Il n'y a pas là beaucoup d'originalité.

Je n'ai pas voulu procéder à des comparaisons entre la période 1981-1986, celle qui a précédé et celle dont vous êtes responsable actuellement.

Je n'ai pas voulu non plus décortiquer votre budget chapitre par chapitre, en insistant sur les faiblesses les plus visibles.

En effet, au-delà de la polémique pure, il y a pour moi cette réalité un peu navrante que votre département perd de sa force, de sa substantifique moelle, donc de sa vitalité et de son aptitude à défendre les intérêts de la France dans le monde.

Nous ne pouvons rester indifférents devant cet affaiblissement. Nos missions de sénateurs nous conduisent souvent à l'étranger, un peu partout sur cette planète. Nous souffrons parfois de constater la faiblesse des moyens dont dispose notre diplomatie. La voix de la France nous paraît de moins en moins puissante, de moins en moins entendue dans le monde. Notre pays devrait pourtant jouer un rôle plus conforme à son passé, à sa civilisation, aux valeurs qu'il a symbolisées à travers les siècles, à son humanisme et à sa générosité légendaire.

Monsieur le ministre, puisse mon intervention, jointe à tant d'autres, vous aider dans votre mission, dans le renforcement des moyens matériels et humains qui vous sont donnés, hélas ! si chichement dans ce projet de budget pour 1988. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

(M. Alain Poher remplace M. Michel Dreyfus-Schmidt au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, j'interviens en remplacement de mon ami M. Jean Garcia qui, inscrit initialement, est retenu dans son département. Dans le temps limité qui est imparti au groupe communiste dans la discussion du projet de budget du ministère des affaires étrangères, j'aborderai essentiellement les questions de la paix, du désarmement et de la sécurité.

Parce qu'ils ne supportaient plus que leurs classes soient surchargées et que leurs professeurs ne soient pas remplacés, parce qu'ils n'acceptaient plus la politique scolaire de ce Gouvernement, des centaines de milliers de lycéens et d'étudiants ont manifesté, le 26 novembre 1987, dans le pays et à Paris.

Par leurs banderoles et leurs slogans, certains demandaient : « De l'argent pour l'enseignement, pas pour l'armement ! » Voilà un fait nouveau qui ne manque pas d'attirer l'attention et qui devrait être souligné ici même.

En effet, les jeunes de notre pays et l'ensemble de nos concitoyens souhaitent vivre en paix, évidemment ! Ils souhaitent vivre dans un monde sans tension.

En fait, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, il est envisagé de détruire des armes, des armes nucléaires qui plus est ! C'est la première percée dans l'histoire des individus !

Ainsi, l'accord qui va être signé entre MM. Gorbatchev et Reagan le 7 décembre 1987 sur le démantèlement des missiles intermédiaires de moyennes et plus courtes portées permettra la destruction de plus de 2 000 têtes nucléaires.

C'est un résultat limité certes, mais il présente le mérite historique d'exister et de tracer une voie.

Cet accord, qui intervient plus de quarante-deux ans après que la première bombe atomique eut été lancée sur Hiroshima par les Etats-Unis, apporte le témoignage de ce si fort désir de paix que nous rencontrons en France et dans le monde.

Monsieur le ministre, vous avez d'ailleurs de plus en plus de mal à faire admettre que l'élimination des euromissiles est dangereuse et qu'il faudrait y répondre par un surcroît d'armes nucléaires françaises, par la création de la bombe française à neutrons, par la fabrication de nouvelles armes chimiques françaises alors que les Etats-Unis et l'Union soviétique décident de détruire des armes atomiques, et ce pour la première fois. Quelle contradiction !

Votre préoccupation première est que la France et les pays d'Europe continuent de s'armer encore plus dans le cadre, entre autres, d'un axe Paris-Bonn, pilier européen de cette Alliance atlantique.

La course aux armements dans laquelle vous vous engagez tourne le dos aux valeurs humanistes.

A un moment où tant d'hommes, de femmes, d'enfants souffrent de la faim, de maladies et de sous-développement dans le monde, nous voulions exprimer également cette inquiétude et continuer de revendiquer la création d'un fonds de développement géré par l'O.N.U. et alimenté par un prélèvement de 10 p. 100 sur les dépenses d'armement.

Aux décisions de paix des Etats-Unis et de l'Union soviétique vous répondez par la négative ; vous continuez de préconiser l'équilibre de la terreur. Or, il n'y a rien de rassurant, rien de stable dans cette situation.

La désindustrialisation frappe de plus en plus fort les régions de France. Mais votre souhait, comme celui du Gouvernement, est que notre pays reste l'un des premiers marchands d'armes du monde.

A ce propos, je réitère la demande d'un débat parlementaire concernant les modalités et la nature des ventes d'armes.

En effet, monsieur le ministre, les Français ont le droit de savoir à qui nous vendons et achetons des armes et de quelles armes il s'agit.

Aujourd'hui le peuple de France vous dit : « Arrêtez ! Nous ne voulons ni Pershing, ni SS 20, ni force de frappe européenne. Nous voulons vivre en paix ; nous voulons que règne une nouvelle méthode de pensée, tournée vers la paix et le désarmement. »

Nous serons donc certainement nombreux, le 7 décembre 1987, à l'appel des Cent, sur le parvis de Notre-Dame, point zéro des kilométrages depuis Paris, depuis la France et qui sera, ce jour-là, le « point zéro de l'armement ».

En effet, nos concitoyens sont attachés au rôle que peut jouer la France dans le monde en faveur de la paix et non de la guerre.

Un monde de paix et de désarmement, idéal de nombreuses générations, cesse à présent d'être lointain. Il commence à devenir l'objet d'actions menées sous des formes diverses par de grandes forces sociales, par de nombreux Etats.

Par conséquent, sortons un peu de l'Hexagone et regardons les aspirations qui se font jour sur cette planète, au niveau tant des gouvernements de la grande majorité des pays non alignés que des gouvernements de pays européens tels que la Grèce ou la Suède qu'au niveau des pays socialistes à travers, notamment, les propositions Gorbatchev de 1986 et 1987 et les négociations soviéto-américaines, sans oublier les déclarations de M. Reagan et de M. Shultz. Or votre logique politique actuelle est en complet décalage avec ce mouvement.

Les initiatives de paix et de désarmement que nous ne cessons de prôner ici sont soutenues par de plus en plus de gens, comme en témoignent aujourd'hui les lycéens et les étudiants.

Que l'on ne vienne pas nous dire que nous voulons désarmer unilatéralement notre pays. Notre position sur ce point est bien connue et j'ai eu l'occasion de la rappeler lors du débat sur le budget de la défense. Personne ne peut désarmer unilatéralement dans le monde tel qu'il est. De plus, personne ne peut assurer seul sa sécurité. Aujourd'hui, la sécurité des uns doit prendre en compte celle des autres ; elle doit être collective.

Madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, les Français sont également attachés à défendre les droits de l'homme partout où ils sont bafoués.

Encore faut-il peser de tout son poids là où les atteintes aux droits de l'homme sont les plus flagrantes, les plus inhumaines.

J'ai à l'esprit, ce soir, entre autres, l'Afrique du Sud. Dans ce pays, le racisme est légal.

Un jeune coopérant français, Pierre-André Albertini, pour avoir refusé de se transformer en délateur, a failli passer quatre ans de sa vie en prison. Grâce à la pression des démocrates de France, il est sorti des geôles sud-africaines. En effet, mes chers collègues, c'est sous la pression des démocrates de notre pays, que le gouvernement français s'est décidé à intervenir pour la libération d'Albertini.

Mais Pierre-André Albertini revenu en France, l'apartheid est toujours légal en Afrique du Sud. Il faut en ce domaine non des déclarations mais des actes concrets !

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande d'appliquer la résolution de l'O.N.U. exigeant le boycott du régime raciste d'Afrique du Sud. Cela commence par le rappel immédiat de notre ambassadeur, par la cessation de toute relation économique et politique avec le gouvernement de Pretoria.

Ce gouvernement détient dans ses prisons le plus vieux prisonnier politique : Nelson Mandela. Comme ils ont pesé pour obtenir la libération de Pierre-André Albertini, les élus communistes et tous les démocrates français continueront à réclamer avec insistance la libération de Nelson Mandela.

Malheureusement, l'Afrique du Sud n'est pas le seul pays, loin s'en faut, où il convient avec force de défendre les droits de l'homme. La Turquie, nation associée à la Communauté européenne, est au nombre de ceux-ci.

Le 16 novembre 1987, deux dirigeants communistes turcs ont annoncé publiquement leur décision de mettre fin à leur exil pour « contribuer à la démocratisation de la Turquie ». Accompagnés de parlementaires européens, ils sont effective-

ment arrivés à Ankara. Le gouvernement turc les a jetés en prison et tenus au secret. Un tel mépris de la personne humaine et des droits de l'homme est révoltant.

Ce bel exemple de démocratie a amené les parlementaires européens à protester. En France, peu de voix autres que la nôtre se sont élevées contre cette incarcération, et ce, alors que les prisons turques sont connues pour les tortures qui y sont infligées.

A un an et demi du bicentenaire de la Révolution française, la France officielle continue à s'émouvoir de façon très sélective face aux atteintes aux droits de l'homme dans le monde. Et pourtant, quel rôle elle pourrait jouer dans ce domaine ! A un an et demi du bicentenaire de la Révolution française, la France officielle est le pays le plus en retrait par rapport au processus de désarmement qui s'amorce !

Ainsi, monsieur le ministre, contrairement à vous, nous pensons que la France doit contribuer au désarmement par des actes concrets, au fur et à mesure des avancées qui se réalisent et se réaliseront au niveau international.

Pour l'heure, les sénateurs communistes ne voteront pas votre projet de budget qui traduit la politique de déclin de la France qui est conduite par votre gouvernement dans le domaine de la politique internationale.

M. le président. Le groupe de l'union centriste a dépassé son temps de parole de quatre minutes. En application de mes principes, j'accorderai cependant cinq minutes à chacun des orateurs de ce groupe, de même qu'aux intervenants d'autres groupes qui se trouveraient dans la même situation.

La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, au nom du groupe de l'union centriste, vous me permettez, à l'occasion du débat sur les affaires étrangères, de souligner l'importance que nous attachons à votre département et de manifester notre très grande estime pour tous ceux qui assurent la présence française à l'étranger.

Mes observations comprendront deux parties, une réflexion sur votre budget et des remarques sur la construction européenne quelques jours avant le sommet de Copenhague.

Partant des chiffres que vous nous avez soumis et de la trop modeste progression - 1,7 p. 100 - de vos crédits, il est objectif de faire ressortir les aspects positifs.

On ne peut que se féliciter de l'informatisation des consulats et de l'acquisition des équipements de la future banque centrale des visas.

Malgré bien des difficultés, le Quai d'Orsay a réussi à organiser cette lourde tâche supplémentaire de la délivrance des visas, et la direction des Français de l'étranger et des étrangers en France, les ambassades et les consulats ont parfaitement su convaincre, négocier et surmonter des contraintes nouvelles et difficiles.

L'accroissement de l'aide publique au développement est également favorable, en particulier si elle permet de renforcer notre présence dans le Pacifique Sud et en Afrique, où nous avons des intérêts à défendre.

Enfin, nous sommes très sensibles aux crédits dégagés pour les Français de l'étranger, en particulier pour l'enseignement.

Si le projet de budget que l'on nous présente comporte des éléments positifs, il est également marqué par des zones d'ombre qui sont préoccupantes pour le ministère.

Tout d'abord, il a évolué beaucoup moins vite en longue période que celui de l'Etat ; en termes réels, il a même diminué entre 1980 et 1986. Ainsi, depuis 1971, on constate une marginalisation budgétaire du Quai d'Orsay et une diminution de son influence.

Je ferai deux remarques, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Le Quai d'Orsay est la seule administration, avec le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, à avoir connu, depuis 1977, une déflation de ses effectifs. En cinq ans, il aura perdu 480 emplois, surtout des enseignants et des titulaires de catégories C et D. Beaucoup de nos postes ne fonctionnent plus qu'avec deux diplomates, une limite infranchissable qui nous oblige à demander non pas un simple gel des réductions de personnel, mais leur arrêt définitif, pour ne pas nuire davantage à notre action à l'étranger.

Ma deuxième remarque porte sur la multiplication des « mini Quai d'Orsay ». Le département ne gère plus que 20,73 p. 100 des crédits consacrés à l'action extérieure. Il tend à être dépossédé. M. l'ambassadeur Viot a raison de constater que la prolifération des services ne peut qu'entraîner des discordances et une cohérence amoindrie de notre politique étrangère. A notre avis, le ministère des affaires étrangères doit jouer un rôle incontournable de synthèse et de coordination.

Compte tenu de ces remarques, des problèmes de recrutement, de formation et de carrière de nos diplomates, on peut se demander s'il ne serait pas souhaitable d'organiser une réflexion d'avenir portant sur les méthodes de travail et une redéfinition de la fonction diplomatique. L'échéance de 1992 ne va-t-elle pas obliger à reconsidérer notre représentation en Europe et dans des postes plus lointains ?

Cette interrogation me servira de transition pour aborder la construction européenne à la veille du sommet de Copenhague. Les chefs d'Etat vont se réunir dans l'environnement nouveau d'une crise financière et monétaire internationale dont la première conséquence est de créer des incertitudes et, hélas ! d'exacerber les nationalismes.

Il faudra beaucoup de mérite et d'intelligence aux responsables pour dépasser les querelles du moment et aborder l'étape suivante de l'Europe. Un échec serait particulièrement sérieux et constituerait une preuve nouvelle de l'impuissance de notre Communauté et de son absence dans les moments décisifs. Sa voix est déjà bien inaudible en matière de défense ; n'y ajoutons pas nos divisions dans la longue marche vers 1992 !

Les obstacles seront nombreux. L'agriculture d'abord, avec cette idée de la commission de renforcer les stabilisateurs pour maîtriser la production et la dépense ; c'est une démarche purement budgétaire, je dirais presque purement circonstancielle, mais qui n'apporte aucune solution de fond aux problèmes du marché commun agricole. L'application de seuils de garantie peut permettre la diminution des coûts de soutien des marchés mais provoquera vraisemblablement l'augmentation des dépenses globales car l'on ne pourra pas abandonner à leur sort les 80 p. 100 d'exploitants qui ne peuvent pas fournir à bas prix des denrées de masse. Alors que l'on cherche à réduire le poids de l'agriculture, on risque tout simplement de l'accroître au double niveau communautaire et national.

Le financement du futur et les problèmes budgétaires immédiats seront une deuxième difficulté du sommet. En ce domaine, je suis inquiet de l'avenir du mécanisme de compensation britannique décidé au Conseil européen de Fontainebleau au mois de juin 1984.

M. le président. Je suis au regret, monsieur de Villepin, de vous demander de bien vouloir conclure.

M. Xavier de Villepin. Je vais conclure, monsieur le président.

La commission envisage maintenant un nouveau système : les quatre pays les moins prospères de la Communauté en seraient exemptés. La République fédérale d'Allemagne, principal contributeur net aux dépenses communes, ne verserait que 25 p. 100 de sa part. C'est, en définitive, la France et l'Italie qui risquent de payer la plus large part de financement.

Quelle est donc, monsieur le ministre, la position de la France sur ce sujet ?

Je conclurai en vous disant que nous sommes très conscients, messieurs les ministres, des problèmes nombreux et nouveaux qui se posent au département. A travers vous, nous voulons rendre un vibrant hommage à tous ceux qui, avec beaucoup de mérite et de dévouement, assurent la présence française à l'étranger. Ils ont droit à notre reconnaissance. Vous pouvez donc être certains du soutien du groupe de l'union centriste. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je souhaiterais, au moment où nous exa-

minons le projet de budget du ministère des affaires étrangères, intervenir sur trois points : le fonds d'assistance de votre ministère en matière sociale, la date des élections du conseil supérieur des Français de l'étranger et Radio France Internationale.

Je vous avais déjà entretenu, l'année dernière, monsieur le ministre, du fonds d'assistance de votre ministère.

Créé en 1977 par M. Raymond Barre alors qu'il était Premier ministre, ce fonds d'assistance devait évoluer, selon un plan de cinq ans, jusqu'à ce que les Français âgés, nécessiteux et handicapés vivant à l'étranger puissent prétendre à une allocation équivalente à celle qui leur serait versée s'ils résidaient en France.

Près de 3 500 Français bénéficient aujourd'hui de cette allocation de solidarité, dont le montant est modulé en fonction des situations locales, notamment du coût de la vie dans chaque pays.

Le nombre des allocataires ne cesse de croître et, à plusieurs reprises, le conseil supérieur des Français de l'étranger a exprimé le souhait que les crédits du fonds d'assistance soient augmentés de façon significative.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi ces deux dernières années puisque, après avoir été simplement reconduits de 1985 à 1986, ces crédits ont connu en 1987 une baisse importante de 10 millions de francs, ce que j'avais vivement déploré l'an dernier à cette tribune.

Les Français de l'étranger s'étaient émus de cette mesure, qu'ils avaient ressentie comme une pénalisation bien que, dans la plupart des pays, le montant des allocations soit resté stable en raison de la baisse du dollar.

Il semble que, pour 1988, le vœu exprimé à l'unanimité par le conseil supérieur des Français de l'étranger lors de son assemblée plénière en septembre dernier ait été entendu, puisque les crédits du fonds d'assistance vont être augmentés de façon à retrouver leur niveau d'il y a deux ans, soit environ 75 millions de francs.

Je me réjouis de cette hausse sensible des crédits, mais je tiens à souligner qu'elle suffira à peine à faire face aux demandes qui sont enregistrées par nos consulats et qu'elle ne permettra pas d'engager d'actions nouvelles.

Or aussi bien nos consulats que les sociétés de bienfaisance créées et dirigées par nos compatriotes expatriés reçoivent de plus en plus de demandes d'aide émanant de Français se trouvant dans des situations difficiles, voire dramatiques, et envers qui la solidarité nationale doit pouvoir s'exprimer.

C'est pourquoi je souhaite, monsieur le ministre, que les crédits du fonds d'assistance soient encore augmentés afin que tous les Français âgés ou handicapés qui vivent à l'étranger dans des conditions particulièrement précaires puissent bénéficier d'une allocation de solidarité.

Je souhaite également que des aides plus importantes soient accordées aux sociétés de bienfaisance au sein desquelles nos compatriotes expriment bénévolement leur générosité et leur solidarité à l'égard des plus démunis et trouvent des solutions aux cas les plus dramatiques.

Actuellement, votre ministère n'accorde que quelques aides parcimonieuses à ces sociétés et, si cela devait continuer, un grand nombre d'entre elles, dont certaines ont plus de cent ans d'existence, seraient appelées à disparaître faute de moyens.

L'augmentation du fonds d'assistance est d'autant plus nécessaire qu'indépendamment des aides accordées il serait souhaitable que les crédits d'assistance soient utilisés pour la prise en charge de la couverture maladie des bénéficiaires de l'allocation de solidarité.

Les délégués expriment depuis plusieurs années ce vœu qui, s'il était mis en œuvre, permettrait de prémunir les personnes les plus défavorisées contre le risque auquel elles sont le plus souvent confrontées, la maladie.

La loi du 13 juillet 1984 a, certes, généralisé l'accès aux assurances volontaires aux expatriés et elle permet à tous les Français résidant à l'étranger de bénéficier de la couverture maladie, y compris les Français âgés, nécessiteux ou handicapés.

Aussi paraît-il difficilement acceptable que certains de nos compatriotes en résidence à l'étranger, qui n'ont pas la possibilité financière de se couvrir contre la maladie, en soient exclus.

La généralisation introduite par le texte de 1984 n'atteindra véritablement toute sa signification et toute sa portée que si les Français expatriés, dans leur ensemble et quelle que soit leur situation, peuvent accéder à la protection sociale du risque maladie. Or, dans l'état actuel de la législation et de la réglementation, cette possibilité est purement théorique.

En effet, ce n'est pas avec l'allocation servie actuellement par le ministère des affaires étrangères que les Français nécessiteux ou handicapés peuvent payer une cotisation de 2 000 francs par trimestre qui, pour certains, représente la quasi-totalité de l'allocation trimestrielle perçue.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que votre ministère étudie la possibilité de prendre en charge la couverture maladie des personnes recevant une allocation du fonds d'assistance selon un plan progressif.

Ainsi, dans un premier temps, seuls les cas les plus aigus et les plus douloureux, nécessitant des soins importants et immédiats, pourraient être pris en charge. Puis, au fur et à mesure de l'augmentation des crédits, la totalité des allocataires seraient pris en charge.

Si une telle mesure venait à trouver sa réalisation dans un avenir proche, ce serait une étape importante de notre solidarité nationale.

J'en viens maintenant au deuxième point de mon exposé, la date des élections du conseil supérieur des Français de l'étranger.

Je souhaiterais tout d'abord vous dire, monsieur le ministre, que le propos critique que je vais tenir s'adresse, au-delà de votre personne, au Gouvernement. J'ai en effet toujours apprécié la disponibilité dont vous avez fait preuve et la grande attention que vous avez su porter aux Français de l'étranger.

J'aimerais tout d'abord rappeler à mes collègues de métropole que, depuis 1982, le conseil supérieur des Français de l'étranger est élu au suffrage universel direct par les Français résidant à l'étranger.

L'élection des délégués est fixée pour trois ans, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste dans les zones fixées par la loi.

Un texte récent a modifié ce type de scrutin, en instituant la proportionnelle à la plus forte moyenne quand le nombre de sièges à pourvoir est égal ou supérieur à cinq et un scrutin majoritaire à un tour dans les autres zones.

La première élection au suffrage direct des délégués avait été fixée au 23 mai 1982, la deuxième élection au 19 mai 1985. Le conseil supérieur des Français de l'étranger devrait donc normalement être renouvelé dans la deuxième quinzaine de mai 1988.

Le deuxième tour de l'élection présidentielle prochaine devant se dérouler au mois de mai 1988, vous avez souhaité, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, consulter le bureau permanent du conseil supérieur des Français de l'étranger pour avoir son avis sur la date des prochaines élections des délégués.

Le bureau a examiné cette question dans sa séance du vendredi 27 février dernier.

Préalablement, la commission des droits et de la représentation des Français de l'étranger avait désigné un groupe de travail, qui a présenté un rapport au conseil supérieur. Nous avons tout d'abord entendu Mme Renouard, responsable de la direction des Français de l'étranger, qui nous a dit que l'organisation simultanée de l'élection présidentielle et de celle des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger n'était matériellement pas praticable dans nos postes à l'étranger compte tenu d'un manque de disponibilité des locaux, d'un manque de personnel nécessaire et de l'absence de matériel suffisant.

Mme Renouard a attiré en outre l'attention du conseil sur les risques importants d'erreurs d'une élection simultanée. Rappelons, en effet, que les Français de l'étranger peuvent voter, pour l'élection présidentielle, soit directement dans les bureaux de vote ouverts à l'étranger, soit par procuration à l'étranger et en France. En revanche, pour l'élection des délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger, nos compatriotes peuvent voter soit directement dans les centres de vote, soit par correspondance. Je dis bien « par correspondance », procédure qui entraîne des actes administratifs déclenchés au moins deux mois avant l'élection.

J'ai relu, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le procès-verbal de cette séance du bureau permanent du 27 février. Tous les orateurs, quelle que soit leur sensibilité, ont reconnu que non seulement le vote simultané pour l'élection présidentielle et pour l'élection des délégués au conseil était à écarter absolument, mais, bien plus, les membres du bureau permanent, après en avoir délibéré, ont demandé à l'unanimité le report de ces élections à partir du mois d'octobre 1988.

Nous en étions là, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, quand nous avons appris que nos trois collègues sénateurs des Français de l'étranger appartenant au groupe du R.P.R. souhaitaient que l'élection ait lieu en même temps, soit aussitôt l'élection présidentielle, et cela en contradiction avec l'avis émis par les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Nous avons, MM. Habert, Croze, de Villepin et moi-même, demandé un rendez-vous à monsieur le secrétaire d'Etat, Didier Bariani, pour lui faire part de notre inquiétude et nous avons reçu un accueil apaisant.

Il nous est dit maintenant, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un arbitrage de Matignon aurait fixé la date de l'élection au 5 juin 1988. Si cela était le cas, je souhaiterais vous exprimer, tant en mon nom personnel qu'au nom de mes amis, non seulement ma surprise, mais ma profonde opposition à cette décision sur les raisons desquelles je m'interroge.

M. Paul d'Ornano. Monsieur Cantegrit, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Paul d'Ornano, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Paul d'Ornano. Mon cher collègue, effectivement, mes deux collègues du R.P.R. et moi-même avons fait une démarche auprès du ministre des affaires étrangères pour que ces élections soient avancées.

Je faisais partie du bureau permanent et je vous rappelle, sans faire de polémique, que je n'ai pas voté le report au mois de novembre de ces élections au conseil supérieur des Français de l'étranger. Je ne l'ai pas voté et je continue à maintenir d'une part, que le fait d'interrompre pendant trois ou quatre mois le mandat des délégués à ce conseil serait contraire à la loi et que, d'autre part, cela ne servirait pas le rayonnement de ce conseil, dont nous voulons tous qu'il soit très représentatif.

M. Jean-Pierre Bayle. Le gag !

M. Paul d'Ornano. Telles sont les raisons pour lesquelles mes collègues et moi sommes intervenus auprès du ministre des affaires étrangères, démarche que nous avons déjà faite avec M. de Cuttoli auprès de M. Bariani.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Mon cher collègue, étant vous-même inscrit dans la discussion, vous auriez très bien pu dire tout à l'heure ce que vous venez de déclarer. Quoi qu'il en soit, je vous ai permis de m'interrompre et je prends acte de votre interruption.

Je constate, moi, à la lecture du procès-verbal...

M. Jean-Pierre Bayle. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Cantegrit. ... que tous les membres du bureau permanent ont voté et je n'ai pas entendu le décompte de votre voix pour le report de ces élections.

M. Jean-Pierre Bayle. C'est tout à fait vrai !

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je constate en effet qu'en métropole les élections cantonales ont été repoussées. J'imagine que les difficultés matérielles, les risques d'erreur ont pesé dans ce report. Alors, monsieur le ministre, je m'interroge : pourquoi en est-il autrement pour les Français de l'étranger ?

Vous les consultez et à l'unanimité - selon le procès-verbal - toutes tendances politiques confondues, il vous demandent de repousser l'élection au-delà du mois d'octobre 1988.

La directrice de la direction des Français de l'étranger indique très clairement les difficultés matérielles, les risques d'erreur d'une élection simultanée ou proche. N'oublions pas que si le 5 juin 1988 l'élection présidentielle sera passée, les Français de l'étranger qui votent par correspondance auront voté avant ou pendant cette élection.

M. Paul d'Ornano. Voilà !

M. Jean-Pierre Cantegrit. Bien plus, deux types d'électeurs français de l'étranger vont se prononcer par correspondance avant l'élection présidentielle et mettront leur bulletin dans l'urne en connaissant le nouveau président de la République. Moralement, c'est infiniment contestable ; juridiquement, je m'interroge sur l'attitude du Conseil constitutionnel devant lequel un recours serait présenté concernant ces deux catégories d'électeurs, l'une connaissant le résultat, l'autre l'ignorant. Certes, il s'agit d'élections différentes, mais tous les éléments doivent être pris en compte.

Enfin, on ne peut écarter l'hypothèse qu'en juin le pays sera appelé à des élections législatives auxquelles peuvent participer les Français de l'étranger, ce qui augmenterait toute notre action. C'est, bien sûr, la confusion et les erreurs !

Soyons clairs. A l'unanimité, le bureau permanent a demandé le report de l'élection. Sept sénateurs représentant les Français de l'étranger sur dix vous demandent ce report. Ne pas suivre leur vœu serait considéré par eux-mêmes comme extrêmement regrettable.

Quel calcul d'ailleurs y a-t-il derrière cette précipitation ?

M. Jean-Pierre Bayle. Bonne question !

M. Jean-Pierre Cantegrit. Quant aux arguments juridiques, je dirai, que ce qui est fait en France métropolitaine pour les élections cantonales peut bien être fait, de la même façon, pour l'élection des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Le Gouvernement serait bien inspiré de suivre l'avis de ces représentants, en tout cas de leur large majorité, faute de quoi une arrière-pensée ne manquera pas d'entacher un scrutin qui devrait être en tout point exemplaire puisqu'il s'agit de l'image de la France à l'étranger.

Le troisième point de mon observation, monsieur le ministre, concerne Radio France internationale. Je serai bref.

Les gouvernements de 1981 à 1986 - il faut savoir le reconnaître - ont doté enfin R.F.I. des moyens matériels qui lui étaient indispensables pour faire entendre la voix de la France à l'étranger.

Je n'insisterai pas sur le rang peu enviable que nous occupions voilà quelques années pour la diffusion de nos émissions en ondes courtes. Sur ce plan, nous avons amélioré notre taux d'écoute et c'est bien l'équipe nouvelle qui a été mise en place au printemps 1986, sous la présidence de M. Tezenas du Moncel, qui a rétabli - je tiens à le souligner - une plus grande objectivité quant au contenu de notre message à l'extérieur. Sans provocation, l'équilibre a été rétabli. Je me félicite que, comme cela existe dans des grands pays voisins de la France, Radio France internationale puisse transmettre une information équilibrée et objective.

J'en viens maintenant aux relations de votre ministère avec cette station. Le sujet est délicat. Voilà quelques années, nous nous en souvenons, votre ministère aidait celle-ci de façon importante grâce à une aide budgétaire. Certains s'inquiétaient de la dépendance qu'elle pouvait créer. Ils ont dû être comblés puisque cette aide a pratiquement cessé.

Je suis de ceux qui pensent que si la part principale du budget de Radio France internationale doit provenir de la redevance, car il est bien clair que la communauté nationale est responsable de son expression et de sa capacité à faire entendre sa voix dans le monde, il n'en demeure pas moins qu'il existe des liens étroits entre votre ministère et Radio France internationale. Il me paraît donc normal que vous en teniez compte et que vous aidiez, par une dotation budgétaire, cette station.

En conclusion, je voudrais formuler un souhait. Notre pays doit se donner l'ambition d'avoir, comme c'est le cas pour nos partenaires occidentaux et pour les pays de l'Est, la capacité de faire entendre sa voix et de diffuser son image dans le monde. D'autres plus que nous ont compris depuis

longtemps l'intérêt de le faire. Il est grand temps pour notre pays de le comprendre. (*Très bien ! et applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comment ne pas regretter que des questions aussi importantes que celles qui concernent les relations internationales de la France, ses actions diplomatique, sociale et culturelle extérieures, les préoccupations de nos compatriotes résidant hors de nos frontières, les problèmes de l'enseignement français à l'étranger et aussi l'essor de la francophonie ou la défense des droits de l'homme, oui, comment ne pas regretter que toutes ces questions passionnantes qui mériteraient chacune une étude approfondie soient rassemblées en un seul débat dont le temps est strictement limité ?

Les contraintes de la discussion budgétaire ne permettent malheureusement pas sans doute qu'il en soit autrement. Pour ma part, le temps qui m'est imparti n'étant que de quinze minutes, je ne ferai que quelques remarques portant sur certains points ayant des incidences, ou des conséquences pour les Français de l'étranger.

C'est à vous, madame le secrétaire d'Etat à la francophonie, que je souhaite m'adresser tout d'abord.

L'année 1987 a été pour vous une grande année avec, notamment, le succès du sommet de Québec, où quarante chefs d'Etat et de gouvernement de pays ayant en commun l'usage du français se sont trouvés rassemblés. L'année 1988 vous permettra d'intensifier votre action puisque vos crédits sont doublés et que vous disposez maintenant de quelque 202 millions de francs.

Parmi les lignes d'action suivies, j'en retiendrai deux : d'une part, le statut de la langue française et l'importance de sa diffusion à l'extérieur, d'autre part, le rapprochement des nations francophones sur le plan économique, c'est-à-dire cet « espace économique francophone » dont il a été beaucoup question à Québec.

S'agissant de ces deux points, il me paraît nécessaire, madame le secrétaire d'Etat, d'appeler les Français de l'étranger à coopérer avec vous, de les associer à votre action, de les informer et de faire en sorte qu'ils participent très étroitement à tout ce que vous tentez à l'extérieur.

Dans le domaine économique, tout ce qui est fait pour les nations francophones touche au premier chef les 400 000 Français qui y résident.

Pour la culture et la langue française, il n'est pas besoin de parler des écoles, des alliances, des centres culturels et de toutes les associations que nos compatriotes ont formées. Il faut toujours se souvenir que si des Français ne vivaient pas à l'étranger, on n'entendrait pas notre langue dans bien des coins de la planète. Les Français de l'étranger sont les premiers usagers et les meilleurs propagateurs de la francophonie dans le monde.

Mon deuxième propos s'adressera à M. le secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme.

Je tiens tout d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous adresser mes remerciements pour les interventions que vous avez faites dans le cadre de ce que vous avez appelé votre « action quotidienne » en faveur des Français détenus à l'étranger, et ce - je dois le dire - en étroite liaison avec le ministère des affaires étrangères et sa direction des Français à l'étranger, qui apportent à ce problème une attention particulière.

En tant que président de la commission française des parlementaires pour le respect des accords d'Helsinki, j'ai été amené à appeler votre attention sur un certain nombre de situations douloureuses non seulement de compatriotes, mais aussi d'autres personnes se trouvant en U.R.S.S. et dans les pays de l'Est, personnes qui n'avaient pas, par exemple, l'autorisation de sortir ou qui se trouvaient retenues.

Je pense en particulier à ces malheureux Alsaciens qui ont été mobilisés de force dans l'armée allemande pendant la guerre et qui n'avaient pas pu, jusqu'à présent, retourner chez eux. Je pense aussi à toutes ces familles dont les membres voulaient se rassembler. Votre action et celle du ministère des affaires étrangères ont été bénéfiques à cet égard.

Je pense enfin à des drames plus précis : aux répressions blâmables qui se produisent encore en Union soviétique malgré le dégel et les espérances que l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev semble ouvrir à cet égard. Malheureusement, beaucoup reste à faire.

J'étais dimanche dernier à Berlin pour le congrès de l'association internationale des parlementaires pour le respect des droits de l'homme en U.R.S.S. Beaucoup de cas nous ont été signalés à cette occasion. C'est pour faire cesser de tels excès que vous vous êtes rendu voilà quelques jours à Strasbourg pour signer le projet de convention européenne contre la torture et les traitements dégradants. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, une très bonne initiative, et nous sommes heureux de vous en complimenter. Les médias, voire certains partis ou groupements politiques, parlent trop de prétendues atteintes aux droits de l'homme en France. Quand on pense à la situation de certains pays, c'est surtout sur ce qui s'y passe que l'accent devrait être mis !

A vous, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, vous qui êtes, à votre poste, l'un des artisans essentiels de cette Europe, dont une fois encore, le président Lecanuet et M. Genton nous ont parlé avec les accents émouvants de leur profonde conviction, je poserai simplement deux questions particulières.

La première concerne la double nationalité proscrite - en principe - dans la communauté européenne par une convention du Conseil de l'Europe datant de près de vingt-cinq ans, puisqu'elle a été signée en 1963. Ne devrait-elle pas être révisée, du fait de la perméabilité des frontières et de la possibilité de se rendre librement dans tous les pays ? La législation française en a d'ailleurs donné l'exemple puisqu'une loi du 9 janvier 1973 autorise les Français à prendre une autre nationalité sans pour autant perdre la leur.

Toutefois, en Europe, la convention de 1963 demeure applicable.

Il est paradoxal que nos compatriotes les plus proches soient plus mal traités que ceux du monde entier qui, eux, résidant en dehors de la communauté européenne, peuvent prendre sans dommage plusieurs nationalités.

Il me semble, monsieur le ministre délégué, qu'il faudrait revoir cette convention, gênante dans des pays qui l'appliquent strictement, la République fédérale d'Allemagne par exemple. Chaque jour, en effet, le cas se présente d'épouses allemandes de Français, qui souhaiteraient prendre notre nationalité, mais qui, du fait qu'elles perdraient leur nationalité allemande, hésitent à le faire, et ce alors que leur mari est français, que leurs enfants le sont également par filiation, et qu'ils sont même, eux, doubles nationaux. Quelque chose doit être fait à ce sujet.

J'en viens au deuxième point que je voulais évoquer pour ce qui concerne l'Europe.

Vous avez parlé, monsieur le ministre délégué, du projet Erasmus, qui permettra à 40 000 étudiants européens d'aller étudier dans un autre pays de la Communauté. Mais certains problèmes ne sont pas résolus ; ceux de l'équivalence des diplômes, par exemple, et - corollaire de cette équivalence - le droit d'établissement, qui pose de très sérieux problèmes dans nombre de métiers. Les deux choses sont liées.

Il s'agit, en fait, de l'Europe culturelle, qui, semble-t-il, ne progresse que lentement. Or, ne l'oublions pas, 1992, c'est dans quatre ans seulement.

Et maintenant, j'en viens à vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui suivez tous les problèmes des Français de l'étranger avec tellement d'attention et tellement de soin.

Vous avez exposé votre projet de budget avec beaucoup de franchise et de clarté, et nos trois rapporteurs - MM. Moinet, Alduy et Pelletier - ont donné des chiffres et des indications, ce qui m'évitera d'avoir à les répéter.

Ce projet, monsieur le ministre, nous donne des motifs de satisfaction, mais aussi des raisons d'inquiétude.

Les motifs de satisfaction, d'abord. En dépit de la rigueur générale, les crédits sont en progression, très légère, il est vrai - en francs constants, c'est peut-être même discutable - mais l'essentiel a été préservé, en particulier pour un domaine auquel je suis personnellement très sensible : la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Elle bénéficie, cette année, de 3 798 millions de francs de crédits, soit tout de même une augmentation de 2,5 p. 100 et surtout, en proportion, 36 p. 100 de votre budget contre 35 p. 100 l'année dernière et 34 p. 100 en 1985 ; donc le redressement continué, moins prononcé que nous ne le souhaiterions, mais toujours nettement marqué.

A la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques sont inscrits 173 millions de francs de mesures nouvelles. Presque tous les articles du chapitre 42-10, qui est celui de l'action culturelle et de l'aide au développement, connaissent une évolution positive, notamment pour ce qui concerne les alliances françaises. Mais je ne veux pas énumérer toutes les lignes puisque cela a déjà été fait par les rapporteurs.

De même, il faut souligner les mesures prises en faveur des Français de l'étranger - mon collègue Jean-Pierre Cantegrit l'a fait avant moi - en particulier dans le domaine social, doté de crédits importants, en augmentation, notamment, pour les personnes âgées handicapées. Nous vous en remercions, monsieur le ministre, et j'en remercie aussi votre secrétaire d'Etat, M. Bariani, qui est un véritable ministre des Français de l'étranger en ce sens que nous le voyons dans de nombreux pays et qu'il est constamment présent, constamment attentif à toutes nos préoccupations.

A propos du Conseil supérieur des Français de l'étranger, j'aurais souhaité voir figurer au budget des crédits correspondant aux demandes de nos délégués, en particulier pour le remboursement de leurs frais de mission et tout ce qui se rapporte au statut auquel ils aspirent, et qu'il faut vite leur donner.

Il est tout à fait anormal, en effet, que ces élus au suffrage universel aient à supporter, tant dans leurs pays lointains qu'à Paris, la plupart de leurs dépenses. Pour les élections que l'on vient d'évoquer, il faut penser à ce que va coûter à tous les candidats la campagne, notamment l'envoi de dizaines, de milliers de professions de foi et de notices électorales entièrement à leurs frais, sans le moindre remboursement. Ce sont là des questions que vous connaissez bien. J'aurais souhaité voir, dès cette année, une réponse figurer dans le budget.

Mais puisque j'en étais aux sujets de satisfaction, je veux encore mentionner, avant d'en finir avec eux, la loi du 30 juillet 1987 portant diverses mesures d'ordre social, qui permet désormais d'engager des Français à titre contractuel à l'étranger, alors qu'un effet pervers de la loi du 11 janvier 1984 l'interdisait et obligeait à embaucher des étrangers dans nos services officiels. Voilà une anomalie profonde qui a été rectifiée, et cela a été accueilli avec plaisir à l'étranger, notamment dans les villes où, comme à Washington, par exemple, se trouvent d'importantes ambassades.

J'en viens maintenant à nos raisons d'inquiétude. Il s'agit, d'abord, des suppressions d'emplois, dont M. de Villepin vient de parler avant moi. Cette année, elles sont au nombre de 164. Au total, en quatre ans, vous et vos prédécesseurs avez été contraints de supprimer 480 emplois.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est plus possible de continuer cette déflation. Comme le souligne le rapport Viot - mais cela est de notoriété publique pour quiconque fréquente le Quai d'Orsay, la Rue La Pérouse, les consulats ou ambassades à l'étranger - si cette réduction d'effectifs devait se poursuivre, elle compromettrait gravement notre action à l'étranger et mettrait en cause l'universalité de notre présence dans le monde.

C'est donc un cri d'alarme que je veux lancer : nous ne pouvons davantage admettre ces suppressions de postes. Il faut que l'on sache aux plus hauts niveaux de l'Etat, lorsque les arbitrages auront lieu de nouveau pour les budgets prochains, que les sacrifices consentis par les affaires étrangères ont atteint leurs limites et que ce ministère doit être mieux doté.

Ces suppressions d'emplois vont, semble-t-il, se répercuter dans un domaine que je suis avec une particulière attention, celui de l'enseignement français à l'étranger. Je ne vous répète pas, mes chers collègues, tout ce qu'il représente, car j'ai eu l'occasion de le faire à cette tribune, il y a quelques jours, à l'occasion de la discussion du budget de l'éducation nationale.

Vous connaissez l'importance de notre réseau d'établissements, l'importance de l'œuvre que poursuivent les parents d'élèves et les enseignants qui se trouvent à l'étranger, qu'ils soient détachés par la France ou recrutés localement.

Ce sont précisément ces deux catégories de professeurs - d'autres orateurs l'ont dit avant moi - qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour. En effet - nous l'avions souvent expliqué - la situation des enseignants recrutés localement doit être améliorée, car leurs salaires sont insuffisants, et même, dans certains cas, inacceptables, lorsque malheureusement les écoles ne disposent pas des moyens nécessaires pour leur donner des traitements décentes.

Certes, ce n'est pas le cas partout. J'arrive de Madagascar - la République malgache fait maintenant partie du champ de la coopération - où tous les recrutés locaux titulaires du lycée de Tananarive sont payés en francs au même tarif qu'en métropole. C'est ce que nous demandons partout pour cette catégorie de personnels : que les enseignants recrutés localement, possédant les diplômes requis, reçoivent le même traitement qu'en France et, aussi, bénéficient d'une protection sociale analogue.

Vous savez que les personnels envoyés par le ministère des affaires étrangères, les professeurs détachés budgétaires, gagnent, eux, bien davantage et touchent toutes sortes d'indemnités. A titres égaux, la disparité des salaires est considérable, parfois énorme, ce qui ne manque pas d'être ressenti comme une injustice.

Nous avons toujours demandé qu'il y soit remédié. Or les établissements ne pouvaient pas le faire. C'est donc à l'Etat qu'il appartenait d'intervenir.

L'Etat l'a compris, car, depuis 1978, en commençant par les régions les plus défavorisées à cet égard, notamment l'Amérique latine, des suppléments de traitement ont été versés aux enseignants recrutés locaux français. Cette aide a été généralisée en 1983, sans toutefois jamais figurer clairement dans les documents budgétaires, ce qui ne manquait pas de provoquer chaque année des inquiétudes.

Nous avons demandé que cette aide soit organisée, réglementée, institutionnalisée. Monsieur le ministre, vous avez été le premier à oser prendre ce problème à bras-le-corps, et vous nous présentez aujourd'hui - cela est extrêmement positif - un projet, une réforme, que vous avez négocié fort énergiquement - il faut en féliciter vos services financiers - avec le ministère de l'économie et des finances et qui apporte un début de solution au problème qui nous a tant préoccupés.

Mais cette médaille a un triste revers. Qu'avez-vous été obligé de faire ? D'accepter que le ministère des finances vous dise : fort bien, vous organisez votre système, mais vous n'aurez pas, pour cela, la moindre augmentation de crédits. Par conséquent, vous supprimerez un bon nombre de postes budgétaires, vous garderez l'argent et vous vous en servirez pour rémunérer les recrutés locaux engagés à leur place.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Habert !

M. Jacques Habert. Je conclus, monsieur le président.

Nous ne pouvons admettre que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul. Les établissements d'enseignement français à l'étranger ont besoin de leurs professeurs détachés budgétaires pour assurer la qualité de l'enseignement, pour la connaissance des disciplines et des méthodes nouvelles qu'ils apportent de France. On en compte moins de 3 000 pour 525 établissements dans le monde, qui scolarisent 200 000 élèves, dont 70 000 Français. Il faut en maintenir le nombre ; le Conseil supérieur des Français de l'étranger a d'ailleurs voté en ce sens.

Le système que vous allez mettre en place, enfin, pour la première fois, suppose des mesures nouvelles. Il est inadmissible que nous n'obtenions pas plus de crédits.

Le ministère des affaires étrangères, avec 10 518 millions de francs, représente moins de 1 p. 100 du budget de la nation. C'est là que le bât nous blesse, c'est là qu'est la faute. Nous ne pouvons pas admettre que vous continuiez à avoir aussi peu de moyens.

J'en reviens, pour terminer, à ce que je disais tout à l'heure : des suppressions d'emplois aux affaires étrangères, il n'en faut plus ! Des suppressions de postes budgétaires, nous y sommes opposés !

Il faut obtenir davantage de crédits, il faut qu'enfin le ministère des affaires étrangères soit placé au rang qu'il mérite et dispose, pour le rayonnement de notre pays, de moyens dignes de la France et dignes de l'action immense

qu'il conduit dans le monde. (*Applaudissement sur les travées du R.P.R., du U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la qualité d'une politique extérieure ne s'apprécie pas seulement à l'ampleur des moyens donnés à sa diplomatie. Elle s'évalue à une autre fermeté. Le Gouvernement n'y a pas failli, dans une conjoncture pourtant difficile, qu'il s'agisse des négociations entre Américains et Soviétiques, de la situation au Tchad, dans le Golfe ou bien encore de la bourrasque financière.

Une nouvelle fois, ces jours derniers, la libération de deux otages nous montre - mais nous le savons - que la libération de tous les otages est votre préoccupation incessante. Nous sommes nombreux, ici, à vous en remercier sans essayer de vous compliquer la tâche en vous posant de vaines questions, comme il est fait ailleurs.

M. Jacques Genton. Très bien !

M. André Bettencourt. Je n'épiloguerai pas sur les nouvelles économies imposées au Quai d'Orsay. Vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, avez signalé que l'on ne pouvait descendre encore sans remettre en cause l'universalité de votre mission. Nous le répétons tous avec vous.

Il serait vain de croire qu'une meilleure répartition interne compense toujours la diminution d'un budget. La rigueur existe, avec ses sacrifices.

Je note, toutefois, que, sur deux points importants, vous poursuivez l'action significative qu'annonçait le budget de 1987 : la modernisation de l'administration et la relance de la coopération scientifique et technique.

Parallèlement, vous n'abandonnez pas le projet de réformer les carrières des personnels, puisque vous avez demandé à M. l'ambassadeur Viot de vous faire rapport sur ce sujet.

C'est en effet urgent si l'on veut rendre son attrait à une profession qui souffre, depuis au moins Machaviel, d'une insuffisance de moyens.

La réussite de votre action, monsieur le ministre des affaires étrangères, tient à l'observation de quelques principes simples.

J'en rappellerai au moins trois.

D'abord, la nécessaire unité de décision. La cohabitation l'a jusqu'ici préservée, autant qu'il était psychologiquement possible.

C'est l'honneur du Président de la République, du Premier ministre et du Gouvernement, et le reflet, aussi, d'une large unité de sentiments entre Français.

Cependant, cette unité fut lente à se former et je redoute qu'elle ne se défasse plus vite que l'on imagine, sous l'influence d'un climat international changé.

Les Américains et les Soviétiques envisagent de réduire leurs arsenaux stratégiques. Ils auraient dû commencer par là. Ils ont commencé par la République fédérale d'Allemagne.

L'Europe, comme on ne lui demandait pas son avis, a donné son approbation.

Pour souhaitable qu'il fût, le désarmement n'aurait dû concerner que l'équilibre des grandes puissances. Le danger, désormais, est que les Européens se laissent inclure dans une spirale qui les contraigne, non point à désarmer - ce serait un comble - mais à refuser de s'armer ensemble.

Un biais diplomatique est insinué dans la base même du désarmement actuel, et sans doute à venir, qui pourrait ouvrir une brèche, non seulement entre Européens, mais en Europe au sein de chaque nation, et jusqu'en France.

C'est dire que l'unité n'est pas l'affaire de deux hommes seulement, mais de tout un peuple. Elle s'impose, notamment, à tous les partenaires privilégiés de l'action extérieure, l'ensemble des ministères, les administrations, les entreprises publiques et privées.

Des administrations, des associations techniques et de recherche, des coopérants, des sociétés industrielles, enfin, ne sauraient avoir leur version des relations diplomatiques et

leur propre politique étrangère qui viendrait contrarier à un moment ou à un autre celle du Gouvernement, lequel, découvrant, serait peut-être tenté de couvrir.

Si j'évoque ici l'affaire épineuse que l'on sait, c'est non pas dans une intention polémique, mais pour relever une tendance trop admise à laisser poliférer les initiatives échappées au pouvoir décisionnaire, et afin que l'on rétablisse devant l'opinion des règles claires.

Un embargo ne pouvait être tenu pour une notion secondaire par des sociétés d'armement.

Un gouvernement, en particulier son chef, le Premier ministre, avait des moyens de contrôle. A la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre sont représentés : la défense, les finances, mais aussi, à travers le secrétariat général de la défense nationale, Matignon.

Je le répète : unité de décision, de pensée et de comportement.

Le second principe relève du classicisme qui est de tradition dans notre politique extérieure. Il s'agit de rester à égale distance d'un pragmatisme sans morale et d'un idéalisme naïf, et de ne pas se rendre à tous les lyrismes du moment.

Une telle attitude est recommandée aujourd'hui à l'égard de l'Union soviétique, qui se veut pacifique au dehors et plus libérale à l'intérieur.

Des relations sont utiles avec l'U.R.S.S. Puissent-elles même concourir au renouvellement russe espéré par M. Gorbatchev ! Elles peuvent être, avec beaucoup de prudence, un instrument de la paix. Elles ne sauraient être le prix payé pour la paix !

Depuis l'accord scellé entre Américains et Soviétiques, le risque pour nous n'est pas seulement militaire, il est surtout et d'abord politique.

Au cours de la négociation, les Russes ont eu cette visée souterraine, qui est parfaitement complémentaire avec l'avantage pour eux d'un retrait total des forces nucléaires américaines : déstabiliser la République fédérale d'Allemagne, pour empêcher à jamais la constitution de ce vaste ensemble de défense que doit être l'Europe.

De telles dispositions sont naturelles de la part de l'Union soviétique, et le rassemblement d'Etats qui est l'origine de sa puissance indique assez une vocation, un intérêt spontané qui est, précisément, la diminution de l'Europe !

Il est donc vital de négocier sans relâche des accords multilatéraux ou bilatéraux avec nos partenaires européens, sans plus se soucier d'un désarmement qui n'est pas notre fait, sinon notre Europe de la défense ressemblera bientôt à une « Europe Pénélope » qui voudra en même temps faire et défaire.

Le Premier ministre, M. Jacques Chirac, a proposé à l'Union de l'Europe occidentale une charte de sécurité. C'était plus qu'opportun. Il a obtenu non pas une charte, mais une plate-forme. Peu importe ! Vous l'avez dit, monsieur le ministre, c'est un succès pour l'Europe, c'est un succès pour la France.

Je ne vois pas que l'Europe de la défense se construise demain tout d'une pièce, et comme en dressant des plans sur la comète.

On eût attendu, c'est vrai, un marché commun de l'armement entre plusieurs pays européens et peut-être même, pour commencer, avec la République fédérale d'Allemagne. Il s'est décidé, d'abord, du moins sous cette appellation et pour certains projets, entre la France et le Royaume-Uni, ce qui est encourageant.

Si elle se fait, l'Europe de la défense se fera peut-être ainsi, par surprise. Cela n'interdit pas de militer pour un grand dessein commun. A la France, il appartient sans doute de donner une fécondité multilatérale à ces accords concrets qu'elle peut susciter à deux ou à trois.

Avec la République fédérale d'Allemagne, il serait temps de définir une stratégie de sécurité extérieure, sinon on s'obligerait à rappeler sans cesse, comme M. le Président de la République a eu raison de le faire récemment à Aix-la-Chapelle, que notre force nucléaire s'adresse à l'agresseur, à lui seul, et non à nos alliés !

L'intérêt même de la République fédérale d'Allemagne l'amène en effet à prendre en considération tout le concept d'emploi de notre ressource tactique.

Le moment venu - Dieu fasse qu'il ne vienne jamais ! - il faudra bien qu'Allemands et Français soient d'accord sur l'utilisation des armes tactiques françaises si elles doivent atteindre le territoire allemand. Si leur portée va au-delà des capacités actuellement prévues pour la fusée Hadès, il faudra bien, de toute façon, que les Allemands et les Français soient d'accord entre eux, et d'ailleurs avec l'O.T.A.N., pour fixer les cibles et les objectifs. On ne peut faire la guerre ensemble, ni s'y préparer, sans stratégie commune.

A tous les niveaux militaires, et même aux échelons préstratégiques, il est donc nécessaire de renforcer les travaux et les structures préparatoires qui permettent d'envisager les différentes figures opérationnelles, et cela non seulement avec la République fédérale d'Allemagne mais aussi avec tous nos partenaires de l'O.T.A.N.

L'indépendance ne consiste pas toujours à faire autre chose que les autres !

Entre l'indépendance nucléaire française, par principe non négociable, et l'intégration pure et simple de sa force de frappe à l'O.T.A.N., il me paraît y avoir la place pour un certain degré de coordination planifiée avec l'Alliance.

Il faudrait assez de détermination politique pour décider d'une structure permanente de concertation militaire.

A toutes les difficultés de la construction de l'Europe, je me demande si l'euro-optimisme, depuis quelque temps, n'en ajoute pas une supplémentaire. Je veux parler de l'idée selon laquelle l'Europe pourrait, ou même devrait, se faire sans l'Amérique.

Les Américains paraissent s'isoler. On dirait parfois que la Communauté européenne, par dépit peut-être, veut avoir maintenant son isolationnisme, attitude curieuse dans la mesure où cette Communauté n'existe pas encore vraiment.

Au contraire, M. le ministre André Giraud rappelait, le 21 juin dernier : « Il est tout à fait possible de renforcer le pilier européen de l'Alliance sans pour autant affaiblir l'Alliance elle-même. »

N'en déplaise à ceux auxquels l'activité de l'ancien ministre de la défense aurait échappée, je citerai également M. Charles Hernu, dans un propos récent : « Soyons faibles et dispersés, nous aurons des protecteurs. Soyons forts et résolus et nous aurons de bons alliés. »

Il me paraît léger de réduire, comme on le fait souvent, le retrait américain à une pure affaire de politique intérieure américaine. Les protecteurs se lassent un jour de protéger.

Enfin, il y a un troisième préalable à la grandeur d'une politique étrangère, c'est la prospérité. Or, en France, un consensus est loin d'être établi sur les moyens d'y parvenir.

La politique étrangère aura de plus en plus d'importance dans le débat économique intérieur. Cette évolution est inscrite dans l'ouverture en 1992 du marché unique européen.

Les Français, en général, comprennent assez mal l'Europe. Les questions économiques, et en particulier monétaires, pour l'essentiel, leur échappent. « La France est si riche en gloire, disait déjà Psichari, qu'elle en néglige la monnaie ! »

Enfin, les Français ont une tendance à croire que l'union européenne peut constituer un ensemble protectionniste. Comme si elle avait pour objectif de subventionner les handicaps des uns et des autres ! Comme si elle était une politique générale d'aides et non d'incitation à la performance !

Depuis le début de l'orage financier, l'idée chemine qu'un exercice habile de diplomatie financière suffit à tout rétablir. Dangereuse illusion !

Nous obtiendrons sans doute une réunion des Sept ; nous obtiendrons même des Etats-Unis des mesures visant à réduire leur déficit. Et ensuite ? La baisse du dollar, si elle est forte, aura pour conséquence nécessaire une réduction importante des exportations allemandes et japonaises vers les Etats-unis, et ces pays, pour se défendre, attaqueront nos marchés.

Quant aux taux d'intérêt, il est bien vrai que les nôtres sont prohibitifs pour l'exportation. Mais une entente plus équitable sur ce point et sur l'appréciation du mark ne se produira ni assez vite ni dans des proportions suffisantes pour sauver notre niveau de compétition.

Ce qu'il nous faut, c'est une politique fiscale à la hauteur de nos ambitions européennes. Je dis bien « à la hauteur de nos ambitions », et non à l'identique avec nos concurrents.

Nous sommes dans le système monétaire européen et probablement nous mettons-nous en situation de n'en pas sortir.

Mais on ne peut subir la contrainte du S.M.E. et la domination du mark et vouloir en même temps aligner sur la République fédérale d'Allemagne nos politiques budgétaires et fiscales.

Au lieu que l'Europe fasse sa loi sur l'économie, mieux vaudrait que l'économie imposât la liberté en Europe.

Pour la République fédérale d'Allemagne, dont l'industrie est puissante, il peut être bon de relancer sa consommation intérieure. Pour la France, la priorité est au renforcement de l'industrie et de l'investissement productif !

Une économie saine repose sur un rapport réel entre la conduite financière et la santé des entreprises. Hors de cette règle, il n'y a de salut pour notre pays dans aucun arrangement collectif.

Oui, tout cela est de la politique à la fois intérieure et étrangère. L'homme politique aura désormais pour tâche première de faire percevoir aux citoyens quelles règles internationales s'imposent à nous et quel usage faire, là comme ailleurs, de notre liberté.

Cela ne s'obtiendra ni sous la forme d'une leçon d'économie ni sous la forme d'une campagne d'affiches.

Pour ma part, j'estimerai utile que l'éducation nationale et les médias s'engagent, de manière à la fois plus rationnelle et plus sensible, dans la promotion de l'Europe, considérée sous l'aspect de l'histoire, de la pensée, des arts et de la figure moderne qu'elle doit prendre.

M. René Rognault. Très bien !

M. André Bettencourt. Souhaitant que la prochaine renaissance fût européenne, comme la première l'avait été, le président Georges Pompidou, en 1968, disait : « Quant à la France, quel avenir plus ambitieux et plus noble pourrait-elle se proposer que d'essayer de donner l'exemple et d'initier chez elle le grand mouvement de pensée et de réformes qui mènera à cette reconnaissance ? Il s'agit de recréer une espérance qui dépasse la simple recherche de l'amélioration du niveau de vie. Il s'agit de définir un mode de vie européen, c'est-à-dire à la mesure de l'homme occidental tel qu'en lui-même il s'est changé. » (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, l'examen de votre budget fait l'objet, cette année, de débats dont l'animation et même la virulence dépassent de très loin le ton auquel nous sommes traditionnellement habitués. D'académique, ce ton est devenu d'une façon générale polémique. Les critiques viennent d'abord de la majorité elle-même, contrairement à nos coutumes parlementaires. La raison de cet état d'esprit paraît assez facile à comprendre. Elle s'appelle la déception.

L'année dernière, vous nous aviez présenté un projet de budget qui marquait un net changement d'orientation par rapport aux années antérieures, marquées par une sorte de réduction systématique et volontaire des moyens mis à la disposition du ministère alors appelé « des relations extérieures ». Vous donniez l'impression d'une volonté de redressement, même si la rigueur des temps faisait que votre département en demeurait encore à la portion congrue. En particulier, nous avions relevé avec plaisir l'accroissement des moyens des services culturels, si mal traités par les gouvernements précédents. Vous apportiez par conséquent de l'espoir, et nous nous considérions comme en droit de penser que redressement et améliorations viendraient avec les budgets suivants.

Force est malheureusement de déchanter lorsque nous étudions le projet de budget pour 1988. Certes, les crédits culturels augmentent encore un peu plus que la moyenne générale des dépenses - j'en prends acte volontiers - mais, pour le surplus, loin de voir s'amorcer le redressement indispensable, nous constatons que vous êtes traité exactement comme les autres ministères, avec des réductions forcées de personnel et un calcul des crédits inférieur même à la hausse prévue des prix. Certains ministères, par exemple la justice, l'intérieur, l'éducation, sont considérés comme devant être

remis sur pied et bénéficient en conséquence d'un régime de faveur. Je ne sais si vous avez demandé au ministère des finances de vous accorder un tel régime, compte tenu de ce qui s'est passé pendant la période précédente. En tout cas, vous ne l'avez pas obtenu.

Ne vous étonnez donc pas que les réactions aient été vives et que l'on vous demande instamment de changer de route. Cela représenterait bien peu en chiffres, si l'on compare vos besoins à ceux des ministères favorisés que je citais à l'instant. Et l'intérêt national est directement en cause, puisqu'il s'agit de notre action à l'étranger, donc de la figure même de la France dans le monde. Il n'est pas admissible que le ministère des affaires étrangères demeure le parent pauvre qu'il est depuis sept ans !

A cet amenuisement des moyens s'ajoute une autre raison qui explique ce que l'on appelle communément le malaise du Quai d'Orsay, c'est-à-dire l'insuffisante considération qui lui est accordée. Ce ministère doit être le centre et l'agent principal de tout ce qui concerne les relations internationales de la France. Ce rôle essentiel est contesté par bien des ministères qui s'efforcent, pour les affaires dont ils ont la charge, de mener leur propre action à l'étranger, créant leurs services extérieurs pour une politique qui n'est ni placée sous votre autorité ni conduite par l'essentiel par vos agents.

Oserai-je ajouter que l'organisation même du Gouvernement les encourage en ce sens, puisque certains de ses membres chargés de responsabilités proprement internationales échappent à votre tutelle, s'agissant par exemple de la coopération, des droits de l'homme, de la francophonie, sans parler de l'éternel problème du commerce extérieur et du choix de nos conseillers commerciaux ?

Tout cela n'est pas nouveau, certes, et il faut dire que l'organisation actuelle des pouvoirs, due à la situation qu'on appelle la cohabitation, ne facilite guère une gestion rationnelle des affaires extérieures. Les choses à ce jour - je suis heureux de le constater, monsieur le ministre des affaires étrangères - se sont déroulées le moins mal possible et les incidents graves ont été évités. Mais, au fil des jours, tout devient de plus en plus difficile et, nous le constatons, l'élection qui doit mettre un terme à cette situation est encore pour après-demain. Jusque-là, nous continuerons, hélas ! aux yeux d'un monde qui ne se prive pas de nous juger, à vivre au jour le jour en cherchant le moindre mal.

Ce que j'exprime ainsi, au risque de choquer de bons esprits, n'est en aucune façon, monsieur le ministre des affaires étrangères, une critique à votre endroit. Placé dans cette situation difficile, vous vous efforcez de mener votre action de telle façon que ladite situation s'étale le moins possible aux yeux du monde extérieur. Cela est facilité heureusement par le fait qu'en matière de politique étrangère comme de défense la France n'est plus divisée sur l'essentiel comme elle le fut naguère pendant si longtemps. Une sorte de consensus s'est établi - comme l'on dit - même si derrière le langage officiel de l'unanimité percent parfois des divergences, comme on le voit par exemple dans les jugements portés par les uns et les autres sur l'entreprise de dénucléarisation de l'Europe.

Le temps me manque maintenant pour parler de l'ensemble de notre politique étrangère. Je ne ferai d'abord que mentionner la dramatique situation du Moyen-Orient, avec les deux grands conflits, dont on n'aperçoit pas la fin, israélo-arabe et irakien-iranien. La mention de l'un et de l'autre de ces conflits me permet cependant d'évoquer le lancinant problème des otages et la libération récente de deux d'entre eux, dont chacun se félicite et dont il est juste de vous attribuer le mérite, monsieur le ministre, quelles que soient les procédures mises en œuvre et que nous ne vous demandons pas de révéler.

Félicitons-nous aussi du règlement en cours de nos relations avec l'Iran, après les absurdes incidents que nous avons connus. Pour le surplus, la France doit demeurer vraiment présente dans cette région du Moyen-Orient, avec ses propres positions et jugements, et elle doit s'efforcer dans la mesure de ses moyens de contribuer à l'établissement de la paix grâce à de justes règlements.

Enfin, un accent particulier - et je suis heureux que vous en ayez parlé dans votre intervention cet après-midi, monsieur le ministre - doit continuer à être mis sur le Liban, notre ami de toujours, qui se débat au milieu de crises atroces, dans une indifférence qui, la France mise à part, est, hélas ! générale.

Cela étant dit, je me bornerai maintenant à traiter des deux évolutions proprement révolutionnaires qui sont en cours et qui concernent la défense de l'Europe et le rôle de la République fédérale d'Allemagne dans notre vieux continent.

Le tour pris depuis Reykjavik par les négociations russo-américaines sur le contrôle des armements a marqué le départ de la première révolution. C'est l'aboutissement d'un long processus au cours duquel, pendant trente ans, les deux géants ont poursuivi une course aux armements effrénée, tout en évitant soigneusement, lors des crises incessantes qui les ont opposés et les opposent toujours dans le monde, de risquer l'affrontement direct, donc d'avoir à employer ces engins accumulés en quantités de plus en plus absurdemment gigantesques.

Ils cherchent maintenant à mettre un terme à cette situation. Ainsi sont-ils entrés dans un cycle de négociations qui, si le Sénat américain n'y met un terme au départ, peut se poursuivre pendant des années et des années. Pareille décision s'imposait à eux d'autant plus qu'ils se trouvaient l'un et l'autre dans une situation économique qui ne leur permettait pas de supporter indéfiniment des dépenses militaires extravagantes.

D'une telle politique, il résulte pour la défense de l'Europe des conséquences dont nous n'avons pas encore fini de mesurer la portée. Tout le système de la dissuasion nucléaire va se trouver remis en cause. Certes, les Etats-Unis n'ont pas l'intention de quitter l'Europe, ce qui serait pour eux une défaite majeure, mais les Européens vont définitivement perdre leur foi dans la protection absolue dont ils se croyaient assurés. Ces Européens découvrent ainsi qu'il leur revient des responsabilités propres pour leur défense et qu'ils doivent chercher à y faire face, restant entendu cependant - et c'est vrai - que l'Amérique demeure un facteur déterminant.

S'agit-il ici de tous les Européens rassemblés au sein de la Communauté de Bruxelles ? En principe oui, puisqu'ils ne se refusent plus à des prises de position de caractère général. On a pu le voir récemment à la réunion de l'U.E.O. - Union de l'Europe occidentale - pour un certain nombre d'entre eux, qui a abouti - vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre - à une déclaration bien méritoire dans ses termes et dont votre Gouvernement s'est abondamment félicité. Mais, lorsqu'il s'agit d'action directe et non de déclaration générale, peut-on compter sur d'autres que certains grands pays vraiment responsables, et je pense bien entendu, outre la France, à la Grande-Bretagne et à la République fédérale d'Allemagne ?

La première, la Grande-Bretagne, compte tenu de ses traditions et de son comportement très particulier, a toujours eu une position à part. Cependant une évolution ne se dessine-t-elle pas qui la rapprocherait un peu de l'Europe ? S'agissant de la défense, elle est seule avec la France à posséder des armes nucléaires nationales et elle entend les conserver. Je souhaite que vous envisagiez de discuter sérieusement avec Londres de la défense de l'Europe et qu'une coopération réelle puisse s'établir entre nos pays.

La République fédérale d'Allemagne, d'autre part, est pour la France un partenaire privilégié. Nous avons depuis vingt-cinq ans établi avec elle des rapports de solidarité et de coopération qui se poursuivent dans de bonnes conditions. C'est maintenant le problème de la défense de l'Europe qui tient la première place dans les rencontres franco-allemandes et, déjà, l'on annonce quelques mesures dont il n'est pas possible de contester l'importance et l'intérêt. Simplement, nous avons à tenir compte de ce que l'Allemagne d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier. C'est la seconde révolution dont je parlais tout à l'heure.

L'Allemagne d'hier, c'était le géant économique et le nain politique de Ludwig Erhardt. Géant économique, elle l'est restée. Son économie est dominante en Europe et d'autant plus que la France a connu des déboires dont elle commence à se relever, mais qui la laissent encore loin derrière. Le deutschemark est l'une des trois monnaies qui comptent dans le monde. Les décisions de Bonn en matière monétaire sont sollicitées par les plus puissants et attendues par eux avec anxiété.

De son côté, le nain politique est bien oublié ! La République fédérale, puissance de plein exercice, possède et conduit une politique nationale, donc distincte de celle de ses alliés.

Deux préoccupations majeures se manifestent à cet égard : d'abord, l'espoir de la réunification - si lointaine puisse-t-elle être - qui conduit Bonn à placer au premier plan ses rapports avec l'Allemagne de l'Est, donc aussi ses relations avec l'Union soviétique ; ensuite, la conscience que, l'Allemagne se trouvant à la rencontre des deux mondes, toute guerre entre ceux-ci se déroulerait essentiellement sur son territoire, ce qui conduit à conclure qu'elle serait la principale victime de l'emploi éventuel des armes nucléaires ; d'où une allergie à celles-ci, qui pèse sur toute discussion concernant la défense.

Ces deux préoccupations, partagées par tous, sont dominantes dans une partie du monde politique allemand, à savoir chez les socialistes, sinon chez les libéraux. Elles conduisent même certains mouvements extrêmes à parler de « neutralisme ».

La majorité cependant, qui est représentée par le gouvernement du chancelier Helmut Kohl, tout en tenant compte de ces facteurs, entend ne rien faire qui puisse éloigner la République fédérale d'Allemagne de ce monde occidental dont elle est partie intégrante, qui assure en définitive sa sécurité et loin duquel elle ne serait plus la puissance économique dominante qu'elle est devenue.

Dans ce contexte difficile, les discussions franco-allemandes sur la défense ne seront pas faciles, de même que sera malaisée la conduite de notre politique de défense dans le monde nouveau que sont en train de créer les Américains et les Soviétiques.

C'est dire que la tâche du Gouvernement français dans les temps à venir imposera une lourde responsabilité : non seulement elle mettra en cause le jugement et la volonté des dirigeants, mais elle nécessitera un appui soutenu d'une opinion publique bien éclairée.

Souhaitons que le peuple français sache, le moment venu, en tirer les conséquences. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. L'expatriation ne devrait plus être un accident de parcours mais une étape valorisante dans une carrière professionnelle.

Or, il nous faut bien constater une réalité préoccupante aujourd'hui : le nombre de Français de l'étranger immatriculés est en baisse sensible ; les Français de l'étranger ne représentent qu'un peu plus de 2 p. 100 de notre population, alors qu'il y a 8 p. 100 de Britanniques et de Japonais expatriés, 10 p. 100 d'Italiens et d'Américains, 12 p. 100 de Suisses.

Nous avons donc à gérer un immense paradoxe : dans de nombreux domaines, notre pays est celui qui consent l'effort le plus important pour ses expatriés - je pense, par exemple, à notre réseau diplomatique consulaire et à notre réseau scolaire - et pourtant les Français s'expatrient peu.

L'objectif de tout gouvernement, quel qu'il soit, doit donc être d'encourager l'expatriation, ce qui veut dire encourager les départs vers l'étranger, ce qui veut dire améliorer les conditions de vie de ceux qui acceptent de s'expatrier, ce qui veut dire, enfin, faciliter leur réinsertion.

L'Etat devrait bien évidemment donner l'exemple. Le fait-il ?

Si je prends l'exemple des enseignants, qui, bien souvent, à leur retour en France, ne retrouvent pas un poste correspondant aux responsabilités exercées ni aux compétences acquises à l'étranger, si je pense aux coopérants techniques, dont certains, à leur retour en France, se retrouvent au chômage, force est pour moi de constater que l'Etat ne remplit pas toujours son rôle.

Il est une autre évolution également intéressante : l'évolution géographique.

Aujourd'hui, la moitié des Français expatriés résident dans des pays européens, les deux tiers en Europe et en Amérique du Nord ; en revanche, en Afrique noire, la chute des effectifs est sensible. Mais la France est quasiment absente des nouvelles zones commerciales à fort potentiel économique, le Pacifique notamment : moins de 8 p. 100 des Français expatriés sont sur la zone Asie-Amérique latine-Océanie.

Je ferai un autre constat préoccupant : 50 p. 100 des Français immatriculés sont inactifs.

Le rapport Marchelli, sur lequel d'ailleurs le conseil supérieur des Français de l'étranger n'a pas reçu d'informations particulières, met en évidence les obstacles à l'expatriation.

Quels sont, face à toutes ces réalités, les choix budgétaires retenus aujourd'hui ?

S'agissant tout d'abord de l'encouragement au départ - information sur les carrières et les pays d'accueil - une structure, l'ACIFE, s'occupe, au Quai d'Orsay, de l'accueil et de l'information des Français de l'étranger. Ses crédits s'élevaient en 1986 à 2,27 millions de francs ; 1987 : 2,27 millions de francs ; 1988 : 2,27 millions de francs. Aucune augmentation !

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie à l'étranger, j'évoquerai brièvement l'action sociale et la solidarité ; les crédits s'élevaient en 1986 à 74 millions de francs ; 1987 : 64 millions de francs ; 1988 : 70 millions de francs. On ne retrouve pas le niveau de 1986 !

S'agissant des bourses scolaires, les crédits s'élevaient en 1986 - excusez cette énumération fastidieuse, mais elle est nécessaire - à 76,4 millions de francs ; 1987 : 72,7 millions de francs ; 1988 : 69,9 millions de francs. On ne retrouve pas, là non plus, le niveau de 1986 !

Il faut dire clairement les choses à propos des bourses scolaires : si de nombreux dossiers ont été refusés cette année, c'est à cause non pas d'un examen déficient par les commissions consulaires - elles s'acquittent, en effet, très bien de leur tâche - mais d'une enveloppe budgétaire insuffisante.

En ce qui concerne la sécurité des Français de l'étranger, on constate un effort sensible. J'aurais néanmoins voulu demander à M. le ministre de me confirmer que, dans les pays à hauts risques, qu'ils soient naturels ou politiques, les moyens de communication radio seront développés, notamment au niveau des agences consulaires. A cet égard, je pense notamment à Madagascar où j'ai eu l'occasion de me rendre et où j'ai pu constater les difficultés de liaison entre les agences consulaires et les consulats ; les plans d'évacuation sont difficiles à réaliser. Je pense que dans un pays présentant ce type de risques - on l'a vu cette année au mois de février - la priorité à donner à une telle action est tout à fait évidente.

Un autre chapitre budgétaire concerne l'entretien des cimetières français à l'étranger ; en 1986, 1987, 1988 : 1,8 million de francs. Stagnation !

Le fonds de secours pour les Français de l'étranger victimes d'événements politiques s'élevait, en 1986, à 1 million de francs ; 1987 : 500 000 francs ; 1988 : 500 000 francs. Une chute de près de 50 p. 100 !

Venons-en au conseil supérieur des Français de l'étranger.

On enregistre une hausse sensible des crédits mis à sa disposition. En tant que vice-président, je suis heureux de relever cet effort qui permettra aux délégués de voyager davantage dans leur circonscription, ce qui, à l'aube d'une année électorale doublement chargée, présente un intérêt évident.

A propos d'élections, je ne reviendrai pas sur les critiques que nous avons formulées à propos de la loi électorale d'octobre 1986 ; elle nous semble toujours aussi injuste, conçue dans le seul but d'amoindrir la représentation de la minorité.

En revanche, je voudrais attirer votre attention sur les risques qu'entraînerait la simultanéité ou la proximité des dates de l'élection présidentielle, d'une part, et du renouvellement du conseil supérieur des Français de l'étranger, d'autre part.

Je rappelle à ce propos que le bureau permanent du conseil a voté à l'unanimité, le 27 février 1987, un texte demandant le report de ce renouvellement à l'automne. Cela, apparemment, ne posait de problème à personne.

Je passe sur les difficultés techniques, soulevées par l'administration, que rencontreraient immanquablement les consulats s'il y avait cette confusion de date. Le risque essentiel est, à mes yeux, celui d'une confusion politique entre deux élections de nature tout à fait différente : l'élection présidentielle est l'élection la plus politique de toutes celles que nous connaissons ; l'élection au conseil supérieur des Français de l'étranger consiste à élire des délégués à un

conseil consultatif. Je crains par-dessus tout la confusion des campagnes, qui ne peut conduire qu'à une politisation accrue du conseil supérieur, phénomène accentué par la possibilité qu'ont les délégués, aujourd'hui, de parrainer les candidatures à l'élection présidentielle - nous venons, en effet, d'apprendre que ce texte, adopté par le Sénat, sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et, semble-t-il, voté.

Il me semble indispensable, monsieur le ministre, de découpler ces deux élections en présentant rapidement devant le Parlement un projet de loi prévoyant le report de l'élection au conseil supérieur des Français à l'étranger, comme cela vient d'être fait pour les élections cantonales.

Puisque j'évoque la proximité de l'élection présidentielle, je conclurai sur ce point en mettant en garde les membres du Gouvernement contre la tentation de confondre, à l'étranger, leurs responsabilités ministérielles et leurs activités militantes. Je m'en suis expliqué avec votre collègue M. Aurillac la semaine dernière, après le malheureux épisode d'Abidjan.

J'en viens maintenant à l'enseignement français à l'étranger.

Je dois d'abord, à mon grand regret, déplorer de nouveau l'absence de concertation entre l'administration, les élus, les parents d'élèves et les personnels au sein du conseil pour l'enseignement français à l'étranger - C.E.F.E. - qui ne s'est pas réuni depuis maintenant bientôt deux ans. Je le regrette d'autant plus au moment où vous avez décidé la mise en place progressive d'une réforme des rémunérations des personnels de nos établissements recrutés localement.

Je ne reviendrai pas sur cette réforme décrite à plusieurs reprises au cours de cette discussion.

Vous avez évoqué, monsieur le ministre, le soutien du conseil supérieur des Français de l'étranger. En tant que vice-président de celui-ci, je me dois de rappeler que le vœu adopté unanimement en septembre dernier demandait le maintien du nombre actuel de postes au barème.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que les responsables des syndicats et associations professionnelles aient « bien accueilli » cette réforme. J'aurais préféré, pour ma part - j'ai eu l'occasion de vous le dire - une réforme plus ambitieuse.

Votre ministère est pauvre, tous les intervenants l'ont souligné aujourd'hui. Les coûts salariaux représentent 80 p. 100 des dépenses relatives à l'enseignement français à l'étranger. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas envisager que le ministère de l'éducation nationale, ministère riche par excellence, prenne en charge tout ou partie de ces salaires, les personnels restant sous la tutelle politique de votre département ministériel, d'un office ou d'une agence, puisque l'idée est de nouveau dans l'air ? Cela permettrait à votre ministère de récupérer des crédits, lesquels pourraient être utilisés au bénéfice de notre outil diplomatique et consulaire, qui en a bien besoin, mais aussi de notre réseau culturel et scolaire, ce qui diminuerait d'autant les frais de scolarité restant à la charge des parents, qui sont, nous nous accordons tous à le dire, trop élevés.

A défaut d'une réforme aussi fondamentale, on aurait pu envisager, au bénéfice des recrutés locaux, la prise en charge par l'Etat de leurs cotisations sociales et de leurs cotisations de retraite.

En tout état de cause, monsieur le ministre, il est nécessaire d'être très prudent dans l'application de cette réforme. Attention à ne pas créer une nouvelle catégorie de personnels dans un contexte déjà marqué par les disparités de traitement. Attention aussi à préserver au niveau mondial un nécessaire équilibre entre l'affectation des postes au barème et le recrutement local.

Je dirai quelques mots à propos des fonctionnaires internationaux.

Notre action extérieure et la défense de la francophonie passent aussi par les organisations internationales. Ces institutions traversent actuellement une crise. Elles sont à la fois confrontées au mouvement de déréglementation d'un grand nombre d'activités internationales, à l'essor des organisations non gouvernementales, qui viennent parfois en concurrence, au retrait ou à la réserve d'Etats qui négocient leur soutien.

Face à ces difficultés, il a paru nécessaire d'engager des réformes de structures.

Nous devons être très vigilants s'agissant de la présence française dans ces organisations et des problèmes que rencontrent nos compatriotes qui y sont en poste - tassement des rémunérations, blocage des carrières, problème des pensions - et qui s'interrogent sur la finalité de leur action.

Il est du rôle de l'Etat de tout faire pour maintenir à un haut niveau notre présence dans ces organisations. Pour cela, nous devons pratiquer une politique cohérente à l'égard de ces personnels, assurer le suivi des carrières, permettre une meilleure prise en compte des difficultés liées à l'expatriation, faciliter la réinsertion professionnelle en France, éviter que les fonctionnaires qui ont fait le choix de défendre la présence de la France à l'étranger ne soient pénalisés dans leur carrière au moment de leur retour en France.

J'en viens à R.F.I. Personnellement, je ne suis pas favorable à la rebudgétisation de R.F.I., qui doit rester une société de programmes autonome. Que ce soit la voix de la France, oui, la voix du Gouvernement, non !

Enfin, avant de conclure, je m'exprimerai sur les visas.

En septembre 1986, vous nous aviez dit, monsieur le ministre, que cette mesure était provisoire. Le provisoire dure longtemps !

Cette contrainte nouvelle pour de nombreux étrangers a non seulement freiné notre industrie touristique et notre commerce extérieur, mais aussi terni l'image de la France au point de compromettre la vocation européenne de Strasbourg. Cette situation est particulièrement mal ressentie, notamment par nos amis scandinaves et autrichiens. N'est-il pas temps, monsieur le ministre, de reconsidérer la position du Gouvernement dans ce domaine, comme je vous l'ai demandé à de nombreuses reprises, comme d'autres vous le demandent aujourd'hui ?

Pour conclure, je constate à regret un grand décalage entre les enjeux liés à l'expatriation, les engagements du Gouvernement et la réalité des moyens budgétaires qui sont affectés à notre présence extérieure.

Pour cette raison évidente et pour celles qu'ont évoquées de nombreux intervenants ainsi que mon collègue et ami M. Gérard Gaud, le groupe socialiste ne pourra malheureusement pas voter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Je donne maintenant la parole à M. Jung, pour cinq minutes.

M. Louis Jung. Je vous en remercie, monsieur le président, et je vais faire un effort pour ne pas dépasser ce temps de parole.

Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, après les excellentes interventions de M. Lecanuet et de mon ami Genton, et compte tenu du peu de temps dont je dispose, je n'évoquerai qu'une de mes préoccupations.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous savez que je suis l'un des représentants du Sénat à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et que, de plus, j'ai l'honneur d'en être le président. Je me dois donc, non seulement de défendre les positions du Sénat à Strasbourg, mais également de rendre compte de nos travaux et de l'évolution de cette institution devant la Haute Assemblée.

Mes chers collègues, nous recevons régulièrement les plus hautes personnalités du monde politique. Nous avons ainsi eu l'honneur de recevoir M. le président de la République et M. le Premier ministre. Tous deux ont confirmé leur intérêt et celui de la France pour les travaux de cette assemblée des vingt et une démocraties européennes, lesquels sont axés sur les droits de l'homme, la jeunesse, l'environnement, la culture et la coopération transfrontalière, c'est-à-dire, en résumé, sur tous les grands problèmes concernant l'avenir de notre continent.

Les encouragements des plus hauts représentants de notre pays ont toujours été, pour notre délégation, un réconfort et un soutien inestimables. Mais, par honnêteté, je dois dire que ces réactions très favorables ne se répercutent pas dans les prises de position du Gouvernement !

Vous savez que le budget du Conseil de l'Europe est un très petit budget. Toutes les actions confondues ne coûtent à la France que un franc par habitant, plus de 60 p. 100 de ce budget sont dépensés en France et plus de 50 p. 100 des fonctionnaires et agents sont de nationalité française. Après ce constat, comment peut-on comprendre que c'est justement

la France qui, en opposition avec la grande majorité des autres pays, prend des positions négatives, même s'il s'agit d'augmentations de près de 1 p. 100 ?

Je remercie M. Bernard Bosson d'avoir su régler en dernière minute un conflit vraiment désagréable.

J'ai parfois l'impression que lui-même, dont l'engagement européen est reconnu par tout le monde, et moi-même, sommes les otages d'une administration centrale anti-européenne que, par fidélité majoritaire, nous devons défendre.

Vous ne serez pas surpris qu'avant de conclure, je me trouve dans l'obligation de soulever à nouveau le problème des visas. Je remercie d'ailleurs M. Bayle de l'avoir déjà fait !

Cette situation étant incompréhensible pour la grande majorité de nos concitoyens et même pour nos collègues, je la résumerai en deux phrases.

Pour lutter contre le terrorisme en 1986, notre pays a mis en place l'obligation des visas pour entrer en France, en exemptant les pays de la Communauté européenne - nous nous en réjouissons - ainsi que la Suisse et le Lichtenstein. Les habitants de pays comme l'Autriche, la Norvège et la Suède sont, aujourd'hui encore, contraints à être en possession d'un visa.

Cette décision est en contradiction avec les conventions que notre pays a signées, dans le cadre du Conseil de l'Europe, sur la libre circulation. M. le Premier ministre avait alors affirmé que ces mesures n'avaient été mises en place que pour quelques mois.

Aujourd'hui, la population des pays membres du Conseil de l'Europe refuse d'accepter plus longtemps cette discrimination et leurs représentants mettent en cause le siège des institutions internationales en France, notamment à Strasbourg.

Cette mesure injuste et inefficace permet de douter de l'engagement français pour l'Europe.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les régions de l'Est en subissent en outre les effets négatifs, notamment sur le plan du tourisme.

Monsieur le ministre, vous connaissez le problème et la situation malheureuse dans laquelle je me trouve. Je vous implore de nous aider à résoudre ce problème, dans l'intérêt de Strasbourg, de la France et de l'Europe. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste ainsi que sur les travées socialistes et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, après les excellents exposés de nos rapporteurs et de mon collègue et ami André Bettencourt, je limiterai aujourd'hui mon intervention à deux sujets qui me tiennent particulièrement à cœur : l'Amérique latine et l'Europe.

Dans ce débat, il faut, en effet, parler de l'Amérique latine. En tant que président du groupe d'amitié France-Amérique latine, au fil des ans, j'ai eu l'occasion de parcourir tous les pays de ce vaste monde, proche géographiquement des Etats-Unis, mais proche par la culture et par le cœur de notre vieille Europe, de la France en particulier.

La France peut et doit investir intellectuellement et matériellement en Amérique latine, avec un profit certain et important. Il est nécessaire de mieux exploiter l'énorme capital de sympathie dont nous disposons dans ces pays qui sont des terres d'avenir.

Deuxième sujet : l'Europe. Représentant à l'assemblée européenne durant plus de dix ans, aujourd'hui plus qu'hier, je suis persuadé que la plupart de nos problèmes intérieurs ne peuvent être valablement appréhendés et traités que si on prend en compte la dimension européenne.

Avant d'aborder mon premier sujet, l'Amérique latine, je reprendrai les remarques de nos rapporteurs et de plusieurs intervenants sur l'évolution du budget du ministère des affaires étrangères.

Sans nul doute, nous avons atteint un seuil critique pour notre action dans le monde ; il ne faut absolument plus de réduction de personnels, nous en sommes au minimum vital.

L'évolution inquiétante des crédits et des personnels n'est d'ailleurs que la traduction de la place, malheureusement de plus en plus réduite, qui est accordée pour la conduite de nos affaires étrangères au ministère qui en porte le nom. Il faut réagir !

Le groupe d'amitié que je préside s'est rendu en septembre dernier au Brésil. Nous avons pu y constater un phénomène inverse de celui que nous déplorons en France : au Brésil, le ministère des affaires étrangères, le puissant Itamaraty, du nom du magnifique palais qu'il occupe au cœur de Brasilia, est de très loin le plus considéré, le plus influent et le plus puissant du pays.

Ses fonctionnaires ont acquis une telle réputation et de telles compétences qu'ils ont peu à peu investi les territoires d'autres ministères, notamment dans le domaine économique. C'est ainsi que, dans les locaux mêmes de l'Itamaraty nous avons vu, cette année, une grande exposition portant sur les techniques commerciales brésiliennes.

Certes, la France n'est pas le Brésil ! Il ne convient sans doute pas de faire du Quai d'Orsay le ministère attrape-tout au détriment d'autres départements ministériels. Mais qu'on lui laisse au moins la conduite effective, pleine et entière de son action extérieure.

A propos de l'Amérique latine, j'axerai mon propos sur trois points : la politique culturelle de la France à l'égard des pays latino-américains, la dette de ces pays et les efforts pour rétablir la paix en Amérique centrale.

Le premier point touche essentiellement la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères.

A ce sujet, je présenterai trois remarques.

Tout d'abord, je traiterai du rôle des alliances françaises. Le travail accompli est remarquable, je tiens à le saluer dans cette enceinte. Les efforts financiers consentis ont été considérables, mais je ne suis pas certain qu'ils soient suffisants, comme l'a rappelé M. Couve de Murville.

Nous avons pu constater dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment au Brésil, un regain extraordinaire de la demande pour l'apprentissage de notre langue dont les élèves sont plusieurs milliers. L'Uruguay vient de rétablir le français au rang de première langue obligatoire, avant l'anglais.

Ce renversement de tendance est, pour notre pays, une occasion qu'il doit savoir saisir. Je ne méconnaissais nullement ce qui est fait. Les chiffres montrent d'ailleurs clairement que les réalisations ont progressé de manière très notable. Mais, si les moyens disponibles étaient supérieurs, il serait actuellement possible de faire beaucoup plus pour la diffusion de notre langue dans un contexte qui nous est exceptionnellement favorable.

S'agissant de la politique à l'égard du livre, quelques chiffres montrent l'ampleur du désastre. En 1955, le livre français représentait 20 p. 100 des importations brésiliennes de livres ; aujourd'hui, il n'en représente plus que 2 p. 100.

Ce cas n'est malheureusement pas isolé ! En Uruguay, que nous avons visité en septembre 1987 avant le Président de la République, la proportion de livres français dans les importations est inférieure à 1,5 p. 100 alors qu'elle était de 50 p. 100 au début du siècle.

Il serait, certes, naïf de vouloir retrouver les performances anciennes, mais l'on ne peut qu'être frappé par les difficultés que l'on peut rencontrer pour trouver en Amérique latine des livres en français, et l'on ne peut qu'être désespéré quand on découvre leur prix.

Ne devons-nous pas légitimement nous interroger sur l'efficacité de l'action française de promotion et de diffusion du livre français à l'étranger ? L'éparpillement des moyens au service de cette action entre le ministère de la culture, celui du commerce extérieur, celui des affaires étrangères et les services du Premier ministre est-il de nature à rendre véritablement efficace cette action et n'y aurait-il pas lieu de regrouper nos moyens ? Pour ma part, je suis de plus en plus porté à me méfier de la dilution des responsabilités, dans quelque domaine que ce soit, si l'on veut que ces responsabilités subsistent.

Quelques mots à présent sur la communication audiovisuelle, c'est-à-dire sur Radio France internationale.

Incontestablement, la situation latino-américaine est sans commune mesure avec la situation asiatique. Dans les pays d'Amérique latine, on loue très généralement les efforts qui sont faits en ce sens.

Mais une chose m'inquiète. Plusieurs interlocuteurs, notamment en Argentine, en octobre 1987, se sont plaints devant moi que des émissions de R.F.I. soient diffusées en anglais. Que R.F.I. ne se contente pas de diffuser en français et qu'elle émette sur le territoire latino-américain en espagnol

ou en portugais, cela est tout à fait logique et normal. Mais qu'elle émette en anglais me paraît, de prime abord, surprenant et, à la réflexion, quelque peu anormal !

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous nous disiez si Radio France internationale diffuse effectivement en anglais dans cette partie du monde et si cette situation est destinée à durer.

Je terminerai cette partie de mon intervention par l'évocation du projet France-Brazil. Après un démarrage très lent, l'année 1987 a vu la réalisation d'un plus grand nombre d'opérations.

Ici même, dans la salle Médicis, se tiendra demain dans la matinée - nous y serons - un colloque sur les images réciproques du Brésil et de la France, auquel participera le grand économiste brésilien Celso Furtado, qui est actuellement ministre de la culture. Mais cet effort se poursuivra-t-il en 1988 ? Et, surtout, la grande exposition que l'on envisageait à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, en 1989, aura-t-elle bien lieu ?

On l'ignore souvent, mais 1989 est une année de commémoration à la fois pour la France et pour le Brésil. C'est, en effet, non seulement la commémoration de la grande Révolution de 1789, mais aussi celle de 1889, année où la république a été proclamée au Brésil, sous l'influence des idées généreuses de la France.

A propos de la dette des pays d'Amérique latine, les voyages que nous avons effectués nous ont permis de constater à quel point la position de la France, la vôtre en particulier, monsieur le ministre, était appréciée.

Son action au sein du Club de Paris en vue d'une consolidation de la dette est unanimement approuvée. Une amélioration de la situation réellement dramatique que certains de ces pays traversent passe par une baisse des taux d'intérêt, mais là les efforts de notre pays et ses appels à la coopération internationale ont évidemment des limites.

Enfin, j'évoquerai les efforts méritoires qui se sont développés en Amérique centrale et qui ont abouti à l'accord du Guatemala du 7 août dernier. On a assisté à un phénomène très nouveau qui est la première réussite consécutive aux efforts des pays latino-américains pour prendre eux-mêmes à bras-le-corps leurs problèmes. Les cinq pays directement concernés, les pays du groupe de Contadora, ceux du groupe d'appui - auquel appartient le Brésil, qui manifeste ainsi clairement son intérêt pour les problèmes de l'Amérique centrale - ont conjugué leurs efforts et leur volonté pour aboutir à ce processus que l'on se doit d'encourager. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous fassiez connaître votre sentiment sur l'évolution du processus en cours, que la France a encouragé et encourage toujours.

Je terminerai mon propos par quelques considérations sur les problèmes européens. Alors que nous sommes en train d'étudier les différents axes de notre politique étrangère, arrêtons-nous un instant sur l'Europe et sur tous les espoirs qu'elle suscite. Nous suivons, monsieur le ministre délégué, vos efforts courageux avec beaucoup de sympathie.

L'année 1987 a été une grande année pour l'Europe : le 25 mars dernier, nous avons célébré le trentième anniversaire de la signature du Traité de Rome, tandis que, le 1^{er} juillet, entrait en vigueur l'Acte unique européen. Par ailleurs, il faut souligner que la coopération franco-allemande, à travers certaines décisions spectaculaires et efficaces, s'est fortement renforcée, augmentant ainsi nos chances de voir enfin une Europe forte et unie. Citons les taux d'intérêt, le Minitel, l'hélicoptère de combat et Airbus.

Trois sujets retiendront mon attention : le problème de financement du budget des Communautés européennes, la politique agricole commune et, enfin, les problèmes de défense.

Le financement des différentes actions des Communautés européennes est, sans nul doute, le problème le plus urgent à résoudre. En effet, quelles que soient les volontés des pays membres de la Communauté, celles-ci ne resteront que de belles déclarations d'intentions si les moyens financiers susceptibles de les mettre en œuvre n'existent pas. Or le taux de mobilisation de la T.V.A., fixé à 1,4 p. 100, se révèle insuffisant pour financer les seules dépenses agricoles de l'année.

Parmi les lignes directrices que vous vous êtes fixées en matière européenne, monsieur le ministre, deux concernent directement ce sujet : d'une part, « l'augmentation des ressources ne devra pas excéder les limites du raisonnable »,

ainsi que vous l'avez dit ; d'autre part, « la continuité du financement de la politique agricole commune doit être préservée et la discipline budgétaire ne devra pas peser, dans les faits, uniquement sur la dépense agricole ».

Tout cela est-il conciliable du fait de la position de certains de nos partenaires, en particulier la Grande-Bretagne, que nous connaissons bien dans ce genre de débat ? J'aimerais connaître plus précisément vos intentions, même si cette question déborde quelque peu du cadre de l'examen de votre budget. En ce qui nous concerne, la continuité de la politique agricole commune nous paraît l'élément déterminant de notre choix.

La politique agricole commune doit faire face à un double défi : renforcer les capacités exportatrices de ses productions et assurer un développement et une reconversion harmonieux du monde rural dans un moment capital pour éviter le processus de désertification engagé dans beaucoup de nos campagnes.

Le dernier thème que je souhaite aborder est la défense de l'Europe. L'option double zéro, avec en perspective l'option triple zéro, doit inciter les Douze à avancer sur le chemin de leur sécurité commune. Des initiatives ont été lancées dans ce sens. Ainsi en est-il de la charte des intérêts européens de sécurité, adoptée par l'U.E.O. le 27 octobre dernier à l'initiative de M. le Premier ministre et dont vous nous avez entretenus tout à l'heure, monsieur le ministre.

Je pense également que la Turquie doit être associée à notre réflexion car elle est un des piliers essentiels de la défense du monde occidental.

De même, la France et l'Allemagne doivent affirmer leur solidarité dans le domaine de la sécurité. La prochaine mise en place d'une brigade mixte franco-allemande et la création d'un conseil de défense et de sécurité en sont les premiers signes visibles. Il s'agit de la base d'une action qui devra s'élargir à l'Europe et préparer la voie à une monnaie européenne, à un exécutif doté de la durée et à une diplomatie européenne.

L'Europe n'est pas une simple vue de l'esprit ni même une construction empirique : elle est notre chance, notre espoir d'être demain ce que nous sommes encore aujourd'hui. Politiquement, économiquement, techniquement, militairement, c'est par une véritable force européenne que nous pourrions faire progresser la démocratie et une plus grande liberté à travers le monde. Nos futurs dirigeants porteront une très lourde responsabilité et seront jugés sur la réussite de ce grand projet.

Compte tenu des observations que j'ai présentées et pour vous donner les moyens de poursuivre le bon travail que vous effectuez avec un dispositif, hélas ! réduit et dont nous souhaiterions, pour notre part, qu'il soit beaucoup plus important, le groupe de l'U.R.E.I. votera votre projet de budget, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. d'Ornano, pour cinq minutes.

M. Paul d'Ornano. Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne suscite pas l'enthousiasme et vous êtes, je crois, le premier à reconnaître qu'il est un des plus atteints par la politique d'austérité.

Il n'en apporte pas moins un certain nombre de satisfactions à nos compatriotes expatriés, ce dont je me félicite tout particulièrement.

L'ensemble des mesures les touchant et concernant l'action 07 - assistance et solidarité - augmente de 10 millions de francs. C'est ainsi que les crédits d'allocation de solidarité pour les Français âgés et nécessiteux et les handicapés résidant à l'étranger augmentent de 7 millions de francs. Cet effort sera d'autant plus apprécié que, après avoir constamment augmenté jusqu'en 1985, il avait connu une stagnation en 1986 et une diminution en 1987.

Il en est de même pour le comité d'entraide aux Français rapatriés et pour la sécurité de nos compatriotes, pour lesquels les crédits augmentent respectivement de 500 000 et de 800 000 francs.

L'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger font l'objet d'une ligne budgétaire nouvelle d'un montant de 1 million de francs.

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger, ensuite, bénéficie d'un crédit spécifique de 4 500 000 francs, en augmentation de 16 p. 100 par rapport à 1987. Je dis bien « spé-

cifique » car vous nous avez affirmé en commission, monsieur le ministre, que ce crédit ne concerne que le seul conseil, alors que, les années précédentes, il incluait les subventions à un certain nombre d'associations. Cela ne peut que renforcer son autorité, sa représentativité et son rayonnement.

Je ne reviens que d'un mot sur les élections de ce Conseil supérieur des Français de l'étranger, pour dire mon désaccord avec Jean-Pierre Bayle et Jean-Pierre Cantegrit. Je trouve que cette convergence d'intérêts est troublante et je me pose la question de savoir quelles arrière-pensées cache cet acharnement, que rien ne justifie, à vouloir reporter les élections.

M. Jean-Pierre Bayle. Ridicule !

M. Paul d'Ornano. Enfin, l'année 1988 devrait connaître une augmentation assez sensible du nombre des bourses, qui seront par ailleurs étendues aux enfants des moyennes sections des classes maternelles.

J'en viens maintenant à une mesure relative aux jeunes Français scolarisés à l'étranger. Depuis des années, nous demandons que soient améliorées les conditions matérielles des recrutés locaux français dans nos établissements. Des mesures avaient été prises dès 1979, dont une ligne budgétaire en leur faveur de 1 million de francs destinée à valoriser leurs salaires. C'était insuffisant. Tout en continuant l'effort déjà entrepris, le Gouvernement a donc décidé de reconsidérer cette année ce problème et de faire en sorte que la distorsion entre le salaire de ces enseignants et celui des enseignants détachés budgétaires devienne moins criante. Il s'agit d'un effort financier important qui, en cette période de rigueur budgétaire, devait s'accompagner nécessairement de mesures d'économies.

Cette disposition va conduire à une suppression de 300 postes sur trois ans, mais je suis persuadé que cette suppression ne nuira en rien à la qualité de l'enseignement dans les écoles françaises à l'étranger. Pour ma part, je souscris volontiers à cette réforme.

Enfin, j'évoquerai Radio France internationale pour dire ma satisfaction de constater que 11,3 millions de francs sont destinés à créer en Thaïlande une antenne qui couvrira l'Asie. Cette initiative me paraît importante et je ne peux que m'en réjouir car elle nous donnera la possibilité d'être présents sur les ondes dans une partie du monde où existe un fort noyau francophone - l'ancienne Indochine française - et dont l'importance économique, financière et politique est considérable.

Je voudrais maintenant présenter rapidement quelques considérations de politique étrangère concernant l'Afrique australe et l'Asie du Sud-Est.

En Afrique australe, la puissance dominante est l'Afrique du Sud, dont la position stratégique est essentielle pour le monde libre et dont les ressources minières sont indispensables à l'Occident.

Certes, l'apartheid ne saurait être excusé, mais j'ai pu constater moi-même, au cours d'un voyage en Afrique du Sud, que des réformes profondes sont en cours ou en préparation. Elles demanderont, bien entendu, du temps, mais aussi une atmosphère de prospérité et de paix pour connaître leur pleine concrétisation.

Les sanctions économiques, condamnées, je l'ai vérifié, par l'ensemble des ethnies - noire, indienne, métisse, blanche - aggravent la situation économique en augmentant le chômage et en provoquant des tensions nouvelles. Le recours à la force et à la violence ne pourra lui non plus rien résoudre.

Il faudra donc que la négociation et le dialogue finissent par l'emporter. On assiste d'ailleurs effectivement à un très sensible mouvement de retour vers le dialogue, comme l'avait prévu en 1985 le président Houphouët-Boigny.

Ce dialogue ne peut s'établir qu'à partir de diagnostics réalistes, tant en ce qui concerne l'Afrique du Sud pour les réformes constitutionnelles nécessaires que pour le règlement interne des problèmes angolais, mozambiquais, namibien, étant bien entendu qu'il faut tenir compte, dans cette partie du monde, d'une excessive présence étrangère. Je pense en particulier aux Cubains en Angola.

La France peut jouer un rôle important dans cette partie du monde. L'attraction qu'exerce sur le Mozambique et l'Angola notre action dans l'Afrique noire francophone, le capital d'amitié dont nous disposons en Afrique du Sud, né de la

coopération qu'avait instaurée le général de Gaulle entre nos deux pays, ainsi que la venue à Paris des présidents du Mozambique et de l'Angola et du ministre des affaires étrangères sud-africain devraient contribuer à l'avènement de la paix, qui verra la fin des très grandes souffrances vécues actuellement en Afrique australe.

Quelques mots, enfin, sur l'Asie du Sud-Est. Quand, comme moi, on a vécu en Asie et qu'on se rend assez souvent dans les différents pays du Sud-Est asiatique, on est frappé par la faiblesse de notre présence.

La France continue à commercer avec le Viêt-Nam puisqu'elle est, parmi les Douze, le premier partenaire commercial de ce pays, qui nous doit 672 millions de francs. Nous maintenons avec le Viêt-Nam une coopération culturelle et scientifique non négligeable, malgré l'oppression totalitaire que ce pays fait peser sur le Cambodge et le Laos.

Nous connaissons l'immense duperie dont a été victime l'Occident tout entier - la France en particulier - avec le front national de libération et le gouvernement provisoire du Sud Viêt-Nam, produits d'exportation destinés à occulter la volonté de Hanoi de dominer la péninsule indochinoise et qui ont tous très vite disparu quand le Nord Viêt-Nam a imposé son autorité.

Pendant ce temps, nous négligeons les autres pays de la région. En effet, que faisons-nous avec la Thaïlande, pays franchement pro-occidental ? Rien ou presque, puisque la part de nos échanges avec ce pays est seulement de 1 p. 100 du total de notre commerce extérieur...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Paul d'Ornano. ... et qu'une part importante de nos échanges s'est faite par l'intermédiaire d'une société étrangère, *Italo-Thai*. Ce pays est pourtant riche, peu endetté et la France y est aimée.

Que faisons-nous avec la Chine ? Nous avons laissé périliter le capital de confiance qu'avait créé le général de Gaulle en établissant, le premier parmi les chefs d'Etat occidentaux, des relations diplomatiques avec la Chine populaire. Nos hommes d'affaires s'en plaignent énormément. Il faut donc, je pense, renforcer notre présence économique et financière dans cette partie du monde en invitant les grandes sociétés, mais aussi et surtout les petites et moyennes entreprises, à s'y développer en s'associant avec des partenaires locaux. Il y a pour elles, j'en suis sûr, une possibilité de développement.

Cela ne pourra réussir que si nous nous décidons à mener dans tous ces pays une action politique au plus haut niveau, action politique que nous avons un peu trop longtemps négligée. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Président du groupe sénatorial d'amitié France-Liban, je voudrais intervenir pour rappeler tout l'intérêt que le Sénat porte, non seulement, bien sûr, à la défense de nos intérêts au Liban - plus particulièrement au sort de nos otages - mais aussi et surtout, monsieur le ministre, à la définition de notre politique dans cette région du monde perturbée.

Nous avons trop souvent tendance, et depuis longtemps, à laisser croire, par un réalisme de mauvais aloi, que la politique de la Syrie au Liban - incontournable, avons-nous entendu - n'est pas à l'origine des difficultés de ce pays où nous comptons tant d'amis.

Or le Liban est le seul pays démocratique de cette région du monde, le seul pays arabe qui partage notre culture tout en restant profondément attaché et pétri de son « arabité », le seul pays de liberté religieuse et le seul qui depuis des siècles a su, sous toutes les occupations étrangères, garder son identité, sa tolérance et son attachement à ses propres valeurs qui sont aussi les nôtres.

Plusieurs articles de presse - notamment l'article très courageux récemment écrit par M. Patrick Wasjmann - commentent en effet à évoquer cette profonde lassitude de l'opinion française à l'égard d'une politique qui paraît, avant même de se fixer un objectif, prendre acte d'un fait établi, pourtant inacceptable : l'occupation du Liban par l'armée syrienne, au mépris du droit international, au mépris des droits de l'homme - le sort de nos otages le prouve - au mépris de ses

propres engagements, la politique de la Syrie à l'égard de nos amis chrétiens libanais risquant très prochainement de s'apparenter à une politique pure et simple de génocide.

Vous comprendrez dans ces conditions, monsieur le ministre, l'irritation qui est celle de beaucoup de nos collègues. Elle rejoint celle de l'opinion française.

Dans cette partie du monde où notre mission historique, culturelle et politique est essentielle, où des ressortissants français paient chaque jour dans leur chair le prix de notre présence, nous estimons que notre politique pêche par faiblesse à l'égard d'un Etat dont les liens avec le bloc de l'Est et avec l'Iran sont connus de tous et dont l'objectif de démantèlement du Liban nous paraît évident.

Cet objectif, la Syrie le poursuit par la force de ses armes, par le soutien aux attentats qui veulent déstabiliser le Liban, par les entraves qu'elle suscite à l'exercice des pouvoirs régulièrement élus et qu'elle achève aujourd'hui en réussissant à paralyser son économie, voire à affamer sa population et essentiellement sa population d'origine chrétienne.

La Syrie, par la voix du général syrien Kanaan, a annoncé une série de mesures destinées à achever l'annexion de Tripoli et de sa région, déjà entreprise depuis quelques mois. Ce plan, qui va étendre l'emprise de cet Etat sur son voisin par le contrôle des moyens d'information, des administrations publiques et de l'éducation, devrait être réalisé avant la fin du mois de février prochain. Allons-nous protester ?

Rien en effet ne sera épargné à ce pays et à nos frères libanais : la crise économique y est plus difficile que jamais. L'Etat n'existe plus et les différents clans libanais détournent à leur profit les recettes généralement affectées à la collectivité. La famine sévit dans certains quartiers de Beyrouth, l'enseignement n'est plus assuré, les grandes puissances - y compris la France, qui a vocation à être au Liban - ne vivent plus que sur la défensive et se retranchent derrière des bunkers dont l'érection même est un symbole de la volonté suprême de nous voir partir. Il nous faut, monsieur le ministre, être encore plus présents au Liban, car la population libanaise le souhaite.

Je voudrais, à cet égard, que le Gouvernement français fasse un geste significatif envers nos amis chrétiens du Liban qui forment la communauté la plus touchée par la déportation, puisque environ 400 000 chrétiens du Liban ont été obligés de se réfugier à Beyrouth-Ouest. Sans moyens d'existence, leurs enfants n'ont pas non plus les moyens de suivre un enseignement minimal. Ils n'ont plus de travail, plus de pain, bientôt plus de médicaments et souvent plus d'écoles.

C'est à l'initiative privée, celle de la diaspora libanaise d'abord, mais aussi à celle de certains pays, nos partenaires de la Communauté, et, bien sûr, à celle de la France, qu'ils doivent de survivre. Nous nous employons - nous le devons - à trouver quelques fonds pour essayer de parrainer des enfants libanais et de les scolariser dans des écoles où ils continuent à suivre un enseignement en français.

Je veux remercier ici le président du Sénat et nos collègues qui veulent bien soutenir cette initiative, plus particulièrement MM. Maurice Schumann, Couve de Murville et François-Poncet. Je voudrais y associer le président de la commission des finances et notre rapporteur général, M. Maurice Blin, pour l'aide qu'ils viennent d'apporter à la mission laïque française au Liban pour soutenir le lycée français de Beyrouth-Est.

Nous souhaiterions que le Gouvernement prenne à l'égard de la communauté chrétienne du Liban, notamment en matière d'enseignement, des mesures exceptionnelles permettant de venir en aide, pour des raisons humanitaires évidentes, à nos amis chrétiens du Liban.

Plus généralement, nous souhaitons que la France fasse preuve de fermeté et de courage dans cette région du monde et que, sans porter atteinte à ses intérêts, elle sache faire la différence entre ses adversaires et ses amis.

Telles sont les profondes raisons d'inquiétude qui nous permettent, une fois encore, au nom de notre groupe d'amitié France-Liban, de lancer un cri d'alarme au Sénat et au Gouvernement, qui ne sauraient y rester insensibles (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Roux.

M. Olivier Roux. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, si dans tout budget il faut faire des choix en sacrifiant certains secteurs afin de

mieux en développer d'autres, permettez-moi de commencer mon intervention par regretter que le Quai d'Orsay ait à subir cette année la rigueur budgétaire.

En effet, les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1988 au titre du ministère des affaires étrangères ne progressent, en francs courants, que de 1,4 p. 100 à peine par rapport à celui de 1987. Budget d'austérité donc, moins favorable que celui de l'année écoulée.

Nous constatons cependant avec satisfaction qu'ont été préservées trois priorités : les relations culturelles, l'administration centrale et les crédits d'assistance à nos compatriotes expatriés.

Je formulerai brièvement quelques remarques sur ces trois points.

Priorité réaffirmée, l'action culturelle extérieure verra le redressement amorcé en 1987 se poursuivre en 1988.

La multiplication des actions menées dans le domaine de la francophonie est le signe d'un intérêt manifeste, mais il faut prendre garde à ce que les différentes initiatives qui fleurissent ne se dispersent car, pour être efficace, une politique doit être coordonnée. C'est ce à quoi s'est efforcée Mme Michaux-Chevry, à qui je tiens ici à rendre hommage pour l'énergie qu'elle a déployée depuis plus de vingt mois.

A la fois expression de l'identité nationale et nouvelle forme de solidarité internationale, la francophonie a suscité un regain d'intérêt lors du second sommet des pays ayant en commun l'usage du français, sommet qui s'est tenu à Québec au mois de septembre dernier. A l'issue de cette réunion, un certain nombre de propositions ont été émises. Elles sont destinées à promouvoir l'utilisation du français et à resserrer les liens entre les différents pays de la communauté francophone, qui compte - il convient de le rappeler - quelque 200 millions d'individus répartis sur les cinq continents. La communauté francophone existe, mais elle avait jusqu'à présent trop tendance à vivre reliée sur elle-même.

Si la francophonie est sortie renforcée et dynamisée du sommet de Québec, il faut cependant veiller à ce que les conclusions issues de cette rencontre soient suivies d'effets.

En ce sens, je souhaiterais vous demander, monsieur le ministre, de ne pas hésiter à associer nos compatriotes expatriés à toutes les actions que vous envisagez d'entreprendre ; je pense notamment à la célébration du bicentenaire de la Révolution française, dont les préparatifs se mettent peu à peu en place. Vous disposez là d'un extraordinaire réseau de diffusion de notre langue : les Français de l'étranger sont les acteurs privilégiés de l'influence internationale de notre pays, de sa langue et de sa culture.

Deuxième point fort de ce budget : les crédits consacrés à l'administration centrale. Ils sont surtout destinés à l'informatisation du département, puisque cinquante-six consulats bénéficieront des derniers progrès de la technologie à la fin de 1988 et qu'une banque centrale de visas connectera le fichier des consulats avec celui du ministère de l'intérieur.

Cet effort de modernisation, certes remarquable, ne doit cependant pas nous faire oublier les graves problèmes de gestion des personnels que connaît le Quai d'Orsay. La déflation des effectifs est en effet constante depuis 1984. A l'origine, elle résultait surtout de la modification des méthodes de la coopération, notamment la diminution du nombre d'enseignants envoyés à l'étranger. Mais, depuis 1985, le Quai d'Orsay, comme tous les ministères, est tenu de supprimer 1,5 p. 100 de ses effectifs chaque année au titre des « gains de productivité ». Par ailleurs, chaque franc dépensé dans l'informatisation doit être « remboursé » sur trois ans par une diminution correspondante de la masse salariale. Le résultat est inquiétant : près de 400 postes ont été ainsi supprimés entre 1984 et 1987 et le projet de budget qui nous est soumis prévoit la suppression supplémentaire de 163 emplois pour 1988.

La France s'enorgueillit de disposer de l'un des réseaux diplomatiques et consulaires les plus denses au monde. Les chiffres que je viens d'énoncer nous contraignent, malheureusement, à relativiser notre fierté.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Roux.

M. Olivier Roux. En outre, aujourd'hui à l'étranger, près du tiers des ambassades ne comptent plus que deux diplomates : l'ambassadeur et un conseiller. Sans mettre en cause la qualité et l'efficacité des personnels, comment croire qu'un poste puisse ainsi fonctionner de façon satisfaisante ?

Si la tendance actuelle, qui accentue les économies de personnel, devait se poursuivre, il faudrait revoir la carte des postes, c'est-à-dire se résoudre à fermer des ambassades et des consulats. Je doute, monsieur le ministre, que vous souhaitiez que l'on en arrive là.

Le rapport de la commission de réforme et de modernisation du ministère des affaires étrangères...

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Roux !

M. Olivier Roux. J'en arrive enfin aux dotations affectées aux Français de l'étranger.

Vous savez, monsieur le ministre, qu'il s'agit d'une partie du budget à laquelle les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont particulièrement attentifs.

Nous avons regretté, l'année dernière, la baisse des crédits du fonds d'assistance du ministère des affaires étrangères. Aussi enregistrons-nous avec satisfaction la mesure nouvelle de 10 millions de francs, en augmentation de 7,7 p. 100 par rapport à 1987, qui seront consacrés aux Français de l'étranger, notamment sous forme d'allocations aux personnes handicapées, nécessiteuses ou âgées, de bourses scolaires supplémentaires ou de mesures destinées à renforcer l'action des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Ces crédits de la direction des Français de l'étranger sont extrêmement significatifs de l'orientation de la politique du Gouvernement en faveur des expatriés.

M. le président. Monsieur Roux, vous avez largement dépassé votre temps de parole... et il est tard !

M. Olivier Roux. C'est un geste auquel, j'en suis sûr, tous nos compatriotes résidant hors de France seront sensibles, car vous leur montrez que vous ne les oubliez pas.

Les efforts entrepris pour développer l'expatriation méritent d'être soulignés et encouragés. Permettez-moi à ce propos, et j'en terminerai là, de vous faire part d'un sondage tout à fait révélateur que vous connaissez sans doute déjà, effectué en juillet dernier auprès de jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans.

Cette enquête établit que 57 p. 100 d'entre eux sont prêts à s'expatrier dans un autre pays d'Europe et 49 p. 100 à s'installer et à travailler sur un autre continent. Cette manifestation de dynamisme chez la jeune génération est une chance pour notre pays. Ne la laissons pas passer !

En conclusion, vous ne serez pas étonné d'apprendre, monsieur le ministre, que le groupe de l'union centriste votera le budget de votre département. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Arzel pour cinq minutes.

M. Alphonse Arzel. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, au cours des dernières semaines, la crise boursière a montré que des mouvements spéculatifs pouvaient menacer non seulement les économies nationales dans leurs forces vives, mais aussi de nombreux petits porteurs, comme il est convenu de les appeler, qui voient le fruit de leur travail disparaître sous leurs yeux.

A cet égard et sans ignorer les nombreuses démarches que vous avez déjà entreprises - je m'adresse plus particulièrement à M. le ministre chargé des affaires européennes - il me paraît opportun de relancer l'unité européenne sur le plan monétaire, notamment en accentuant la coopération entre banques centrales.

Cette coopération devrait s'orienter vers une institutionnalisation de leurs relations, elle-même constituant les prémices de la formation d'une banque centrale des pays membres de la Communauté européenne. Seules des mesures aussi fondamentales permettront, à l'avenir, de stabiliser les économies nationales menacées et donc d'avoir une plus grande stabilité sociale.

Ma deuxième considération sera relative à la catastrophe naturelle qui a frappé les départements de la Bretagne.

Ne pourrait-on pas, dans un avenir rapproché, envisager la mise en place d'un plan Orsec à l'échelle de l'Europe ? Ainsi, face à des catastrophes naturelles, pourrait se manifester au quotidien et de façon la plus concrète possible, la solidarité des peuples et des régions de l'Europe.

Il est bien évident que cette solidarité s'exercerait sous le contrôle des Etats nationaux et des collectivités territoriales. Ce serait l'occasion de voir l'idée européenne s'incarner dans la solidarité.

« On connaît ses amis dans le malheur » dit le proverbe. De cette banalité tirons, par un effort d'imagination, une leur d'espérance.

Dans le cas concret de la Bretagne, chacun sait que nous manquons de bûcherons pour dégager les forêts dévastées. Ne serait-il pas possible de faire venir des bûcherons d'autres pays de la C.E.E. ?

Ces deux suggestions, monsieur le ministre, viennent à l'appui de votre action pour la construction européenne, action que vous avez su mener à bien dans l'esprit des pères fondateurs de l'Europe. Ceux-ci ont enseigné à la génération précédente que l'imagination généreuse pouvait soulever les montagnes.

Continuons donc à essayer de trouver des solutions originales aux difficultés de la vie de nos concitoyens.

L'Europe de tous les jours est en marche et elle doit se manifester par l'espérance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai d'abord aux questions qui m'ont été posées sur le budget. J'ai écouté attentivement vos excellents rapporteurs, notamment MM. Moinet et Alduy, qui parlait également au nom de M. Mont, et les nombreux intervenants qui ont évoqué ce problème, notamment MM. Couve de Murville, Bettencourt, de Villepin, Habert, Bayle, Pintat, Roux, et quelques autres.

Ce budget a été critiqué pour son insuffisance ; je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit dans mon exposé liminaire, si ce n'est pour rappeler qu'il s'inscrit dans un budget global de rigueur.

Si l'on a, certes, évoqué la hausse des budgets de certains départements ministériels, il faut néanmoins se souvenir que huit départements ministériels voient leur budget baisser. Le mien se situe donc dans la moyenne, et j'ai dit, en effet, que ce n'était pas satisfaisant.

Je tiens à remercier tous les orateurs que j'ai cités ; en effet, ils m'ont souvent compris ; par ailleurs, ils ont expliqué notre position, et les critiques qu'ils ont formulées aideront le ministère des affaires étrangères.

C'est ainsi qu'au cours de ces vingt derniers mois, certains messages intéressants les problèmes du ministère des affaires étrangères - certains sont d'ailleurs antérieurs à ma prise de fonction - ont bien été compris : il en est ainsi notamment du gel des suppressions d'emplois, qui remontent d'ailleurs à plusieurs années ; en effet, cette mesure a frappé, en 1984, toutes les administrations et le ministère des affaires étrangères n'a donc pas pu se soustraire aux normes interministérielles.

Mais, cette année, j'ai démontré aux autres ministères, notamment à celui des finances, que ce processus ne pouvait plus continuer, qu'il mettait en péril l'action du ministère des affaires étrangères non seulement dans le présent, mais aussi dans l'avenir.

Sur ce point, le message a été compris, et j'ai donc bien l'intention - je m'en occupe, en ce moment, avec M. le ministre du budget - d'obtenir la fin définitive et non pas temporaire du gel des emplois.

Un autre problème qui est également bien connu et bien perçu maintenant c'est celui du recrutement, qu'il s'agisse de l'E.N.A., du concours d'Orient ou du concours de secrétaire adjoint.

Je suis en train de préparer une proposition que je formulerai au Premier ministre et qui devrait permettre de régler définitivement, dans les semaines ou les mois qui viennent, ce problème de recrutement du ministère. Il met en jeu l'avenir. J'ai expliqué souvent qu'il a été occulté par les intégrations massives d'agents venant de la France d'outre-mer ou du contrôle civil.

Dans quelques années, ce ministère ne pourra plus fonctionner si l'on ne fait pas face à ses besoins de recrutement. Par conséquent, je remercie ceux d'entre vous qui sont intervenus dans ce sens et qui, ce faisant, m'aident.

Je souhaite revenir plus en détail sur le rôle que joue le Quai d'Orsay dans l'Etat. Plusieurs orateurs, notamment MM. Couve de Murville, Moinet, Alduy et de Villepin ont évoqué - je les en remercie - ce sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Il me paraît évidemment normal, à une époque où les interdépendances existent dans tous les domaines, que les ministères techniques aient une activité internationale, mais à deux conditions.

La première, c'est que les fonds publics à l'étranger n'échappent pas au crible d'une autorité unique qui assure la cohérence de leur emploi. Cette condition est d'autant plus importante - de nombreux orateurs l'ont rappelé - que le Quai d'Orsay ne gère que 20 p. 100 des crédits consacrés à l'action extérieure, la part respective des autres ministères étant de 49 p. 100 pour le ministère de l'économie et des finances, 12 p. 100 pour la coopération, 7 p. 100 pour l'éducation nationale, 6 p. 100 pour les P. et T. et 2 p. 100 pour la défense nationale. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau.

Simplement, cette année, nous sommes passés légèrement en dessous de la barre des 20 p. 100 en raison de la croissance des coûts de rééchelonnement de la dette des pays du tiers monde et de celle du fonds d'aide et de coopération.

La deuxième condition à cette activité internationale, qui a tendance à passer aux ministères techniques, c'est la cohérence d'ensemble de notre politique étrangère. A cet égard, le rôle du Quai d'Orsay est irremplaçable. Il doit être préservé et peut-être renforcé.

Je suis pleinement conscient de l'existence d'un tel problème de cohérence. C'est d'ailleurs, malgré l'exemple, cité par l'un des intervenants, du ministère des affaires étrangères du Brésil, un problème que connaissent les ministères des affaires étrangères de tous les grands pays occidentaux.

Mais je ne voudrais pas non plus laisser s'accréditer des idées qui me paraissent excessives. En effet, sur le terrain, la mission de coordination des ambassadeurs, qui représentent le chef de l'Etat et tout le Gouvernement - comme les préfets dans leur département - ne paraît pas contestée, si l'on excepte quelques cas particuliers.

Ce sont, d'ailleurs, les seuls fonctionnaires de l'Etat - je le rappelle, car on l'oublie souvent - qui, au travers des télégrammes diplomatiques, ont un accès direct au Président de la République et au Premier ministre. Tous les télégrammes provenant du monde entier n'arrivent pas seulement au Quai d'Orsay ; une collection entière est également déposée chaque jour sur le bureau du Président de la République et sur le bureau du Premier ministre. Aucun autre ministère ne fonctionne dans une telle transparence vis-à-vis des autorités suprêmes de l'Etat. Croyez bien, d'ailleurs, que c'est apprécié et que si, par hasard, pour une raison mécanique ou autre, il manque un télégramme, l'Elysée ou Matignon s'en inquiètent, ce qui prouve bien le rôle irremplaçable du Quai d'Orsay.

A Paris, il m'apparaît que le Quai d'Orsay joue également bien son rôle d'analyse, de préparation et de mise en œuvre de la décision.

Contrairement à ce que croient certains, d'ailleurs, la multiplication des sommets n'a fait que renforcer le rôle central du département. Je ne citerai qu'un exemple - nous l'avons vécu tout à l'heure : les conseils européens, dont la préparation est assurée par une concertation intense des ministres des affaires étrangères.

Par ailleurs, il y a peu d'activités internationales de ministères techniques qui ne soient pas préparées en liaison étroite avec le ministère des affaires étrangères.

Au total, le Quai d'Orsay, qui ne recherche nullement un monopole de l'action extérieure, me paraît bien s'acquitter, dans un monde qui change vite, de sa mission qui demeure essentielle au service de la France.

Il reste, comme vous avez bien voulu le souligner, messieurs les rapporteurs - je vous en remercie - que le ministère des affaires étrangères doit évidemment disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Monsieur Gaud, je ne vous ai pas remercié car vous avez présenté un véritable réquisitoire contre le ministère tout comme contre le rapport de M. Viot. Ce dernier a été élaboré

non seulement avec des agents du ministère, mais après consultation d'un très grand nombre de personnalités extérieures. Ce n'est donc pas un rapport purement administratif et interne, comme vous l'indiquiez.

Dans ce rapport, des choses vous semblent terre à terre. Le tort que nous avons eu a peut-être été de diffuser ce rapport. Cela étant, il est normal, lorsqu'on examine le fonctionnement d'un ministère, que l'on se préoccupe de choses terre à terre.

C'est d'ailleurs moi qui ai eu l'idée de demander à M. Viot de faire un rapport parce que je me souvenais de celui qu'avait établi M. Racine du temps de M. Debré ; ce qui m'avait frappé, dans ce rapport, au travers des années écoulées, c'est qu'il avait permis de régler le problème des agents des catégories C et D. Vous voyez ainsi que dans la maison à laquelle j'appartiens, le souci des grandes affaires n'exclut pas que l'on s'attache à régler les problèmes des agents, même les plus modestes, agents grâce auxquels, d'ailleurs, l'administration souvent fonctionne bien.

Par ailleurs, monsieur Gaud, j'ai retrouvé dans votre exposé tous les clichés contre le Quai d'Orsay. Cela m'a rappelé - vous pourriez peut-être vous y reporter - une pièce de Berthold Brecht, une bonne pièce au demeurant, où les diplomates étaient présentés sous la seule forme d'un attaché d'ambassade qui était un danseur de tango argentin. (*Sourires.*) C'est à peu près l'image que vous vouliez donner du Quai d'Orsay. Tout cela m'a paru tout à fait excessif. J'en resterai donc là sur ce sujet.

Je veux maintenant vous répondre sur un point particulier d'ordre technique. Vous m'avez demandé comment on pouvait concilier la suspension des gels d'emplois et la réduction des crédits de rémunération. Les rémunérations relatives aux emplois gelés, donc ceux que M. Juppé a accepté de dégeler, restent inscrites à mon budget, de sorte que lorsqu'il y a dégel les personnes recrutées peuvent être normalement rémunérées.

Vous avez indiqué que le rapport Viot était un rapport revancharde. Je vois à quoi vous faites allusion. Je ne veux pas revenir sur toutes ces affaires. La Haute Assemblée a eu l'occasion de traiter le problème des excès commis vis-à-vis du ministère des affaires étrangères pendant une certaine période lorsqu'elle a abrogé la loi qui permettait l'intégration au grade de ministre plénipotentiaire de personnes qui avaient servi six mois comme ambassadeur. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

Les affaires culturelles ont été traitées par plusieurs orateurs, notamment MM. Alduy, Pelletier et Habert, qui ont bien voulu trouver, à cet égard, des éléments positifs dans mon budget.

Le C.I.R.C.E. a été évoqué. Il s'agit d'un comité interministériel qui avait été créé en 1980, quand j'étais directeur général, d'ailleurs, et qui tendait précisément à donner plus d'unité à l'action culturelle, qui était dispersée entre différents ministères.

A la fin de 1981, on m'a demandé de le mettre en sommeil. Depuis, on l'a utilisé à nouveau pour rendre plus facile la concertation, qui était très difficile et qui demandait beaucoup d'autorité au ministère des affaires étrangères. On a cependant décidé de le faire plutôt de manière sectorielle.

Ce C.I.R.C.E. s'est réuni, notamment, pour examiner les questions francophones. Présidé par Mme Michaux-Chevry, il a fait un très bon travail.

Je voudrais à ce propos, puisque l'action de Mme Michaux-Chevry a été évoquée à plusieurs reprises, souligner son rôle d'impulsion et de coordination sur divers projets concrets proposés par les administrations dans le cadre des opérations francophones.

De ce point de vue, le rôle du secrétaire d'Etat à la francophonie est très positif, mon ministère conservant, bien entendu, la responsabilité des principales mesures budgétaires, y compris lors des sommets de la francophonie.

La francophonie a souvent été l'occasion de prolifération d'organismes donnant l'apparence d'un certain désordre. A la suite du premier sommet francophone, notamment pour la préparation du second, grâce au comité du suivi nous avons vu apparaître - malgré la multiplication de ces organismes, qui sont en même temps porteurs d'idées qui sont utilisées - une grande unité dans la préparation, avec l'aide notamment de Mme Michaux-Chevry.

Nous avons ainsi pu aboutir, au travers de ces deux sommets, notamment le dernier, à des actions qui ont été d'ailleurs relevées par différents orateurs - MM. Pelletier et Moinet - actions très positives pour la francophonie dans différents secteurs. Ces actions s'élèvent à 202 millions de francs.

M. Pelletier, s'agissant de l'usage de la langue française dans les organisations internationales, a évoqué le colloque qui s'est tenu à ce sujet. Nous avons repris l'idée d'un projet de résolution à l'assemblée générale des Nations unies pour défendre l'usage du français aux Nations unies et dans les organisations internationales. Le sommet de Québec a recommandé la présentation d'une résolution à l'assemblée générale.

Le groupe francophone à New York a estimé opportun de présenter en cinquième commission un projet de résolution qui complète les textes antérieurs. Il demande expressément au secrétaire général de l'O.N.U. de prendre les mesures nécessaires pour que ses services disposent des moyens indispensables au renforcement de la place du français. Un texte a été adopté le 30 octobre qui peut être considéré comme satisfaisant.

Le groupe francophone prépare maintenant un autre texte visant à rétablir la parité au sein du secrétariat entre les deux langues de travail : l'anglais et le français.

Par conséquent, pour redresser cette situation, qui est inquiétante à bien des égards, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, une action est menée.

J'en viens maintenant aux questions relatives à l'audiovisuel.

A M. Alduy qui m'a interrogé sur TDF 1 et TDF 2, je répondrai que des délibérations ont eu lieu au cours des derniers mois sur les aspects financiers du programme TDF et qu'une décision définitive sera prise par le Gouvernement dans les prochaines semaines. Cela étant précisé, les programmes TDF 1 et TDF 2 se poursuivent et le lancement de TDF 1 est déjà programmé.

Pour ma part, je rappelle à chaque occasion l'importance que nous attachons à la poursuite d'un programme dont la mise en œuvre répond à des engagements internationaux, notamment avec la République fédérale d'Allemagne, et qui contribuera à notre rayonnement culturel et confortera nos positions industrielles et techniques.

M. de Villepin en particulier et d'autres orateurs ont évoqué l'action audiovisuelle à l'étranger, notamment l'action de R.F.I. Je suis intervenu en juillet dernier pour que le budget de R.F.I. soit augmenté dès 1988 de façon substantielle. La débudgétisation de R.F.I., décidée en 1985, avait commencé à être appliquée le 1^{er} janvier 1986. Nous avons donc souhaité, en liaison avec le ministère de la culture et de la communication, que R.F.I. soit rebudgétisée. Nous n'avons pas obtenu satisfaction, mais nous avons consenti un effort avec le ministère de la culture en dégageant des mesures nouvelles afin de faciliter le financement du projet d'émetteur en Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, R.F.I. vient d'élaborer un projet de plan de développement sur cinq ans qui permettrait de lui donner les moyens d'être présente sur tous les continents dans de bonnes conditions d'écoute et avec un volume de diffusion comparable à celui de ses grands rivaux.

Dans cette perspective, la procédure de construction d'un émetteur en Thaïlande a été engagée. Une mission technique doit se rendre prochainement sur place pour examiner ce projet. M. Bariani, lors de son prochain voyage en Asie, aura l'occasion de faire avancer ce projet dans ses conversations avec ses interlocuteurs.

Ce même plan prévoit l'installation d'autres émetteurs, dont un à la Réunion pour couvrir l'Afrique australe, Madagascar et les Comores. En attendant la construction de ce réseau d'émetteurs, des solutions sont recherchées pour louer ou échanger des fréquences.

Ce plan sera l'un des points importants qu'aura à traiter la mission de M. Péricart avec lequel mes collaborateurs travaillent sur tous les problèmes de l'audiovisuel.

Nous sommes conscients que notre présence audiovisuelle constitue un facteur déterminant de notre place internationale ou du maintien de nos positions linguistique, culturelle, économique et politique dans le monde. Nous faisons donc tout ce que nous pouvons, y compris d'un point de vue financier, pour aider R.F.I.

M. Pintat a soulevé la question de la diffusion d'une émission de R.F.I. d'une heure en anglais en Amérique du Sud. Cette diffusion résulte d'un problème de fuseau horaire. L'émission concernée est en fait destinée au continent nord-américain.

Les émissions en langues étrangères seront mieux adaptées grâce au plan de cinq ans de développement de R.F.I. que j'ai évoqué tout à l'heure. Par conséquent, le hasard de cette émission en anglais destinée à l'Amérique du Nord et reçue également en Amérique du Sud disparaîtra. En réalité, l'essentiel des émissions à destination de l'Amérique du Sud est en espagnol et en portugais.

S'agissant toujours de problèmes liés à la culture, MM. Moinet, Alduy et Habert ont évoqué la question des recrutés locaux et des détachés budgétaires. Je ne reviens pas sur ce sujet que j'ai traité amplement dans mon introduction. Sachez que mon souci est de préserver les postes de détachés budgétaires là où ils sont indispensables et, d'une manière générale d'ailleurs, pour maintenir le niveau de l'enseignement dans les établissements français.

J'en viens à la question des visas qui a été traitée par MM. Moinet, Bayle et, avec beaucoup de passion, par M. Jung. Il s'agit non pas d'un problème administratif mais d'un problème politique.

L'instauration des visas à l'égard de tous les pays, sauf ceux de la Communauté et de la Suisse, a été décidé à la suite de la vague d'attentats de septembre 1986. En fait, nous ne voulions pas faire de discrimination. Il s'agissait d'imposer des visas aux pays avec lesquels nous avons le plus d'échanges humains, c'est-à-dire l'Afrique noire et le Maghreb. Pour les ressortissants de certains pays, le visa était déjà nécessaire. Nous avons donc voulu que l'extension des visas soit universelle, sans pratiquer aucune discrimination. C'est la raison pour laquelle nous les avons imposés à tous les pays.

S'agissant du Conseil de l'Europe, ses membres et ses fonctionnaires sont tous dispensés de visa ; une simple carte d'identité leur suffit.

Quant aux ressortissants des pays membres du Conseil de l'Europe, nous avons pris les mesures nécessaires pour leur faciliter les choses. Ils bénéficient ainsi de la délivrance quasi automatique d'un visa pour une durée de cinq ans.

Par conséquent, l'administration a fait le maximum pour rendre plus facile le problème des visas. Evidemment, c'est regrettable et vous me rappelez, à juste titre, que c'était une mesure provisoire. Lorsque la lutte contre le terrorisme aura suffisamment progressé pour que l'on puisse envisager de lever l'obligation des visas, nous le ferons. Mais, pour le moment, nous estimons qu'il faut les maintenir. Après tout, il n'est pas plus dramatique de devoir posséder un visa pour aller au Conseil de l'Europe que d'en avoir un pour aller aux Nations unies à New York, ce qui est le cas pour tous les pays du monde depuis très longtemps.

J'aborderai maintenant le sujet de politique étrangère qui a été le plus largement traité par les orateurs, notamment par M. Couve de Murville, M. Lecanuet, M. Alduy, parlant au nom de M. Mont, ainsi que par M. Bettencourt, M. Pintat et M. Bécart, je veux parler des relations Est-Ouest.

Les problèmes qui ont été abordés concernent la rencontre Reagan-Gorbatchev, l'accord sur les F.N.I. et ses suites, ainsi que le problème de l'U.E.O.

Je traiterai, d'abord, de deux sujets limités. Pourquoi le cadre de l'U.E.O. ?

A l'heure actuelle, le problème de la défense européenne, qui est complexe, ne peut pas être traité à douze, ne serait-ce que parce qu'il y a l'Irlande, pas plus qu'il ne peut l'être à seize parce que ce chiffre correspond à l'Alliance atlantique. Par conséquent, le cadre de l'U.E.O. s'offrirait de lui-même puisque cette organisation regroupe sept pays européens et que, par ailleurs, y siègent les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense. C'est donc une manière progressive, pragmatique et volontariste d'aborder ce problème complexe.

Aussi, nous sommes intervenus dans ce cadre et nous avons eu raison puisque, comme le disait M. Lecanuet, tous ces problèmes méritaient une réflexion et il y avait une sorte de devoir qui s'imposait. Le Gouvernement français a répondu à ce devoir puisqu'il a été le premier, après le sommet de Reykjavik, en octobre 1986, à attirer l'attention

sur ses conséquences en matière de dissuasion nucléaire et de sécurité de l'Europe. Disposer d'un texte - même si, comme l'a dit M. Couve de Murville, il s'agit en effet d'une déclaration - signée par sept pays européens, où sont réaffirmées, dans le contexte actuel des opinions européennes et même de certaines déclarations américaines, la nécessité de la dissuasion nucléaire et la nécessité d'associer dans la dissuasion conventionnel et le nucléaire et dans lequel est reconnue, sous une forme renouvelée la contribution qu'apportent à la défense de l'Europe les forces nationales britanniques et françaises, n'est pas un mince résultat. C'est même un acquis considérable dans le climat qui s'était développé. Il n'était pas évident d'aboutir à ce texte qui, de ce point de vue, constitue, comme je l'ai dit, une bonne base.

S'agissant du désengagement américain évoqué par certains intervenants, je pense, comme l'a indiqué M. Couve de Murville, qu'il n'existe pas de risque en ce domaine. En effet, que deviendrait le dialogue soviéto-américain qui connaît un développement intensif en ce moment, si les Etats-Unis abandonnaient l'Europe ? Il s'agit vraiment d'un atout fondamental pour les Américains. De ce point de vue, il faut donc relativiser les choses.

Un vrai problème se pose cependant, celui de la dynamique qui va naître de cet accord et qui peut prendre deux directions. La première est le risque que l'on nomme peut-être facilement « la troisième option zéro ».

Il s'agit de la dynamique de M. Gorbatchev. C'est sa logique, après tout, les Soviétiques ont le droit d'avoir la leur. Ils l'ont clairement indiqué dans leur plan de désarmement de janvier 1986 et janvier 1987, lorsqu'ils se sont déclarés prêts à signer un accord F.N.I. séparé, en annonçant qu'ils souhaitaient la disparition des armes nucléaires américaines du sol européen.

L'autre direction, l'autre dynamique, plus satisfaisante, serait la réalisation, après ce premier accord qui contient des éléments positifs - notamment dans le domaine des contrôles et de la vérification - par les Soviétiques et les Américains - de progrès sensibles, par exemple la réduction de 50 p. 100 des arsenaux stratégiques comme ils l'avaient prévu à Reykjavik.

Cette alternative n'est pas exclue. C'est ce que déclarent pour le moment M. Schultz et M. Chevardnadze. Nous savons qu'elle est liée au problème de la S.D.I., du traité A.B.M. Ce n'est donc pas simple.

S'agissant de la première dynamique qui nous orienterait vers la troisième option zéro, il apparaît clairement que, pour nos alliés, pour les Américains, comme pour nous, il n'est pas question pour le moment d'aller vers une réduction significative des armes nucléaires américaines qui restent d'une portée inférieure à 500 kilomètres. Il est certain cependant que le problème est posé par les Soviétiques, notamment dans la négociation sur les armes conventionnelles, quand ils souhaitent que, dans cette négociation, les armes nucléaires soient également prises en compte, ce que les alliés refusent.

Il reste que l'opinion allemande, qui influence parfois les dirigeants, a tendance à poser prématurément le problème bien que le chancelier Kohl, le 4 juin dernier, ai exclu l'idée de la troisième option zéro de même que M. Genscher.

Néanmoins, ce problème existe et nous y serons confrontés non seulement dans les mois mais dans les années qui viennent. Il serait tout à fait déraisonnable que les Soviétiques et les Américains continuent dans ce sens en s'acharnant à désarmer nucléairement l'Europe alors que se pose le problème des arsenaux stratégiques qui est beaucoup plus important.

Je passe sur les armes conventionnelles et chimiques qui ont été évoquées et qui sont liées au problème précédent.

Les rapports avec la République fédérale d'Allemagne ont été évoqués par la plupart des intervenants que j'ai cités. Bien entendu, ces rapports sont bons. Je ne reviendrai ni sur la création de la brigade franco-allemande ni sur celle du conseil de défense qui est d'ailleurs une idée d'origine allemande et qui permettra d'élever le niveau des concertations franco-allemandes, qui dérivent en quelque sorte du traité de 1963.

Cette coopération avec la République fédérale d'Allemagne a notamment, à mon avis, la grande valeur de répondre à de nombreux problèmes qui se posent autour de la République fédérale d'Allemagne, dont M. Couve de Murville a parlé.

Monsieur Lecanuet, vous avez évoqué à ce sujet des hypothèses plus avancées. Vous avez notamment émis l'idée que la République fédérale d'Allemagne puisse accueillir sur son sol des armes nucléaires françaises, après le départ des forces intermédiaires américaines. C'est, en effet, une possibilité souvent mentionnée en France ; mais elle ne l'est guère en République fédérale d'Allemagne. Je ne crois pas que dans le contexte actuel, au lendemain des accords sur les forces nucléaires intermédiaires, qui sont appuyés par l'ensemble des partis allemands, il soit possible de donner le sentiment aux Allemands qu'ils peuvent échanger un parapluie nucléaire américain contre un parapluie nucléaire français. Nous ne devons pas demander à nos amis allemands de choisir entre Paris et Washington. C'est un problème qui est, à mon avis, dépassé et qu'il ne faut pas faire ressurgir. Il ne faut pas placer les Allemands dans cette situation ; ce n'est l'intérêt de personne. En revanche, nous devons agir de sorte qu'il n'y ait pas d'occasion d'un tel dilemme en matière de sécurité.

M. Bettencourt a évoqué les consultations franco-allemandes sur l'emploi des armes nucléaires préstratégiques, qui a été réglé d'une façon jugée satisfaisante par tous par la déclaration commune du 28 février 1986.

Je suis également d'accord avec M. Bettencourt pour dire qu'il n'existe pas de contradiction entre le renforcement de l'Europe dans le domaine de la sécurité et l'Alliance atlantique. Une Alliance atlantique forte a besoin d'une Europe forte.

MM. Lecanuet et Couve de Murville ont évoqué la coopération avec la Grande-Bretagne ; tout la commande en effet. La Grande-Bretagne est, avec nous, puissance nucléaire en Europe ; elle est seule avec nous en Europe à maintenir des forces d'interventions extérieures ; elle est, comme nous, membre permanent du Conseil de sécurité. D'ailleurs, des possibilités de coopération sont en discussion entre les deux pays, à partir, par exemple, de l'expérience qu'ils ont accumulée dans les patrouilles de sous-marins nucléaires d'attaque ainsi que dans les perspectives stratégiques à long terme, y compris sur le plan du contrôle des armements. Enfin, cette coopération est envisagée dans la modernisation de certains éléments des forces britanniques, les missiles air-sol à grande distance, par exemple.

Par conséquent, c'est en effet une coopération qu'il faut avoir présente à l'esprit, encore que le livre blanc de la défense britannique comporte beaucoup de réserves à cette coopération.

Vous avez admirablement souligné, monsieur Couve de Murville, les difficultés et les complexités de la situation actuelle dans le contexte du traité sur les forces nucléaires intermédiaires, en même temps que vous avez évoqué l'espoir que notre pays sera en mesure de jouer le rôle qui est le sien en Europe dans le monde nouveau dont vous avez décrit l'émergence. Je ne pense pas, d'ailleurs, que, dans ce monde nouveau, le poids des armes nucléaires sera moindre. Nous souhaitons, certes, des progrès dans ce domaine de désarmement nucléaire, là où ils doivent se faire de toute évidence, notamment dans la réduction des arsenaux. Même si les arsenaux stratégiques soviétiques et américains étaient réduits de 50 p. 100, ils reviendraient à leur niveau, déjà considérable, de la fin des années soixante-dix. Pour que les forces nucléaires soviétiques et américaines atteignent un niveau comparable à celui de la France, il faudrait une réduction de 95 p. 100 par rapport au niveau actuel.

Par conséquent, nous pouvons nous attendre encore à des critiques croissantes contre la dissuasion des autres, c'est-à-dire les capacités des puissances moyennes comme la France et la Grande-Bretagne, mais je n'imagine pas que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. renoncent à être puissances nucléaires.

Je partage, cependant, l'avis qu'au cours des mois et des années qui viennent, extrêmement difficiles et importants, il faudra, avec beaucoup de lucidité, éclairer les opinions publiques. J'ai d'ailleurs souvent dit à mes collègues, depuis Reykjavik - ça ne leur plaisait pas toujours ! - que le rôle d'un gouvernement était parfois d'aller contre son opinion publique. Je cite parfois l'exemple des événements qui se déroulèrent en 1958 à Berlin : l'opinion publique ne voulait pas faire la guerre contre un « coup de tampon ». Il n'y a pas eu de coup de tampon et la crise s'est résolue par la fermeté des gouvernements face à l'opinion.

Pour terminer, j'aborderai maintenant quelques sujets particuliers. D'abord, le Liban, évoqué par MM. Couve de Murville et Francou. J'ai écouté attentivement M. Francou. Moi-même, dans mon exposé, j'avais rappelé quelle était notre politique envers ce pays.

J'ai bien entendu parlé de notre souci de favoriser la réconciliation nationale au Liban. Je n'ai peut-être pas dit que celle-ci est rendue difficile par le fait qu'il existe énormément de forces extérieures présentes : les Palestiniens, les Israéliens, les Syriens, également des tendances pro-iraniennes. Tout cela ne facilite pas la tâche des Libanais.

Mais, pour répondre plus précisément à M. Francou, je lui indique que, par exemple, quand je me suis rendu en Syrie, j'ai défendu l'idée d'un Liban uni, souverain, intact, mais j'ai ajouté : en relation équilibrée avec ses voisins. D'ailleurs, ces formules sont celles de M. Gemayel et du patriarche M. Sfeir.

En ce qui concerne l'aide au Liban, nous faisons beaucoup. Nous avons augmenté notre aide qui approche 90 millions de francs dans l'aide culturelle, scientifique et technique, et je remercie bien entendu le Sénat des aides complémentaires qu'il a apportées pour les écoles françaises et le lycée français de Beyrouth.

Je crois que nous sommes le pays le plus présent au Liban. Nous sommes présents dans la F.I.N.U.L., nous sommes présents culturellement, politiquement. Je remercie d'ailleurs ceux qui sont intervenus d'avoir souligné cette présence de la France. Les opinions que j'ai entendues aident beaucoup le Gouvernement dans une situation qui est très difficile.

Je traiterai rapidement du problème de l'Iran qui a été évoqué par MM. Lecanuet, Alduy, Couve de Murville et Bettencourt. Je ne voudrais pas entrer dans le détail ; d'ailleurs plusieurs orateurs ne m'y ont pas invité. Je souhaite rappeler simplement que la politique de la France vis-à-vis de l'Iran, notamment depuis mars 1986, a toujours été menée dans la fermeté. Cette politique s'est développée de façon satisfaisante pendant plus d'un an. Elle a produit des résultats dans plusieurs domaines ; sur le plan humanitaire, elle a permis la libération de cinq otages. Nous avons pris nos responsabilités : face à des intimidations inacceptables, nous avons été conduits à rompre les relations diplomatiques en juillet 1987. Cette fermeté a été comprise, je crois.

Nous avons pris sur le plan des relations internationales nos responsabilités notamment lors du vote de la résolution n° 598 et en nous efforçant de l'appliquer dans le conflit Iran-Irak. Nous sommes présents aux abords du golfe Persique et, périodiquement, à l'intérieur de celui-ci à partir d'un groupe aéronaval important. J'ai évoqué tout cela dans mon exposé. Des pas importants viennent d'être accomplis ces derniers jours. La libération de nos deux compatriotes, ainsi que l'a indiqué M. le Premier ministre, s'inscrit dans la perspective d'une détente dans les relations franco-iraniennes.

J'ajouterai enfin, pour répondre plus précisément à certaines questions qui étaient posées, que ce nouveau climat a amené M. Gordji, agent de l'ambassade d'Iran, à se rendre à la convocation du juge d'instruction qui a pu l'entendre comme témoin ainsi qu'il le souhaitait et qui a considéré, conformément aux réquisitions du parquet qu'il n'avait pas de charges pouvant entraîner son inculpation. La comparution de M. Gordji devant le juge ayant ouvert la voie à la levée des menaces pesant sur M. Torri, nous l'avons autorisé à donner un témoignage comme le permet la convention de Vienne.

Je ne parlerai pas longuement de l'Afrique du Sud bien que ce sujet ait été évoqué par MM. d'Ornano et Bécart. La position de la France est connue : elle prend des sanctions quand les Douze en prennent. Nous ne voulons pas sanctionner obligatoirement, selon l'article 7 de la charte des Nations unies parce que cela ne ferait qu'aggraver la situation en Afrique australe. Nous essayons également de maintenir le dialogue, comme je l'ai exposé dans mon intervention, au début du débat.

Je voudrais enfin répondre à l'évocation des ventes d'armes qu'a faite M. Lecanuet et à l'exposé de M. Bécart sur ce sujet. En ce qui concerne ce problème, nous avons une politique responsable. Nous ne livrons pas d'armes à l'Afrique du Sud. Nous nous refusons à lui livrer certains matériels sensibles qui pourraient contribuer à la prolifération nucléaire. Nous n'acceptons pas de fournir des armes lorsqu'elles peuvent aggraver une situation où sont en cause les droits de l'homme.

Cependant, nous devons considérer le monde tel qu'il est. Chaque Etat a le droit de défendre sa sécurité : c'est le droit à la légitime défense conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies.

Je dirai à l'intention de l'un des deux orateurs : faut-il laisser les pays du tiers monde dépendre d'un tel fournisseur ?

Nous avons aussi besoin de maintenir une industrie de défense forte. Il faut donc non seulement exporter vers le tiers monde mais également réaliser un effort de réorientation vers l'Europe et vers les pays qui nous font confiance.

Je crois, en ce qui me concerne, avoir répondu à toutes les questions. M. Bosson répondra aux questions qui concernent plus spécifiquement l'Europe, M. Bariani à celles qui sont relatives aux Français à l'étranger, l'Amérique latine et l'Asie, Mme Michaux-Chevry sur la francophonie. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Bernard Bosson, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Bernard Bosson, ministre délégué. Au-delà du rapprochement des taux de T.V.A. vous vous êtes inquiété, monsieur Alduy, des risques d'une harmonisation qui ne s'étendrait pas aux autres charges pesant sur les entreprises dans la perspective de l'après 1992. Je crois avec vous qu'il faudra rapprocher le poids de ces charges et nous y parviendrons pour au moins deux raisons, qui ont été soulignées dans son intervention par M. Bettencourt.

Premièrement, lorsque nous aurons rapproché entre le quart et le tiers des recettes fiscales de chaque Etat membre, nous aurons engagé un mouvement irréversible qui conduira par contagion à rapprocher très largement les autres impôts.

Deuxièmement, lorsque les frontières auront été allégées ou seront tombées entre les Etats membres, quand nous aurons accru la convergence de nos politiques économiques, monétaires et certainement budgétaires, et appliqué sensiblement le même taux de T.V.A. aux mêmes produits, nous aurons effectivement rapproché le niveau des prix de détail. A partir de là, les conditions seront en place pour un rapprochement naturel et général des charges, les bas salaires et les charges rejoignant peu ou prou, globalement, les autres. Ce mouvement, nous pouvons l'aider. C'est ce à quoi tendent les propositions qui seront soumises aux ministres chargés des affaires sociales qui se réunissent à Bruxelles la semaine prochaine. Nous allons vers ce processus, qui est lent et long.

Monsieur Jung, je vous remercie de vos propos concernant nos efforts à propos du budget du conseil de l'Europe. Je vous indique que c'est en accord avec M. Raimond que j'ai pu ce matin même - puisque les réunions budgétaires se poursuivaient aujourd'hui au conseil de l'Europe à Strasbourg - régler ce problème.

Je remercie MM. Genton, de Villepin et Pintat d'avoir bien voulu souligner notre volonté de sauvegarder la politique agricole commune.

J'ajouterai à ce que j'ai été amené à dire cet après-midi et à ce qu'a dit M. Raimond que cette sauvegarde doit être assurée dans le respect de trois principes essentiels : unité de prix, solidarité financière, préférence communautaire. Elle doit même être améliorée, grâce notamment à l'accord de juin dernier sur le démantèlement des montants compensatoires monétaires.

Pour cette raison, la France s'est opposée, jusqu'ici avec succès, à celles des propositions de la commission qui menaçaient d'étouffer la politique agricole commune dans un carcan incompatible avec les réalités et les besoins d'une agriculture exportatrice, ou qui remettaient en cause le revenu des agriculteurs.

Nous voulons, enfin, que tout effort européen de maîtrise des surproductions soit valorisé au maximum au G.A.T.T. - ce qui est votre souci - et qu'il soit accompagné d'efforts équivalents des autres grands pays exportateurs mondiaux. Les propositions faites récemment au G.A.T.T. par la commission, à la demande notamment de la France, vont dans le bon sens, puisque, vous le savez, elles tendent à ce que soit

rétablie une protection du marché communautaire à l'encontre des importations des produits de substitution aux céréales.

Je répondrai maintenant à MM. Genton, de Villepin et Pintat sur les problèmes de financement de la Communauté.

Le conseil européen de Fontainebleau de 1984 avait effectivement conclu que le plafond de ressources propres serait porté à 1,4 p. 100 de T.V.A. au 1^{er} janvier 1984, qu'il pourrait être porté à 1,6 p. 100 au 1^{er} janvier 1988 et que la question de la correction des déséquilibres budgétaires, donc de la compensation britannique, devrait faire l'objet de décisions nouvelles.

La commission a donc proposé de fixer le plafond de ressources en fonction du P.N.B., ce que le dernier conseil européen de Bruxelles a d'ores et déjà accepté.

Elle suggère de définir des plafonds annuels et un plafond global à 1,4 p. 100 du P.N.B. en 1992.

Elle recommande de créer une quatrième ressource fondée sur la différence entre P.N.B. et T.V.A., qui serait plus juste et de nature à diminuer et à rendre dégressive la compensation britannique.

En réponse à votre inquiétude légitime, monsieur de Villepin, de voir cette compensation payée seulement par certains des onze partenaires et non par tous, j'indiquerai que, partageant votre souci, nous espérons obtenir à Copenhague que, contrairement aux propositions de la Commission, les onze soient bien amenés à se partager cette charge. Nous croyons, en effet, qu'à défaut nous créerions inéluctablement des partisans objectifs du maintien de cette formule que nous désirons dégressive et que nous ne voulons pas voir se pérenniser.

Le conseil des ministres du budget n'a effectivement pas pu arrêter de budget pour 1988 et le transmettre au parlement européen. Les ministres du budget reprendront leurs travaux au lendemain du conseil européen. Il faut espérer que ce dernier aura donné des orientations précises, leur permettant de saisir le parlement avant que le recours devant la Cour de justice, dont la fin du délai de saisine tombe après Copenhague, ne débouche sur une procédure contentieuse.

Dans sa dernière proposition de compromis, la présidence danoise avait envisagé pour 1988 un total de dépenses de 39 milliards d'ECU, correspondant à un plafond de 1,6 p. 100 de T.V.A. La commission, pour sa part, avait estimé qu'il fallait 41 milliards d'ECU et propose actuellement l'équivalent de 1,16 p. 100 de P.N.B. pour l'année 1988. C'est toute la discussion globale de Copenhague : financement, agriculture et cohésion.

En cas d'échec à Copenhague, les ministres du budget ne pourront pas se mettre d'accord rapidement et la Communauté devra vivre en douzièmes provisoires sur les 1,4 p. 100 de T.V.A. Il manquera donc, au minimum, entre 5 et 7 milliards d'ECU.

Le recours aux douzièmes provisoires serait très difficile à supporter, aussi bien par les Etats du Sud que par les Etats.

S'agissant du problème du niveau des ressources souhaitable, Copenhague tranchera. Pour sa part, le Gouvernement français a déjà inscrit en loi de finances une somme correspondant à un relèvement du plafond à 1,6 p. 100 de T.V.A. - pour garder la comparaison avec le système ancien.

Comme vous l'avez souligné, monsieur Habert, les dispositions de la convention de Strasbourg, qui remonte à 1963, ont pour effet que l'acquisition volontaire de la nationalité de l'un des pays européens signataires entraîne la perte de la nationalité d'origine. La France est signataire de cette convention.

Il est tout à fait possible d'envisager qu'à l'occasion d'une prochaine réunion du comité compétent du Conseil de l'Europe une discussion soit engagée avec nos partenaires sur les problèmes que pose effectivement aux ressortissants des Etats signataires, singulièrement aux ressortissants des Douze, l'application de cette convention, dans la perspective de l'ouverture des frontières, de la liberté d'installation et de l'instauration d'une communauté humaine.

M. Jacques Habert. Très bien !

M. Bernard Bosson, ministre délégué. Merci également, monsieur le sénateur, d'avoir souligné, avec M. Bettencourt, que la construction européenne ne se limite pas à la dimension économique, mais doit déboucher sur une dimension de communauté, au sens plein de ce terme magnifique.

Après avoir pu convaincre ceux de nos partenaires qui étaient réticents d'approuver le programme Erasmus, nous avons pu, avec Mme Alliot-Marie, lancer le programme « Jeunesse pour l'Europe » - en espérant que les autres Etats rejoindront la France - et appuyer la directive de reconnaissance générale des diplômes.

En ce qui concerne la liberté d'établissement, très peu de professions hors secteur public ne sont pas encore concernées par les décisions de Bruxelles. Nous n'élargissons plus maintenant la liberté d'établissement qu'à la marge.

Nous travaillons depuis plusieurs mois sur ce thème, et je crois qu'un accord pourra intervenir sous la présidence allemande, au cours du premier semestre de 1988, s'agissant en particulier de la reconnaissance des diplômes. Nous sommes sur le point d'aboutir depuis que l'ensemble du secteur de la fonction publique a été mis à l'écart de cette directive, qui devrait donc être adoptée en février prochain.

Deux questions ont été posées par M. Arzel.

S'agissant des interventions financières de la Communauté au bénéfice des victimes de catastrophes naturelles, vous savez qu'elles sont prévues par l'article 69 du budget des Communautés européennes.

J'indiquerai qu'après la tempête qui a ravagé l'ouest de l'Europe en octobre dernier, la France s'est vu attribuer 200 000 ECU au bénéfice de cinq départements, qu'elle a bénéficié également, en 1987, de 250 000 ECU, à la suite du passage du cyclone Clotilda à la Réunion et de 200 000 ECU après la catastrophe du Grand-Bornand.

En ce qui concerne le problème spécifique des bûcherons, je soulignerai que, les salariés pouvant circuler librement dans toute l'Europe, les entrepreneurs bretons peuvent, s'ils le désirent, recruter librement des bûcherons européens.

Enfin, j'en arrive à la dernière question posée par M. Geton et qui concerne le marché intérieur et les Etats tiers.

Je suis tout à fait de votre avis, monsieur le sénateur : la construction du marché intérieur ne doit pas bénéficier principalement aux Etats tiers.

Il est, en effet, tout à fait possible que certains progrès, notamment la suppression progressive des barrières non tarifaires, profite, si nous n'y prenons garde, au moins autant aux entreprises américaines et japonaises qu'aux entreprises européennes.

Le cas des véhicules automobiles est bien connu. Une reconnaissance mutuelle totale des homologations délivrées par les Etats membres conduirait progressivement à ce que la seule pénétration japonaise sur le marché français atteigne la moyenne communautaire.

Nous ne devons cependant pas laisser transformer ce risque en prétexte pour ne pas progresser dans la voie du marché intérieur. Au contraire, comme vous l'avez souligné, nous devons saisir cette occasion pour exiger de nos partenaires commerciaux des concessions de portée équivalente.

L'objectif doit être de faire bénéficier d'abord les entreprises européennes des avantages du marché intérieur et de négocier en position de force, grâce à une Europe renforcée, le démantèlement des obstacles aux échanges dans les Etats tiers.

Le nouveau cycle des « négociations commerciales multilatérales » dans le cadre du G.A.T.T. nous fournit l'enceinte appropriée pour obtenir un équilibre des avantages et des concessions.

Dans l'hypothèse où certains pays tiers refuseraient d'être coopératifs, nous devons jouer de toute la palette des instruments dont nous disposons, améliorer les procédures dont la mise en œuvre s'est révélée malcommode, telle la réglementation anti-dumping, et ne pas omettre de prévoir, dans les actes juridiques établissant le marché intérieur, des clauses de sauvegarde à l'encontre des produits en provenance de l'extérieur de la Communauté.

Au cours de la réunion informelle des ministres chargés du marché intérieur, qui s'est tenue à Copenhague le 7 septembre dernier, j'ai déposé, au nom de la délégation française et du Gouvernement, un mémorandum insistant sur cette argumentation.

Ce mémorandum, même s'il a reçu un accueil réservé de certaines délégations a été bien accueilli par la plupart de nos partenaires et totalement soutenu par les commissaires

des Communautés européennes, qui l'ont repris notamment dans des articles de presse. Nous espérons pouvoir en discuter dans les mois à venir, afin de doter la Communauté des instruments dont elle a besoin pour que le marché intérieur soit la chance des pays d'Europe et non pas un immense terrain donné en quelque sorte par priorité aux entreprises extérieures. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me contenterai d'apporter quelques précisions supplémentaires sur trois sujets qui ont été abordés au cours du débat : les Français de l'étranger, l'Amérique centrale et l'Amérique latine, dont nous a entretenu M. Pintat, et l'Asie du Sud-Est, dont les problèmes ont été évoqués par M. d'Ornano.

MM. de Villepin, Cantegrit, Habert, Bayle, d'Ornano et Roux ont traité de certaines questions concernant les Français de l'étranger.

M. Bayle a relevé l'insuffisance de la représentation numérique des Français à l'étranger tout le monde en est conscient. La France n'a pas, il est vrai, une très forte tradition d'expatriation, et cela pèse naturellement sur notre présence à l'étranger.

Mais c'est un phénomène que nous combattons, et les pouvoirs publics montrent l'exemple : songeons à l'effort consenti notamment par l'administration du ministère des affaires étrangères, qui, il faut le savoir, avec ses 237 consulats ou sections consulaires d'ambassade et avec ses 587 agences consulaires, détient le réseau diplomatique le plus étendu et le plus dense du monde, avec les Etats-Unis. Cela permet à chacun de nos compatriotes à l'étranger de disposer à proximité, ou tout au moins pas très loin, des services d'un agent du ministère des affaires étrangères ou d'une structure qui peuvent lui venir en aide ou auprès desquels il peut s'informer.

M. le ministre disait tout à l'heure, dans son intervention liminaire, que 60 de nos consulats seraient informatisés d'ici à la fin de 1988 ; 40 le seront déjà à la fin de cette année.

Les problèmes créés par l'instauration des visas ont été largement résolus par le recrutement de 1 500 agents supplémentaires. Les formalités sont d'ailleurs réduites au minimum pour certains pays, notamment ceux du Conseil de l'Europe, et l'obtention du visa est donc tout à fait facilitée.

Finalement, les Français de l'étranger ont parfaitement compris - on s'en rend compte quand on les interroge - que les dispositions prises étaient indispensables - dans les conditions actuelles du moins - pour assurer notre sécurité.

M. le sénateur Cantegrit a évoqué le problème du fonds d'assistance ; il faut rappeler à cet égard que, malgré un budget difficile en 1987, près de 5 000 personnes âgées ont été secourues par l'intermédiaire des comités consulaires pour la protection et l'action sociale ainsi que par les sociétés de bienfaisance que nous subventionnons ; 650 handicapés ont été secourus la même année et 10 000 personnes l'ont été de façon occasionnelle.

C'est dire qu'en 1987, malgré un budget de rigueur, il n'y a pas eu de baisse de notre aide sur le plan social à l'étranger et que toutes les demandes qui nous ont été adressées ont été satisfaites. M. le ministre a dit tout à l'heure qu'un effort considérable sera réalisé en 1988 : 12 millions de francs, soit une augmentation de 9 p. 100, 7 millions de francs de mesures nouvelles étant affectés à la solidarité envers les Français de l'étranger les plus défavorisés.

M. Cantegrit a proposé qu'une aide soit accordée aux Français de l'étranger afin de leur permettre de couvrir les frais de cotisation à l'assurance maladie ; cela mérite sans doute un examen approfondi. M. le sénateur sait cependant qu'il faut garder présent à l'esprit les sommes très importantes que cela représenterait, ce qui pèse quelque peu sur la décision.

De plus, M. le ministre a rappelé qu'un effort considérable est fait sur les bourses : elles seront accordées aux enfants des moyennes sections des écoles maternelles ainsi qu'aux enfants des Français vivant dans des pays connaissant de graves difficultés monétaires.

Notre effort culturel se traduit par une augmentation considérable des crédits en faveur des établissements scolaires, des alliances françaises et des centres culturels.

Cet ensemble de mesures marque la volonté du Gouvernement de prouver aux Français de l'étranger sa volonté réelle d'être à leurs côtés dans leur effort qui, c'est vrai, n'est pas spontané chez nos compatriotes, de s'expatrier pour un moment plus ou moins long de leur vie professionnelle et familiale.

MM. Cantegrit, d'Ornano et Bayle ont évoqué la date des élections au conseil supérieur des Français de l'étranger.

Lors de sa réunion des 27 et 28 février 1987, le bureau permanent de ce conseil avait effectivement demandé le report du mandat des délégués, lequel expirait normalement au mois de juin 1988. Il était donc nécessaire d'étudier dans quelles conditions ce report pouvait ou non être opéré.

Pour prolonger le mandat des délégués en exercice, le Parlement devait adopter une loi, et vous avez d'ailleurs tous présent à l'esprit que l'on a procédé de la sorte pour les conseillers généraux.

Lorsque le Conseil d'Etat a donné son accord sur le report des élections cantonales, il n'a retenu qu'un seul argument - pas celui qu'on imagine le plus fréquemment d'ailleurs ! - fondé sur les conditions très délicates dans lesquelles s'effectuerait le recueil des signatures de parrainage pour l'élection présidentielle. En effet, comme le mandat des conseillers généraux expirait avant la date prévue pour l'élection présidentielle, une certaine incertitude régnait quant aux personnes habilitées à accorder leur soutien.

Le mandat des délégués expirant après l'élection présidentielle, nous ne disposons plus que d'un argument d'opportunité, fondé sur les difficultés pour nos postes consulaires d'organiser deux scrutins successifs. Nous courions donc incontestablement le risque que le Conseil d'Etat émette un avis défavorable. De plus, un recours aurait pu être introduit devant le Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, un certain nombre de membres du conseil supérieur des Français de l'étranger demandent que leur mandat soit porté à six ans.

Sa durée actuelle - c'est le plus court des mandats en France - n'étant que de trois ans, une prolongation de six mois du mandat des conseillers sortants réduirait d'autant celui des nouveaux élus.

Monsieur Cantegrit, ces raisons ont conduit le Gouvernement à ne pas déposer de projet de loi portant sur le report de l'élection des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger. Aucune date n'est actuellement arrêtée, aucune décision n'est prise !

Je souhaite donc qu'une concertation s'instaure pour fixer une date recevant l'agrément des uns et des autres et ne gênant pas le travail des postes consulaires.

Il n'est en revanche pas possible d'accepter une solution qui pose les problèmes de principe et de droit que je viens d'évoquer.

Je remercie M. Habert de la tonalité de son propos. Lui-même ainsi que d'autres intervenants se sont à juste titre intéressés aux conditions dans lesquelles ces élus du suffrage universel que sont les délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger exercent leur mandat.

Il est vrai que leur statut n'est pas défini ; progressivement, les délégués au conseil supérieur doivent bénéficier d'un statut.

Le ministère prépare d'ailleurs un décret regroupant des dispositions éparses actuellement en vigueur. Il constituera l'ébauche d'un statut des délégués. Comme ce texte a des conséquences budgétaires, le département doit obtenir l'accord du ministère du budget.

Cependant, des pas ont déjà été accomplis pour faciliter la tâche des délégués dans l'exercice de leur fonction. Ainsi, le remboursement de leurs frais de transport sera désormais effectué sur simple déclaration. Cette amélioration, très souhaitée par les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger, permettra de rapprocher les conditions d'exercice de leur mandat de celles des autres élus du suffrage universel.

Les crédits figurant sur la ligne budgétaire consacrée aux délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger ont doublé par rapport à l'année précédente.

De plus, si l'Assemblée nationale accepte les dispositions adoptées par le Sénat le 9 décembre 1987 sur proposition de M. de Cuttoli, les délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger auront le droit de parrainer l'élection présidentielle. Ce sera indéniablement un pas supplémentaire vers une harmonisation avec le statut des autres élus, tels les conseillers régionaux. Cela répond également à un souhait légitime de ces délégués, qui, tout en étant des représentants du peuple au sein d'une assemblée consultative n'en sont pas moins élus au suffrage universel.

Monsieur Roux, après un entretien entre M. Jean-Bernard Raimond, M. Edgard Faure et, plus humblement, moi-même, nous sommes convenus que, dans la célébration du bicentenaire de la Révolution française, une manifestation spécifique serait organisée pour les Français de l'étranger de manière à faire connaître à leurs concitoyens de la métropole leurs réalisations, tant au sein des entreprises, des établissements d'enseignement que des administrations à l'étranger. Cette action recueille l'adhésion et suscite l'intérêt des uns et des autres.

M. Pintat a évoqué l'Asie du Sud-Est. A ce sujet, je crois me rappeler que M. le Premier ministre, lorsqu'il avait présenté le programme de son Gouvernement devant l'Assemblée nationale et le Sénat en avril 1986, avait souhaité qu'un effort soit réalisé.

M. Pintat a également évoqué la situation en Amérique latine. Nous avons indéniablement fait un effort pour entretenir de bonnes relations avec les pays de ce continent qui a fait, lui aussi, un effort de démocratisation. Celui-ci est parfois fragilisé par la tension qui peut régner dans l'un ou l'autre des Etats de cette région. En effet, la démocratie n'y est pas toujours confortée ou fermement installée. Cependant, il est indéniable que le nombre d'Etats démocratiques en Amérique latine croît chaque année.

M. le ministre et moi-même avons fait en sorte que quasiment tous les Etats d'Amérique latine aient fait l'objet, ces deux dernières années, d'une visite ministérielle française, qu'elle ait été effectuée par le Président de la République, le Premier ministre, M. Jean-Bernard Raimond ou moi-même.

Au total, nous avons donc « couvert » systématiquement l'Amérique latine avec la volonté de reprendre le dialogue avec ces pays qui, sur le plan de la sensibilité, de la culture et des affinités, sont très proches de nous. En effet, ils nous reprochaient de faire preuve envers eux d'une « sentimentalité à éclipse » et de les oublier parfois.

Nous consacrons à ces pays 13 p. 100 du budget des relations culturelles, scientifiques et techniques. Cet effort est apprécié dans ces pays. Notre influence politique y est réelle. Nous participons finalement à leur évolution politique. De plus, notre « compagnonnage » - si je puis employer ce terme - y est recherché.

Je vous remercie, monsieur Pintat, de l'action que vous menez à la tête du groupe d'amitié du Sénat pour conforter notre politique dans ces pays.

Je vous remercie notamment d'avoir souligné que notre position sur la dette était appréciée par eux. Au sein du Club de Paris, nous tentons effectivement de faciliter le rééchelonnement harmonieux de leur dette, à moins qu'ils ne décident de se dégager de leurs obligations unilatéralement.

Je traiterai maintenant de l'Amérique centrale. Le processus dit de « Contadora » n'aboutissait pas. Cependant, notamment grâce à l'action d'un homme, le président Arias - M. le Président de la République et M. le Premier ministre l'ont reçu à Paris - qui a cru en sa vocation pour tenter quelque chose en Amérique centrale, la situation s'est débloquée.

Malgré le scepticisme des uns et des autres, il faut reconnaître que des mesures très concrètes ont été prises en faveur de la paix : cessez-le-feu, amnistie, dialogue, démocratisation, création d'une commission internationale de vérification et demande d'arrêt des aides extérieures aux mouvements de rébellion qui vaut d'ailleurs pour la guérilla au Salvador comme pour les « contras » au Nicaragua.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, on peut espérer que, s'ouvrent des perspectives de paix en Amérique centrale et, dans toute la mesure de nos possibilités, nous devons les favoriser.

Les pays d'Amérique centrale éprouvent le désir d'aboutir à la paix. Le président Arias a bien mérité le prix Nobel qui lui a été décerné pour son action en Amérique centrale.

Pour la première fois depuis des années, disais-je, on peut espérer que, dans les prochains mois, la situation sera beaucoup moins conflictuelle qu'au cours des années précédentes.

M. d'Ornano a traité de l'Asie du Sud-Est. Il serait injuste de dire que nous négligeons les pays de l'A.S.E.A.N. au profit du Vietnam. L'exemple de la Thaïlande contredit d'ailleurs quelque peu ses propos.

Ainsi, un protocole portant sur 730 millions de francs doit être signé prochainement à Paris par M. Balladur et son homologue thaï. La Thaïlande se situe au cinquième rang des pays bénéficiaires de notre coopération en Asie, après l'Inde, le Gabon, l'Indonésie et la Chine...

M. Paul d'Ornano. Et le Vietnam !

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. ... mais devant le Vietnam !

De plus, une commission mixte franco-thaïlandaise vient de se tenir à Bangkok ; elle nous a permis de répondre aux souhaits de nos interlocuteurs thaïs et de réaliser une pénétration économique française dans ce pays en matière de télé-détection, de biotechnologie et de développement rural.

Je rappelle également que la tradition qui a permis à des générations de hauts fonctionnaires thaïlandais de recevoir dans notre pays une formation dans les sciences juridiques et administratives est maintenue, voire renforcée.

Je retourne en Thaïlande la semaine prochaine. Nous avons été présents dans ce pays comme dans les autres pays de l'A.S.E.A.N. Nous nous sommes rendus à Singapour, en Indonésie et en Malaisie.

Je reconnais que la part des marchés que nous détenons dans ces pays est extrêmement faible. Notre indéniable volonté d'implantation tant politique qu'économique est certes nouvelle, elle doit cependant s'exercer avec tenacité et continuité.

En ce qui concerne la Chine, monsieur le sénateur, je vous prie de m'en excuser, mais je ne partage pas votre pessimisme. Nos relations politiques avec ce pays se maintiennent à un très bon niveau. Les visites et les échanges sont nombreux ; la première visite en France d'un chef d'Etat chinois, les 9 à 13 novembre 1987, en fournit l'exemple symbolique le plus récent.

Il y a eu une capitalisation et une diversification de nos relations avec la Chine. Le nombre des missions qui se rendent dans ce pays et des accords qui sont signés ne cesse de croître. Nous avons un capital de confiance qui ne périclète pas et qui est préservé, bien que nos relations économiques avec la Chine ne soient pas à la hauteur de la qualité de nos relations politiques. Nos échanges commerciaux sont cependant en développement réel et leur volume a presque doublé en cinq ans.

C'est ainsi que nous construisons à Daya Bay, à côté de Canton, deux centrales nucléaires, ce qui conduira 1 500 Français à aller travailler en Chine, que nous avons un *joint venture* avec la municipalité de Canton et Peugeot, que nous avons des perspectives sur la construction du métro de Shanghai, que nous avons vendu des Airbus à la compagnie aérienne chinoise, la C.A.A.C.

Naturellement, c'est vrai, nous ne faisons pas avec la Chine un volume considérable d'affaires, mais il est non moins vrai que, dans le domaine des technologies de pointe, nous connaissons incontestablement des succès. J'ai ainsi récemment inauguré un central téléphonique représentant 400 000 lignes à Pékin et nous venons de signer un nouveau protocole financier qui permettra, je l'espère, d'en construire au moins autant.

Certes, nous mesurons qu'en Asie, dans cette partie du monde où se joue une large partie du destin de l'humanité, nous avons un handicap à remonter. Nous ne pourrions le combler en deux ans, mais nous sommes un certain nombre, au ministère et ailleurs, à avoir une ardeur et une volonté telles que nous devrions pouvoir nous placer mieux dans cet espace économique qui est surtout occupé actuellement par des pays comme le Japon, qui dispose là-bas de bases solides. Dans les domaines que je viens d'évoquer, ces pays sont en effet maintenant concurrencés par les entreprises françaises. Nous sommes en tout cas sur une ligne de progression que seule pouvait initier une volonté politique, cette volonté politique que nous avons eue en Asie comme en Amérique latine depuis deux ans.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les informations complémentaires que je souhaitais vous apporter après la réponse de M. Jean-Bernard Raimond. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, mon intervention sera brève. Ce soir, une véritable symphonie a été jouée au sujet du rôle du ministère des affaires étrangères. Je ne serais pas personnellement opposée à ce que l'on y inclue le secrétariat d'Etat à la francophonie, le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme, les services du commerce extérieur, ou le secrétariat pour le Pacifique Sud. Mais, je vous en supplie, au nom de la France, n'y ajoutez surtout pas le ministère de la coopération, car, au nom des relations privilégiées que nous avons avec nos amis africains, ce serait très mal perçu. Nous ne devons pas traiter ces derniers, en effet, comme on a tenté de le faire, à une certaine époque, pour l'outre-mer français, c'est-à-dire comme relevant des affaires extérieures de la France.

Le rôle du secrétariat d'Etat à la francophonie correspond à une volonté très claire du Gouvernement et je rappellerai, après M. le ministre des affaires étrangères, que l'action coordonnée que nous avons menée ensemble - qu'il s'agisse du ministère des affaires étrangères ou de ceux de la culture, de la coopération, de l'éducation nationale ou de la jeunesse et des sports - a permis à la France de se présenter au sommet de Québec dans une situation particulièrement privilégiée.

En effet, en février 1986, lorsque la France a organisé, à la veille des élections régionales et législatives, la grand-messe solennelle du premier sommet francophone, un certain nombre de propositions avaient été littéralement jetées sur la table sans que l'exécution de ce sommet n'ait été véritablement préparée. Par conséquent, si la France n'avait pas mis en place une structure reposant sur une volonté politique très claire de réaliser les engagements pris par elle, alors la francophonie aurait été celle que certains avaient souhaitée. Cependant, armés de cette volonté politique, nous nous sommes présentés à Québec en ayant réalisé 88 propositions sur 100, dépassant pour cela le quota financier prévu par la France.

M. Pelletier a comparé le secrétariat d'Etat à une série de structures. Je me félicite qu'il ne l'ait pas comparé à des structures dont le caractère est purement administratif ! En effet, je ne saurais en aucune façon procéder à une telle comparaison car je suis animée par une volonté politique et je n'oublie jamais que je suis une légitime représentante du peuple, alors que ni le commissariat général de la langue française, ni le haut sommet de la francophonie, présidé par le Président de la République - et qui n'est, en définitive, qu'un organisme de réflexion émettant des vœux pieux - ne sauraient être armés d'aucune action politique.

Il en est de même de l'agence de coopération culturelle, qui est née à Niamey en janvier 1970 : elle n'avait aucune vocation pour exécuter les décisions du sommet de Québec et c'est la raison pour laquelle il a été décidé de confier cette exécution à un comité international du suivi. Nous ne saurions reprocher aux chefs d'Etat de décider souverainement de la façon dont ils entendaient organiser le suivi des décisions du sommet !

Je terminerai en disant que j'ai applaudi cette action du Gouvernement car elle s'est exercée dans un climat de concertation, de coopération interministérielle. Certes, il aurait peut-être été concevable de confier au ministère de l'éducation nationale le soin de s'occuper du français en France. Mais je considère, pour ma part, que défendre la langue et la culture de son pays, c'est défendre la souveraineté nationale et que la France ne peut confier une telle mission qu'à un organe politique représentatif du peuple. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Emmanuel Hamel. Quelle plaidoirie !

M. le président. Je rappelle au Sénat que les crédits relatifs à la francophonie et aux droits de l'homme sont compris dans les crédits des services généraux du Premier ministre, dont le vote aura lieu à l'issue du débat sur la communication.

Nous allons procéder au vote par titre des crédits du ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, moins 131 098 917 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, plus 183 752 976 francs. »

La parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. Le titre IV comprend les crédits qui sont affectés au conseil supérieur des Français de l'étranger. Après les différents intervenants qui se sont succédés dans ce débat, je tiens moi aussi à insister, monsieur le ministre, sur certaines demandes réitérées depuis plusieurs années par ce conseil, dont personne n'ignore plus l'importance qu'il a prise dans la vie de tous nos compatriotes expatriés.

Les crédits affectés à cette ligne budgétaire augmentent cette année de 700 000 francs, mais cela ne me paraît pas extraordinaire, encore que ce soit appréciable.

Je crois savoir que cette augmentation doit surtout servir à attribuer des billets d'avion à nos collègues pour leur permettre de mieux visiter leurs mandants dans des circonscriptions qui sont parfois extrêmement vastes.

Des revendications ont pourtant été présentées chaque année devant l'assemblée générale du conseil supérieur au sujet des indemnités de fonction de ses membres. A l'heure actuelle, les membres du conseil exercent leurs fonctions à titre gratuit et, lorsqu'ils viennent à Paris, ils ne reçoivent qu'un billet d'avion en classe économique et une indemnité de séjour absolument dérisoire - elle est inférieure à trois cents francs ! - qui ne leur permet ni de se loger ni de se nourrir.

Ils réclament donc, et cela me paraît tout à fait justifié, des indemnités permettant d'aligner leur traitement sur celui de certains élus locaux. Ainsi, je rappelle que les maires, les adjoints, les conseillers de Paris, les membres des assemblées des territoires d'outre-mer perçoivent des indemnités de fonction, ainsi que les membres du Conseil économique et social, dont les membres ne sont pourtant pas élus alors que ceux du conseil supérieur des Français de l'étranger le sont au suffrage universel et qu'ils expriment la volonté populaire des Français établis hors de France.

Je souhaiterais donc que le ministère des affaires étrangères - même si je sais bien que cela excède votre compétence, monsieur le ministre - mène des négociations interministérielles, notamment avec le ministère du budget, de façon que cette question soit résolue le plus rapidement possible.

Outre cette indemnité de fonction, qui paraît maintenant devenir un droit aux yeux de nos collègues, une autre revendication a été présentée : une indemnité permet, en France, le remboursement des bulletins électoraux et des frais de papeterie à tous les candidats ayant obtenu 5 p. 100 des suffrages exprimés ; or, inexplicablement, cette disposition n'est pas appliquée aux membres du conseil supérieur des Français de l'étranger.

J'aborderai un troisième point, qui fait d'ailleurs l'objet d'une proposition de loi que j'ai déposée et que j'ai développée et fait adopter ce matin par la commission des lois du Sénat : lorsqu'un membre du conseil supérieur des Français de l'étranger est victime d'un accident dans l'exercice de ses fonctions, il doit être couvert et indemnisé comme le sont tous les élus locaux. La commission des lois a adopté cette proposition et j'espère que le Gouvernement la soutiendra lorsqu'elle sera examinée en séance.

Tels sont les propos que je voulais tenir, monsieur le ministre. J'entends bien que votre bureau ne recèle pas un coffre-fort rempli de liasses de billets de 500 francs à distribuer à l'agent comptable du conseil supérieur des Français de l'étranger, mais il en va différemment de votre collègue chargé du budget ; je vous demande donc instamment de prévoir, au cours des prochains mois, des conversations interministérielles en vue de résoudre ces différents points qui

tiennent à cœur à nos compatriotes membres de l'assemblée que vous présidez. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. - M. Cantegrit applaudit également.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 245 millions de francs. »

« Crédits de paiement, 110 250 000 francs. »

M. Charles de Cuttoli. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. J'ai été tout à l'heure désagréablement surpris d'entendre un de mes collègues mettre en cause - sans les nommer, mais ses propos étaient très transparents ! - les trois sénateurs représentant les Français de l'étranger appartenant au groupe du R.P.R. Selon lui, ils s'étaient livrés à une manœuvre contraire à une décision votée par le bureau du conseil supérieur des Français de l'étranger au mois de février dernier et tendant à demander au Gouvernement de retarder pendant six mois l'élection à ce conseil.

Je dois quand même quelques explications. Je le dis sur le ton le plus ordinaire de la voix, c'est sans ménagement excessif que notre collègue a cru devoir formuler ce qui est une véritable accusation.

J'affirme - car mes deux autres collègues et moi-même avons le courage de nos opinions - que nous nous sommes rendus en temps utile au ministère des affaires étrangères pour y rencontrer M. le secrétaire d'Etat Bariani afin de faire valoir les inconvénients, à nos yeux, d'un report de l'élection au conseil supérieur des Français de l'étranger, dont les pouvoirs expirent le 3 juin prochain. A moins qu'une loi, bien entendu, ne prolonge les pouvoirs de ce conseil - ce qui ne nous paraissait pas souhaitable pour toutes sortes de raisons - le conseil, selon nous, se devait d'exister, un vide juridique ne pouvait, pendant plusieurs mois, supprimer une assemblée qui avait son importance et qu'on ne pouvait pas négliger au point de la rendre absolument inexistante.

Au mois de février dernier, le conseil supérieur - qui se compose d'une quinzaine de membres - a été saisi d'une demande de report à la suite d'explications données par l'administration de la direction des Français à l'étranger, qui estimait qu'il était difficile de devoir reporter cette élection. Nos collègues, bien entendu...

M. le président. Monsieur de Cuttoli, croyez-vous que ce soit vraiment l'heure d'évoquer à nouveau ce problème ?

M. Charles de Cuttoli. Monsieur le président, pardonnez-moi, mais j'ai été mis en cause. Je ne l'ai pas été nommément, mais je n'admets pas qu'un de mes collègues appartenant à la même majorité que moi vienne dans cette enceinte, contrairement à tous les usages, porter des accusations de cette nature.

Je tiens à vous dire que ces affirmations sont inexactes et qu'au nom de mes collègues MM. d'Ornano et Barras je m'élève avec vigueur contre elles.

M. le président. J'en reviens aux crédits figurant au titre V.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je demande la parole.

M. le président. Croyez-vous vraiment que ce soit l'heure ?

M. Charles de Cuttoli. Je me réserve un droit de réponse !

M. le président. Non ! Nous allons nous arrêter là. Nous reparlerons de cette question quand nous en aurons fini avec l'examen des crédits !

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant au titre V.

(Ces autorisations de programme et ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 36 300 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 28 800 000 francs. » - *(Adopté.)*

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère des affaires étrangères.

7

FAIT PERSONNEL

M. le président. Messieurs, je suis maintenant à votre disposition !

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je voudrais vous donner lecture du procès-verbal du bureau permanent du 27 février, qui a été diffusé par Mme Renoir : « Nous considérons par conséquent que le vote est acquis à l'unanimité puisque le nombre des membres du bureau permanent est de dix-huit. Trois de nos collègues ne sont pas là, nous considérons qu'ils votent avec nous. »

J'ai bien dit, monsieur le président, que le bureau permanent du 27 février avait souhaité, à l'unanimité, le report de ces élections. Voilà ce que j'ai développé tout à l'heure, et je n'ai pas fait d'autre polémique que celle-là. Seuls deux objectifs m'animent : d'une part, que les élus du suffrage universel du bureau permanent puissent faire entendre leur voix - c'est ce que j'ai indiqué à M. le ministre et à M. le secrétaire d'Etat - et, d'autre part, que la régularité de l'élection, quant à sa date, ne puisse pas être contestée pour les Français de l'étranger.

Encore une fois, je n'ai pas d'autre idée en tête et je ne cherche pas à faire d'autre polémique. Je ne demande surtout pas que d'autres viennent imposer leur loi !

M. Charles de Cuttoli. Nous n'avons pas l'habitude des diktats dans notre assemblée et nous ne les acceptons pas, monsieur Cantegrit, notamment les vôtres !

M. Jean-Pierre Bayle. Sauf ceux du R.P.R. !

M. le président. L'heure n'est plus à la polémique !

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le code des communes et le code de procédure pénale et relatif aux agents de police municipale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 132, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

9

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur les bourses de valeurs.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 130, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par l'Assemblée nationale relatif aux marchés à terme.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 131, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

10

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Louis de Catuelan une proposition de loi relative à la responsabilité des dommages causés par les lapins.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 133, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

11

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi de MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano et Jean Barras modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 33, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 122 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano et Jean Barras, relative à la réparation des accidents subis par les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger dans l'exercice de leurs fonctions (n° 55, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 123, et distribué.

J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale :

1° Sur la proposition de loi de MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano et Jean Barras, relative aux indemnités de fonction et de déplacement des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 63, 1987-1988) ;

2° Sur la proposition de loi de MM. Jean-Pierre Cantegrit, Pierre Croze, Xavier de Villepin et Olivier Roux, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982, relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger (n° 77, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 124 et distribué.

J'ai reçu de M. René-Georges Laurin un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux (n° 100, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 125 et distribué.

J'ai reçu de M. Hubert Hænel, un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique adoptée par l'Assemblée nationale relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 304, 1986-1987).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 126 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Jolibois un rapport fait au nom de la commission élue spécialement pour son examen, conformément à l'article 86, alinéa 3, du règlement, sur la proposition de résolution, adoptée par l'Assemblée nationale, portant mise en accusation de M. Christian Nucci, ancien ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, devant la Haute Cour de justice (n° 36, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 127 et distribué.

J'ai reçu de M. Hubert Hænel, un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi relatif à l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs (n° 291, 1986-1987).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 128 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Pluchet, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 134 et distribué.

12

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Descours, un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale (n° 304, 1986-1987).

L'avis sera imprimé sous le numéro 129 et distribué.

13

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, jeudi 3 décembre 1987, à quinze heures et le soir :

1. - Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

2. - Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1988, adopté par l'Assemblée nationale (nos 92 et 93, 1987-1988).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales :

- Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.

* M. Jean-Pierre Masseret, rapporteur.

- Comptes spéciaux du Trésor (art. 39, 40, 42 à 47, 47 bis et 66 bis) : M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 46).

- Economie, finances et privatisation :

- I. - Charges communes (dont rapatriés) et articles 64 et 66 ;

- II. - Services financiers : M. André Fosset, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 10) ; M. Michel Manet, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 11) ; M. Henri Bangou, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (consommation et concurrence) (avis n° 95, tome VIII).

- Budget annexe des Monnaies et médailles : M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 41).

- Budget annexe de l'Imprimerie nationale : M. Robert Vizet, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 37).

- Industrie, P. et T. et tourisme :

- I. - Industrie et article 69 : M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial (rapport n° 93, annexe n° 24) ; M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie) (avis n° 95, tome IV) ; M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie) (avis n° 95, tome V).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1988

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1988 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1988 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 5 décembre 1987.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 3 décembre 1987, à trois heures vingt.)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,
ROBERT ETIENNE

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Conditions d'éligibilité du Fonds social européen

275. - 2 décembre 1987. - **M. Michel Rufin** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes**, sur la décision prise par la Commission des Communautés européennes, modifiant les conditions d'éligibilité du Fonds social européen (F.S.E.) pour les exercices 1988 à 1990. Alors que précédemment le département de la Meuse était considéré dans son intégralité pour bénéficier des actions prioritaires du F.S.E. destinées à promouvoir l'emploi et la formation professionnelle, désormais, seul, l'est du fleuve Meuse, dans le département, est retenu comme zone prioritaire. Le département de la Meuse, déjà particulièrement éprouvé par la crise spécifique de la région Lorraine, crise de la sidérurgie, des industries traditionnelles, impliquant une difficile reconversion et restructuration industrielle, frappé de plein fouet dans son agriculture par la crise du marché de la viande et l'application des quotas laitiers mérite une attention particulière, et il apparaît surprenant de constater le désengagement du Fonds social européen. Le conseil général de la Meuse a récemment, par le vote unanime d'une motion, sollicité la révision de la décision de la Commission de la Communauté européenne. Il est souhaitable, en effet, d'appeler l'attention de la Commission sur une telle injustice. C'est pourquoi il lui demande quelles instructions il a l'intention de donner aux commissaires français, pour tenir compte de la situation exceptionnellement grave du département de la Meuse et pour obtenir à nouveau son inscription au Fonds social européen.

Respect du rapport constant

276. - 2 décembre 1987. - **M. André Duroméa** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** que pendant des années les anciens combattants se sont battus pour obtenir le respect du rapport constant. Après bien des péripéties et un compromis obtenu lors de la tenue de la commission tripartite, l'accord s'est fait sur la base d'un décalage de 14,26 p. 100. Au 1^{er} décembre 1987, ce décalage est résorbé mais il semble que se dessine une nouvelle entorse au principe même du rapport constant. En effet, au mois de juillet 1987, certains fonctionnaires des catégories C et D ont obtenu des augmentations indiciaires. Ces modifications changent à nouveau les données du rapport constant. A différentes reprises, les anciens combattants, notamment par l'intermédiaire de l'Union française des associations de combattants, ont questionné MM. le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Des assurances avaient été données qu'aucun contentieux ne serait rouvert. Il souhaite donc que M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants lui fasse connaître les intentions du Gouvernement quant à une éventuelle modification de l'article L. VIII bis du code des pensions qui fixe l'indice de référence du rapport constant.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du mercredi 2 décembre 1987

SCRUTIN (N° 44)

sur les crédits du titre III (art. 32, état B) concernant les services du Premier ministre. - III : Conseil économique et social.

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	317
Majorité absolue	159
Pour l'adoption	317
Contre	0

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.		
François Abadie	Jacques Boyer-Andrivet	François Delga
Michel d'Aillières	Jacques Braconnier	Lucien Delmas
Paul Alduy	Pierre Brantus	Jacques Delong
Michel Alloncle	Louis Brives	Charles Descours
Guy Allouche	Raymond Brun	Jacques Descours
Jean Amelin	Guy Cabanel	Desacres
Hubert d'Andigné	Michel Caldaguès	Rodolphe Désiré
Maurice Arreckx	Robert Calmejane	Georges Dessaigne
Alphonse Arzel	Jean-Pierre Cantegrit	Emile Didier
François Autain	Jacques Carat	André Diligent
Germain Authié	Paul Caron	Franz Duboscq
José Balarello	Pierre Carous	Alain Dufaut
René Ballayer	Ernest Cartigny	Pierre Dumas
Henri Bangou	Març Castex	Jean Dumont
Bernard Barbier	Louis de Catuelan	Michel Durafour
Jean Barras	Jean Cauchon	André Duroméa
Jean-Paul Bataille	Joseph Caupert	Léon Eeckhoutte
Gilbert Baumet	Claude Cazalet	Claude Estier
Jean-Pierre Bayle	Jean Chamant	Jules Faigt
Jean-Michel Baylet	Jean-Paul Chambriard	Edgar Faure (Doubs)
Mme Marie-Claude	Michel Charasse	Jean Faure (Isère)
Beauveau	Jacques Chaumont	Maurice Faure (Lot)
Jean-Luc Bécart	Michel Chauby	Louis de La Forest
Henri Belcour	Jean Chérioux	Marcel Fortier
Jacques Bellanger	William Chervy	André Fosset
Jean Bénard	Roger Chinaud	Mme Paulette Fost
Mousseaux	Auguste Chupin	Jean-Pierre Fourcade
Georges Benedetti	Félix Ciccolini	Philippe François
Jacques Bérard	Jean Clouet	Jean François-Poncet
Georges Berchet	Jean Cluzel	Jean Francou
Roland Bernard	Jean Colin	Mme Jacqueline
Guy Besse	Henri Collard	Frayse-Cazalis
André Bettencourt	Henri Collette	Jean Garcia
Jacques Bialski	Francisque Collomb	Gérard Gaud
Mme Danielle	Charles-Henri	Philippe de Gaulle
Bidard Reydet	de Cossé-Brissac	Jacques Genton
Jacques Bimbenet	Marcel Costes	Alain Gérard
Jean-Pierre Blanc	Raymond Courrière	François Giacobbi
Maurice Blin	Roland Courteau	Michel Giraud
Marc Bœuf	Maurice Couve	(Val-de-Marne)
André Bohl	de Murville	Jean-Marie Girault
Roger Boileau	Pierre Croze	(Calvados)
Stéphane Bonduel	Michel Crucis	Paul Girod (Aisne)
Charles Bonifay	Charles de Cuttoli	Henri Gœtschy
Christian Bonnet	Etienne Dailly	Jacques Golliet
Marcel Bony	Michel Darras	Yves Goussebaire-
Amédée Bouquerel	Marcel Daunay	Dupin
Yvon Bourges	Marcel Debarge	Adrien Gouteyron
Raymond Bourguine	Désiré Debavelaere	Jacques Grandon
Philippe de Bourgoing	Luc Dejoie	Paul Graziani
Raymond Bouvier	Jean Delaneau	Roland Grimaldi
Jean Boyer (Isère)	André Delelis	Robert Guillaume
Louis Boyer (Loiret)	Gérard Delfau	Jacques Habert
		Hubert Hænel
		Emmanuel Hamel
		Mme Nicole
		de Hauteclocque
		Marcel Henry
		Rémi Herment
		Daniel Heffel
		Jean Huchon
		Bernard-Charles Hugo
		Claude Huriet
		Roger Husson
		André Jarrot
		Pierre Jeambrun
		Charles Jolibois
		Louis Jung
		Paul Kauss
		Philippe Labeyrie
		Pierre Lacour
		Pierre Laffitte
		Christian
		de La Malène
		Jacques Larché
		Gérard Larcher
		Tony Larue
		Robert Laucournet
		Bernard Laurent
		René-Georges Laurin
		Marc Lauriol
		Guy de La Verpillière
		Louis Lazuech
		Henri Le Breton
		Jean Lecanuet
		Bastien Leccia
		Yves Le Cozannet
		Henri Lederman
		Modeste Legouez
		Bernard Legrand
		(Loire-Atlantique)
		Jean-François
		Le Grand (Manche)
		Edouard Le Jeune
		(Finistère)
		Max Lejeune (Somme).
		Bernard Lemarié
		Charles-Edmond
		Lenglet
		Roger Lise
		Georges Lombard
		(Finistère)
		Maurice Lombard
		(Côte-d'Or)
		Louis Longueue
		Paul Loridant
		François Louisy
		Pierre Louvot
		Roland du Luart
		Mme Hélène Luc
		Richard Pouille
		Jacques Machet
		Jean Madelain
		Philippe Madrelle
		Paul Malassagne
		Guy Malé
		Kléber Malécot
		Michel Manet
		Hubert Martin
		Jean-Pierre Masseret
		Christian Masson
		(Ardenne)
		Paul Masson (Loiret)
		Serge Mathieu
		Pierre Matraja
		Michel Maurice-
		Bokanowski
		Jean-Luc Mélenchon
		Louis Mercier
		André Méric
		Pierre Merli
		Daniel Millaud
		Louis Minetti
		Michel Miroudot
		Mme Hélène Missoffe
		Louis Moinard
		Josy Moinet
		Claude Mont
		Geoffroy
		de Montalembert
		Paul Moreau
		Michel Moreigne
		Jacques Mossion
		Arthur Moulin
		Georges Mouly
		Jacques Moutet
		Jean Natali
		Lucien Neuwirth
		Henri Olivier
		Charles Ornano
		Paul d'Ornano
		Jacques Oudin
		Dominique Pado
		Sosefo Makapé
		Papilio
		Bernard Pellarin
		Jacques Pelletier
		Albert Pen
		Guy Penne
		Daniel Percheron
		Louis Perrein
		Hubert Peyou
		Jean Peyrafitte
		Maurice Pic
		Jean-François Pintat
		Alain Pluchet
		Raymond Poirier
		Christian Poncelet
		Robert Pontillon
		Henri Portier
		Roger Poudonson
		Richard Pouille
		André Pourny
		Claude Prouvoeur
		Jean Puech
		Roger Quilliot
		André Rabineau
		Henri de Raincourt
		Albert Ramassamy
		Mlle Irma Rapuzzi
		Jean-Marie Rausch
		Joseph Raybaud
		René Régnauld
		Ivan Renar
		Michel Rigou
		Guy Robert
		(Vienne)
		Paul Robert
		(Cantal)
		Mme Nelly Rodi
		Jean Roger
		Josselin de Rohan
		Roger Romani
		Gérard Roujas
		André Rouvière
		Olivier Roux
		Marcel Rudloff
		Roland Ruet
		Michel Rufin
		Pierre Salvi
		Pierre Schiélé
		Maurice Schumann
		Robert Schwint
		Abel Sempé
		Paul Séramy
		Franck Sérusclat
		Pierre Stcard
		René-Pierre Signé
		Jean Simonin
		Michel Sordel
		Raymond Soucaret
		Paul Souffrin
		Michel Souplet
		Louis Souvet
		Pierre-Christian
		Taittinger
		Raymond Tarcy
		Fernand Tardy
		Jacques Thyraud
		Jean-Pierre Tizon
		Henri Torre
		René Travert
		René Trégouët
		Georges Treille
		Emile Tricon
		François Trucy
		Dick Ukeiwé
		Pierre Vallon
		Albert Vecten
		Marcel Vidal
		Xavier de Villepin
		Louis Virapoullé
		Hector Viron
		Robert Vizet
		Albert Voilquin
		André-Georges Voisin

N'ont pas pris part au vote

MM. Alain Poher, président du Sénat, et Michel Dreyfus-Schmidt, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.